

INSEE

DARES (Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité)

NOMENCLATURE

DES PROFESSIONS ET CATEGORIES

SOCIOPROFESSIONNELLES

DES EMPLOIS SALARIES D'ENTREPRISE

PCS - ESE 2003

SOMMAIRE

LA NOMENCLATURE PCS ET SA COMPOSITION GENERALE	5
PRESENTATION DE L'INDEX ANALYTIQUE	7
PROCESSUS DE CODIFICATION EN PCS-ESE	9
CATEGORIES PROFESSIONNELLES ET RUBRIQUES DE LA PCS-ESE	13
CONTENU DES RUBRIQUES DE PROFESSIONS	29
AGRICULTEURS	31
10 : <i>AGRICULTEURS (salariés de leur exploitation)</i>	32
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES	33
21 : <i>ARTISANS (salariés de leur entreprise)</i>	34
22 : <i>COMMERCANTS ET ASSIMILES (salariés de leur entreprise)</i>	36
23 : <i>CHEFS D'ENTREPRISE DE 10 SALARIES OU PLUS (salariés de leur entreprise)</i>	38
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES	43
31 : <i>PROFESSIONS LIBERALES (exercées sous statut de salarié)</i>	44
33 : <i>CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE</i>	46
34 : <i>PROFESSEURS, PROFESSIONS SCIENTIFIQUES</i>	50
35 : <i>PROFESSIONS DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DES SPECTACLES</i>	56
37 : <i>CADRES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX D'ENTREPRISES</i>	63
38 : <i>INGENIEURS ET CADRES TECHNIQUES D'ENTREPRISES</i>	75
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	91
42 : <i>PROFESSEURS DES ECOLES, INSTITUTEURS ET PROFESSIONS ASSIMILEES</i>	92
43 : <i>PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE LA SANTE ET DU TRAVAIL SOCIAL</i>	97
44 : <i>CLERGE, RELIGIEUX</i>	104
45 : <i>PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES DE LA FONCTION PUBLIQUE</i>	106
46 : <i>PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES DES ENTREPRISES</i>	109
47 : <i>TECHNICIENS (sauf techniciens tertiaires)</i>	121
48 : <i>CONTREMAITRES, AGENTS DE MAITRISE (maîtrise administrative exclue)</i>	133
EMPLOYES	141
52 : <i>EMPLOYES CIVILS ET AGENTS DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE</i>	142
53 : <i>AGENTS DE SURVEILLANCE</i>	148
54 : <i>EMPLOYES ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISE</i>	150
55 : <i>EMPLOYES DE COMMERCE</i>	159
56 : <i>PERSONNELS DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS</i>	164
OUVRIERS	169
62 : <i>OUVRIERS QUALIFIES DE TYPE INDUSTRIEL</i>	170
63 : <i>OUVRIERS QUALIFIES DE TYPE ARTISANAL</i>	195
64 : <i>CHAUFFEURS</i>	207
65 : <i>OUVRIERS QUALIFIES DE LA MANUTENTION, DU MAGASINAGE ET DU TRANSPORT</i>	210
67 : <i>OUVRIERS NON QUALIFIES DE TYPE INDUSTRIEL</i>	215
68 : <i>OUVRIERS NON QUALIFIES DE TYPE ARTISANAL</i>	224
69 : <i>OUVRIERS AGRICOLES ET ASSIMILES</i>	229
ANNEXE	233
ANNEXE	235

LA NOMENCLATURE PCS ET SA COMPOSITION GENERALE

La **nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles** (PCS) a été créée en 1982 sous la responsabilité de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.), afin d'être substituée au système des nomenclatures d'emploi qui était utilisé jusqu'à cette date.

La nomenclature comporte une codification numérique à trois chiffres suivis d'une lettre articulée principalement sur deux niveaux :

- celui des **catégories socioprofessionnelles**, formé par les deux premiers chiffres composant la valeur de code numérique affectée à la rubrique ;
- celui des **professions**, formés par les troisième et quatrième caractères composant cette valeur.

Ce document présente la nomenclature des professions qui a été révisée au cours de la période 1996-2002, le niveau des catégories socioprofessionnelles demeurant inchangé. Il s'agit ici d'une version particulière de la nomenclature, dite *PCS-ESE (Professions et catégories socioprofessionnelles / Emplois salariés d'entreprise)* réservée à la description des emplois salariés d'entreprises et établissements privés ou semi-publics appelés à souscrire des déclarations portant sur l'effectif de tout ou partie de leurs salariés.

PRESENTATION DE L'INDEX ANALYTIQUE

Le présent index analytique a pour objectif de présenter plus en détail, catégorie par catégorie, l'ensemble des principales règles à appliquer pour affecter correctement un emploi au sein des rubriques de la nomenclature.

Description des catégories CS-ESE :

Afin de ne pas surcharger les notices de description des rubriques, les considérations de classement communes aux rubriques d'une même catégorie sont systématiquement résumées en tête de la présentation de la catégorie concernée.

Ce mode de présentation permet de cerner plus commodément le contenu de chaque catégorie (domaine d'activité, spécialité, fonction et rôle généralement attribués, niveau, classification professionnelle,...), avant l'examen des rubriques.

Il est donc nécessaire de se reporter à cette partie descriptive tout à fait essentielle, qui complète les notices de rubrique.

Pour chaque catégorie, une liste de catégories « voisines » est enfin précisée ; cette donnée supplémentaire doit conduire à bien délimiter les frontières d'appartenance entre catégories et rubriques et doit permettre normalement de départager le traitement de nombreux cas douteux.

Description des rubriques PCS-ESE :

Le contenu associé à la description d'une rubrique donnée comporte :

- le numéro de code et le titre de la rubrique ;
- une brève notice de définition ;
- une liste de libellés ou appellations d'activités, de métiers ou d'emplois présentés en forme d'exemples et illustrant les professions les plus typiques, les professions assimilées et les professions exclues de la rubrique.

PROCESSUS DE CODIFICATION EN PCS-ESE

La marche à suivre pour opérer la codification d'un emploi en nomenclature PCS-ESE doit être la suivante :

Etape 1 : Commencer par déterminer le premier chiffre du code ou groupe socioprofessionnel en situant la **position** de l'emploi considéré (ouvrier, employé, profession intermédiaire ou cadre au sens des conventions collectives, éventuellement salarié chef d'entreprise) ;

Etape 2 : Poursuivre en cherchant à classer l'emploi selon le **domaine** de l'emploi considéré, second chiffre du code ou catégorie socioprofessionnelle ;

Etape 3 : Achever le classement à partir de la **profession**, de la **fonction** ou de la **spécialité** de l'emploi, en se référant aux descriptions et aux appellations données en exemples d'accompagnement de la définition des différentes rubriques¹.

¹ Pour assurer la continuité des catégories à deux chiffres de la nomenclature de 1982, un petit nombre de rubriques à quatre chiffres ont été maintenues au sein de catégories à deux chiffres dans lesquelles ces rubriques ne devraient plus se trouver normalement, en considération des niveaux de qualification et de compétences exigés des personnels qui y sont rangés (professeurs des écoles, hôtesses de l'air).

Pour opérer le chiffrage d'un emploi il convient de mobiliser d'assez nombreux renseignements :
(tous ne sont pas systématiquement nécessaires)

- la profession, le métier ou l'emploi exercé ;
- le statut (par exemple dirigeant salarié de sa propre entreprise, apprenti, autre salarié) ;
- le nombre de salariés de l'entreprise ;
- la position professionnelle de l'emploi au sein de la convention collective qui lui est appliquée ;
- l'activité économique de l'établissement (code APE) ;
- la fonction exercée (production, études, secrétariat, nettoyage,...) ;
- l'orientation principale agricole ainsi que la région où se situe l'exploitation pour les salariés agricoles.

Utilisation des grilles de classification des conventions collectives

Apprécier le niveau de l'emploi doit résulter essentiellement de sa position selon les classifications des conventions collectives appliquées pour l'activité ou la branche considérée. Voici les grands principes qui sous-tendent cette définition :

- **Les salariés classés « ingénieurs et cadres » relèvent des rubriques du groupe 3.** En général, la frontière marquée par la plupart des conventions collectives entre « cadres » et « non-cadres » est suffisamment nette pour que cette distinction puisse être assurée sans ambiguïté ; les employés, techniciens et agents de maîtrise admis à cotiser à une caisse de retraite de cadres sans être reconnus « cadres » au sens de la convention collective ne doivent pas être classés au sein du groupe 3.
- **Les salariés classés « agents de maîtrise » et « techniciens », à partir d'une position minimale dans certaines branches d'activité, relèvent des rubriques du groupe 4.** Ces salariés sont classés dans la catégorie 46 si leur fonction est administrative ou commerciale, dans la catégorie 47 si leur fonction est avant tout technique (études, recherche, production, industrialisation, planning, informatique), dans la catégorie 48 s'ils exercent principalement une fonction d'encadrement direct en matière de production industrielle, de maintenance, d'entretien ou de manutention.
- **Les salariés classés « employés » relèvent principalement des groupes 4 (à partir d'une position minimale définie pour chaque branche d'activité) et 5 (en deçà de cette position).** Certains emplois de production, de conduite d'engins, de manutention, de magasinage ou de nettoyage sont classés comme « employés » dans les conventions collectives. Ils seront néanmoins classés dans le groupe 6 des ouvriers dans la nomenclature.
- **Les salariés classés « ouvriers » relèvent des rubriques du groupe 6.** Les chefs d'équipe, maîtres ouvriers et techniciens d'atelier dont le classement n'est pas opéré dans le groupe 4 (cf. ci dessus) doivent normalement être classés au sein du groupe 6. On observera que le coefficient attribué à certaines catégories d'ouvriers peut être supérieur à celui de salariés classés parmi les « techniciens administratifs », « techniciens » ou « dessinateurs », sans que cette disposition justifie de les classer en catégorie 4.

En application de cette règle fondamentale, un même métier (au sens usuel) pourra donc être classé dans des catégories différentes, déterminées notamment par le niveau de qualification de l'emploi.

Exemple :

Un cuisinier de restaurant ou de collectivité est classé différemment selon que l'emploi est exercé :

- En position non qualifiée : le classement sera opéré en catégorie 56, rubrique 561d « Aides de cuisine,

apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration » ;

- En position d'ouvrier qualifié : le classement devra alors être opéré en catégorie 63, rubrique 636d « Cuisiniers et commis de cuisine » ;
- En position d'agent de maîtrise : le classement sera effectué en catégorie 48, rubrique 488a « Maîtrise de restauration : cuisine/production » ;
- En position de cadre : le classement sera assuré en catégorie 37, rubrique 377a « Cadres de l'hôtellerie et de la restauration » ;
- En tant que salarié chef de sa propre entreprise : le classement sera opéré en catégorie 22, rubriques 220x (moins de dix salariés), le cas échéant même en catégorie 23, rubrique 233d (dix salariés ou plus).

En outre, si l'activité de la personne considérée ne s'exerce pas dans un restaurant ou une installation artisanale, mais en milieu industriel (fabrication industrielle de plats cuisinés), une toute autre grille de classement devra être appliquée en recourant préférentiellement, à position professionnelle équivalente, aux rubriques 674b ou 674c (et non 561d) ; 625d, 625f ou 625g (et non 636d) ; 475a, 475b, ou 484a (et non 488a) ; 385a ou 385b (et non 377a) ; la seule situation de concordance pour le chiffrage concernerait donc, dans ce cas, le cas particulier du salarié chef d'entreprise.

<p style="text-align: center;">LISTE DES CATEGORIES PROFESSIONNELLES ET DES RUBRIQUES DE LA PCS-ESE</p>
--

10 AGRICULTEURS (salariés de leur exploitation)

100x Agriculteurs et éleveurs, salariés de leur exploitation

21 ARTISANS (salariés de leur entreprise)

210x Artisans salariés de leur entreprise

22 COMMERCANTS ET ASSIMILES (salariés de leur entreprise)

220x Commerçants et assimilés, salariés de leur entreprise

23 CHEFS D'ENTREPRISE DE 10 SALARIES OU PLUS (salariés de leur entreprise)

Chefs de grandes entreprises (500 salariés et plus)

231a Chefs de grande entreprise de 500 salariés et plus

Chefs de moyennes entreprises (de 50 à 499 salariés)

232a Chefs de moyenne entreprise, de 50 à 499 salariés

Chefs d'entreprises de 10 à 49 salariés

233a Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés

233b Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés

233c Chefs d'entreprise commerciale, de 10 à 49 salariés

233d Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés

31 PROFESSIONS LIBERALES (exercées sous statut de salarié)

Professionnels de la santé

311c Chirurgiens dentistes

311d Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)

311e Vétérinaires

Avocats

312a Avocats

33 CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Personnels de direction

331a Personnels de direction de la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)

Ingénieurs et personnels techniques supérieurs

332a Ingénieurs de l'Etat et assimilés

332b Ingénieurs des collectivités locales et des hôpitaux

Personnels administratifs (hors enseignement et patrimoine)

- 333c Cadres de la Poste
- 333d Cadres administratifs de France Télécom (statut public)
- 333e Autres personnels administratifs de catégorie A de l'Etat et assimilés (hors Enseignement, Patrimoine)
- 333f Personnel administratif de catégorie A des collectivités locales et hôpitaux publics (hors Enseignement, Patrimoine)

34 PROFESSEURS, PROFESSIONS SCIENTIFIQUES

Enseignement secondaire

- 341a Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire
- 341b Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire et inspecteurs

Enseignement supérieur et recherche publique

- 342b Professeurs et maîtres de conférences
- 342c Professeurs agrégés et certifiés en fonction dans l'enseignement supérieur
- 342d Personnel enseignant temporaire de l'enseignement supérieur
- 342f Directeurs et chargés de recherche de la recherche publique
- 342g Ingénieurs d'étude et de recherche de la recherche publique
- 342h Allocataires de la recherche publique

Orientation scolaire et professionnelle

- 343a Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle

Santé

- 344a Médecins hospitaliers sans activité libérale
- 344b Médecins salariés non hospitaliers
- 344c Internes en médecine, odontologie et pharmacie
- 344d Pharmaciens salariés

35 PROFESSIONS DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DES SPECTACLES

Documentation, patrimoine

- 351a Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine

Journalisme, création littéraire

- 352a Journalistes (y c. rédacteurs en chef)
- 352b Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes

Cadres de la presse écrite, de l'édition, de l'audiovisuel et des spectacles

- 353a Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'éditions (littéraire, musicale, audiovisuelle et multimédia)
- 353b Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles
- 353c Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles

Artistes

- 354a Artistes plasticiens
- 354b Artistes de la musique et du chant
- 354c Artistes dramatiques
- 354e Artistes de la danse

- 354f Artistes du cirque et des spectacles divers
- 354g Professeurs d'art (hors établissements scolaires)

37 CADRES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX D'ENTREPRISES

Etat-major (grandes entreprises de 500 salariés et plus)

- 371a Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises

Cadres spécialistes des fonctions administratives et financières

- 372a Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales
- 372b Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers
- 372c Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement
- 372d Cadres spécialistes de la formation
- 372e Juristes
- 372f Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)

Autres cadres des services administratifs et financiers

- 373a Cadres des services financiers ou comptables des grandes entreprises
- 373b Cadres des autres services administratifs des grandes entreprises
- 373c Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises
- 373d Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises

Administration commerciale, fonction commerciale

- 374a Cadres de l'exploitation des magasins de vente du commerce de détail
- 374b Chefs de produits, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique
- 374c Cadres commerciaux des grandes entreprises (hors commerce de détail)
- 374d Cadres commerciaux des petites et moyennes entreprises (hors commerce de détail)

Publicité, relations publiques, communication

- 375a Cadres de la publicité
- 375b Cadres des relations publiques et de la communication

Cadres des services techniques et commerciaux de la banque, de l'assurance et de l'immobilier, cadres des marchés financiers

- 376a Cadres des marchés financiers
- 376b Cadres des opérations bancaires
- 376c Cadres commerciaux de la banque
- 376d Chefs d'établissements et responsables de l'exploitation bancaire
- 376e Cadres des services techniques des assurances
- 376f Cadres des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés
- 376g Cadres de l'immobilier

Hôtellerie, restauration

- 377a Cadres de l'hôtellerie et de la restauration

38 INGENIEURS ET CADRES TECHNIQUES D'ENTREPRISES

Etat-major (grandes entreprises)

- 380a Directeurs techniques des grandes entreprises

Agriculture, eaux et forêts

- 381b Ingénieurs et cadres d'étude et développement de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts

381c Ingénieurs et cadres de production et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts

Bâtiment, travaux publics

382a Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics

382b Architectes salariés

382c Ingénieurs, cadres de chantier et conducteurs de travaux (cadres) du bâtiment et des travaux publics

382d Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en bâtiment, travaux publics

Electricité, électronique

383a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en électricité, électronique

383b Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique, électronique

383c Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel électrique ou électronique professionnel

Mécanique, travail des métaux

384a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en mécanique et travail des métaux

384b Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique et travail des métaux

384c Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel mécanique professionnel

Industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie et matériaux lourds)

385a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)

385b Ingénieurs et cadres de fabrication des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)

385c Ingénieurs et cadres technico-commerciaux des industries de transformations (biens intermédiaires)

Autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois, énergie)

386b Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement de la distribution d'énergie, eau

386c Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)

386d Ingénieurs et cadres de la production et de la distribution d'énergie, eau

386e Ingénieurs et cadres de fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)

Fonctions connexes de la production : achats industriels, logistique, méthodes, contrôle-qualité, maintenance (hors informatique), environnement

387a Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels

387b Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement

387c Ingénieurs et cadres des méthodes de production

387d Ingénieurs et cadres du contrôle-qualité

387e Ingénieurs et cadres de la maintenance, de l'entretien et des travaux neufs

387f Ingénieurs et cadres techniques de l'environnement

Informatique, télécommunications

388a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique

388b Ingénieurs et cadres d'administration, maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique

388c Chefs de projets informatiques, responsables informatiques

388d Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique et télécommunications

388e Ingénieurs et cadres spécialistes des télécommunications

Transports (hors logistique)

- 389a Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports
- 389b Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile
- 389c Officiers et cadres navigants techniques de la marine marchande

42 PROFESSEURS DES ECOLES, INSTITUTEURS ET PROFESSIONS ASSIMILEES

Ecoles maternelles et enseignement élémentaire

- 421a Instituteurs
- 421b Professeurs des écoles

Autres personnels d'enseignement, personnels d'éducation

- 422a Professeurs d'enseignement général des collèges
- 422b Professeurs de lycée professionnel
- 422c Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire
- 422d Conseillers principaux d'éducation
- 422e Surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement

Formation continue

- 423a Moniteurs d'école de conduite
- 423b Formateurs et animateurs de formation continue

Education sportive, sport professionnel

- 424a Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels

Documentation, patrimoine

- 425a Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine

43 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE LA SANTE ET DU TRAVAIL SOCIAL

Infirmiers, sages-femmes et professions assimilées

- 431a Cadres infirmiers et assimilés
- 431b Infirmiers psychiatriques
- 431c Puéricultrices
- 431d Infirmiers spécialisés (autres qu'infirmiers psychiatriques et puéricultrices)
- 431e Sages-femmes
- 431f Infirmiers en soins généraux

Kinésithérapeutes et spécialistes de la rééducation

- 432b Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs
- 432d Autres spécialistes de la rééducation

Techniciens médicaux, spécialistes de l'appareillage médical

- 433a Techniciens médicaux
- 433b Opticiens lunetiers et audioprothésistes
- 433c Autres spécialistes de l'appareillage médical
- 433d Préparateurs en pharmacie

Spécialistes de l'intervention socio-éducative

- 434a Cadres de l'intervention socio-éducative
- 434b Assistants de service social
- 434c Conseillers en économie sociale familiale
- 434d Educateurs spécialisés

- 434e Moniteurs éducateurs
- 434f Educateurs techniques spécialisés, moniteurs d'atelier
- 434g Educateurs de jeunes enfants

Spécialistes de l'animation socioculturelle et des loisirs

- 435a Directeurs de centres socioculturels et de loisirs
- 435b Animateurs socioculturels et de loisirs

44 CLERGE, RELIGIEUX

- 441a Clergé séculier
- 441b Clergé régulier

45 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES DE LA FONCTION PUBLIQUE

- 451a Professions intermédiaires de la Poste
- 451b Professions intermédiaires administratives de France Télécom (statut public)
- 451e Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat et assimilés (hors Enseignement, Patrimoine)
- 451g Professions intermédiaires administratives des collectivités locales
- 451h Professions intermédiaires administratives des hôpitaux

46 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES DES ENTREPRISES

Secrétaires de niveau supérieur, maîtrises des services administratifs d'entreprise

- 461b Secrétaires de direction, assistants de direction (non cadres)
- 461c Secrétaires de niveau supérieur (non cadres, hors secrétaires de direction)
- 461d Maîtrise et techniciens des services financiers ou comptables
- 461e Maîtrise et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel
- 461f Maîtrise et techniciens administratifs des autres services administratifs

Maîtrises des magasins de vente, fonction achat, administration commerciale

- 462a Chefs de petites surfaces de vente
- 462b Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente
- 462c Acheteurs non classés cadres, aides-acheteurs
- 462d Animateurs commerciaux des magasins de vente, marchandiseurs (non cadres)
- 462e Autres professions intermédiaires commerciales (sauf techniciens des forces de vente)

Techniciens des forces de vente, représentants

- 463a Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en informatique
- 463b Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens d'équipement, en biens intermédiaires, commerce interindustriel (hors informatique)
- 463c Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens de consommation auprès d'entreprises
- 463d Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels (hors banque, assurance, informatique)
- 463e Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants auprès de particuliers (hors banque, assurance, informatique)

Publicité, relations publiques, communication

- 464a Assistants de la publicité, des relations publiques
- 464b Interprètes, traducteurs

Expression artistique, spectacles

- 465a Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration

- 465b Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels
- 465c Photographes

Transports, tourisme

- 466a Responsables commerciaux et administratifs des transports de voyageurs et du tourisme (non cadres)
- 466b Responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises (non cadres)
- 466c Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)

Services techniques et commerciaux de la banque, des assurances et des organismes de sécurité sociale

- 467a Chargés de clientèle bancaire
- 467b Techniciens des opérations bancaires
- 467c Professions intermédiaires techniques et commerciales des assurances
- 467d Professions intermédiaires techniques des organismes de sécurité sociale

Hôtellerie, restauration

- 468a Maîtrise de restauration : salle et service
- 468b Maîtrise de l'hébergement : hall et étages

47 TECHNICIENS (sauf techniciens tertiaires)

Agriculture, eaux et forêts

- 471a Techniciens d'étude et de conseil en agriculture, eaux et forêts
- 471b Techniciens d'exploitation et de contrôle de la production en agriculture, eaux et forêts

Bâtiment, travaux publics

- 472a Dessinateurs en bâtiment, travaux publics
- 472b Géomètres, topographes
- 472c Métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics
- 472d Techniciens des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales

Electricité, électromécanique et électronique

- 473a Dessinateurs en électricité, électromécanique et électronique
- 473b Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en électricité, électromécanique et électronique
- 473c Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en électricité, électromécanique et électronique

Mécanique, travail des métaux

- 474a Dessinateurs en construction mécanique et travail des métaux
- 474b Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en construction mécanique et travail des métaux
- 474c Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en construction mécanique et travail des métaux

Industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie et matériaux lourds)

- 475a Techniciens de recherche-développement et des méthodes de production des industries de transformation
- 475b Techniciens de production et de contrôle-qualité des industries de transformation

Autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)

- 476a Assistants techniques, techniciens de l'imprimerie et de l'édition
- 476b Techniciens de l'industrie des matériaux souples, de l'ameublement et du bois

Fonctions connexes de la production : logistique, maintenance (hors informatique), environnement

- 477a Techniciens de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
- 477b Techniciens d'installation et de maintenance des équipements industriels (électriques, électromécaniques, mécaniques, hors informatique)
- 477c Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications)
- 477d Techniciens de l'environnement et du traitement des pollutions

Informatique et télécommunications

- 478a Techniciens d'étude et de développement en informatique
- 478b Techniciens de production, d'exploitation en informatique
- 478c Techniciens d'installation, de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
- 478d Techniciens des télécommunications et de l'informatique des réseaux

Techniciens experts et techniciens de la recherche publique

- 479a Techniciens des laboratoires de recherche publique ou de l'enseignement
- 479b Experts de niveau technicien, techniciens divers

48 CONTREMAÎTRES, AGENTS DE MAÎTRISE (maîtrise administrative exclue)

Agriculture, eaux et forêts, métiers de la mer

- 480a Contremaîtres et agents d'encadrement (non cadres) en agriculture, sylviculture
- 480b Maîtres d'équipage de la marine marchande et de la pêche

Bâtiment, travaux publics

- 481a Conducteurs de travaux (non cadres)
- 481b Chefs de chantier (non cadres)

Electricité, électronique

- 482a Agents de maîtrise en fabrication de matériel électrique, électronique

Construction mécanique, travail des métaux

- 483a Agents de maîtrise en construction mécanique, travail des métaux

Industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)

- 484a Agents de maîtrise en fabrication : agroalimentaire, chimie, plasturgie, pharmacie.
- 484b Agents de maîtrise en fabrication : métallurgie, matériaux lourds et autres industries de transformation

Autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois, énergie, eau)

- 485a Agents de maîtrise et techniciens en production et distribution d'énergie, eau, chauffage
- 485b Agents de maîtrise en fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)

Maintenance, entretien, travaux neufs

- 486b Agents de maîtrise en maintenance, installation en électricité et électronique
- 486c Agents de maîtrise en maintenance, installation en électromécanique
- 486d Agents de maîtrise en maintenance, installation en mécanique
- 486e Agents de maîtrise en entretien général, installation, travaux neufs (hors mécanique, électromécanique, électronique)

Entrepôt, magasinage, manutention

- 487a Responsables d'entrepôt, de magasinage
- 487b Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention

Restauration

- 488a Maîtrise de restauration : cuisine/production
- 488b Maîtrise de restauration : gestion d'établissement

52 EMPLOYES CIVILS ET AGENTS DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Employés de la Poste et de France Télécom (statut public)

- 521a Employés de la Poste
- 521b Employés de France Télécom (statut public)

Adjoint administratifs de la fonction publique (y c. enseignement)

- 523b Adjoint administratifs de l'Etat et assimilés (sauf Poste, France Télécom)
- 523c Adjoint administratifs des collectivités locales
- 523d Adjoint administratifs des hôpitaux publics

Agents administratifs de la fonction publique (y c. enseignement)

- 524b Agents administratifs de l'Etat et assimilés (sauf Poste, France Télécom)
- 524c Agents administratifs des collectivités locales
- 524d Agents administratifs des hôpitaux publics

Agents de service de la fonction publique (y c. enseignement) et assimilés (hôpitaux et cliniques privées)

- 525a Agents de service des établissements primaires
- 525b Agents de service des autres établissements d'enseignement
- 525c Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)
- 525d Agents de service hospitaliers

Aides soignants et professions assimilées

- 526a Aides-soignants
- 526b Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux
- 526c Auxiliaires de puériculture
- 526d Aides médico-psychologiques
- 526e Ambulanciers

53 AGENTS DE SURVEILLANCE

Pompiers, agents de surveillance des espaces naturels et du patrimoine

- 533a Pompiers
- 533b Agents techniques forestiers, gardes des espaces naturels
- 533c Agents de surveillance du patrimoine et des administrations

Agents de sécurité et de surveillance

- 534a Agents civils de sécurité et de surveillance
- 534b Convoyeurs de fonds, gardes du corps, enquêteurs privés et métiers assimilés

54 EMPLOYES ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISE

Accueil et information

- 541b Agents d'accueil qualifiés, hôtesses d'accueil et d'information
- 541c Agents d'accueil non qualifiés
- 541d Standardistes, téléphonistes

Secrétariat, dactylographie

- 542a Secrétaires
- 542b Dactylos, sténodactylos (sans secrétariat), opérateurs de traitement de texte

Services comptables et administratifs

- 543b Employés qualifiés des services comptables ou financiers
- 543c Employés non qualifiés des services comptables ou financiers
- 543e Employés qualifiés des services du personnel et des services juridiques
- 543f Employés qualifiés des services commerciaux des entreprises (hors vente)
- 543g Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises
- 543h Employés administratifs non qualifiés

Informatique

- 544a Employés et opérateurs d'exploitation en informatique

Services techniques et commerciaux de la banque, des assurances et des organismes de sécurité sociale

- 545a Employés administratifs des services techniques de la banque
- 545b Employés des services commerciaux de la banque
- 545c Employés des services techniques des assurances
- 545d Employés des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés

Transport, tourisme

- 546a Contrôleurs des transports (personnels roulants)
- 546b Agents des services commerciaux des transports de voyageurs et du tourisme
- 546c Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises
- 546d Hôtesses de l'air et stewards
- 546e Autres agents et hôtesses d'accompagnement (transports, tourisme)

55 EMPLOYES DE COMMERCE

Approvisionnement, étiquetage

- 551a Employés de libre service du commerce et magasiniers

Caisse

- 552a Caissiers de magasin

Vente non spécialisée

- 553b Vendeurs polyvalents des grands magasins
- 553c Autres vendeurs non spécialisés

Vente spécialisée (par domaines)

- 554a Vendeurs en alimentation
- 554b Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer

- 554c Vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage
- 554d Vendeurs du commerce de fleurs
- 554e Vendeurs en habillement et articles de sport
- 554f Vendeurs en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels) et optique
- 554g Vendeurs de biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art)
- 554h Vendeurs de tabac, presse et articles divers
- 554j Pompistes et gérants de station-service (salariés ou mandataires)

Vente par correspondance, télévente

- 555a Vendeurs par correspondance, télévendeurs

Vente en gros de biens d'équipement et de biens intermédiaires

- 556a Vendeurs en gros de biens d'équipement, biens intermédiaires

56 PERSONNELS DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS

Hôtels, cafés, restaurants

- 561b Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés
- 561c Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés
- 561d Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration
- 561e Employés de l'hôtellerie : réception et hall
- 561f Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie

Soins corporels

- 562a Manucures, esthéticiens
- 562b Coiffeurs

Intervention sociale et aide domestique

- 563a Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil
- 563b Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales
- 563c Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers

Divers

- 564a Concierges, gardiens d'immeubles
- 564b Employés des services divers

62 OUVRIERS QUALIFIES DE TYPE INDUSTRIEL

Bâtiment, travaux publics, carrières, extraction

- 621a Chefs d'équipe du gros œuvre et des travaux publics
- 621b Ouvriers qualifiés du travail du béton
- 621c Conducteurs qualifiés d'engins de chantiers du bâtiment et des travaux publics
- 621d Ouvriers des travaux publics en installations électriques et de télécommunications
- 621e Autres ouvriers qualifiés des travaux publics
- 621f Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales)
- 621g Mineurs de fond qualifiés et autres ouvriers qualifiés des industries d'extraction (carrières, pétrole, gaz...)

Electricité, électronique

- 622a Opérateurs qualifiés sur machines automatiques en production électrique ou électronique
- 622c Monteurs câbleurs qualifiés en électricité
- 622d Câbleurs qualifiés en électronique (prototype, unité, petite série)
- 622e Autres monteurs câbleurs en électronique

- 622f Bobiniers qualifiés
- 622g Plate-formistes, contrôleurs qualifiés de matériel électrique ou électronique

Travail des métaux

- 623a Chaudronniers-tôliers industriels, opérateurs qualifiés du travail en forge, conducteurs qualifiés d'équipement de formage, traceurs qualifiés
- 623b Tuyauteurs industriels qualifiés
- 623d Opérateurs qualifiés sur machine de soudage
- 623e Soudeurs manuels
- 623f Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux travaillant à l'unité ou en petite série, moulistes qualifiés
- 623g Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux sur autres machines (sauf moulistes)

Mécanique, construction mécanique

- 624b Monteurs, metteurs au point très qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant à l'unité ou en petite série
- 624c Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant en moyenne ou en grande série
- 624d Monteurs qualifiés en structures métalliques
- 624e Ouvriers qualifiés de contrôle et d'essais en mécanique
- 624f Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux
- 624g Autres mécaniciens ou ajusteurs qualifiés (ou spécialité non reconnue)

Industries agroalimentaires, chimiques et dérivées (chimie, plasturgie, pharmacie, eau, énergie)

- 625a Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : agroalimentaire, chimie, plasturgie, énergie
- 625b Ouvriers qualifiés et agents qualifiés de laboratoire : agroalimentaire, chimie, biologie, pharmacie
- 625c Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de la chimie (y.c. pharmacie) et de la plasturgie
- 625d Opérateurs de la transformation des viandes
- 625f Autres opérateurs travaillant sur installations ou machines : industrie agroalimentaire (hors transformation des viandes)
- 625g Autres ouvriers de production qualifiés ne travaillant pas sur machine : industrie agroalimentaire (hors transformation des viandes)
- 625h Ouvriers qualifiés des autres industries (eau, gaz, énergie, chauffage)

Industries de transformation (métallurgie, production verrière, matériaux de construction)

- 626a Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : métallurgie, production verrière, matériaux de construction
- 626b Autres opérateurs et ouvriers qualifiés : métallurgie, production verrière, matériaux de construction
- 626c Opérateurs et ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois et de la fabrication du papier-carton

Autres industries (textile, mégisserie, habillement, travail industriel du cuir, travail du bois, ameublement, papier-carton, impression)

- 627a Opérateurs qualifiés du textile et de la mégisserie
- 627b Ouvriers qualifiés de la coupe des vêtements et de l'habillement, autres opérateurs de confection qualifiés
- 627c Ouvriers qualifiés du travail industriel du cuir
- 627d Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement
- 627e Ouvriers de la photogravure et des laboratoires photographiques et cinématographiques
- 627f Ouvriers de la composition et de l'impression, ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du façonnage du papier-carton

Maintenance, entretien des équipements industriels, réglage, travaux de laboratoire

- 628a Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements industriels
- 628b Electromécaniciens, électriciens qualifiés d'entretien : équipements industriels

- 628c Régleurs qualifiés d'équipement de fabrication (travail des métaux, mécanique)
- 628d Régleurs qualifiés d'équipement de fabrication (hors travail des métaux et mécanique)
- 628e Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets
- 628f Agents qualifiés de laboratoire (sauf chimie, santé)
- 628g Ouvriers qualifiés divers de type industriel

63 OUVRIERS QUALIFIES DE TYPE ARTISANAL

Jardinage

- 631a Jardiniers

Bâtiment

- 632a Maçons qualifiés
- 632b Ouvriers qualifiés du travail de la pierre
- 632c Charpentiers en bois qualifiés
- 632d Menuisiers qualifiés du bâtiment
- 632e Couvreurs qualifiés
- 632f Plombiers et chauffagistes qualifiés
- 632g Peintres et ouvriers qualifiés de pose de revêtements sur supports verticaux
- 632h Soliers moquetteurs et ouvriers qualifiés de pose de revêtements souples sur supports horizontaux
- 632j Monteurs qualifiés en agencement, isolation
- 632k Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments

Electricité, électronique

- 633a Electriciens qualifiés de type artisanal (y.c. bâtiment)
- 633b Dépanneurs qualifiés en radiotélévision, électroménager, matériel électronique
- 633c Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile
- 633d Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels

Mécanique, travail des métaux

- 634a Carrossiers d'automobiles qualifiés
- 634b Mécaniciens, serruriers qualifiés
- 634c Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile
- 634d Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements non industriels

Textile, habillement, cuir

- 635a Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir

Alimentation, restauration

- 636a Bouchers (sauf industrie de la viande)
- 636b Charcutiers (sauf industrie de la viande)
- 636c Boulangers, pâtisseries (sauf activité industrielle)
- 636d Cuisiniers et commis de cuisine

Divers

- 637a Modeleurs (sauf modeleurs de métal), mouleurs-noyauteurs à la main, ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique à la main
- 637b Ouvriers d'art
- 637c Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels
- 637d Ouvriers qualifiés divers de type artisanal

64 CHAUFFEURS

Conducteurs routiers

- 641a Conducteurs routiers et grands routiers
- 641b Conducteurs de véhicule routier de transport en commun

Chauffeurs de taxi et de voitures particulières

- 642a Conducteurs de taxi
- 642b Conducteurs de voiture particulière

Conducteurs livreurs, coursiers

- 643a Conducteurs livreurs, coursiers

Environnement

- 644a Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères

65 OUVRIERS QUALIFIES DE LA MANUTENTION, DU MAGASINAGE ET DU TRANSPORT

Conducteurs d'engins lourds de levage et de manœuvre

- 651a Conducteurs d'engin lourd de levage
- 651b Conducteurs d'engin lourd de manœuvre

Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes

- 652a Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes
- 652b Dockers

Magasiniers

- 653a Magasiniers qualifiés

Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés

- 654b Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés (sauf remontées mécaniques)
- 654c Conducteurs qualifiés de systèmes de remontées mécaniques

Autres agents qualifiés des transports

- 655a Autres agents et ouvriers qualifiés (sédentaires) des services d'exploitation des transports

Matelots (marine marchande), capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale

- 656b Matelots de la marine marchande
- 656c Capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale

67 OUVRIERS NON QUALIFIES DE TYPE INDUSTRIEL

Bâtiment, travaux publics, carrières, extraction

- 671a Ouvriers non qualifiés des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales
- 671c Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton
- 671d Aides-mineurs, ouvriers non qualifiés de l'extraction

Electricité, électronique

672a Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique

Forge, travail des métaux, mécanique

673a Ouvriers de production non qualifiés travaillant par enlèvement de métal

673b Ouvriers de production non qualifiés travaillant par formage de métal

673c Ouvriers non qualifiés de montage, contrôle en mécanique et travail des métaux

Industries de transformation (chimie, pharmacie, plasturgie, industrie agroalimentaire, transformation des métaux, verre, matériaux de construction)

674a Ouvriers de production non qualifiés : chimie, pharmacie, plasturgie

674b Ouvriers de production non qualifiés de la transformation des viandes

674c Autres ouvriers de production non qualifiés : industrie agroalimentaire

674d Ouvriers de production non qualifiés : métallurgie, production verrière, céramique, matériaux de construction

674e Ouvriers de production non qualifiés : industrie lourde du bois, fabrication des papiers et cartons

Autres industries (textile, habillement, cuir, bois, ameublement, papier-carton, impression, presse, édition)

675a Ouvriers de production non qualifiés du textile et de la confection, de la tannerie-mégisserie et du travail du cuir

675b Ouvriers de production non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement

675c Ouvriers de production non qualifiés de l'imprimerie, presse, édition

Manutention, tri, emballage, expéditions, divers

676a Manutentionnaires non qualifiés

676b Déménageurs (hors chauffeurs-déménageurs), non qualifiés

676c Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés

676d Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports

676e Ouvriers non qualifiés divers de type industriel

68 OUVRIERS NON QUALIFIES DE TYPE ARTISANAL

Bâtiment

681a Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment

681b Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment

Mécanique

682a Mécaniciens, serruriers, réparateurs en mécanique non qualifiés

Alimentation

683a Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers

Nettoyement, assainissement, traitement des déchets

684a Nettoyeurs

684b Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets

Autres

685a Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal

69 OUVRIERS AGRICOLES ET ASSIMILES

Agriculture, sylviculture

- 691a Conducteurs d'engin agricole ou forestier
- 691b Ouvriers de l'élevage
- 691c Ouvriers du maraîchage ou de l'horticulture
- 691d Ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière
- 691e Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière
- 691f Ouvriers de l'exploitation forestière ou de la sylviculture

Pêche, aquaculture

- 692a Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture

CONTENU DES RUBRIQUES DE PROFESSIONS

AGRICULTEURS

***CS-ESE 10 : agriculteurs
(salariés de leur exploitation)***

10 : AGRICULTEURS (salariés de leur exploitation)

Ce groupe socioprofessionnel est exclusivement consacré au classement des personnes qui exercent à titre professionnel une activité agricole en qualité de chef d'exploitation **salarié**.

En règle habituelle, les emplois classés dans la catégorie se rapportent à une seule personne dans chaque exploitation, soit le chef d'exploitation lui-même (dès lors que ce dernier perçoit effectivement un salaire versé par l'exploitation), ou le cas échéant, un très petit nombre de personnes intervenant (sous la même condition) en qualité de dirigeant associé, administrateur ou gérant associé.

Dans le cas de petites structures, les personnes classées peuvent assurer, indépendamment de leur rôle de direction, des fonctions d'exécution ou d'intervention directement liées à la marche courante de l'entreprise. Le rôle de direction doit alors être privilégié pour justifier le classement dans la catégorie.

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
21 Artisans	Peuvent faire un métier voisin	Activité ne relevant pas de l'agriculture
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	Peuvent faire le même métier	Emploient 10 salariés ou plus
48 Contremaîtres et agents de maîtrise	Peuvent faire le même métier	N'ont pas la responsabilité de l'exploitation
69 Ouvriers agricoles	Peuvent faire le même métier	N'ont pas la responsabilité de l'exploitation

Les rubriques PCS-ESE

100x Agriculteurs et éleveurs, salariés de leur exploitation

100x AGRICULTEURS ET ELEVEURS, SALARIES DE LEUR EXPLOITATION

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agriculteur
Cultivateur
Éleveur d'animaux fermiers
Propriétaire récoltant

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide familial
Aquaculteur
Bûcheron

Entrepreneur de travaux agricoles
Exploitant forestier
Horticulteur
Maraîcher
Patron pêcheur
Pépiniériste
Sylviculteur
Vigneron
Viticulteur

**ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS
D'ENTREPRISES**

CS-ESE 21 : artisans (salariés de leur entreprise)

***CS-ESE 22 : commerçants et assimilés
(salariés de leur entreprise)***

***CS-ESE 23 : chefs d'entreprise de
10 salariés ou plus (salariés de leur entreprise)***

21 : ARTISANS (salariés de leur entreprise)

Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les personnes établies à leur compte ou possédant la qualité de dirigeant d'une entreprise d'artisanat sous forme sociale (éventuellement sous forme de société unipersonnelle), **lorsque ces personnes perçoivent un salaire versé par l'entité qu'elles dirigent.**

Les personnes classées assurent normalement une fonction de direction ; lorsque l'entreprise revêt une forme sociale, elles détiennent généralement, directement ou indirectement, une part au moins du capital social de l'entreprise ou bénéficient en propre d'un mandat social.

En règle habituelle, les emplois classés dans la catégorie se rapportent à une seule personne dans chaque entreprise, soit le chef d'entreprise lui-même (dès lors que ce dernier perçoit effectivement un salaire versé par l'entreprise).

Le champ de l'Artisanat dans la nomenclature recouvre d'assez près le champ officiel (au sens du « Répertoire des métiers »). On notera en particulier que les boulangers, bouchers, charcutiers, les chauffeurs de taxi, les coiffeurs font partie du champ de l'artisanat.

De façon plus stricte que pour le Répertoire des métiers, la taille de l'établissement est obligatoirement inférieure à 10 salariés. Il faut noter par ailleurs :

- l'inclusion des transporteurs indépendants routiers et fluviaux (rubrique 218a) car ils auraient mal trouvé leur place dans une autre catégorie.
- l'exclusion des photographes (alors que certains photographes peuvent s'inscrire au Répertoire des métiers) et, de façon plus générale, celle de diverses professions relevant des arts graphiques, de la décoration et de la mode, de professionnels de l'auxiliariat des arts et des spectacles (en général catégorie 46 et parfois 35).

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
10 Agriculteurs (salariés de leur exploitation)	Exploitants d'entreprise : en général de 0 à 9 salariés	Agriculture ou activités connexes, sylviculture, pêche ou aquaculture
22 Commerçants et assimilés (salariés de leur entreprise)	Activités voisines, de 0 à 9 salariés	Activités où l'aspect " échange " est moins important que l'aspect production
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus (salariés de leur entreprise)	Peuvent avoir la même activité économique	Emploient 10 salariés ou plus
48 Contremaîtres, agents de maîtrise	Peuvent faire le même métier que les artisans	Salariés
54 Employés administratifs d'entreprise	Peuvent faire, en entreprise, le même métier que les aides familiaux d'artisans	Salariés
55 Employés de commerce	Peuvent faire, en entreprise, le même métier que les aides familiaux d'artisans	Salariés
56 Personnels des services directs aux particuliers	Peuvent faire le même métier que les artisans	Salariés
62 Ouvriers qualifiés de type industriel	Peuvent faire le même métier que les artisans	Salariés

63 Ouvriers qualifiés de type artisanal	Peuvent faire le même métier que les artisans	Salariés
64 Chauffeurs	Peuvent faire le même métier que les artisans	Salariés
65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	Peuvent faire le même métier que les artisans	Salariés
67 Ouvriers non qualifiés de type industriel	Peuvent faire le même métier que les artisans	Salariés
68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal	Peuvent faire le même métier que les artisans	Salariés

Les rubriques PCS-ESE

210x Artisans salariés de leur entreprise

210x ARTISANS SALARIES DE LEUR ENTREPRISE

Artisans, employant 0 à 9 salariés, salariés de leur propre entreprise, et leurs aides familiaux

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Artisan charpentier
 Artisan chaudronnier
 Artisan en électroménager
 Artisan en parcs et jardins
 Artisan en travaux publics
 Boucher
 Boulanger
 Charcutier
 Coiffeur

Ebéniste
 Electricien
 Garagiste
 Horloger réparateur
 Imprimeur
 Maçon
 Mécanicien réparateur de machines agricoles
 Pâtissier
 Tailleur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide familiale d'artisan
 Chauffeur de taxi
 Cordonnier
 Déménageur
 Micro mécanicien
 Peintre
 Tapissier
 Teinturier
 Transporteur routier

22 : COMMERCANTS ET ASSIMILES (salariés de leur entreprise)

Cette catégorie regroupe les commerçants proprement dits, les hôteliers-restaurateurs-cafetiers, les fleuristes, les poissonniers et les prestataires de service, **quand ils sont salariés de leur propre commerce**.

En règle habituelle, les emplois classés dans la catégorie se rapportent à une seule personne dans chaque entreprise, soit le responsable lui-même (dès lors que ce dernier perçoit effectivement un salaire versé par l'entreprise), ou, le cas échéant, un très petit nombre de personnes intervenant (sous la même condition) en qualité de dirigeant associé, administrateur ou gérant associé.

Dans le cas de petites structures, les personnes classées peuvent assurer, indépendamment de leur rôle de direction, des fonctions d'exécution ou d'intervention directement liées à la marche courante de l'entreprise. Le rôle de direction doit alors être privilégié pour justifier le classement dans la catégorie.

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
21 Artisans	Responsables de leur entreprise, de 0 à 9 salariés	Activité où l'aspect "travail manuel" est important
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus (salariés de leur entreprise)	Responsables de leur entreprise, peuvent avoir la même activité économique	Emploient 10 salariés ou plus
35 Professions de l'information, des arts et des spectacles	Peuvent être des indépendants de 0 à 9 salariés, peuvent avoir un rôle commercial, de gestion	Aspect artistique plus marqué de l'activité
42 Instituteurs et assimilés	Peuvent être responsables d'entreprise de 0 à 9 salariés	Enseignent personnellement (ou sportifs professionnels)
43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social	Peuvent être responsables d'entreprise de 0 à 9 salariés	Activité spécifique du domaine de la santé et du travail social
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	Peuvent faire le même métier que les " Commerçants et assimilés " Peuvent être des responsables d'entreprise, de 0 à 9 salariés	En ce cas : salariés En ce cas : activité à aspect artistique plus marqué
47 Techniciens	Peuvent être responsables d'entreprise de 0 à 9 salariés	Technicité plus poussée
48 Contremaîtres, agents de maîtrise	Peuvent faire le même métier que certains " Commerçants et assimilés " (restauration)	Salariés
54 Employés administratifs d'entreprise	Peuvent faire le même métier que les " Commerçants et assimilés "	Salariés
55 Employés de commerce	Peuvent faire le même métier que les " Commerçants et assimilés "	Salariés
56 Personnels des services directs aux particuliers	Peuvent faire le même métier que les " Commerçants et assimilés "	Salariés

Les rubriques PCS-ESE

220x Commerçants et assimilés, salariés de leur entreprise

220x COMMERCANTS ET ASSIMILES, SALARIES DE LEUR ENTREPRISE

Négociants, employant 0 à 9 salariés, salariés de leur commerce, et leurs aides familiaux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent immobilier
Commerçant au détail
Commerçant en gros
Détaillant
Epicier
Grossiste
Libraire

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'assurances
Antiquaire
Astrologue

Cafetier
Directeur d'agence de pompes funèbres, de travail temporaire, matrimoniale, etc.
Directeur d'auto-école
Directeur d'établissement de santé
Directeur de cours privé
Exploitant de spectacles
Fleuriste
Gérant de magasin d'alimentation
Gérant de supermarché
Guérisseur
Horloger
Hôtelier
Marchand de journaux
Photographe
Poissonnier
Quincaillier
Représentant
Restaurateur

PROFESSIONS EXCLUES

Chef d'entreprise (prestations de service) (spectacles, services récréatifs) (voir 227d)
Directeur de théâtre (voir 353b si cadre)
Gérant de boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie (voir 484a)
Gérant salarié de station service (voir 554j si ouvrier qualifié, non qualifié, employé)

23 : CHEFS D'ENTREPRISE DE 10 SALARIES OU PLUS (salariés de leur entreprise)

Cette catégorie socioprofessionnelle est exclusivement consacrée au classement des personnes qui sont établies à leur compte ou dirigent en fonction d'un mandat social une entreprise de l'industrie, du commerce et des services de dix salariés ou plus, **dès lors qu'elles perçoivent effectivement un salaire versé par l'entreprise**. En raison de leur importance financière, les activités d'armateur, de banquier sont également classées dans cette catégorie même s'ils emploient moins de 10 salariés. L'entreprise concernée peut être constituée en nom propre ou sous toute forme sociale.

La personne classée est salariée : en effet, sous la condition que les dispositions du code général des impôts et du code du travail n'y mettent pas obstacle, un gérant de société peut être salarié et se déclarer comme tel, s'il cumule vis à vis de son entreprise, le bénéfice d'un emploi de salarié et l'exercice de son mandat social. Sous l'angle de la classification des PCS, cette personne est classée en catégorie 23, dès lors que l'entreprise en cause compte plus de neuf salariés.

La responsabilité de chef d'entreprise peut être partagée, pour une même entreprise, entre plusieurs personnes, comme dans le cas de la présence d'associés (sociétés en nom, sociétés de fait,...). Chacune des personnes concernées, dès lors qu'elle perçoit effectivement un salaire versé par l'entreprise, doit alors être classée dans la rubrique.

La catégorie 23 n'inclut pas :

- les chefs d'entreprise agricole (catégories 11, 12 ou 13) ou leurs associés (notamment en cas d'un groupement agricole d'exploitation en commun ou autre forme sociale), même si l'entreprise en cause emploie plus de neuf salariés² ;
- les personnes exerçant personnellement une profession libérale (catégorie 31) ou une profession intellectuelle ou artistique (catégorie 35) ;
- les directeurs d'administrations et les personnes assurant la direction d'un service ou d'un organisme relevant directement de la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux publics).

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
10 Agriculteurs (salariés de leur exploitation)	Peuvent employer plus de 9 salariés	Dirigent une entreprise ou exploitation agricole
21 Artisans (salariés de leur entreprise)	Dirigent leur entreprise, en salariés de cette entreprise	Emploient moins de 10 salariés
22 Commerçants et assimilés (salariés de leur entreprise)	Dirigent leur entreprise	Emploient moins de 10 salariés
35 Professions de l'information, des arts et des spectacles	Peuvent employer plus de 9 salariés	Exercent une activité spécifique relevant de la catégorie 35
37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	Peuvent participer à la direction de l'entreprise (état-major), diriger un établissement ou une succursale	N'ont théoriquement pas la capacité juridique d'engager l'entreprise
38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	Peuvent participer à la direction de l'entreprise (état-major), diriger un établissement ou une succursale	N'ont théoriquement pas la capacité juridique d'engager l'entreprise

² Par contre, les activités assimilées à l'agriculture (entrepreneurs de travaux agricoles, exploitants forestiers, patrons pêcheurs) sont classées dans la catégorie si l'entreprise emploie 10 salariés ou plus.

46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	Peuvent diriger leur entreprise	Exercent une activité spécifique relevant de la catégorie Emploient moins de dix salariés
---	---------------------------------	---

Les rubriques PCS-ESE

Chefs de grandes entreprises (500 salariés et plus)

231a Chefs de grande entreprise de 500 salariés et plus

Chefs de moyennes entreprises (de 50 à 499 salariés)

232a Chefs de moyenne entreprise, de 50 à 499 salariés

Chefs d'entreprises de 10 à 49 salariés

233a Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés

233b Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés

233c Chefs d'entreprise commerciale, de 10 à 49 salariés

233d Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés

CHEFS DE GRANDES ENTREPRISES (500 SALARIES ET PLUS)

231a CHEFS DE GRANDE ENTREPRISE DE 500 SALARIES ET PLUS

Personnes ayant le pouvoir d'engager, au sens juridique, toute entreprise non agricole employant au moins 500 salariés. Par contre, les personnes qui associent personnellement, la direction de leur entreprise et, au sein de cette dernière, l'exercice d'une activité agricole, d'une profession libérale ou artistique, ou un enseignement, sont classées respectivement dans les catégories 13, 31, 35 ou 34.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Administrateur de société si 500 sal. ou plus
 Chef d'entreprise si 500 sal. ou plus
 Directeur général de société anonyme si 500 sal. ou plus
 Directeur si 500 sal. ou plus
 Industriel si 500 sal. ou plus
 PDG d'entreprise (grande entreprise)
 Président de conseil d'administration si 500 sal. ou plus

Président-directeur général si 500 sal. ou plus

PROFESSIONS ASSIMILEES

Administrateur général de groupe industriel
 Directeur de caisse (sécurité sociale) si 500 sal. ou plus
 Gérant de société si 500 sal. ou plus
 Président de grande entreprise nationale (SNCF, RATP,...)
 Président du conseil de surveillance si 500 sal. ou plus
 Président du directoire si 500 sal. ou plus

CHEFS DE MOYENNES ENTREPRISES (DE 50 A 499 SALARIES)

232a CHEFS DE MOYENNE ENTREPRISE, DE 50 A 499 SALARIES

Personnes ayant le pouvoir d'engager, au sens juridique, toute entreprise non agricole employant de 50 à 499 salariés. Par contre, les personnes qui associent personnellement, la direction de leur entreprise et, au sein de cette dernière, l'exercice d'une activité agricole, d'une profession libérale ou artistique, ou un enseignement, sont classées respectivement dans les catégories 13, 31, 35 ou 34.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef d'entreprise si 50 à 499 sal.
 Directeur général de société anonyme si 50 à 499 sal.
 Directeur si 50 à 499 sal.
 Gérant de société si 50 à 499 sal.
 Industriel si 50 à 499 sal.
 PDG d'entreprise si 50 à 499 sal.
 Président-directeur général si 50 à 499 sal.

PROFESSIONS ASSIMILEES

Administrateur de société si 50 à 499 sal.
 Directeur de caisse (sécurité sociale) si 50 à 499 sal.
 Entrepreneur si 50 à 499 sal.
 Gérant de SARL si 50 à 499 sal.
 Président de conseil d'administration si 50 à 499 sal.
 Président du conseil de surveillance si 50 à 499 sal.
 Président du directoire si 50 à 499 sal.

CHEFS D'ENTREPRISES DE 10 A 49 SALARIES

233a CHEFS D'ENTREPRISE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, DE 10 A 49 SALARIES

Personnes ayant le pouvoir d'engager, au sens juridique, une entreprise du bâtiment ou des travaux publics employant 10 à 49 salariés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Entrepreneur de travaux publics si 10 à 49 sal.
Entrepreneur du bâtiment si 10 à 49 sal.

PROFESSIONS ASSIMILEES

Entrepreneur de parcs et jardins si 10 à 49 sal.
Entrepreneur en maçonnerie si 10 à 49 sal.
Entrepreneur en menuiserie (sauf ameublement, menuiserie industrielle) si 10 à 49 sal.
Entrepreneur en plomberie, sanitaire si 10 à 49 sal.
Maître d'œuvre (bâtiment) (sauf architecte) si 10 à 49 sal.

233b CHEFS D'ENTREPRISE DE L'INDUSTRIE OU DES TRANSPORTS, DE 10 A 49 SALARIES

Personnes ayant le pouvoir d'engager, au sens juridique, une entreprise de l'industrie (y c. le secteur du commerce et de la réparation automobile) et des transports, employant 10 à 49 salariés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Entrepreneur de scierie si 10 à 49 sal.
Entrepreneur en confection si 10 à 49 sal.
Entrepreneur en construction mécanique si 10 à 49 sal.
Fabricant de meubles si 10 à 49 sal.
Garagiste (chef d'entreprise) si 10 à 49 sal.
Horloger (fabrication, chef d'entreprise) si 10 à 49 sal.
Imprimeur (chef d'entreprise) si 10 à 49 sal.
Minotier (chef d'entreprise) si 10 à 49 sal.
Transporteur déménageur (chef d'entreprise) si 10 à 49 sal.
Transporteur maritime (chef d'entreprise) si 10 à 49 sal.

PROFESSIONS ASSIMILEES

Armateur si 0 à 49 sal.
Boulangier, boucher (chef d'entreprise) si 10 à 49 sal.
Chimiste (chef d'entreprise) si 10 à 49 sal.
Coiffeur (chef d'entreprise) si 10 à 49 sal.
Entrepreneur de travaux agricoles si 10 à 49 sal.
Entrepreneur en chaudronnerie, tôlerie industrielle si 10 à 49 sal.
Exploitant forestier (chef d'entreprise) si 10 à 49 sal.
Fabricant de matériaux de construction (chef d'entreprise) si 10 à 49 sal.

Patron pêcheur si 10 à 49 sal.

233c CHEFS D'ENTREPRISE COMMERCIALE, DE 10 A 49 SALARIES

Personnes ayant le pouvoir d'engager, au sens juridique, une entreprise commerciale (à l'exclusion du commerce et de la réparation automobile) employant 10 à 49 salariés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Gérant de grande surface si 10 à 49 sal.
Grossiste (commerce, chef d'entreprise) si 10 à 49 sal.

PROFESSIONS ASSIMILEES

Directeur d'hypermarché si 10 à 49 sal.
Hôtelier si 10 à 49 sal.
Mandataire aux halles si 10 à 49 sal.
Restaurateur (hôtel, café, restaurant) si 10 à 49 sal.

PROFESSIONS EXCLUES

Directeur de caisse (sécurité sociale) (voir 233d si 10 à 49 sal.)

233d CHEFS D'ENTREPRISE DE SERVICES, DE 10 A 49 SALARIES

Personnes ayant le pouvoir d'engager, au sens juridique, une entreprise vendant des services (autres que de transports ou de réparation automobile) employant 10 à 49 salariés. Par contre, les personnes qui associent personnellement, la direction de leur entreprise et, au sein de cette dernière, l'exercice d'une activité agricole, d'une profession libérale ou artistique, ou un enseignement, sont classées respectivement dans les catégories 13, 31, 35 ou 34.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Directeur d'agence de travail temporaire si 10 à 49 sal.
Directeur de clinique (non médecin) si 10 à 49 sal.
Gérant d'immeuble si 10 à 49 sal.
Transporteur de fonds (chef d'entreprise) si 10 à 49 sal.

PROFESSIONS ASSIMILEES

Directeur de caisse (sécurité sociale) si 10 à 49 sal.
Banquier si 0 à 49 sal.
Courtier d'assurances (chef d'entreprise) si 10 à 49 sal.
Directeur d'agence de surveillance, de gardiennage si 10 à 49 sal.
Directeur de bureau de change (chef d'entreprise) si 0 à 49 sal.
Directeur de centre d'enseignement routier si 10 à 49 sal.
Directeur de maison de repos, de retraite (non médecin) si 10 à 49 sal.
Exploitant de casino, cercle de jeux si 10 à 49 sal.
Marchand de biens (chef d'entreprise) si 10 à 49 sal.
Promoteur immobilier si 0 à 49 salariés
Responsable d'une entreprise de décoration si 10 à 49 salariés

PROFESSIONS EXCLUES

Directeur d'école privée (avec activité d'enseignement) (voir 341b, 342b, 342c, 421a, 421b)

CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES

***CS-ESE 31 : professions libérales
(exercées sous statut de salarié)***

CS-ESE 33 : cadres de la fonction publique

***CS-ESE 34 : professeurs, professions
scientifiques***

***CS-ESE 35 : professions de l'information, des arts
et des spectacles***

***CS-ESE 37 : cadres administratifs
et commerciaux d'entreprises***

***CS-ESE 38 : ingénieurs et cadres
techniques d'entreprises***

31 : PROFESSIONS LIBERALES (exercées sous statut de salarié)

Cette catégorie socioprofessionnelle est exclusivement consacrée au classement des dentistes, des psychologues, psychanalystes et psychothérapeutes (non médecins), des vétérinaires et des avocats, **dès lors qu'ils sont salariés**. Le classement des médecins ou des pharmaciens exerçant leur discipline en qualité de salarié (y compris, dans le second cas, en qualité de pharmacien d'officine) ne relève pas de la catégorie, mais de la catégorie 34.

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus (salariés de leur entreprise)	Dirigent leur entreprise Emploient des salariés	N'exercent pas en qualité de profession libérale ou assimilée
34 Professeurs des enseignements secondaire et supérieur, professions scientifiques	Peuvent, pour certains d'entre eux, pratiquer leur activité de manière indépendante	Sont plus généralement salariés. Exercent une profession non classée en catégorie 31
35 Professions de l'information, des arts et des spectacles	Peuvent, pour certains, pratiquer leur activité de manière indépendante	Exercent une profession spécifique, propre à la catégorie 35
43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social	Peuvent pratiquer une activité sous forme libérale (présence possible d'une organisation ordinale)	Exercent une profession non retenue en catégorie 31 (ensemble des auxiliaires médicaux)

Les rubriques PCS-ESE

Professionnels de la santé

- 311c Chirurgiens dentistes
- 311d Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)
- 311e Vétérinaires

Avocats

- 312a Avocats

PROFESSIONNELS DE LA SANTE

311c CHIRURGIENS DENTISTES

Docteurs en chirurgie dentaire, spécialisés ou non, y compris s'ils ont une activité d'enseignement. Ils peuvent exercer une activité, soignante ou non, au sein d'un établissement de soins (hôpital, dispensaire, centre de santé d'établissement,...) ou de toute autre entreprise.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

- Chirurgien dentiste
- Dentiste
- Odontologiste
- Orthodontiste

PROFESSIONS ASSIMILEES

- Adjoint en odontologie
- Assistant (chirurgie dentaire, odontologie)
- Chef de service odontologiste
- Chirurgien dentiste conseil
- Dentiste assistant
- Dentiste conseil (sécurité sociale)
- Docteur en chirurgie dentaire
- Enseignant (chirurgie dentaire)
- Praticien hospitalier en odontologie

PROFESSIONS EXCLUES

- Assistant dentaire (non dentiste) (voir 526a)

311d PSYCHOLOGUES, PSYCHANALYSTES, PSYCHOTHERAPEUTES (NON MEDECINS)

Professionnels non docteurs en médecine chargés d'analyser les phénomènes de la vie affective,

intellectuelle et comportementale des personnes. Ils peuvent être chargés de mettre en œuvre des thérapies destinées à améliorer l'état psychologique de leurs patients.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Psychanalyste (non médecin)
Psychologue clinicien
Psychologue (santé, action sociale)
Psychothérapeute (non médecin)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Analyste psychothérapeute (non médecin)
Psychologue psychothérapeute

PROFESSIONS EXCLUES

Psychanalyste (médecin) (voir 344b)
Psychologue (enseignement scolaire et professionnel) (voir 343a)
Psychologue (entreprise) (voir 372c)

311e VETERINAIRES

Docteurs vétérinaires, chargés de prévenir, diagnostiquer et soigner les maladies des animaux, ou participant à l'inspection sanitaire des denrées d'origine animale.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Vétérinaire

PROFESSIONS ASSIMILEES

Docteur vétérinaire
Médecin vétérinaire
Vétérinaire assistant

AVOCATS

312a AVOCATS

Juristes titulaires d'un certificat d'aptitude, inscrits au Barreau et faisant profession de plaider en justice. Ils conseillent les plaideurs et prennent leur défense devant les tribunaux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Avocat

PROFESSIONS ASSIMILEES

Avocat stagiaire
Avoué
Bâtonnier

33 : CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Cette catégorie socioprofessionnelle est consacrée au classement des personnels salariés de catégorie A et assimilés de la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux publics). Elle comprend notamment les ingénieurs de la fonction publique et les personnes exerçant un mandat politique ou syndical.

En revanche, elle n'inclut pas :

- les professions spécialistes de la santé (médecins, pharmaciens, vétérinaires, psychologues), inclus en catégories 31, 34 et 43 (mais les médecins, pharmaciens et dentistes militaires en font partie) ;
- les membres de l'enseignement et de la recherche, inclus en catégorie 34 et 42 ;
- les cadres de la culture et des spectacles, inclus en catégorie 35 ;
- les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, inclus en catégorie 45.

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
34 Professeurs des enseignements secondaire et supérieur, professions scientifiques	Peuvent être des salariés du secteur public	Exercent une activité dans les enseignements supérieur ou secondaire, une activité dans la recherche publique ou une activité de type scientifique dans les domaines de la santé et de l'orientation scolaire ou professionnelle
35 Professions de l'information, des arts et des spectacles	Peuvent être des salariés du secteur public	Exercent une activité spécifique, propre à la catégorie 35
37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	Exercent une activité salariée. Peuvent remplir les mêmes fonctions ou des fonctions analogues	N'appartiennent pas à la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)
38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	Exercent une activité salariée. Peuvent remplir les mêmes fonctions ou des fonctions analogues	N'appartiennent pas à la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)
43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social	Peuvent appartenir à la fonction publique en y exerçant une activité. Exercent une activité salariée. Peuvent, dans certains cas, appartenir à la catégorie A	Exercent une activité spécifique, propre à la catégorie 43. Ne relèvent qu'exceptionnellement de la catégorie A
45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	Appartiennent aux secteurs public et semi-public. Exercent une activité salariée. Peuvent, dans certains cas, remplir les fonctions identiques ou voisines	Ne relèvent pas de la catégorie A (à l'exception du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne)

Les rubriques PCS-ESE

Personnels de direction

331a Personnels de direction de la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)

Ingénieurs et personnels techniques supérieurs

332a Ingénieurs de l'Etat et assimilés
332b Ingénieurs des collectivités locales et des hôpitaux

Personnels administratifs (hors enseignement et patrimoine)

333c Cadres de la Poste
333d Cadres administratifs de France Télécom (statut public)
333e Autres personnels administratifs de catégorie A de l'Etat et assimilés (hors Enseignement, Patrimoine)
333f Personnel administratif de catégorie A des collectivités locales et hôpitaux publics (hors Enseignement, Patrimoine)

PERSONNELS DE DIRECTION

331a PERSONNELS DE DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE (ETAT, COLLECTIVITES LOCALES, HOPITAUX)

Personnels de direction de la fonction publique, exerçant des responsabilités particulièrement étendues, et généralement rémunérés "hors échelle A" ou au-delà. Il s'agit principalement des directeurs et sous-directeurs d'administrations centrales, de certains directeurs régionaux ou départementaux (sur " postes fonctionnels ") et des membres de la plupart des corps contenant dans leur appellation le terme " général " (à l'exclusion des infirmiers généraux, secrétaires généraux de mairie, etc.).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Administrateur général (Etat, coll. loc.)
Ingénieur général (Etat, coll. loc.)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Administrateur général (affaires maritimes)
Chef de service départemental de la Poste

INGENIEURS ET PERSONNELS TECHNIQUES SUPERIEURS

332a INGENIEURS DE L'ETAT ET ASSIMILES

Membres des corps d'ingénieurs de l'Etat et assimilés, à l'exception de ceux spécifiquement de recherche ou classés en "personnels de direction". Ils exercent des fonctions techniques ou administratives de gestion,...

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur des ponts et chaussées (Etat)
Ingénieur des télécommunications (Etat)
Ingénieur (s.a.i.) (Etat)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Analyste (Etat)
Architecte (Etat)
Informaticien de France Télécom (Cadre A statut public)
Informaticien de la Poste (si catégorie A)
Informaticien (Etat)
Ingénieur agronome (Etat)
Ingénieur CEA, CNES, IFREMER (sauf études, Etat)
Ingénieur d'état
Ingénieur d'études et d'exploitation de l'aviation civile
Ingénieur d'études et de fabrication de la défense
Ingénieur de l'industrie et des mines
Ingénieur de l'institut géographique national (IGN) (Etat)
Ingénieur de la météorologie (Etat)
Ingénieur des études techniques d'armement
Ingénieur des mines
Ingénieur des travaux agricoles (Etat)
Ingénieur des travaux des eaux et forêts (Etat)
Ingénieur des travaux géographiques (Etat)
Ingénieur des travaux ruraux (Etat)
Ingénieur électronicien des systèmes de sécurité aérienne

PROFESSIONS EXCLUES

Bibliothécaire (Etat, coll. loc.) (voir 351a)
Conservateur (archives, bibliothèques, musées) (voir 351a)

332b INGENIEURS DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES HOPITAUX

Membres des corps d'ingénieurs des collectivités locales et des hôpitaux (et assimilés), à l'exception de ceux classés en "personnels de direction". Ils exercent des fonctions techniques ou administratives de gestion,...

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur en chef (coll. loc.)
Ingénieur subdivisionnaire (coll. loc.)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Analyste (coll. loc.)
Architecte (coll. loc.)
Directeur des services techniques (coll. loc.)
Informaticien (Cadre A) (coll. loc., hôpital)
Ingénieur municipal (coll. loc.)
Ingénieur (s.a.i.) (coll. loc.)
Ingénieur (coll. loc.)
Urbaniste (coll. loc.)

PROFESSIONS EXCLUES

Bibliothécaire (Etat, coll. loc.)(voir 351a)
Conservateur (archives, bibliothèques, musées)
(voir351a)
Ingénieur d'études (Enseignement supérieur,
recherche publique.) (voir 342b à 342d)
Ingénieur de recherche (Enseignement supérieur,
recherche publique.) (voir 342b à 342d)
Ingénieur (s.a.i.) (voir 332a si Etat)

PERSONNELS ADMINISTRATIFS (HORS ENSEIGNEMENT ET PATRIMOINE)

333c CADRES DE LA POSTE

Agents de la Poste, de niveau assimilable à la catégorie A de la Fonction publique (hors " personnel de direction ") : cadres, cadres supérieurs, emplois supérieurs des deux premiers niveaux, à l'exclusion de ceux que leur fonction conduit à classer en ingénieurs.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef d'établissement de la Poste, cadre
Responsable bureau de poste (G6, G5, G4 ou cadre)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint opérationnel de directeur de groupement postal (Poste)
Animateur commercial/courrier/des ventes /financier (Poste)
Assistant comptable/d'audit/de contrôle de gestion/d'études/d'études techniques/de projet (Poste)
Cadre courrier en bureau de poste/de production informatique/guichet en bureau de poste/organisation et méthodes/ressources humaines, ... (Poste)
Chargé de clientèle grands comptes/de communication/d'études de gestion/d'études/de projet/d'études techniques et de projets techniques (Poste)
Chef des ventes (courrier)
Conseiller de gestion en établissement (Poste)

Conseiller spécialisé (immobilier, patrimoine) (Poste)
Contrôleur de gestion (Poste)
Délégué commercial courrier entreprises cadre
Directeur de groupement postal
Dirigeant (général) de brigade
Encadrant de l'exploitation en bureau de poste/en centre financier/gestion de clientèle
Formateur (Poste)
Organisateur conseil courrier/méthodes courrier du groupement postal
Receveur PTT (si catégorie A) (Poste)
Responsable commercial/exploitation/guichet et développement/organisation et méthodes/techniques... (Poste)

PROFESSIONS EXCLUES

Informaticien de la Poste (voir 332a)

333d CADRES ADMINISTRATIFS DE FRANCE TELECOM (STATUT PUBLIC)

Fonctionnaires (et agents contractuels de droit public) de France Télécom, exerçant des professions administratives ou commerciales, de niveau assimilable à la catégorie A de la Fonction publique (hors personnel de direction) : cadres, cadres supérieurs, emplois supérieurs des deux premiers niveaux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Attaché commercial de France Télécom affaires/entreprises/technico-commercial (statut public)
Chargé d'études ou de gestion des télécommunications (statut public)
Responsable d'un domaine (France Télécom : statut public)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Administrateur (PTT) (France Télécom)
Chargé de gestion/des ressources humaines/d'enseignement et de recherche/d'études commerciales de France Télécom (statut public)
Formateur concepteur de France Télécom (statut public)
Inspecteur (PTT) (France Télécom)
Responsable de l'accueil en agence/des affaires générales/d'études/de gestion/juridique de France Télécom (statut public)

333e AUTRES PERSONNELS ADMINISTRATIFS DE CATEGORIE A DE L'ETAT ET ASSIMILES (HORS ENSEIGNEMENT, PATRIMOINE)

Cadres A de l'Etat (et non-titulaires assimilés), hors Impôts, Trésor, Douanes, Poste, France Télécom, enseignement et patrimoine, et non classés en " personnels de direction ".

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Administrateur civil
Attaché (principal) (administration centrale, services déconcentrés)
Inspecteur (Etat, hors Impôts, Trésor, Douanes,

Poste, France-Télécom, enseignement)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Administrateur de l'INSEE
Administrateur des affaires maritimes
Attaché d'administration scolaire et universitaire
Attaché de l'INSEE
Attaché de préfecture
Attaché des services extérieurs
Attaché parlementaire
Auditeur à la Cour des comptes
Cadre administratif (Etat si grade inconnu)
Cadre comptable ou financier (Etat si grade inconnu)
Chef de service administratif de préfecture
Chiffreur-chef des affaires étrangères
Conseiller d'administration scolaire et universitaire
Conseiller principal ANPE
Conseiller (juridique) des affaires étrangères
Directeur/Sous-directeur de l'administration pénitentiaire
Informaticien (Cadre A) (Etat hors Impôts, Trésor, Douanes, Poste, France Télécom, enseignement)
Inspecteur des affaires maritimes
Inspecteur des services extérieurs
Intendant universitaire
Secrétaire/secrétaire-adjoint des affaires étrangères

PROFESSIONS EXCLUES

Conseiller de l'emploi ANPE (voir 343a)

333f PERSONNEL ADMINISTRATIF DE CATEGORIE A DES COLLECTIVITES LOCALES ET HOPITAUX PUBLICS (HORS ENSEIGNEMENT, PATRIMOINE)

Personnels administratifs des collectivités locales et des hôpitaux publics (à l'exception des secrétaires de mairie), cadres A de la Fonction publique et assimilés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Administrateur territorial
Attaché territorial
Attaché (coll. loc.)
Cadre administratif (coll. loc.)
Chef de bureau / division / service des collectivités locales
Chef de bureau (hôpital)
Directeur d'hôpital

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent comptable (coll. loc.)
Attaché de direction (coll. loc., hôpital)
Cadre comptable ou financier (coll. loc.)
Conseiller des activités physiques et sportives
Directeur des services administratifs des collectivités locales
Directeur territorial
Econome de grand établissement (hôpital)
Officier de sapeurs-pompiers (capitaine, commandant, lieutenant-colonel, colonel) (coll. loc.)

PROFESSIONS EXCLUES

Lieutenant de sapeurs-pompiers (voir 451g)
Secrétaire de mairie (voir 451g)

34 : PROFESSEURS, PROFESSIONS SCIENTIFIQUES

Cette catégorie socioprofessionnelle rassemble, indépendamment du statut public ou privé des personnes concernées, les salariés qui appliquent directement des connaissances très approfondies dans les sciences exactes ou humaines, à des activités d'intérêt général de recherche, d'enseignement ou de santé.

La catégorie comprend exclusivement **des salariés**, de niveau supérieur ou égal à celui de professeur certifié, exerçant une profession spécifique de l'enseignement. Elle comprend aussi des chercheurs de la recherche publique et des médecins et pharmaciens salariés.

La ventilation interne à la catégorie est fondée sur le critère de la profession exercée. Toutefois, la distinction entre chercheurs et enseignants du supérieur est surtout fondée sur l'activité économique de l'établissement employeur.

Sont inclus dans la catégorie :

- Les enseignants du supérieur et une partie des enseignants du secondaire, à l'exclusion des professeurs d'art exerçant hors des établissements scolaires (catégorie 35) et de ceux exerçant exclusivement leur activité enseignante dans le domaine de la formation continue (catégorie 42).
- Les cadres de l'enseignement : personnels de direction des établissements d'enseignement secondaire ou supérieur, inspecteurs, conseillers pédagogiques ou professionnels, psychologues scolaires.
- La recherche publique : chercheurs de rang magistral et attachés de recherche.
- Les médecins et pharmaciens sans activité libérale : médecins hospitaliers, étudiants hospitaliers et internes, autres médecins salariés soignants, médecins non soignants.

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
33 Cadres de la fonction publique	Appartiennent aux secteurs public et semi-public, en y exerçant une fonction relevant de la catégorie A	N'exercent pas une activité dans les enseignements supérieur ou secondaire, une activité dans la recherche publique ou une activité de type scientifique dans les domaines de la santé et de l'orientation scolaire ou professionnelle
35 Professions de l'information, des arts et des spectacles	Peuvent occasionnellement exercer une activité d'enseignement	Exercent une activité spécifique, propre à la catégorie 35
37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	Exercent une activité salariée. Peuvent intervenir en matière d'enseignement ou de formation, d'étude et de recherches (sciences humaines)	N'exercent pas une activité dans les enseignements supérieur ou secondaire, une activité dans la recherche publique ou une activité scientifique de niveau cadre dans les domaines de la santé et de l'orientation scolaire ou professionnelle

38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	Exercent une activité salariée. Peuvent intervenir en matière d'enseignement ou de formation, d'étude et de recherche (domaine technique)	N'exercent pas une activité dans les enseignements supérieur ou secondaire, une activité dans la recherche publique ou une activité scientifique de niveau cadre dans les domaines de la santé et de l'orientation scolaire ou professionnelle
42 Professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées	Peuvent, dans certains cas, appartenir à la catégorie A (professeurs des écoles)	N'exercent pas une activité dans les enseignements supérieur ou secondaire ou dans la recherche publique

Les rubriques PCS-ESE

Enseignement secondaire

- 341a Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire
- 341b Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire et inspecteurs

Enseignement supérieur et recherche publique

- 342b Professeurs et maîtres de conférences
- 342c Professeurs agrégés et certifiés en fonction dans l'enseignement supérieur
- 342d Personnel enseignant temporaire de l'enseignement supérieur
- 342f Directeurs et chargés de recherche de la recherche publique
- 342g Ingénieurs d'étude et de recherche de la recherche publique
- 342h Allocataires de la recherche publique

Orientation scolaire et professionnelle

- 343a Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle

Santé

- 344a Médecins hospitaliers sans activité libérale
- 344b Médecins salariés non hospitaliers
- 344c Internes en médecine, odontologie et pharmacie
- 344d Pharmaciens salariés

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

341a PROFESSEURS AGREGES ET CERTIFIES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Cette rubrique regroupe :

- les professeurs agrégés, bi-admissibles ou certifiés de l'enseignement secondaire et des classes préparatoires, quelle que soit leur spécialité.

- les professeurs techniques de lycée, assurant les enseignements pratiques dans les lycées d'enseignement général ou technique à l'exclusion des LEP.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Professeur agrégé (sauf droit, économie, médecine, pharmacie)
 Professeur certifié
 Professeur technique de lycée (sauf LEP)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Certifié (professeur)
 Chef de travaux pratiques d'école secondaire
 Maître d'éducation physique (EPS)
 Professeur d'école normale nationale d'apprentissage (ENNA)
 Professeur d'éducation artistique ou musicale (lycée sauf LEP)
 Professeur d'éducation physique et sportive (EPS)
 Professeur de classe préparatoire
 Professeur de lycée (sauf LEP)
 Professeur technique adjoint (sauf LEP)
 Professeur technique (sections de technicien supérieur)
 Professeur (musique, chant, danse...) (lycée sauf LEP)
 Professeur, enseignant

PROFESSIONS EXCLUES

Agrégé de droit (voir 342b)
 Agrégé de médecine (voir 342b)
 Agrégé de pharmacie (voir 342b)

Agrégé de sciences économiques (voir 342b)
Agrégé détaché dans le supérieur (voir 342c)
Assistant étranger (voir 422c)
Certifié détaché dans le supérieur (voir 342c)
Directeur d'établissement (d'enseignement)
secondaire (voir 341b)
Professeur d'école normale (voir 342c)
Professeur d'enseignement général de collège
(PEGC) (voir 422a)

341b CHEFS D'ETABLISSEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET INSPECTEURS

Cette rubrique regroupe :

- les directeurs et sous-directeurs de tous les établissements d'enseignement secondaire, à l'exception de ceux qui sont chefs d'entreprise.

- les inspecteurs, chargés de conseiller et de contrôler les enseignants du primaire et du secondaire dans leur pratique pédagogique, à l'exception de ceux classés en " personnels de direction ".

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Censeur
Directeur de collège
Directeur de lycée
Directeur de lycée d'enseignement professionnel
(LEP)
Principal (enseignement)
Proviseur (adjoint)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint au principal (enseignement)
Chargé d'école (secondaire ou technique)
Directeur d'école (secondaire ou technique)
Directeur d'études
Préfet des études
Sous directeur chargé de section d'éducation
spécialisée
Sous directeur de collège / de lycée / de lycée
d'enseignement professionnel (LEP)

PROFESSIONS EXCLUES

Conseiller d'éducation (voir 422d)

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE PUBLIQUE

342b PROFESSEURS ET MAITRES DE CONFERENCES

Personnes, de rang professeur, maître de conférences ou équivalent, dont l'enseignement dans un ou plusieurs établissements, publics ou privés, d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieur, etc., à l'exclusion des classes préparatoires) est, en principe l'activité professionnelle principale, (à l'exclusion des

enseignants en médecine, pharmacie et dentaire). Les personnels de direction de la plupart des établissements d'enseignement supérieur sont aussi, en général, classés dans cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Maître de conférence (sauf santé)
Professeur d'enseignement supérieur (sauf santé)
Professeur d'université (sauf santé)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agrégé de droit
Agrégé de sciences économiques
Chargé d'école (enseignement supérieur)
Chargé de cours (enseignement supérieur)
Chef de travaux pratiques d'école (enseignement
supérieur)
Directeur d'école (enseignement supérieur)
Directeur d'institut d'enseignement supérieur
Professeur de chaire supérieure
Sous directeur d'école (enseignement supérieur)
(Maître) Assistant (faculté, université ; sauf santé)

PROFESSIONS EXCLUES

Président d'université (voir 331a)
Recteur (clergé) (voir 441a)
Recteur (enseignement) (voir 331a)

342c PROFESSEURS AGREGES ET CERTIFIES EN FONCTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Personnes, agrégées et certifiées de l'enseignement secondaire, dont l'enseignement dans un ou plusieurs établissements, publics ou privés, d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieur, etc., à l'exclusion des classes préparatoires) est, en principe l'activité professionnelle principale.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agrégé détaché dans le supérieur
Certifié détaché dans le supérieur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agrégé préparateur (répétiteur)
Directeur de centre régional d'éducation physique
Lecteur (enseignement supérieur)
Moniteur d'atelier (enseignement supérieur)
Moniteur technique (enseignement supérieur)
Professeur chargé de mission (enseignement
supérieur)
Professeur du conservatoire national des arts et
métiers (CNAM)
Professeur technique du supérieur

PROFESSIONS EXCLUES

Professeur de classe préparatoire (voir 341a)

342d PERSONNEL ENSEIGNANT TEMPORAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Personnes, dont l'activité principale est d'enseigner, à titre temporaire, dans un ou plusieurs établissements, publics ou privés, d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieur, etc.). Cette rubrique ne comprend pas les enseignants des classes préparatoires, ni les enseignants en médecine, pharmacie et odontologie.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant étranger de faculté
Attaché de recherche
Attaché universitaire
Expert en sciences (enseignement supérieur)
Instructeur technique (enseignement supérieur)
Expert en sciences biologiques (sauf médecin) (enseignement supérieur)

342f DIRECTEURS ET CHARGES DE RECHERCHE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

Personnes, de rang directeur de recherche, chargé de recherche ou équivalent, effectuant des recherches dans les sciences exactes ou naturelles, économiques ou sociales, et rattachées, soit à un organisme public de recherche (ainsi les établissements publics scientifiques et techniques : CEMAGREF, CNRS, IFREMER, INED, INRA, INRETS INRIA, INSERM, ORSTOM), soit à une administration publique. La distinction avec les professeurs et maîtres de conférence du supérieur est surtout fondée sur l'activité économique de l'établissement employeur.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chargé de recherche (recherche publique)
Directeur de recherche (recherche publique)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Astronome (-adjoint) (Etat, coll. loc.)
Ingénieur en physique nucléaire (Etat, coll. loc.)
Maître de recherche (recherche publique)

342g INGENIEURS D'ETUDE ET DE RECHERCHE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

Personnes effectuant des recherches dans les sciences exactes ou naturelles, économiques ou sociales, et rattachées soit à un organisme public de recherche (établissements publics scientifiques et techniques : CEMAGREF, CNRS, IFREMER, INED, INRA, INRETS INRIA, INSERM, ORSTOM; établissements publics industriels et commerciaux : CEA, CIRAD, CNES, IFREMER, ONERA), soit à

une administration publique, à l'exclusion des enseignants-chercheurs du supérieur, des directeurs et chargés de recherche.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur CEA, CNES, ONERA (études)
Ingénieur d'étude (EPST, Education nationale)
Ingénieur de recherche (EPST, Education nationale)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chercheur CNRS
Chercheur (s.a.i.) (Etat, coll. loc.)

342h ALLOCATAIRES DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

Personnes effectuant à titre temporaire, mais comme activité principale, par exemple dans le cadre de la préparation d'une thèse, des recherches dans les sciences exactes ou naturelles, économiques et sociales, rattachées soit à un organisme public de recherche, soit à une administration publique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Allocataire de recherche
Doctorant
Thésard

PROFESSIONS ASSIMILEES

Boursier INRA, INSERM

ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

343a PSYCHOLOGUES SPECIALISTES DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Psychologues, salariés ou indépendants, jouant un rôle d'orientation, de conseil, le cas échéant de dépistage d'inadaptation, en milieu scolaire essentiellement.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conseiller d'orientation scolaire et professionnelle
Conseiller professionnel (ANPE)
Psychologue scolaire

PROFESSIONS ASSIMILEES

Directeur de centre d'orientation (ou de formation)
Elève conseiller d'orientation
Inspecteur d'orientation

PROFESSIONS EXCLUES

Conseiller d'éducation (voir 422d)
Conseiller pédagogique (voir 421a, 421b)
Prospecteur placier (ANPE) (voir 451e)
Psychologue clinicien ou soignant (voir 311d)
Psychologue du travail (entreprise) (voir 372c)

SANTE

344a MEDECINS HOSPITALIERS SANS ACTIVITE LIBERALE

Docteurs en médecine, exerçant leur profession exclusivement comme salariés d'un hôpital ou d'un établissement analogue (clinique, maison de cure), y compris s'ils ont une activité d'enseignement. Ils n'exercent pas à titre privé.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agrégé (médecine) (activités hospitalières) si salarié
Anesthésiste (réanimateur...) (médecin) si salarié
Assistant (activités hospitalières) si salarié
Chef de clinique-assistant si salarié
Chef de service hospitalier si salarié
Chirurgien (plasticien, activités hospitalières) si salarié
Médecin hospitalier (hors armée) si salarié
Praticien hospitalier si salarié
Professeur des universités (médecine, activités hospitalières) si salarié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Directeur de clinique (maison de santé, établissement de santé, de cure...) (médecin) si salarié
Directeur de laboratoire d'analyses médicales (sauf pharmacien) si salarié
Docteur en médecine (hospitalier) si salarié
Enseignant (médecine, activités hospitalières) si salarié
Médecin de centre de transfusion sanguine si salarié
Médecin directeur de laboratoire d'analyses médicales si salarié
Médecin interne (des hôpitaux) si salarié
Médecin spécialiste (activités hospitalières) si salarié
Omnipraticien (médecin, activités hospitalières) si salarié
Pharmacologiste (médecin, activités hospitalières) si salarié
Praticien adjoint contractuel (activités hospitalières) si salarié
Psychiatre (activités hospitalières) si salarié
Radiologue (radiologie, radiographie) (activités hospitalières, médecin) si salarié

PROFESSIONS EXCLUES

Acupuncteur (voir 311b)
Attaché des hôpitaux (voir 311a)
Docteur en chirurgie dentaire (voir 311c)
Homéopathe (voir 311b)
Interne en pharmacie (voir 344c)
Médecin militaire (voir 334a)
Psychanalyste (voir 311d)
Psychologue (santé, action sociale) (voir 311d)
Psychothérapeute (non médecin) (voir 311d)
Radiologue (radiologie, radiographie) (non médecin) (voir 433a)

344b MEDECINS SALARIES NON HOSPITALIERS

Docteurs en médecine salariés, dont l'employeur n'est pas un établissement spécialisé dans la fourniture de soins hospitaliers. En général, ils ne dispensent pas eux-mêmes de soins (sauf dans le cas des centres de santé municipaux), mais assurent des fonctions de prévention, de conseil ou de contrôle.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Médecin de l'éducation nationale
Médecin de santé publique
Médecin du travail
Médecin inspecteur si salarié
Médecin légiste si salarié
Médecin PMI si salarié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Docteur en médecine (sauf hospitalier, militaire) si salarié
Médecin chef (de service...) (sauf hospitalier) si salarié
Médecin conseil si salarié
Médecin contrôleur si salarié
Médecin de compagnie d'assurance privée si salarié
Médecin de dispensaire, centre de santé municipal ou non si salarié
Médecin du sport si salarié
Médecin expert si salarié
Médecin informaticien si salarié
Médecin (sauf hospitalier, sauf militaire) si salarié

344c INTERNES EN MEDECINE, ODONTOLOGIE ET PHARMACIE

Internes en médecine générale ou de spécialité, ou assimilés, qui dispensent des soins aux malades en milieu hospitalier sous la responsabilité d'un médecin.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Interne de spécialité
Interne en médecine
Interne en odontologie
Interne en pharmacie
Résident en médecine

PROFESSIONS ASSIMILEES

Diplôme inter universitaire de spécialité
Elève médecin
Etudiant hospitalier (rémunéré)
Externe en médecine
Externe hospitalier / des hôpitaux
Faisant fonction d'interne

344d PHARMACIENS SALARIES

Pharmaciens diplômés, salariés, qui :

- soit participent à la recherche, aux essais et au contrôle de produits pharmaceutiques ;

- soit sont responsables du fonctionnement technique de la pharmacie d'un établissement hospitalier ;

- soit assistent un pharmacien d'officine. Les enseignants en pharmacie sont classés dans cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assistant (pharmacie d'officine si salarié
Pharmacien si salarié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agrégé de pharmacie si salarié
Biologiste (pharmacien) si salarié
Directeur de laboratoire d'analyses médicales
(pharmacien) si salarié
Docteur en pharmacie si salarié
Enseignant (pharmacie) si salarié
Pharmacien conseil (sécurité sociale) si salarié
Pharmacologiste (pharmacien) si salarié
Praticien hospitalier (pharmacien) si salarié
Professeur des universités (pharmacie) si salarié

PROFESSIONS EXCLUES

Pharmacien militaire (voir 334a)

35 : PROFESSIONS DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DES SPECTACLES

Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les professions supérieures de l'information, des médias, des arts et des spectacles. **Seuls les salariés classés** en position d'artiste ou de cadre dans les conventions collectives appartiennent à la catégorie.

Cette catégorie socioprofessionnelle recouvre les domaines d'activité suivants :

- le patrimoine, c'est à dire les professionnels ayant une responsabilité scientifique ou d'encadrement dans le domaine du patrimoine culturel (bibliothèques, archives, musées, monuments historiques, etc.) ;
- l'information et l'édition (à l'exclusion des journalistes d'entreprise et des publicitaires), soit le journalisme de presse, la direction d'une activité de presse ou d'édition, la rédaction de textes de fiction ou documentaires, la traduction littéraire (non technique) et la rédaction d'ouvrages de vulgarisation ;
- les spectacles vivants et audiovisuels de tout genre, y compris le cirque, les variétés, les spectacles audiovisuels, même à vocation documentaire. Plus précisément, la catégorie recouvre leur organisation, leur encadrement technique et technico-artistique, leur création et leur interprétation ;
- les arts plastiques et graphiques et la composition musicale.

Les professeurs des disciplines artistiques exerçant hors des établissements scolaires d'enseignement général ou technique appartiennent également à la catégorie. On y trouve, en particulier, les professeurs d'art d'établissements spécialisés dans les disciplines artistiques.

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
21 Artisans	Peuvent exercer en qualité d'indépendant des activités voisines (métiers et commerce d'art)	Exercent une activité qui n'est pas classée expressément au sein de la catégorie 35
22 Commerçants et assimilés	Peuvent exercer en qualité d'indépendant des activités voisines (métiers et commerce d'art)	Exercent une activité qui n'est pas classée expressément au sein de la catégorie 35
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	Certains professionnels classés en catégorie 35 peuvent employer plus de neuf salariés	Exercent une activité qui n'est pas classée expressément au sein de la catégorie 35
33 Cadres de la fonction publique	Peuvent, pour certains, exercer une activité comparable au sein de la fonction publique	Exercent une activité qui n'est pas classée expressément au sein de la catégorie 35
34 Professeurs des enseignements secondaire et supérieur, professions scientifiques	Peuvent, pour certains, exercer une activité ou une fonction comparable au sein de la fonction publique ou à titre libéral	Exercent leur activité dans les enseignements supérieur ou secondaire, ou dans la recherche publique
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises (information, expression artistique, spectacles)	Peuvent occasionnellement exercer, en qualité d'indépendant ou de salarié, une activité ou des fonctions comparables	N'exercent pas leur activité salariée en position de cadre

Les rubriques PCS-ESE

Documentation, patrimoine

- 351a Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine

Journalisme, création littéraire

- 352a Journalistes (y c. rédacteurs en chef)
352b Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes

Cadres de la presse écrite, de l'édition, de l'audiovisuel et des spectacles

- 353a Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'éditions (littéraire, musicale, audiovisuelle et multimédia)
353b Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles
353c Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles

Artistes

- 354a Artistes plasticiens
354b Artistes de la musique et du chant
354c Artistes dramatiques
354e Artistes de la danse
354f Artistes du cirque et des spectacles divers
354g Professeurs d'art (hors établissements scolaires)

DOCUMENTATION, PATRIMOINE

351a BIBLIOTHECAIRES, ARCHIVISTES, CONSERVATEURS ET AUTRES CADRES DU PATRIMOINE

Cadres A de la Fonction publique, ou équivalents, responsables de la mise en ordre, de la conservation et de la mise à la disposition des utilisateurs d'un ensemble de documents ou de biens artistiques, incluant la protection des espaces naturels, des monuments et des sites.

La rubrique concerne aussi les personnels contractuels travaillant dans un cadre associatif, tels les archéologues travaillant pour l'Association des Fouilles Archéologiques Nationales.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Archéologue (Etat, coll. loc., sauf recherche publique)
Architecte des bâtiments de France (Etat, coll. loc.)
Archiviste paléographe (Etat, coll. loc.)
Archiviste (Etat, coll. loc.)
Attaché de musée (Etat, coll. loc.)
Bibliothécaire (Etat, coll. loc.)
Chef de service départemental de l'Architecture (Etat, coll. loc.)
Conservateur du patrimoine (archives, bibliothèques, musées, Etat, coll. loc.)
Documentaliste (Etat, coll. loc.), cadre A

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur du patrimoine (coll. loc.)
Archiviste audiovisuel (Etat, coll. loc., sauf informatique)
Attaché de conservation du patrimoine (Etat, coll. loc.)
Chargé d'étude documentaire (Etat, coll. loc.)
Chef cinémathécaire (Etat, coll. loc.)
Guide conférencier (Etat, coll. loc.) (cadre A)

PROFESSIONS EXCLUES

Archéologue (recherche publique) (Etat, coll. loc.) (voir 342f, 342g)
Archiviste (informatique) (Etat, coll. loc.) (voir 523b, 523c, 524b, 524c)
Archiviste (informatique) (sauf Etat, coll. loc.) (voir 544a)
Bibliothécaire-adjoint ou sous-bibliothécaire (voir 424a)
Bibliothécaire (sauf Etat, coll. loc.) (voir 372f)
Personnels de la documentation et de l'archivage (sauf Etat, coll. loc.) (voir 372f)

JOURNALISME, CREATION LITTERAIRE

352a JOURNALISTES (Y C. REDACTEURS EN CHEF)

Professionnels, salariés ou non, apportant leur concours à la publication de journaux, revues et autres supports de diffusion (y c. audiovisuels), par la rédaction de textes écrits ou la présentation de documents photographiques ou audiovisuels. La mission-type consiste généralement à recueillir des informations sur les faits saillants de l'actualité, puis à exposer ces derniers, avec l'accompagnement éventuel d'analyses ou de commentaires. Elle peut consister également en la tenue de chroniques ou la présentation résumée de divers sujets, traités de manière spécialisée. Les dessinateurs et illustrateurs de presse sont à classer dans cette rubrique si leur production vient directement en accompagnement des informations traitées (dessinateur reporter, dessinateur de croquis

d'audience,...).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Correspondant (de journal, de presse)
Journaliste
Journaliste rédacteur
Rédacteur de presse
Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint
Reporter
Secrétaire de rédaction

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'édition (audiovisuel)
Chef de rubrique
Chroniqueur (journalisme, presse, éditions)
Critique (littéraire, musical...)
Dessinateur reporter
Lecteur rédacteur d'édition
Publiciste (journalisme, presse, éditions)
Rédacteur-correcteur (presse)
Reporter cameraman
Reporter d'image
Reporter photographe
Secrétaire d'édition (audiovisuel)
Sténographe de presse

PROFESSIONS EXCLUES

Dessinateur de presse (activité artistique dominante)
(voir 354a salarié)
Journaliste d'entreprise (voir 464a si non cadre)
Présentateur (radio, télévision, spectacles) (non
journaliste) (voir 354f)

352b AUTEURS LITTÉRAIRES, SCÉNARISTES, DIALOGUISTES

Auteurs professionnels rédigeant des textes destinés à être publiés sous forme d'ouvrages ou selon tous autres modes de diffusion multimédia, ou encore en vue de l'élaboration de spectacles vivants ou audiovisuels.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Auteur dramatique
Auteur littéraire
Dialoguiste
Ecrivain
Homme de lettres
Librettiste
Parolier

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adaptateur
Auteur adaptateur
Comédien dialoguiste (activité de création littéraire dominante)
Dramaturge (auteur dramatique)
Ecrivain journaliste (activité de création littéraire dominante)
Lecteur (maison d'édition)
Rewriter
Scénariste
Traducteur littéraire

PROFESSIONS EXCLUES

Chroniqueur de journal (activité de journalisme dominante) (voir 352a)
Critique (littéraire, musical...) (activité de journalisme dominante) (voir 352a)
Dramaturge (conseil en art dramatique) (voir 354c)
Journaliste (voir 352a)
Lecteur correcteur (imprimerie) (voir 627f)
Lecteur d'épreuves (voir 627f)
Lecteur rédacteur d'édition (voir 352a)

CADRES DE LA PRESSE ECRITE, DE L'EDITION, DE L'AUDIOVISUEL ET DES SPECTACLES

353a DIRECTEURS DE JOURNAUX, ADMINISTRATEURS DE PRESSE, DIRECTEURS D'EDITIONS (LITTÉRAIRE, MUSICALE, AUDIOVISUELLE ET MULTIMÉDIA)

Professionnels assurant la direction de journaux, de produits de presse et d'édition (y c. édition multimédia) ; ils définissent le contenu du journal ou du produit, en établissent le budget de réalisation, organisent ou font assurer sa mise en œuvre. Ces professionnels sont généralement salariés ; certains d'entre eux peuvent néanmoins être rémunérés sur honoraires.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Administrateur de presse
Directeur d'édition
Directeur de journal

PROFESSIONS ASSIMILEES

Administrateur producteur délégué
Directeur artistique (disque)
Directeur d'édition phonographique
Directeur de publications
Directeur littéraire

353b DIRECTEURS, RESPONSABLES DE PROGRAMMATION ET DE PRODUCTION DE L'AUDIOVISUEL ET DES SPECTACLES

Professionnels dont la tâche est

- de définir et de conduire, dans les domaines cités, l'achat ou la réalisation de produits destinés à être présentés au public,
- d'établir le budget des actions engagées,
- d'en faire assurer l'exécution ou la programmation,
- d'en assumer, plus généralement, la responsabilité

technique et financière.

L'activité exercée est donc essentiellement une activité de direction générale ou correspond à des domaines d'intervention voisins, notamment en matière de programmation.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Administrateur d'entreprise de spectacles
Administrateur de production (audiovisuel, spectacles)
Administrateur de théâtre
Directeur d'entreprise de spectacles
Directeur de production (audiovisuel, spectacles)
Directeur de salle de concert
Directeur de théâtre, cadre
Gérant de théâtre
Producteur réalisateur (cinéma, audiovisuel)
Producteur (cinéma, audiovisuel)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'unité de production (audiovisuel) cadre
Gérant (production de films ou d'éditions audiovisuelles)
Producteur délégué (cinéma, audiovisuel)
Producteur exécutif (cinéma, audiovisuel)

PROFESSIONS EXCLUES

Réalisateur (cinéma, audiovisuel) (voir 353c)

353c CADRES ARTISTIQUES ET TECHNICO-ARTISTIQUES DE LA REALISATION DE L'AUDIOVISUEL ET DES SPECTACLES

Professionnels, généralement salariés, exerçant des responsabilités d'encadrement ou présentant une qualification technique confirmée, intervenant dans la réalisation des spectacles vivants ou audiovisuels, sans exercer pour autant une activité de direction d'ensemble quant à cette réalisation. Les professionnels concernés peuvent exercer pleinement une responsabilité artistique (cas des réalisateurs), mais ils travaillent le plus souvent en fonction de directives données par des directeurs artistiques, même si leur production ou leur activité sont susceptibles d'exercer une grande influence sur la qualité finale du produit présenté.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Cadre artistique (sai, spectacles, audiovisuel), cadre
Chef décorateur (spectacles), cadre
Chef monteur (cinéma, audiovisuel), cadre
Chef opérateur (son, image), cadre
Concepteur lumière (spectacles, audiovisuel)
Créateur de costumes (spectacles, audiovisuel)
Décorateur scénographe (audiovisuel)
Directeur de la photographie (cinéma, audiovisuel), cadre
Directeur technique, régie (cinéma, audiovisuel), cadre
Ingénieur du son (audiovisuel), cadre
Réalisateur (cinéma, audiovisuel)
Régisseur général (spectacles, audiovisuel), cadre
Scénographe (spectacles, audiovisuel), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur de dessin animé cadre
Architecte-décorateur chef (spectacles, audiovisuel) cadre
Assistant réalisateur (spectacles, audiovisuel) cadre
Cadreur (sauf télévision) cadre
Chargé de production (spectacles) cadre
Chef accessoiriste (spectacles, audiovisuel) cadre
Chef costumier (spectacles, audiovisuel) cadre
Chef d'atelier de construction de décor (spectacles, audiovisuel) cadre
Chef de production (spectacles) cadre
Chef machiniste (spectacles, audiovisuel) cadre
Chef maquilleur (spectacles, audiovisuel) cadre
Conseiller artistique (sai, spectacles, audiovisuel) cadre
Créateur de costume (spectacles, audiovisuel) cadre
Décorateur (cinéma, théâtre, audiovisuel) cadre
Directeur artistique (sai, spectacles, audiovisuel) cadre
Directeur du son (spectacles, audiovisuel) cadre
Gérant de spectacles cadre
Metteur en onde (audiovisuel) cadre
Mixeur (son) cadre
Organisateur de concerts (non chef d'entreprise) cadre
Programmeur (audiovisuel) cadre
Régisseur lumière (spectacles) cadre
Régisseur spécialisé (spectacles) cadre
Responsable atelier décor (spectacles, audiovisuel) cadre
Scripte (cinéma, audiovisuel) cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Assistant régisseur image, son (spectacles, audiovisuel) (voir 465b)
Chef de plateau (cinéma, audiovisuel) (voir 465b)
Monteur (non cadre, sai) (cinéma, télévision) (voir 465b)

ARTISTES

354a ARTISTES PLASTICIENS

Artistes et créateurs qui, dans le domaine des arts graphiques et plastiques, élaborent une production dont le caractère artistique est affirmé et reconnu comme tel. La rubrique n'inclut pas les personnes qui peuvent concevoir et exécuter en plan et en volume des œuvres originales, mais dont la production ne correspond pas à l'exercice d'une activité artistique de premier plan.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Artiste-peintre
Artiste-plasticien
Dessinateur d'art
Graphiste (artiste)
Graveur (artiste)
Peintre (artiste)
Plasticien (artiste)
Sculpteur (artiste)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Dessinateur de bande dessinée (activité artistique dominante)
Dessinateur de journal (activité artistique dominante)
Dessinateur de presse (activité artistique dominante)
Dessinateur humoriste (activité artistique dominante)
Dessinateur lithographe (activité artistique dominante)
Infographiste (artiste)
Photographe d'art (activité artistique dominante)

PROFESSIONS EXCLUES

Artisan d'art (voir 214e)
Décorateur (voir 465a)
Dessinateur (bijouterie, orfèvrerie, céramique, sérigraphie, meubles, soierie) (voir 465a si non cadre)
Dessinateur (maquettiste, publicitaire, rédaction de catalogue) (voir 465a si non cadre)
Graphiste (sauf artiste de premier plan) (voir 465a)
Graveur (d'art, ornementaliste, en taille douce) (voir 214e, 637b)
Graveur (imprimerie) (voir 476a si technicien, agent de maîtrise)
Illustrateur (sauf artiste de premier plan) (voir 465a)
Ouvrier d'art (voir 637b)
Peintre à la main (sur faïence, porcelaine, grès) (voir 214e, 637b)
Peintre (sur soie, tissu, cuir, en lettres, en trompe l'œil) (voir 214e, 637b)
Professeur d'art, de dessin (hors établissements d'enseignement) (voir 354g)

354b ARTISTES DE LA MUSIQUE ET DU CHANT

Artistes composant, dirigeant ou interprétant à l'aide de leur voix ou d'un instrument des œuvres relevant de tout genre musical, dans le cadre d'un spectacle vivant ou audiovisuel. La rubrique peut inclure aussi bien des interprètes jouant seuls que des artistes appartenant à une formation ou dirigeant cette dernière. Elle inclut également les activités de direction musicale et de conseil artistique dans le domaine musical, excepté dans le cas où ces activités sont exercées de manière accessoire, en complément d'une activité de direction générale ou de conduite d'entreprise.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Artiste lyrique
Chanteur de variétés
Chanteur soliste
Chef d'orchestre
Chef des chœurs
Choriste
Compositeur (musique, chant)
Musicien choriste d'orchestre
Musicien de variétés
Musicien du rang
Musicien soliste concertiste
Musicien soliste d'orchestre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Accompagnateur (musique, chant)
Accordeur

Arrangeur (musique, chant)
Assistant musical
Assistant (musique, chant)
Auteur-compositeur (-interprète)
Chanteur compositeur/parolier
Chanteur s.a.i
Conseiller musical (artiste)
Directeur artistique (musique, chant, artiste)
Directeur musical (artiste)
Garçon d'orchestre
Intermittent du spectacle (musique, chant)
Musicien
Musicien copiste
Répétiteur (musique, chant)

PROFESSIONS EXCLUES

Chansonnier (music hall, cabaret) (voir 354f)
Chercheur (recherche publique) (art musical) (voir 342f, 342g, 342h)
Professeur de musique (établissement d'enseignement secondaire et supérieur) (voir 341a, 342b à 342d)
Professeur de musique (hors établissements scolaires) (voir 354g)
Scénographe (théâtre lyrique) (voir 353c)

354c ARTISTES DRAMATIQUES

Artistes dirigeant ou interprétant, à l'aide de techniques d'expression gestuelle ou orale, des œuvres dramatiques dans le cadre d'un spectacle vivant ou audiovisuel. La rubrique inclut aussi bien des interprètes jouant seuls que des artistes réunis en une formation particulière (troupe théâtrale) ou dirigeant cette dernière. Elle inclut donc les activités de direction dramatique et de mise en scène (notamment direction d'acteurs) et de conseil artistique dans le domaine dramatique (dramaturges), excepté dans le cas où ces activités sont exercées de manière accessoire en complément d'une fonction de direction générale ou de conduite d'entreprise.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Acteur
Artiste dramatique
Comédien
Conteur parolier
Marionnettiste (théâtre)
Metteur en scène (cinéma, audiovisuel)
Metteur en scène (théâtre, théâtre lyrique)
Mime

PROFESSIONS ASSIMILEES

Conseiller artistique (théâtre, art dramatique)
Directeur artistique (théâtre, art dramatique)
Dramaturge (conseil artistique)
Figurant
Intermittent du spectacle (théâtre, art dramatique)
Répétiteur (théâtre)

PROFESSIONS EXCLUES

Artiste de variétés (sai) (voir 354e, 354f)
Artiste lyrique (voir 354b)
Imitateur (voir 354f)
Mannequin (voir 354f)

Modèle (voir 354f)
Présentateur animateur (spectacles divers) (voir 354f)
Professeur d'art dramatique (établissement d'enseignement secondaire et supérieur) (voir 341a, 342b à 342d)
Professeur d'art dramatique (hors établissements scolaires) (voir 354g)
Réalisateur (s.a.i.) (cinéma, audiovisuel) (voir 353c)
Scénographe (théâtre, art dramatique) (voir 353c)

354e ARTISTES DE LA DANSE

Artistes créant, dirigeant ou interprétant des œuvres chorégraphiques de tout genre, dans le cadre d'un spectacle vivant ou audiovisuel. La rubrique inclut aussi bien des interprètes jouant seuls que des artistes réunis en une formation particulière (danseurs de ballet) ou dirigeant cette dernière (maître de ballet). Elle inclut également les activités de chorégraphie et de conseil en chorégraphie, excepté dans le cas où ces activités sont exercées de manière accessoire en complément d'une activité de direction générale ou de conduite d'entreprise.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Artiste chorégraphique
Chorégraphe
Danseur de ballet
Danseur soliste
Maître de ballet

PROFESSIONS ASSIMILEES

Artiste de music hall (s.a.i.)
Assistant pour la danse (théâtre, théâtre lyrique, art chorégraphique, danse)
Assistant (art chorégraphique, danse)
Conseiller artistique (art chorégraphique, danse)
Danseur de music hall
Danseur de variétés
Directeur artistique (art chorégraphique, danse)
Figurant de ballet (art chorégraphique, danse)
Premier danseur (théâtre, théâtre lyrique)
Répétiteur (art chorégraphique, danse)

PROFESSIONS EXCLUES

Artiste lyrique (voir 354b)
Professeur d'art chorégraphique (établissement d'enseignement secondaire et supérieur) (voir 341a, 342b à 342d)
Professeur d'art chorégraphique (hors établissements scolaires) (voir 354g)

354f ARTISTES DU CIRQUE ET DES SPECTACLES DIVERS

Artistes intervenant dans des domaines qui n'entraînent pas l'exercice exclusif ou privilégié de l'une des spécialités artistiques classées dans les rubriques précédentes ou pratiquant leur art dans des conditions particulières (cirque, spectacles de plein air) rendant difficile un tel classement. Ces personnes exercent leur art ou leur spécialité dans le domaine du cirque ou de professionnels. Elles peuvent intervenir également dans des secteurs d'activité très particuliers (défilés de mode,

cascades, animation et présentation de spectacles divers).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Acrobate
Artiste de cirque
Clown
Dompteur
Equilibriste
Jongleur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur (radio, télévision)
Artiste de cabaret (s.a.i.)
Artiste de rue (s.a.i.)
Artiste de variétés (s.a.i.)
Cascadeur
Chansonnier
Fantaisiste
Illusionniste
Imitateur
Mannequin
Meneur de jeu
Modèle
Présentateur
Speaker

PROFESSIONS EXCLUES

Marionnettiste (voir 354c)

354g PROFESSEURS D'ART (HORS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES)

Professionnels, salariés ou non, enseignant une discipline artistique en dehors d'un établissement d'enseignement général. L'exercice de l'activité peut être pratiqué au domicile du professeur, dans un local particulier ou au sein d'un établissement spécialisé dans la délivrance des différents enseignements artistiques.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Professeur de danse (sauf établ. d'enseignement général ou technique)
Professeur de dessin (sauf établ. d'enseignement général ou technique)
Professeur de musique (sauf établ. d'enseignement général ou technique)
Professeur de peinture (sauf établ. d'enseignement général ou technique)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Directeur d'école de musique
Directeur d'école nationale (supérieure) des (beaux) arts
Directeur d'enseignement artistique
Directeur d'établissement artistique
Directeur de conservatoire
Formateur (formation et accompagnement artistique)
Professeur d'art dramatique
Professeur d'art (sauf établ. d'enseignement général ou technique)
Professeur d'école nationale (supérieure) des (beaux) arts

Professeur de conservatoire

PROFESSIONS EXCLUES

Professeur de danse (établ. d'enseignement
secondaire ou supérieur) (voir 341a, 342b à 342d)

Professeur de musique (établ. d'enseignement
secondaire ou supérieur) (voir 341a, 342b à 342d)
Professeur de peinture (établ. d'enseignement
secondaire ou supérieur) (voir 341a, 342b à 342d)

37 : CADRES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX D'ENTREPRISES

Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les salariés occupant une position de cadre au sein d'une entreprise et exerçant une activité de type administratif ou commercial. L'entreprise considérée peut relever indifféremment du secteur industriel (y c. entreprise artisanale), de l'agriculture, du commerce ou des services. La qualification de cadre ou d'ingénieur est définie par les conventions collectives.

Les fonctions exercées comportent souvent une composante d'encadrement de personnel ; elles peuvent aussi ne présenter qu'un caractère de haute technicité, soit en matière administrative générale (domaine juridique, personnel, comptable, financière,...), soit en matière commerciale, soit encore dans quelques domaines spécifiques retenus dans la catégorie (banque, assurance, hôtellerie et restauration). Les salariés faisant partie de l'état-major du chef d'entreprise et dont l'activité n'est pas exclusivement technique sont classés dans la catégorie ; ils y sont isolés pour le cas des entreprises de 500 salariés et plus.

Les domaines d'activité suivants sont particulièrement couverts par la catégorie :

- études générales faisant appel aux sciences économiques et humaines, incluant les travaux statistiques et le calcul actuariel, à l'exclusion de l'urbanisme et l'informatique, même appliquée à la gestion ;
- administration, gestion (personnel, finances, comptabilité), à l'exclusion des aspects techniques liés aux activités de transports, de logistique et d'ordonnancement ;
- administration commerciale et métiers spécifiques du commerce : cadres de l'exploitation des magasins de vente, chefs de produits, cadres de la mercatique et acheteurs du commerce ;
- activité technico-commerciale (vente) dans les domaines où cette fonction n'exige pas de compétences techniques particulièrement importantes, comme pour les biens d'équipements, le bâtiment et les travaux publics, les biens intermédiaires et l'informatique ;
- communication, publicité et relations publiques ;
- activités spécifiques dans les secteurs de la banque, de l'assurance, de l'hôtellerie-restauration et de l'immobilier.

Sont exclus de la catégorie :

- les salariés ayant la qualité de chef d'entreprise (catégories 21, 22 et 23, ou, catégorie 10 pour l'agriculture, les travaux agricole, la sylviculture et la pêche).
- les personnels non cadres exerçant des activités comparables à celles classées dans la catégorie (catégorie 46) ;
- les cadres de la presse, de l'édition, de l'audiovisuel et des spectacles (catégorie 35) ;
- les ministres des cultes et religieux (catégorie 44) ;
- les directeurs d'établissements d'enseignement (catégorie 34).

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
21 Artisans	Peuvent exercer leur activité en qualité de salarié de leur entreprise	Exercent le niveau supérieur de direction dans l'entreprise. Ont généralement seuls la capacité d'engager juridiquement l'entreprise
22 Commerçants et assimilés	Peuvent exercer leur activité en qualité de salarié de leur entreprise	Exercent le niveau supérieur de direction dans l'entreprise. Ont généralement seuls la capacité d'engager juridiquement l'entreprise
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	Peuvent exercer leur activité en qualité de salarié de leur entreprise	Exercent le niveau supérieur de direction dans l'entreprise. Ont généralement seuls la capacité d'engager juridiquement l'entreprise
33 Cadres de la fonction publique	Peuvent exercer une activité ou une fonction comparable au sein de la fonction publique	Appartiennent à la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)
34 Professeurs des enseignements secondaire et supérieur, professions scientifiques	Peuvent exercer une activité ou une fonction comparable au sein de la fonction publique ou à titre libéral	Exercent une activité dans les enseignements supérieur ou secondaire, une activité dans la recherche publique ou une activité de type scientifique dans les domaines de la santé et de l'orientation scolaire ou professionnelle
35 Professions de l'information, des arts et des spectacles	Peuvent être des salariés d'entreprise de niveau cadre Peuvent avoir des fonctions administratives, de gestion	Domaine spécifique : presse, édition, spectacle, audiovisuel
38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	Salariés d'entreprise classés cadres dans les conventions collectives	L'aspect scientifique ou technique l'emporte sur l'aspect administratif ou commercial
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises (information, expression artistique, spectacles)	Peuvent occasionnellement exercer, en qualité d'indépendant ou de salarié, une activité ou des fonctions comparables	N'exercent pas leur activité salariée en position de cadre
48 Contremaîtres, agents de maîtrise	Peuvent être salariés d'entreprise ; dans certains cas, domaine d'activité voisin (restauration)	Non classés cadres dans les conventions collectives

Les rubriques PCS-ESE

Etat-major (grandes entreprises de 500 salariés et plus)

371a Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises

Cadres spécialistes des fonctions administratives et financières

372a Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales
 372b Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers
 372c Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement
 372d Cadres spécialistes de la formation

372e Juristes
 372f Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)

Autres cadres des services administratifs et financiers

373a Cadres des services financiers ou comptables des grandes entreprises
 373b Cadres des autres services administratifs des grandes entreprises
 373c Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises
 373d Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises

Administration commerciale, fonction commerciale

- 374a Cadres de l'exploitation des magasins de vente du commerce de détail
- 374b Chefs de produits, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique
- 374c Cadres commerciaux des grandes entreprises (hors commerce de détail)
- 374d Cadres commerciaux des petites et moyennes entreprises (hors commerce de détail)

Publicité, relations publiques, communication

- 375a Cadres de la publicité
- 375b Cadres des relations publiques et de la communication

Cadres des services techniques et commerciaux de la banque, de l'assurance et de l'immobilier, cadres des marchés financiers

- 376a Cadres des marchés financiers
- 376b Cadres des opérations bancaires
- 376c Cadres commerciaux de la banque
- 376d Chefs d'établissements et responsables de l'exploitation bancaire
- 376e Cadres des services techniques des assurances
- 376f Cadres des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés
- 376g Cadres de l'immobilier

Hôtellerie, restauration

- 377a Cadres de l'hôtellerie et de la restauration

ETAT-MAJOR (GRANDES ENTREPRISES DE 500 SALAIRES ET PLUS)

371a CADRES D'ETAT-MAJOR ADMINISTRATIFS, FINANCIERS, COMMERCIAUX DES GRANDES ENTREPRISES

Adjoints directs (salariés) du chef ou du directeur général d'une entreprise de 500 salariés ou plus, exerçant une fonction de direction en matière financière, commerciale, administrative ou sociale. Ils participent, en général au sein d'un comité de direction, à la définition des objectifs de l'entreprise, mais n'ont pas la capacité d'engager celle-ci au sens juridique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Directeur administratif (état major des GE)
Directeur commercial (état major des GE)
Directeur de la communication (état major des GE)
Directeur de la gestion (état major des GE)
Directeur des affaires sociales (état major des GE)
Directeur des ressources humaines (état major des GE)
Directeur des ventes (état major des GE)
Directeur du personnel (état major des GE)
Directeur financier (état major des GE)
Secrétaire général (état major des GE)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent comptable (sécurité sociale) (état-major)

CADRES SPECIALISTES DES FONCTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

372a CADRES CHARGES D'ETUDES ECONOMIQUES, FINANCIERES, COMMERCIALES

Cadres qui, soit dans une entreprise, soit dans un bureau d'études ou de conseil, réalisent des études visant à éclairer les choix économiques, financiers, sociaux ou commerciaux de l'entreprise ou du commanditaire.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chargé d'études commerciales (sauf Etat, coll. loc.), cadre
Chargé d'études économiques (sauf Etat, coll. loc.), cadre
Chargé d'études financières (sauf Etat, coll. loc., banques, marchés financiers), cadre
Chef de service études économiques (sauf Etat, coll. loc.), cadre
Chef de service études financières (sauf Etat, coll. loc., banques, marchés financiers), cadre
Economiste (sauf Etat, coll. loc.), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Analyste économique
Analyste financier (sauf Etat, coll. loc., banques, marchés financiers) cadre
Cadre de gestion statistique (sauf Etat, coll. loc.) cadre
Chargé d'études marketing (sauf Etat, coll. loc.) cadre
Chargé de recherches (sauf Etat, coll. loc.) cadre
Chef de service planification (sauf Etat, coll. loc.) cadre
Chef de service statistique (sauf Etat, coll. loc.) cadre
Conseiller économique (sauf Etat, coll. loc.) cadre
Conseiller en exportation (sauf Etat, coll. loc.) cadre
Conseiller financier (sauf Etat, coll. loc., banques, marchés financiers) cadre

Expert économique (sauf Etat, coll. loc.) cadre
Expert financier (sauf Etat, coll. loc., banques, marchés financiers) cadre
Sociologue (sauf recherche publique, enseignement) cadre
Statisticien (sauf recherche publique, enseignement) cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Analyste financier (banque) (voir 376b si cadre)
Analyste financier (marchés financiers) (voir 376b si cadre)
Chargé d'études juridiques (sauf Etat, coll. loc.) (voir 372e si cadre)
Chargé d'études ressources humaines (sauf Etat, coll. loc.) (voir 372c si cadre)
Economiste de marché (voir 376a)
Jurisconsulte (sauf Etat, coll. loc.) (voir 372e si cadre)

372b CADRES DE L'ORGANISATION OU DU CONTROLE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Cadres salariés, dont l'activité se rapporte, au sein d'une entreprise ou d'un cabinet de conseil, à l'organisation des services administratifs ou financiers, au contrôle de leur fonctionnement ou de leurs résultats, ou au contrôle de la comptabilité.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Auditeur interne, cadre
Contrôleur de gestion, cadre
Expert-comptable (s.a.i.), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Analyste de gestion cadre
Assistant de cabinet d'expertise comptable cadre
Audit comptable, financier cadre
Cadre en contrôle de gestion cadre
Cadre en organisation ou contrôle financier cadre
Chef de service contrôle des coûts cadre
Commissaire aux comptes
Conseiller en gestion, management cadre
Consultant en organisation cadre
Consultant en stratégies d'entreprises cadre
Contrôleur budgétaire (sauf Etat, coll. loc.) cadre
Contrôleur de gestion commerciale, industrielle, usine cadre
Contrôleur financier (sauf Etat, coll. loc.) cadre
Expert comptable
Ingénieur en organisation cadre
Inspecteur comptable (sauf banque) cadre
Organisateur (sauf banques, marchés financiers) cadre
Responsable audit cadre
Responsable contrôle de gestion cadre
Réviseur interne cadre

372c CADRES SPECIALISTES DES RESSOURCES HUMAINES ET DU RECRUTEMENT

Cadres d'entreprises

- chargés de la gestion courante du personnel,
- responsables, dans l'entreprise ou un cabinet spécialisé, des activités de recrutement, ou bien y participant,
- réalisant des études destinées à éclairer les décisions de l'entreprise en matière de gestion des ressources humaines et de recrutement.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Cadre en gestion du personnel, cadre
Cadre spécialisé en matière de recrutement (sauf Etat, coll. loc.)
Chef du personnel, cadre
Conseiller en recrutement, sélection, cadre
Consultant ressources humaines, cadre
Directeur des ressources humaines (DRH) (sauf état-major des GE)
Responsable de l'administration du personnel (sauf état-major des GE), cadre
Responsable du recrutement (sauf état-major des GE), cadre
Responsable ressources humaines (sauf état-major des GE), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint au chef du personnel cadre
Assistant ressources humaines cadre
Attaché en gestion du personnel cadre
Auditeur social cadre
Cadre de gestion des ressources humaines (sauf Etat, coll. loc.)
Chargé d'études en ressources humaines cadre
Chef de service affaires sociales cadre
Chef de service de recrutement cadre
Chef de service relations humaines, syndicales cadre
Conseiller en relations humaines, conditions de travail cadre
Consultant en gestion de carrière cadre
Directeur des affaires sociales (sauf état-major des GE) cadre
Ergonome (sauf recherche publique) cadre
Graphologue
Psychologue d'entreprise cadre
Psychologue du travail cadre
Psychotechnicien cadre
Spécialiste en relations humaines, conditions de travail cadre

372d CADRES SPECIALISTES DE LA FORMATION

Cadres responsables, dans une entreprise ou dans un organisme spécialisé (AFPA, GRETA, ASFO...), de l'organisation d'activités de formation ou participant à ces activités. La rubrique n'inclut pas

les activités exercées dans un établissement d'enseignement.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Cadre spécialisé en matière de formation (sauf Etat, coll. loc.)

Conseiller en formation (en entreprise), cadre

Formateur (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Moniteur de formation (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Responsable formation (sauf Etat, coll. loc.), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur de formation (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Assistant de formation (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Chargé de formation (en entreprise) cadre

Chargé de recherche en formation (en entreprise) cadre

Chef de service formation (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Conseiller d'orientation (en entreprise) cadre

Consultant en formation (en entreprise) cadre

Coordinateur de stage (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Coordinateur-formateur (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Directeur de centre de formation (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Directeur de la formation (sauf Etat, coll. loc.) (sauf état-major des GE) cadre

Directeur de secteur (formation) cadre

Expert en formation cadre

Formateur consultant (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Ingénieur de formation cadre

Moniteur en centre de formation d'apprentis (CFA) (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Responsable formation-communication (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Responsable formation-recrutement (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Responsable pédagogique (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Responsable qualification cadre

Spécialiste formation cadre

372e JURISTES

Cadres salariés chargés, au sein d'une entreprise, d'un cabinet spécialisé ou d'un office ministériel, de l'exécution de travaux juridiques (y c. de droit fiscal) relevant du domaine courant, ainsi que de travaux d'études s'y rapportant.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chargé d'études juridiques, cadre

Fiscaliste, cadre

Juriste d'entreprise, cadre

Responsable de service juridique, cadre

Responsable juridique, cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant juridique cadre

Chef de service de contentieux (sauf assurances) cadre

Chef de service juridique cadre

Clerc de notaire cadre

Conseiller fiscal agricole (sauf Etat, coll. loc.)

Conseiller fiscal cadre

Rédacteur juridique cadre

Responsable contentieux (sauf assurances) cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Attaché juridique (sécurité sociale)(voir 376f si cadre)

Chef de service contentieux (assurances) (voir 376e si cadre)

Chef de service contentieux (sécurité sociale) (voir 376f si cadre)

372f CADRES DE LA DOCUMENTATION, DE L'ARCHIVAGE (HORS FONCTION PUBLIQUE)

Cadres d'entreprise, chargés d'organiser le recueil de documents, en général techniques, juridiques ou administratifs, leur mise en ordre, leur conservation, ainsi que leur mise à la disposition des utilisateurs.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Archiviste (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Documentaliste (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Ingénieur documentaliste (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Responsable de la documentation (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Responsable de la documentation (sauf Etat, coll. loc.), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant documentaliste (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Bibliothécaire (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Chargé d'étude documentaire (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Chargé d'étude documentaire (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Chef du service documentation (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Chef du service documentation (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Directeur des ressources documentaires (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Directeur des ressources documentaires (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Gestionnaire en documentation (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Gestionnaire en documentation (sauf Etat, coll. loc.) cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Archiviste (Etat, coll. loc.) (voir 351a)

Archiviste (informatique) (sauf Etat, coll. loc.) (voir 544a)

Archiviste (informatique) (sauf Etat, coll. loc.) (voir 544a)

Bibliothécaire adjoint ou sous-bibliothécaire (voir 425a)

Bibliothécaire adjoint ou sous-bibliothécaire (voir 425a)

Bibliothécaire (Etat, coll. loc.) (voir 351a)

Documentaliste (Etat, coll. loc.) (voir 351a)

Documentaliste (Etat, coll. loc.) (voir 351a)

Magasinier documentaliste (voir 653a)

AUTRES CADRES DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

373a CADRES DES SERVICES FINANCIERS OU COMPTABLES DES GRANDES ENTREPRISES

Cadres chargés de gérer l'activité courante des services comptables ou financiers d'une entreprise de 500 salariés ou plus. Ils ne sont pas directement concernés par des interventions sur les marchés financiers.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Cadre comptable (GE, sauf banque), cadre
Cadre financier (GE, sauf banque), cadre
Chef comptable (GE, sauf banque), cadre
Comptable (GE, sauf banque), cadre
Directeur de trésorerie (GE, sauf banque), cadre
Directeur financier (GE) (sauf banque, sauf état-major), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint chef comptable (GE) cadre
Assistant comptable (GE) cadre
Assistant financier (GE, sauf banque) cadre
Attaché de gestion comptable (GE) cadre
Attaché financier (GE, sauf banque) cadre
Chef de section comptable (GE) cadre
Chef de service comptable (GE) cadre
Chef de service financier (GE, sauf banque, marchés financiers) cadre
Chef de service prix (GE) cadre
Comptable analytique, spécialisé (GE, sauf banque) cadre
Responsable consolidation (GE, sauf banque) cadre
Responsable financier (GE, sauf banque, marchés financiers) cadre
Trésorier (GE) cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Cadre comptable ou financier (coll. loc.) (voir 333f)
Cadre comptable ou financier (Etat) chiffrer suivant le grade, à défaut (voir 333e)
Cadre en organisation ou contrôle financier (voir 372b)
Expert comptable (voir 372b)

373b CADRES DES AUTRES SERVICES ADMINISTRATIFS DES GRANDES ENTREPRISES

Cadres chargés de gérer l'activité courante des services administratifs d'une entreprise de 500 salariés ou plus, autres que les services comptables ou financiers et les services chargés de la gestion des ressources humaines.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Cadre administratif (GE), cadre
Chef de service administratif (GE), cadre
Directeur administratif (GE, sauf état-major)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint de direction (GE) cadre
Assistant de direction (GE) cadre
Attaché administratif (GE) cadre
Chef de section administrative (GE) cadre
Directeur de la gestion (GE, sauf état-major) cadre
Responsable administratif et financier (GE, sauf état-major) cadre
Responsable de la gestion et des services généraux (GE, sauf état-major) cadre
Secrétaire de direction (GE) cadre
Secrétaire général adjoint (GE) cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Cadre administratif (coll. loc.) : chiffrer selon le grade ; à défaut voir 333f

373c CADRES DES SERVICES FINANCIERS OU COMPTABLES DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Cadres d'une entreprise de moins de 500 salariés, qui exercent une activité de caractère financier ou comptable. Certains d'entre eux peuvent faire partie de l'état-major de l'entreprise, mais n'ont pas la capacité d'engager celle-ci au sens juridique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Cadre comptable (PME), cadre
Cadre financier (PME), cadre
Chef comptable (PME), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Attaché de gestion comptable (PME) cadre
Chef de section comptable (PME) cadre
Chef de service comptable (PME) cadre
Comptable analytique, spécialisé (PME) cadre
Directeur financier (PME) cadre
Econome (sauf Etat, coll. loc.) (PME) cadre
Responsable consolidation (PME) cadre

373d CADRES DES AUTRES SERVICES ADMINISTRATIFS DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Cadres exerçant une activité de caractère administratif (hors gestion des ressources humaines, recrutement et formation) au sein d'une entreprise de moins de 500 salariés. Certains d'entre eux peuvent faire partie de l'état-major de l'entreprise, mais n'ont pas la capacité d'engager celle-ci au sens juridique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Directeur administratif et financier (DAF) (PME), cadre
Secrétaire général (PME), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant de direction (PME) cadre
Attaché administratif (PME) cadre
Cadre administratif (PME) cadre
Chef de section administrative (PME) cadre
Responsable administratif et financier (PME) cadre
Responsable administratif (PME) cadre
Responsable de la gestion et des services généraux (PME) cadre
Secrétaire de direction (PME) cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Cadre de gestion des ressources humaines (sauf Etat, coll. loc. (voir 372c)
Cadre spécialisé en matière de formation (sauf Etat, coll. loc.) (voir 372d)
Cadre spécialisé en matière de recrutement (sauf Etat, coll. loc.) (voir 372c)
Spécialiste des conditions de travail, relations

humaines (sauf Etat, coll. loc.) (voir 372c)
Cadre administratif (coll. loc.) : chiffrer selon le grade ; à défaut voir 333f
Cadre administratif (Etat) : chiffrer selon le grade ; à défaut voir 333e

ADMINISTRATION COMMERCIALE, FONCTION COMMERCIALE

374a CADRES DE L'EXPLOITATION DES MAGASINS DE VENTE DU COMMERCE DE DETAIL

Cadres chargés de diriger, coordonner, animer et contrôler en totalité ou en partie une grande surface de vente (ou parfois plusieurs), en fonction de la politique commerciale de l'entreprise. Ils ont le statut de salarié ou éventuellement de mandataire.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de caisses, cadre
Chef de département d'hypermarché
Chef de département (commerce de détail), cadre
Chef de grande surface, cadre
Chef de magasin, cadre
Chef de secteur (commerce de détail), cadre
Chef des ventes (commerce de détail), cadre
Directeur d'hypermarché
Directeur de grand magasin
Directeur de supermarché, cadre
Gérant de grande surface, cadre
Gérant de supermarché, cadre
Superviseur d'hyper ou de supermarché

PROFESSIONS ASSIMILEES

Directeur commercial (commerce de détail) cadre
Directeur de réseau (commerce de détail)
Directeur de zone (commerce de détail)
Directeur régional (commerce de détail)
Gérant de commerce cadre
Gérant mandataire (commerce) cadre
Responsable de caisse (commerce de détail) cadre
Responsable de région supérettes/succursales

PROFESSIONS EXCLUES

Cadre commercial (commerce de gros) (voir 374c, 374d si cadre)

374b CHEFS DE PRODUITS, ACHETEURS DU COMMERCE ET AUTRES CADRES DE LA MERCATIQUE

Cadres salariés

- chargés de coordonner les activités commerciales de l'entreprise en vue d'assurer la meilleure rentabilité des produits ou des marchés qui leur sont confiés ;

- assurant la responsabilité du développement d'un

produit ou d'une ligne de produits ;

- ayant la responsabilité des achats d'une ligne de produits distribués par l'entreprise.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Acheteur de grand magasin, centrale d'achat, cadre
Acheteur (commerce), cadre
Cadre en marketing, cadre
Chef de produit, cadre
Directeur des achats (commerce), cadre
Responsable marketing, cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur en merchandising cadre
Assistant marketing cadre
Cadre de la promotion ventes (sauf commerce de détail) cadre
Chef de groupe d'achats cadre
Chef de marque cadre
Chef de service marketing, merchandising cadre
Chef de service promotion des ventes (sauf commerce de détail) cadre
Consultant marketing cadre
Directeur du marketing cadre
Marchandiseur cadre
Merchandiser cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Acheteur (industrie) (voir 387a si cadre)
Aide-acheteur (voir 462c)
Chargé d'études marketing (voir 372a si cadre)

374c CADRES COMMERCIAUX DES GRANDES ENTREPRISES (HORS COMMERCE DE DETAIL)

Cadres salariés chargés d'exercer une fonction commerciale dans une grande entreprise, hors des secteurs du commerce de détail, de la banque, des assurances et de l'édition. Ils ont pour mission de définir des objectifs de vente, d'animer la force de vente, de contrôler la réalisation de ses objectifs et de pouvoir prendre part de manière directe, le cas échéant, aux opérations de vente elle-même. La rubrique ne comprend pas les activités de vente de produits exigeant une compétence technique importante : équipement industriel (matériel électrique ou électronique professionnel, machines-outils, mécanique professionnelle), matériel informatique, produits intermédiaires non agricoles (chimie, pharmacie, métaux, combustibles...).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Attaché commercial (GE, hors commerce de détail), cadre
Cadre des ventes (GE, hors commerce de détail), cadre
Chef de service commercial (GE, hors commerce de détail), cadre
Chef des ventes (GE, hors commerce de détail), cadre
Commercial (GE, hors commerce de détail), cadre
Directeur commercial (GE, hors commerce de détail), cadre

Ingénieur commercial (GE, hors commerce de détail), cadre
Responsable commercial (GE, hors commerce de détail), cadre
Responsable de l'exploitation des ventes (GE, hors commerce de détail), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Cadre export, import (GE) cadre
Chef de secteur (GE, hors commerce de détail) cadre
Chef de service clientèle (GE, hors commerce de détail) cadre
Chef de zone (GE, hors commerce de détail) cadre
Directeur de clientèle (GE, hors commerce de détail) cadre
Directeur des ventes (GE, hors commerce de détail) cadre
Directeur du développement (GE, hors commerce de détail) cadre
Rédacteur commercial (GE, hors commerce de détail) cadre
Responsable de l'administration des ventes (GE, hors commerce de détail) cadre
Responsable de la gestion des commandes (GE, hors commerce de détail) cadre
Responsable gestion des commandes (GE, hors commerce de détail) cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Cadre commercial (commerce de gros d'équipements industriels) (voir 384c)
Cadre commercial (commerce de gros de biens intermédiaires) (voir 385c)
Cadre commercial (commerce de gros de matériel électrique ou électronique professionnel) (voir 383c)
Cadre commercial (commerce de gros matériel informatique) (voir 388d)
Chargé d'études marketing (voir 372a)
Directeur commercial (commerce de détail) (voir 374a)
Directeur du marketing (voir 374b)

374d CADRES COMMERCIAUX DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (HORS COMMERCE DE DETAIL)

Cadres salariés chargés d'exercer une fonction commerciale dans une entreprise de moins de 500 salariés (hors commerce de détail, banques, assurances, édition, hôtellerie et restauration). Ils ont pour mission de définir des objectifs de vente, d'animer la force de vente, de contrôler la réalisation de ses objectifs et de pouvoir prendre part de manière directe, le cas échéant, aux opérations de vente elles-mêmes.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Attaché commercial (PME, hors commerce de détail), cadre
Cadre commercial (ME, sauf commerce, banque, assurances, édition...), cadre
Cadre commercial (PME, hors commerce de détail), cadre
Chef de service commercial (PME, hors commerce de détail), cadre

Chef des ventes (PME, hors commerce de détail), cadre
Commercial (PME, hors commerce de détail), cadre
Directeur commercial (PME, hors commerce de détail), cadre
Ingénieur commercial (PME, hors commerce de détail), cadre
Responsable commercial (PME, hors commerce de détail), cadre
Responsable de l'exploitation des ventes (PME, hors commerce de détail), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de secteur (PME, hors commerce de détail) cadre
Chef de service clientèle (PME, hors commerce de détail) cadre
Directeur des ventes (PME, hors commerce de détail) cadre
Responsable de l'exploitation des ventes (ME, sauf commerce, banque, assurance, édition...) cadre
Responsable gestion des commandes (PME, hors commerce de détail) cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Agent immobilier (salarié) (voir 376g si cadre)
Cadre commercial (commerce de gros d'équipements industriels) (voir 384c)
Cadre commercial (commerce de gros de biens intermédiaires) (voir 385c)
Cadre commercial (commerce de gros de matériel électrique ou électronique professionnel) (voir 383c)
Cadre commercial (commerce de gros matériel informatique) (voir 388d)

PUBLICITE, RELATIONS PUBLIQUES, COMMUNICATION

375a CADRES DE LA PUBLICITE

Cadres salariés exerçant leur activité dans le domaine de la publicité. Travaillant le plus souvent au sein d'une agence spécialisée, ils sont chargés de concevoir en totalité ou en partie le déroulement d'une campagne publicitaire (y.c. pour l'achat d'espaces publicitaires), au profit d'une entreprise cliente. La rubrique n'inclut pas les activités de communication et de relations publiques (rubrique 375b).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Acheteur d'espaces publicitaires, cadre
Agent de publicité, cadre
Chef de groupe, de fabrication (publicité), cadre
Chef de publicité (publicité), cadre
Concepteur-rédacteur, cadre
Directeur de clientèle (publicité), cadre
Publiciste, cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant de publicité cadre
Chargé d'étude créativité cadre
Chargé d'étude média, de plan média cadre
Chef d'études publicitaires cadre
Chef de dessin (publicité) cadre
Chef de trafic publicité cadre
Concepteur média cadre
Concepteur-rédacteur (publicité) cadre
Conseiller artistique (publicité) cadre
Décorateur en publicité cadre
Directeur artistique (publicité) cadre
Directeur de création (publicité) cadre
Prospecteur d'espace cadre
Rédacteur de catalogue cadre
Rédacteur publicitaire cadre
Responsable d'édition publicitaire cadre
Technicien de publicité cadre
Technicien enquêteur (publicité) cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Chef de publicité (hors publicité) (voir 374c, 374d)

375b CADRES DES RELATIONS PUBLIQUES ET DE LA COMMUNICATION

Cadres salariés exerçant leur activité dans le domaine des relations publiques et des actions de communication externe (hors publicité), au sein d'une entreprise ou dans une agence spécialisée travaillant pour le compte de clients. Au sein de l'entreprise ou pour le compte d'une entreprise cliente, ils ont pour mission de définir et accompagner la mise en œuvre d'une politique permanente de contacts non commerciaux avec les différents publics et les organes d'information. La rubrique inclut l'activité de communication interne au sein de l'entreprise.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assistant de communication, cadre
Attaché de presse, cadre
Chargé de communication externe, cadre
Chargé de communication interne, cadre
Chargé de relations publiques, cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Attaché parlementaire cadre
Chargé de relations (internes, externes) cadre
Conseil en communication cadre
Conseiller en relations publiques cadre
Directeur de la communication (sauf état-major de grande entreprise)
Journaliste attaché de presse cadre
Journaliste d'entreprise cadre
Responsable des relations publiques cadre

CADRES DES SERVICES TECHNIQUES ET COMMERCIAUX DE LA BANQUE, DE L'ASSURANCE ET DE L'IMMOBILIER, CADRES DES MARCHES FINANCIERS

376a CADRES DES MARCHES FINANCIERS

Cadres d'entreprise exerçant une activité directement liée au suivi des marchés financiers (en incluant le marché des matières premières). Cette activité peut être exercée :

- au sein et pour le compte d'une entreprise agricole, industrielle ou commerciale non spécialisée dans le suivi des marchés ;

- au sein d'une banque ;

- au sein d'une société ou cabinet spécialisé dans le suivi des marchés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Analyste financier
Gestionnaire de portefeuilles
Ingénieur financier
Opérateur de marchés, cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de change (salarié) cadre
Analyste financier à option boursière
Analyste industriel
Cambiste cadre
Courtier en bourse cadre
Directeur de trésorerie
Economiste de marché
Expert d'opérations de marchés cadre
Gestionnaire actif-passif cadre
Ingénieur conseil (banques)
Monteur-négociateur d'opérations boursières
Opérateur de parquet cadre
Risk manager (banque) cadre
Saler / seller / vendeur en bourse cadre
Swaper
Trader

PROFESSIONS EXCLUES

Analyste économique (voir 372a)
Economiste (voir 372a)
Risk manager (assurance) (voir 376e si cadre)

376b CADRES DES OPERATIONS BANCAIRES

Cadres des services techniques et commerciaux des organismes bancaires, assurant des fonctions relatives à des opérations spécifiquement bancaires : évaluation des risques, opérations financières, traitement d'opérations administratives liées à la

gestion des dépôts, crédits et moyens de paiements. La rubrique ne comprend pas les cadres employés dans les services administratifs généraux, ni les cadres exerçant une fonction plus proprement commerciale (incluant des relations directes personnalisées avec la clientèle) ou managériale, ni les cadres opérant en lien direct avec les marchés financiers.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Analyste risques bancaires
Instructeur prêt aux entreprises, cadre
Instructeur prêt aux particuliers, cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Analyste contrôleur de crédits
Analyste de crédit
Analyste risques pays / marchés
Chargé d'études crédit (banque) cadre
Crédit manager (banque) cadre
Gestionnaire de risques
Gestionnaire de titres
Responsable assistance technique (banque) cadre
Responsable back-office cadre
Responsable crédit cadre
Responsable des engagements
Responsable des moyens de paiements

PROFESSIONS EXCLUES

Responsable de domaine (banque) (état-major de grande entreprise) (voir 371a)

376c CADRES COMMERCIAUX DE LA BANQUE

Cadres salariés des organismes bancaires entretenant particulièrement des rapports directs avec la clientèle ou spécialisés dans l'exercice d'une activité de caractère plus proprement commercial.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chargé d'affaires (banque), cadre
Chargé de clientèle (banque), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur commerce international (banque)
Animateur commercial (banque) cadre
Attaché commercial de banque cadre
Chargé d'affaires particuliers cadre
Chargé d'affaires PME-PMI (banque) cadre
Chargé d'affaires toutes clientèles (banque) cadre
Chargé de relations clientèle bancaire
Chargé de syndication
Commercial exploitation internationale (banque)
Conseiller gestion de patrimoine
Conseiller haut-de-bilan
Correspondant bancaire
Gestionnaire de fortune cadre
Responsable commercial (banque) cadre
Responsable gestion de patrimoine
Responsable service clientèle (banque) cadre
Spécialiste financements internationaux

PROFESSIONS EXCLUES

Directeur d'agence (banque) (voir 376d)
Responsable de domaine (banque) (état-major de grande entreprise) (voir 371a)
Responsable de la gestion financière (état-major de grande entreprise) (voir 371a)
Responsable de marché (banque) (état-major de grande entreprise) (voir 371a)
Responsable développement (banque) (état-major de grande entreprise) (voir 371a)
Responsable international (banque) (état-major de grande entreprise) (voir 371a)

376d CHEFS D'ETABLISSEMENTS ET RESPONSABLES DE L'EXPLOITATION BANCAIRE

Cadres salariés assurant la direction et le fonctionnement d'une entité bancaire (hors cadres d'état-major).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef d'agence (banque), cadre
Directeur d'agence (banque)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint chef d'agence (banque) cadre
Adjoint directeur d'agence (banque) cadre
Chef de bureau (banque) cadre
Directeur d'exploitation (banque)
Directeur de centre administratif (banque)
Responsable administratif d'agence (banque) cadre
Responsable d'agence (banque) cadre
Responsable d'unité commerciale (banque) cadre
Responsable d'unité (banque) cadre
Responsable de bureau (banque) cadre
Responsable de direction (banque) (sauf état-major de grande entreprise)
Responsable de division ou de service (banque) cadre
Responsable de groupe (banque)
Responsable de région (banque) (sauf état-major de grande entreprise)
Responsable de secteur (banque) (sauf grande entreprise)
Responsable de site commercial (banque) cadre
Responsable point de vente (banque) cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Responsable de direction (banque) (état-major de grande entreprise) (voir 371a)
Responsable de région (banque) (état-major de grande entreprise) (voir 371a)
Responsable de zone géographique (banque) (état-major de grande entreprise) (voir 371a)

376e CADRES DES SERVICES TECHNIQUES DES ASSURANCES

Cadres des sociétés d'assurance spécialisés dans les fonctions mêmes de l'assurance (études techniques, production de contrats, règlement de sinistres, ...) ou exerçant des fonctions commerciales (inspecteurs administratifs). La rubrique comprend tous les cadres d'études et les

cadres juristes spécialisés dans le domaine des assurances.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Actuaire (assurances), cadre
Attaché d'inspection (assurances), cadre
Cadre technique (assurances), cadre
Fondé de pouvoir (assurances, sauf état-major), cadre
Inspecteur régleur (assurances), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Attaché de direction (assurances) (sauf état-major) cadre
Cadre (assurances) cadre
Calculateur (assurance) cadre
Chargé d'études actuarielles (assurances) cadre
Chargé de mission d'assurances cadre
Chef de produit en assurances cadre
Chef de service contentieux (assurances) cadre
Chef de service (assurances) cadre
Conseiller en assurances cadre
Contrôleur technique d'assurances cadre
Directeur d'agence (assurances) (sauf état-major) cadre
Directeur technique (assurances) (sauf état-major) cadre
Inspecteur commercial (assurances) cadre
Inspecteur du cadre (assurances) cadre
Inspecteur règlements corporels, sinistres cadre
Inspecteur technique d'assurances cadre
Juriste d'assurances (spécialiste) cadre
Rédacteur (assurances) cadre
Régleur (assurances) cadre
Responsable commercial (assurances) cadre
Responsable de bureau (assurances) cadre
Responsable de secteur (assurances) cadre
Responsable technique (assurances) cadre
Risk manager (assurance) cadre
Souscripteur rédacteur grands risques cadre
Statisticien (assurances) cadre
Tarificateur risques spéciaux cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Attaché d'inspection (assurances) (voir 467c si technicien)
Chef du personnel (assurances) (sauf état-major) (voir 372c si cadre)
Contrôleur technique d'assurances (voir 467c si technicien)
Directeur administratif (assurances) (état-major) (voir 371a si cadre)
Directeur technique (assurances) (état-major) (voir 380a si cadre)
Fondé de pouvoir (sécurité sociale) (s.a.i.) (voir 376f si cadre)
Juriste d'assurances (non spécialiste) (voir 372e si cadre)
Rédacteur (assurances) (voir 545c si employé)
Responsable de secteur (assurances) (voir 467c si technicien)
Risk manager (banque) (voir 376a si cadre)

376f CADRES DES SERVICES TECHNIQUES DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE ET ASSIMILES

Cadres des organismes de sécurité sociale (caisses primaires et régionales d'assurance maladie, caisses d'allocations familiales, unions de recouvrement des cotisations, caisses départementales et interdépartementales de mutualité sociale agricole, organismes nationaux) et des organismes de prévoyance et de retraite complémentaire aux régimes de base, exerçant une activité spécialisée dans les fonctions de la sécurité sociale et des retraites complémentaires (contrôle de l'ouverture des droits, liquidation des prestations, contrôle médical ou réglementaire, gestion personnalisée de dossiers d'assuré, de professionnel de santé ou d'entreprise cotisante,...), à l'exclusion de la participation à des fonctions de soutien général (administration, comptabilité, informatique, ressources humaines).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent comptable (sécurité sociale, sauf état-major)
Agent de direction (sécurité sociale, sauf état-major)
Chef de service (sécurité sociale, sauf état-major), cadre
Directeur-adjoint (sécurité sociale, sauf état-major)
Fondé de pouvoir (sécurité sociale), cadre
Responsable gestion du risque (assurance maladie), cadre
Responsable relations avec les professionnels (assurance maladie), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Attaché juridique (sécurité sociale) cadre
Chef de service contentieux (sécurité sociale) cadre
Directeur technique (sécurité sociale) (sauf état-major)
Employé de la sécurité sociale cadre
Gestionnaire de dossiers d'entreprises (sécurité sociale) cadre
Ingénieur-conseil des services prévention de la sécurité sociale
Rédacteur (sécurité sociale) cadre
Responsable service liquidation de prestations sociales cadre
Responsable (sécurité sociale) cadre
Statisticien (sécurité sociale) cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Agent comptable (sécurité sociale) (état-major) (voir 371a)
Attaché juridique (sécurité sociale) (voir 467d si technicien)
Chef de service contentieux (sécurité sociale) (voir 467d si technicien)
Dentiste-conseil (sécurité sociale) (voir 311c si technicien)
Directeur de caisse (sécurité sociale) (voir 231a, 232a, 233d)
Directeur du personnel (sécurité sociale) (hors état-major) (voir 372c si cadre)
Directeur technique (sécurité sociale) (état-major) (voir 380a)

Juriste (contentieux hors sécurité sociale) (voir 372e si cadre)

Rédacteur (sécurité sociale) (voir 545d si employé)

Responsable gestion du risque (assurance maladie) (voir 467d si technicien)

Statisticien (sécurité sociale) (voir 467d si technicien)

376g CADRES DE L'IMMOBILIER

Salariés ayant la qualité de cadres au sens des conventions collectives, servant d'intermédiaires dans les transactions immobilières ou gérant des biens immobiliers, soit au sein d'entreprises spécialisées dans ces activités, soit directement au sein d'autres entreprises, pour le compte de ces dernières.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent immobilier, cadre

Gérant d'immeuble, cadre

Gestionnaire de patrimoine immobilier, cadre

Syndic de copropriété (représentant de), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Administrateur de biens (représentant de) cadre

Agent foncier (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Conducteur d'opérations immobilières

Conseiller immobilier (sauf banque) cadre

Courtier en immobilier si salarié

Expert immobilier cadre

Gérant de copropriété cadre

Inspecteur de gestion immobilière cadre

Marchand de biens (préposé de) cadre

Monteur d'opérations immobilières cadre

Négociateur immobilier, foncier cadre

Responsable de gestion locative cadre

Responsable de programmes immobiliers cadre

Vendeur immobilier cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Architecte (voir 382b)

HOTELLERIE, RESTAURATION

377a CADRES DE L'HOTELLERIE ET DE LA RESTAURATION

Salariés ayant la qualité de cadres au sens des conventions collectives, dirigeant un hôtel ou un restaurant (sans avoir la capacité d'engager leur entreprise au sens juridique), ou du moins ayant une responsabilité importante dans l'organisation et la gestion d'un tel établissement, ou créant une œuvre originale dans le domaine de la cuisine.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de cuisine, cadre

Chef de réception (hôtellerie), cadre

Chef de salle (hôtel, restaurant), cadre

Directeur d'hôtel, cadre

Directeur de restaurant, cadre

Manager (restaurant), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant Directeur/manager (hôtel, restaurant) cadre

Chef d'exploitation (hôtellerie) cadre

Chef d'unité (hôtel, restaurant) cadre

Chef de service (hôtel, restaurant) cadre

Chef gérant (hôtel, restaurant) cadre

Commissaire de bord cadre

Directeur d'hébergement cadre

Directeur de centre de vacances cadre

Directeur de résidence de tourisme cadre

Directeur de village

Econome de collectivité cadre

Gérant de brasserie, de restaurant cadre

Gérant de cantine cadre

Gérant de cuisine centrale, de self service cadre

Gouvernante (hôtel) cadre

Hôtelier cadre

Inspecteur de restauration collective cadre

Maître d'hôtel cadre

Réceptionnaire (hôtellerie) cadre

Régisseur de matériel (hôtel, restaurant) cadre

Responsable de garniture (hôtel, restaurant) cadre

Responsable ménage lingerie (hôtel) cadre

38 : INGENIEURS ET CADRES TECHNIQUES D'ENTREPRISES

Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les salariés occupant une position de cadre au sein d'une entreprise et exerçant une activité de nature technique. Les personnes concernées exercent des fonctions de responsabilité impliquant une activité de commandement dans le domaine technique ou nécessitant des connaissances scientifiques approfondies. Elles exercent leur activité en position d'ingénieur ou de cadre selon les conventions collectives applicables à l'entreprise.

Les domaines couverts par la catégorie couvrent plus précisément :

- les études, la recherche et le développement dans des domaines faisant appel aux sciences exactes et naturelles plus qu'aux sciences économiques et humaines. Sont incluses l'agronomie, l'informatique, l'architecture, l'urbanisme, mais non la statistique et le calcul actuariel ;
- la production et la fabrication de produits, la conduite de chantiers ;
- la vente de biens d'équipement professionnel, de bâtiment et travaux publics, de biens intermédiaires et d'informatique ;
- les fonctions connexes de la production qui comprennent l'ordonnancement de la production, les méthodes (industrialisation), les achats, la logistique, le contrôle-qualité, la maintenance des équipements et l'environnement. Dans le cas des achats industriels, la catégorie inclut uniquement le cas dans lequel l'activité exercée réclame des compétences techniques : acheteurs de l'industrie, du bâtiment, de certains services utilisant du matériel lourd. Elle ne comprend donc pas les autres acheteurs, dont la fonction consiste surtout à optimiser en fonction de considérations commerciales les opérations d'achat qui leur sont confiées (catégorie 37) ;
- l'informatique et les télécommunications ;
- les transports (activités spécifiques d'exploitation ou techniques, conduite d'engin par des cadres) ;

La notion de « domaine couvert » doit être entendu au sens de l'activité individuelle ou de la spécialité d'intervention particulière du cadre et, non pas, selon la nature et donc la classification du produit final. Ainsi, un ingénieur mécanicien effectuant des études et recherches relevant de la mécanique dans le domaine de la recherche ou de la production des industries textiles ou de l'industrie du bois, devra être classé en rubrique 384a et non en rubrique 386e.

Sont exclus de la catégorie :

- les enseignants des établissements scolaires (catégories 34 ou 42) ;
- les salariés exerçant une fonction de direction en qualité de chef d'entreprise et ayant normalement à ce titre la capacité juridique d'engager leur entreprise au sens juridique (catégories 21, 22 et 23, ou, catégorie 10 pour l'agriculture, les travaux agricole, la sylviculture et la pêche), même si ces personnes mettent en avant leur qualité d'ingénieur ;
- les salariés d'entreprise exerçant une profession de santé (médecins, pharmaciens, vétérinaires) (catégorie 34) même s'ils exercent des fonctions de recherche ou de production, par exemple, dans un laboratoire pharmaceutique ;
- les cadres techniques exerçant des fonctions spécifiques dans la presse, l'édition, l'audiovisuel et les spectacles (catégorie 35).

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
21 Artisans	Peuvent exercer leur activité en qualité de salarié de leur entreprise	Exercent le niveau supérieur de direction dans l'entreprise. Ont généralement seuls la capacité d'engager juridiquement l'entreprise
22 Commerçants et assimilés	Peuvent exercer leur activité en qualité de salarié de leur entreprise	Exercent le niveau supérieur de direction dans l'entreprise. Ont généralement seuls la capacité d'engager juridiquement l'entreprise
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	Peuvent exercer leur activité en qualité de salarié de leur entreprise	Exercent le niveau supérieur de direction dans l'entreprise. Ont généralement seuls la capacité d'engager juridiquement l'entreprise
33 Cadres de la fonction publique	Peuvent exercer une activité ou une fonction comparable au sein de la fonction publique	Appartiennent à la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)
34 Professeurs des enseignements secondaire et supérieur, professions scientifiques	Peuvent exercer une activité ou une fonction comparable au sein de la fonction publique	Exercent une activité dans les enseignements supérieur ou secondaire, une activité dans la recherche publique ou une activité de type scientifique dans les domaines de la santé et de l'orientation scolaire ou professionnelle
35 Professions de l'information, des arts et des spectacles	Dans le cas des cadres techniques des spectacles et de l'audiovisuel : peuvent être des salariés d'entreprise exerçant un métier voisin	Interviennent directement dans la réalisation des spectacles et des productions audiovisuelles
37 Cadres administratifs et cadres commerciaux d'entreprises	Salariés d'entreprise classés cadres sur l'aspect technique ou scientifique	L'aspect administratif ou commercial l'emporte
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises (information, expression artistique, spectacles)	Peuvent occasionnellement exercer une activité ou des fonctions comparables	N'exercent pas leur activité en position de cadre.
47 Techniciens	En général salariés d'entreprise, peuvent avoir un domaine d'activité voisin	Classés agents de maîtrise ou techniciens et non cadres dans les conventions collectives
48 Contremaîtres, agents de maîtrise	En général salariés d'entreprise, peuvent avoir un domaine d'activité voisin	Classés agents de maîtrise ou techniciens et non cadres dans les conventions collectives

Les rubriques PCS-ESE

Etat-major (grandes entreprises)

380a Directeurs techniques des grandes entreprises

Agriculture, eaux et forêts

381b Ingénieurs et cadres d'étude et développement de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts

381c Ingénieurs et cadres de production et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts

Bâtiment, travaux publics

382a Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics

382b Architectes salariés

382c Ingénieurs, cadres de chantier et conducteurs de travaux (cadres) du bâtiment et des travaux publics

382d Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en bâtiment, travaux publics

Electricité, électronique

383a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en électricité, électronique

- 383b Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique, électronique
 383c Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel électrique ou électronique professionnel

Mécanique, travail des métaux

- 384a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en mécanique et travail des métaux
 384b Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique et travail des métaux
 384c Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel mécanique professionnel

Industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie et matériaux lourds)

- 385a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)
 385b Ingénieurs et cadres de fabrication des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)
 385c Ingénieurs et cadres technico-commerciaux des industries de transformations (biens intermédiaires)

Autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois, énergie)

- 386b Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement de la distribution d'énergie, eau
 386c Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)
 386d Ingénieurs et cadres de la production et de la distribution d'énergie, eau
 386e Ingénieurs et cadres de fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)

Fonctions connexes de la production : achats industriels, logistique, méthodes, contrôle-qualité, maintenance (hors informatique), environnement

- 387a Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels
 387b Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
 387c Ingénieurs et cadres des méthodes de production
 387d Ingénieurs et cadres du contrôle-qualité
 387e Ingénieurs et cadres de la maintenance,

- de l'entretien et des travaux neufs
 387f Ingénieurs et cadres techniques de l'environnement

Informatique, télécommunications

- 388a Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique
 388b Ingénieurs et cadres d'administration, maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
 388c Chefs de projets informatiques, responsables informatiques
 388d Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique et télécommunications
 388e Ingénieurs et cadres spécialistes des télécommunications

Transports (hors logistique)

- 389a Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports
 389b Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile
 389c Officiers et cadres navigants techniques de la marine marchande

ETAT-MAJOR (GRANDES ENTREPRISES)

380a DIRECTEURS TECHNIQUES DES GRANDES ENTREPRISES

Cadres d'état-major techniques d'une entreprise de 500 salariés ou plus, soit en siège social, soit en établissement de production. Ils sont les adjoints directs du chef d'entreprise ou du directeur général; ils participent, au sein d'un comité de direction, à la définition des objectifs de l'entreprise dans le domaine technique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Directeur de fabrication (état major des GE)
 Directeur de la recherche (état major des GE)
 Directeur de production (état major des GE)
 Directeur informatique (état major des GE)
 Directeur technique (état major des GE)
 Ingénieur (état major des GE)

AGRICULTURE, EAUX ET FORETS

381b INGENIEURS ET CADRES D'ETUDE ET DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE, LA PECHE, LES EAUX ET FORETS

Ingénieurs et cadres du secteur privé, chargés d'étudier et de résoudre les problèmes techniques et économiques rencontrés dans le domaine agricole ou, plus généralement, en matière de développement des activités exercées dans les domaines de l'agriculture, des eaux et des forêts.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur agronome (recherche, études, sauf Etat, coll. loc.), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de développement en agriculture (recherche, études) (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Agronome (recherche, études (sauf Etat) cadre

Animateur agricole (recherche, études) (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Chargé d'études agricoles (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Ingénieur horticole (recherche, études) cadre

Ingénieur O.N.F. (recherche, études) cadre

Ingénieur (agriculture, recherche, études) (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Pédologue (recherche, études) cadre

Vulgarisateur agricole (sauf Etat, coll. loc.) cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Agent foncier (voir 372e si cadre)

Conseiller fiscal agricole (sauf Etat, coll. loc.) (voir 372e si cadre)

Ingénieur agricole (recherche publique) (voir 342g)

Ingénieur d'agriculture (Etat, coll. loc., sauf recherche publique) (voir 332a, 332b)

381c INGENIEURS ET CADRES DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION DE L'AGRICULTURE, LA PECHE, LES EAUX ET FORETS

Ingénieurs et cadres du secteur privé, chargés de participer à la réalisation de travaux de production ou d'aménagement au sein d'une entreprise agricole, halieutique ou sylvicole.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur agronome (production, sauf Etat, coll. loc.), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de développement en agriculture (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Agronome (production) (sauf Etat) cadre

Animateur agricole (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Cadre (pêche)

Conseiller agricole (production) (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Conseiller d'entreprise agricole (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Conseiller de gestion agricole (production) (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Conseiller de groupement agricole (production) (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Conseiller technique agricole (sauf Etat, coll. loc.) cadre

Ingénieur horticole (production) cadre

Ingénieur O.N.F. (production) cadre

Ingénieur (agriculture) (production, sauf Etat, coll. loc.) cadre

Pédologue (production) cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Agent foncier (voir 372e si cadre)

Conseiller fiscal agricole (sauf Etat, coll. loc.) (voir 372d si cadre)

Ingénieur agricole (recherche publique) (voir 343a)

Ingénieur d'agriculture (Etat, coll. loc., sauf recherche publique) (voir 332a, 332b)

BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS

382a INGENIEURS ET CADRES D'ETUDE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Ingénieurs et cadres ayant pour activité d'élaborer des projets d'ouvrages ou d'installations relevant des secteurs du bâtiment et des travaux publics, d'en définir les caractéristiques techniques et d'en estimer le coût de réalisation. Ils ne procèdent pas habituellement à la direction des chantiers sur le terrain. Sont exclus de cette rubrique, les ingénieurs et cadres dont l'activité est consacrée à des travaux de méthodes, planning et ordonnancement ou à des travaux de contrôle et de qualité venant en accompagnement ou en aval des phases de fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur études de prix (btp)

Ingénieur études techniques (btp), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de service études de prix (btp) cadre

Chef du bureau d'études (btp) cadre

Ingénieur structure béton armé (btp)

Responsable études de prix (btp) cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur méthodes (btp) (voir 387c)

Ingénieur qualité (btp) (voir 387d)

382b ARCHITECTES SALARIES

Architectes salariés du secteur privé, exerçant leur activité auprès d'un confrère ou au sein d'une agence d'architectes ou, le cas échéant, au sein d'une entreprise disposant d'un patrimoine immobilier nécessitant la réalisation de travaux neufs ou d'entretien importants. Leur activité est d'assurer ou de participer à la conception des travaux, de réaliser la surveillance de l'exécution de ces derniers, puis d'assister le client (ou le responsable des questions immobilières de leur entreprise) dans la réception de l'ouvrage.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Architecte (hors Etat, coll. loc.), cadre
Maître d'œuvre (architecte, hors Etat, coll. loc.),
cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Architecte conseiller (hors Etat, coll. loc.) si salarié
Architecte consultant (hors Etat, coll. loc.) si salarié
Architecte d'intérieur cadre
Architecte décorateur (hors Etat, coll. loc.) cadre
Géomètre (hors Etat, coll. loc.) cadre
Urbaniste (hors Etat, coll. loc.) cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Architecte des Bâtiments de France (voir 351a)
Urbaniste de l'Etat (voir 351a)

382c INGENIEURS, CADRES DE CHANTIER ET CONDUCTEURS DE TRAVAUX (CADRES) DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Ingénieurs et cadres du secteur privé, assurant la responsabilité technique et souvent financière de la direction d'un ou plusieurs chantiers ou participant à la conduite de ces derniers. Ils peuvent être chargés de coordonner l'affectation des moyens consacrés aux différents chantiers selon l'avancement des travaux et de veiller au respect du planning. Sont exclus de cette rubrique, les ingénieurs et cadres dont l'activité est consacrée à des travaux de méthodes, planning et ordonnancement ou à des travaux de contrôle et de qualité venant en accompagnement ou en aval du travail sur le chantier.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur de travaux (btp), cadre
Ingénieur travaux (btp), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de chantier (btp) cadre
Conducteur de travaux principal (btp) cadre
Directeur de travaux (btp) cadre
Responsable matériel (btp) cadre

382d INGENIEURS ET CADRES TECHNICO-COMMERCIAUX EN BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS

Ingénieurs et cadres technico-commerciaux du secteur privé en BTP. Ils négocient avec l'architecte ou le client le projet de construction. Ils peuvent participer au lancement de l'ouvrage et en suivre la réalisation. Ils assurent également la gestion financière de l'affaire.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur commercial (btp), cadre
Ingénieur d'affaires (btp), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent commercial, technico-commercial (btp) cadre
Cadre commercial (btp) cadre
Chargé d'affaires (btp) cadre
Chef d'agence (btp) cadre
Chef de projet d'affaires (btp) cadre
Ingénieur contrats (btp) cadre
Ingénieur de promotion des ventes (btp) cadre
Ingénieur en chauffage (commercial) cadre
Technico-commercial (btp) cadre

ELECTRICITE, ELECTRONIQUE

383a INGENIEURS ET CADRES D'ETUDE, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EN ELECTRICITE, ELECTRONIQUE

Ingénieurs et cadres de recherches, études et développement œuvrant dans les domaines de l'électricité, de l'électromécanique et de l'électronique. Ils participent à la recherche de nouvelles technologies, à la mise au point de nouveaux produits ou équipements, ainsi qu'aux études réalisées en vue de leur industrialisation. Sont exclus de cette rubrique, les ingénieurs et cadres dont l'activité est consacrée à des travaux de méthodes, planning et ordonnancement ou à des travaux de contrôle et de qualité venant en accompagnement ou en aval des phases de fabrication. Les informaticiens spécialistes de l'informatique technique ou embarquée appartiennent à cette rubrique. Par contre, les ingénieurs et cadres spécialistes de l'informatique de réseaux et des télécommunications en sont exclus.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de bureau d'études (électricité-électronique),
cadre
Dessinateur principal (électricité-électronique), cadre
Ingénieur d'études en électricité, électronique, cadre
Ingénieur électromécanicien (études), cadre
Ingénieur en électronique (études), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Analyste programmeur en informatique industrielle cadre
Analyste programmeur en productique (informatique industrielle) cadre
Dessinateur projeteur (électricité-électronique) cadre
Directeur de bureau d'études (électricité-électronique) cadre
Domoticien cadre
Ingénieur d'essai en électricité, électronique cadre
Ingénieur de projet (électricité, électronique) cadre
Ingénieur de recherche en électricité, électronique (sauf recherche publique) cadre
Ingénieur développement des composants (électricité-électronique) cadre
Ingénieur EDF (études) cadre
Ingénieur électricien (électricité-électronique) cadre
Ingénieur électricien (études) cadre
Ingénieur électromécanicien (électricité-électronique) cadre
Ingénieur en automatique (études) cadre
Ingénieur en climatisation (études) cadre
Ingénieur en électronique (électricité-électronique) cadre
Ingénieur en génie climatique (études) cadre
Ingénieur en hydraulique (études) cadre
Ingénieur en robotique (études) cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur des télécommunications (Etat, coll. loc., sauf recherche publique) (voir 332a, 332b)
Ingénieur télécom (Etat, coll. loc., sauf recherche publique) (voir 332a, 332b)
Ingénieur télécom (sauf Etat, coll. loc., recherche publique) (voir 388e)
Ingénieur (électricité, électronique en recherche publique) (voir 342f à 342g)
Ingénieur (électricité, électronique) (Etat, coll. loc., sauf recherche publique) (voir 332a, 332b)

383b INGENIEURS ET CADRES DE FABRICATION EN MATERIEL ELECTRIQUE, ELECTRONIQUE

Ingénieurs et cadres du secteur privé, intervenant dans le domaine de la fabrication des matériels et produits réalisés dans les domaines de la fabrication de matériel électrique et électronique. Sont exclus de cette rubrique, les ingénieurs et cadres dont l'activité est consacrée à des travaux de méthodes, planning et ordonnancement ou à des travaux de contrôle et de qualité venant en accompagnement ou en aval des phases de fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur de fabrication de matériel électrique, cadre
Ingénieur de fabrication en électricité, électronique, cadre
Ingénieur de fabrication en électroménager, cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'atelier de fabrication (électricité-électronique) cadre
Chef de fabrication (électricité-électronique) cadre
Directeur d'usine (électricité-électronique) (sauf état-

major de grande entreprise) cadre
Ingénieur électricien (électricité-électronique) (fabrication) cadre
Ingénieur électricien (fabrication) cadre
Ingénieur électromécanicien (fabrication) cadre
Ingénieur en automatique (fabrication) cadre
Ingénieur en climatisation (fabrication) cadre
Ingénieur en électronique (fabrication) cadre
Ingénieur en génie climatique (fabrication) cadre
Ingénieur en hydraulique (fabrication) cadre
Ingénieur en robotique (fabrication) cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur de contrôle (électricité, électronique) (voir 387d)

383c INGENIEURS ET CADRES TECHNICO-COMMERCIAUX EN MATERIEL ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE PROFESSIONNEL

Ingénieurs et cadres du secteur privé, qui étudient et négocient avec les clients potentiels de leur entreprise leurs projets d'installations électriques ou d'équipements électriques, électroniques pour tous usages industriels (matériels lourds exigeant une compétence technique importante). Ils lancent et suivent la réalisation des installations, assurent la réception avec le client, ainsi que la gestion financière de l'opération.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur commercial (matériel électrique ou électronique profes.), cadre
Ingénieur d'affaires (matériel électrique, électro. profes.), cadre
Technico-commercial (matériel électrique, électro. profes.), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent commercial (matériel électrique, électro. profes.) cadre
Cadre commercial (matériel électrique, électro. profes.) cadre
Chargé d'affaires (matériel électrique, électro. profes.) cadre
Chef de projet d'affaires (matériel électrique, électro. profes.) cadre
Ingénieur contrats (matériel électrique, électro. profes.) cadre
Ingénieur de promotion des ventes (matériel électrique, électro. profes.) cadre
Ingénieur technico-commercial en télécommunication
Responsable commercial (matériel électrique, électro. profes.) cadre

MECANIQUE, TRAVAIL DES METAUX

384a INGENIEURS ET CADRES D'ETUDE, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EN MECANIQUE ET TRAVAIL DES METAUX

Ingénieurs ou cadres chargés, dans le domaine de la mécanique, d'étudier, en liaison avec les responsables de la fabrication, la mise au point de nouveaux produits, ainsi que leurs procédés de fabrication, ou d'améliorer et adapter des produits déjà existants. Sont exclus de cette rubrique, les ingénieurs et cadres dont l'activité est consacrée à des travaux de méthodes, planning et ordonnancement venant en accompagnement ou en aval des phases de fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de bureau d'études (mécanique), cadre
Chef de projet (mécanique), cadre
Ingénieur d'essai en mécanique, cadre
Ingénieur d'études en mécanique, cadre
Ingénieur de bureau d'études (mécanique), cadre
Responsable bureau d'études (mécanique), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de service études (mécanique) cadre
Dessinateur chef de groupe (mécanique) cadre
Dessinateur chef de projet (mécanique) cadre
Dessinateur projeteur (mécanique) cadre
Directeur de bureau d'études (mécanique, sauf état-major des GE) cadre
Ingénieur de projet (mécanique) cadre
Ingénieur en aéronautique (études) cadre
Ingénieur en armement (études) cadre
Ingénieur en automobile (études) cadre
Ingénieur en chaudronnerie (études) cadre
Ingénieur mécanicien (études) cadre
Projeteur (mécanique) cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur de contrôle-qualité (mécanique) (voir 387d)
Ingénieur méthodes (voir 387c)
Ingénieur planning, ordonnancement (voir 387b)

384b INGENIEURS ET CADRES DE FABRICATION EN MECANIQUE ET TRAVAIL DES METAUX

Ingénieurs et cadres du secteur privé responsables de la réalisation de programmes de fabrication des produits de la construction mécanique. Sont exclus de cette rubrique, les ingénieurs et cadres dont l'activité est consacrée à des travaux de méthodes, planning et ordonnancement ou à des travaux de contrôle et de qualité venant en accompagnement ou en aval des phases de fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur de fabrication en mécanique, cadre
Ingénieur en aéronautique (fabrication), cadre
Responsable de production (mécanique), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'atelier de fabrication (mécanique) cadre
Chef de chaîne de fabrication (mécanique) cadre
Chef de fabrication (mécanique) cadre
Directeur d'usine (mécanique) cadre
Directeur de fabrication (mécanique) (sauf état-major de grande entreprise) cadre
Ingénieur de fabrication en aéronautique cadre
Ingénieur de fabrication en automobile cadre
Ingénieur de forge (fabrication) cadre
Ingénieur en chaudronnerie (fabrication) cadre
Ingénieur mécanicien (fabrication) cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur de contrôle (électricité, électronique) (voir 387d)
Ingénieur de contrôle (mécanique) (voir 387d)
Ingénieur de l'armement (Etat) (voir 332a)

384c INGENIEURS ET CADRES TECHNICO-COMMERCIAUX EN MATERIEL MECANIQUE PROFESSIONNEL

Ingénieurs et cadres du secteur privé, chargés de négocier avec le client la vente des matériels produits par leur entreprise ou de prospecter en vue d'étudier de nouvelles gammes pour satisfaire les besoins du marché. Cette rubrique est limitée aux biens d'équipement exigeant une compétence technique importante (avions, armements, navires, produits de la grosse mécanique et de la chaudronnerie).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur commercial (commerce de gros d'équipement industriel), cadre
Ingénieur commercial (matériel mécanique professionnel), cadre
Technico-commercial (matériel mécanique professionnel), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent commercial (matériel mécanique professionnel) cadre
Cadre commercial (matériel mécanique professionnel) cadre
Chargé d'affaires (matériel mécanique professionnel) cadre
Chef de projet d'affaires (matériel mécanique professionnel) cadre
Ingénieur contrats (matériel mécanique professionnel) cadre
Ingénieur de promotion des ventes (matériel mécanique professionnel) cadre

INDUSTRIES DE TRANSFORMATION (AGROALIMENTAIRE, CHIMIE, METALLURGIE ET MATERIAUX LOURDS)

385a INGENIEURS ET CADRES D'ETUDE, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION (AGROALIMENTAIRE, CHIMIE, METALLURGIE, MATERIAUX LOURDS)

Ingénieurs et cadres de recherche-développement salariés du secteur privé, exerçant leur spécialité dans les domaines de la chimie, de la pharmacie, de la biologie et des industries agricoles et alimentaires, de la production sidérurgique et de la première transformation des métaux non ferreux (p1tmf), de la fonderie, de la fabrication du verre, de la céramique, des matériaux de construction (fvmc), de la fabrication des placages et des panneaux de particules, ou de la fabrication des papiers et cartons. Leur tâche spécifique est de concevoir des programmes de recherche, de mettre au point des produits nouveaux ou d'améliorer des produits ou des procédés existants. Les métiers correspondants de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et des industries nucléaires sont rattachés à cette rubrique. Sont exclus de cette rubrique, les ingénieurs et cadres dont l'activité est consacrée à des travaux de méthodes, planning et ordonnancement ou à des travaux de contrôle et de qualité venant en accompagnement ou en aval des phases de fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Attaché de recherche clinique (chimie, pharmacie, IAA), cadre
Ingénieur biochimiste, biologiste (étude), cadre
Ingénieur d'études de matériaux, cadre
Ingénieur de laboratoire (chimie, pharmacie, IAA), cadre
Ingénieur de laboratoire (p1tmf, fvmc), cadre
Ingénieur de verrerie (études), cadre
Ingénieur en matériaux de construction (études), cadre
Ingénieur sidérurgiste (études), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aromaticien cadre
Chef de projet (métallurgie, matériaux) cadre
Directeur de bureau d'études (métallurgie, matériaux)
Ingénieur atomiste (études) cadre
Ingénieur calculs (métallurgie, matériaux) cadre
Ingénieur chimiste (études) cadre
Ingénieur d'études développement (chimie, pharmacie, IAA, p1tmf, fvmc) cadre
Ingénieur de cimenterie (études) cadre
Ingénieur de fonderie (études) cadre

Ingénieur de laminage (études) cadre
Ingénieur de projet (chimie, pharmacie, IAA, métallurgie, matériaux) cadre
Ingénieur en céramique (études) cadre
Ingénieur en cristallographie cadre
Ingénieur essais cliniques (chimie, pharmacie, IAA) cadre
Ingénieur métallurgiste (études) cadre
Ingénieur nucléaire (études) cadre
Ingénieur soudeur (études) cadre
Œnologue cadre
Parfumeur cadre
Responsable de laboratoire (chimie, pharmacie, IAA) cadre
Responsable R&D (chimie, pharmacie, IAA) cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur de contrôle (p1tmf, fvmc) (voir 387d)
Ingénieur de recherche (recherche publique) (voir 342f à 342g)
Ingénieur (Etat, coll. loc., sauf recherche publique) (voir 332a, 332b)

385b INGENIEURS ET CADRES DE FABRICATION DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION (AGROALIMENTAIRE, CHIMIE, METALLURGIE, MATERIAUX LOURDS)

Ingénieurs et cadres chargés de réaliser un programme, de mettre en route un processus de fabrication, de l'ajuster en fonction des difficultés du moment, ainsi que de gérer leur service, dans les domaines de la chimie (y c. carbo et pétrochimie, parachimie, caoutchouc, fils et fibres synthétiques), de la pharmacie ou de l'agroalimentaire, de la production ou de la première transformation des métaux non ferreux (p1tmf), de la fonderie, du verre, de la céramique, des matériaux de construction (fvmc), de la fabrication de placages et de panneaux de particules, ou de la fabrication des papiers et cartons. Les métiers correspondants des industries nucléaires, de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) sont rattachés à cette rubrique. La rubrique ne concerne pas les ingénieurs et cadres dont l'activité est consacrée à des travaux de méthodes, planning et ordonnancement ou à des travaux de contrôle et de qualité venant en accompagnement ou en aval des phases de fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur biochimiste, biologiste (fabrication), cadre
Ingénieur chimiste (fabrication), cadre
Ingénieur de cimenterie (fabrication), cadre
Ingénieur de fonderie (fabrication), cadre
Ingénieur de raffinerie (fabrication, exploitation), cadre
Ingénieur de verrerie (fabrication), cadre
Ingénieur en agroalimentaire (fabrication), cadre
Ingénieur sidérurgiste (fabrication), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'atelier de fonderie cadre
Chef d'atelier de matériaux de construction cadre

Chef d'atelier de production (chimie, pharmacie, IAA, p1tmf, fvmc) cadre
Chef de chaîne de fabrication (chimie, pharmacie, IAA, p1tmf, fvmc) cadre
Chef de fabrication (chimie, pharmacie, IAA, fab. de papier-carton, panneaux de bois, p1tmf, fvmc) cadre
Directeur d'usine (chimie, pharmacie, IAA) (sauf état-major de grande entreprise) cadre
Directeur de fabrication (chimie, pharmacie, IAA) (sauf état-major de grande entreprise)
Directeur de production (chimie, pharmacie, IAA) (sauf état-major de grande entreprise)
Ingénieur de brasserie (fabrication), cadre
Ingénieur de fabrication de caoutchouc, cadre
Ingénieur de fabrication de matériaux, cadre
Ingénieur de fabrication (chimie, pharmacie, IAA, fabrication de papier-carton), cadre
Ingénieur de fabrication (ind. lourdes du bois, panneaux de bois, p1tmf, fvmc), cadre
Ingénieur de laminage (fabrication), cadre
Ingénieur électrochimiste (fabrication), cadre
Ingénieur électrométallurgiste (fabrication), cadre
Ingénieur métallurgiste (fabrication), cadre
Ingénieur (production) (p1tmf, fvmc, fab de papier, panneaux de bois, ..), cadre
Maître de chai (IAA), cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur de contrôle (chimie, pharmacie, IAA) (voir 387d)

385c INGENIEURS ET CADRES TECHNICO-COMMERCIAUX DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATIONS (BIENS INTERMEDIARES)

Ingénieurs et cadres du secteur privé, chargés, d'assurer, à la force de vente et à la clientèle de l'entreprise, une assistance technique (études particulières, modifications techniques) concernant le produit proposé ou son utilisation. Ils peuvent participer directement aux opérations de prospection ou de vente.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur commercial (biens intermédiaires chimie, p1tmf (première transformation des métaux non ferreux), fvmc (fer, verre, matériaux de construction, extraction), cadre
Ingénieur commercial (commerce de gros biens interméd.), cadre
Technico-commercial (commerce de biens interméd.), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent commercial, technico-commercial (biens intermédiaires : chimie, p1tmf, fvmc, extraction), cadre
Cadre commercial (comm. de gros de biens intermédiaires)
Chargé d'affaires (biens intermédiaires), cadre
Chef de projet d'affaires (biens intermédiaires), cadre
Ingénieur contrats (biens intermédiaires), cadre
Ingénieur de promotion des ventes (biens intermédiaires), cadre

AUTRES INDUSTRIES (IMPRIMERIE, MATERIAUX SOUPLES, AMEUBLEMENT ET BOIS, ENERGIE)

386b INGENIEURS ET CADRES D'ETUDE, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DE LA DISTRIBUTION D'ENERGIE, EAU

Ingénieurs et cadres de recherche et études salariés du secteur privé, chargés de concevoir des programmes de recherche sur des produits nouveaux ou l'amélioration de produits ou de procédés existants, dans les domaines de la distribution d'énergie et d'eau. Les métiers correspondants des industries de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et du nucléaire sont rattachés à la rubrique 385a. Sont exclus de cette rubrique, les ingénieurs et cadres dont l'activité est consacrée à des travaux de méthodes, planning et ordonnancement ou à des travaux de contrôle et de qualité venant en accompagnement ou en aval des phases de fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur géologue
Physicien (secteur privé) (s.a.i.), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Météorologiste (sauf Etat), cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur atomiste (voir 385a)
Ingénieur nucléaire (voir 385a)

386c INGENIEURS ET CADRES D'ETUDE, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DES AUTRES INDUSTRIES (IMPRIMERIE, MATERIAUX SOUPLES, AMEUBLEMENT ET BOIS)

Ingénieurs et cadres de recherche et études, salariés du secteur privé, chargés de concevoir des programmes de recherche sur des produits nouveaux ou l'amélioration de produits ou de procédés existants, dans les domaines du textile, du cuir, de l'habillement, de l'industrie du bois (sauf fabrication de placages et de panneaux de particules), du façonnage du papier-carton et des activités non recensées dans les rubriques précédentes. Sont exclus de cette rubrique, les ingénieurs et cadres dont l'activité est consacrée à des travaux de méthodes, planning et ordonnancement ou à des travaux de contrôle et de qualité venant en accompagnement ou en aval des phases de fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de bureau d'études (textile, habillement chaussure, cuir), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de projet (textile, habillement chaussure, cuir, énergie), cadre

Chef de projet (travail. mécanique du bois, ind. papier-carton), cadre

Expert en sciences physiques (secteur privé), cadre

Expert en sciences (secteur privé, sciences exactes), cadre

Ingénieur d'études (textile, habillement, chaussure, cuir), cadre

Ingénieur d'études (travail mécanique du bois, ind. papier-carton), cadre

Ingénieur de brevet

Ingénieur papetier (études), cadre

Ingénieur rédacteur technique (s.a.i.)

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur (Etat, coll. loc., sauf recherche publique) (voir 332a, 332b)

Ingénieur (recherche publique) (voir 342f à 342g)

386d INGENIEURS ET CADRES DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION D'ENERGIE, EAU

Ingénieurs et cadres du secteur privé, intervenant dans la production et la distribution de l'électricité, du gaz, de l'eau, du chauffage et de l'énergie Les métiers correspondants de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et des industries nucléaires sont rattachés à la rubrique 385b.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de district EDF, cadre

Ingénieur EDF (exploitation, distribution), cadre

Ingénieur GDF (exploitation, distribution), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de bloc EDF, cadre

Contrôleur de réseau EDF, cadre

Ingénieur de traitement des eaux, cadre

Ingénieur (distribution d'eau), cadre

386e INGENIEURS ET CADRES DE FABRICATION DES AUTRES INDUSTRIES (IMPRIMERIE, MATERIAUX SOUPLES, AMEUBLEMENT ET BOIS)

Ingénieurs et cadres du secteur privé, spécialistes de la fabrication des produits et matériaux (mise en route et réalisation des programmes, gestion du service), dans les domaines du textile, du cuir, de l'habillement, de la transformation du bois (sauf fabrication de placages et de panneaux de particules), de la menuiserie industrielle, du façonnage du papier carton, de l'imprimerie et de l'édition, ainsi que des industries n'ayant pas été énoncées ci-dessus ou au titre des rubriques précédentes. La rubrique ne concerne pas les

ingénieurs et cadres dont l'activité est consacrée à des travaux de méthodes, planning et ordonnancement ou à des travaux de contrôle et de qualité venant en accompagnement ou en aval des phases de fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef d'atelier (textile, habillement, chaussure, cuir), cadre

Chef de studio (imprimerie, édition), cadre

Directeur d'usine (autres industries) (sauf état-major de grande entreprise)

Ingénieur (textile, habillement, chaussure, cuir), cadre

Responsable de production (autres industries) (sauf état-major de grande entreprise), cadre

Secrétaire d'édition (sauf audiovisuel), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant d'édition, cadre

Cadre des laboratoires cinématographiques

Cadre des laboratoires photographiques

Chef d'atelier de menuiserie, cadre

Chef d'édition (sauf audiovisuel), cadre

Chef de chaîne de fabrication (imprimerie), cadre

Chef de dessin (sauf publicité), cadre

Chef de fabrication (ameublement, menuiserie industrielle), cadre

Chef de fabrication (bois et papier carton industriel), cadre

Chef de fabrication (textile, habillement, chaussure, cuir), cadre

Dessinateur maquettiste, cadre

Directeur technique (industries graphiques), cadre

Ingénieur de production (imprimerie, presse), cadre

Ingénieur de production (textile, habillement, chaussure, cuir), cadre

Ingénieur opticien (fabrication), cadre

Ingénieur papetier (fabrication), cadre

Ingénieur textile (fabrication), cadre

Ingénieur (imprimerie, presse, édition, labo. et studios photos), cadre

Maquettiste, cadre

Responsable pré-presse, cadre

FONCTIONS CONNEXES DE LA PRODUCTION : ACHATS INDUSTRIELS, LOGISTIQUE, METHODES, CONTROLE-QUALITE, MAINTENANCE (HORS INFORMATIQUE), ENVIRONNEMENT

387a INGENIEURS ET CADRES DES ACHATS ET APPROVISIONNEMENTS INDUSTRIELS

Ingénieurs du secteur privé, spécialisés dans l'achat de matières premières ou demi-ouvrées en vue d'une utilisation industrielle. Ils font appel aux

fournisseurs et sous-traitants en fonction des caractéristiques techniques et du coût des produits proposés par ceux-ci, de façon à assurer une rentabilité optimale. La rubrique est commune à tous les secteurs d'activité.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Acheteur industriel
Acheteur (industrie), cadre
Chef de service achats (industrie), cadre
Chef de service approvisionnement (industrie), cadre
Ingénieur acheteur (industrie), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Acheteur en sous-traitance, cadre
Acheteur import, international, cadre
Ingénieur en achats industriels, cadre
Responsable achats et logistique (industrie), cadre
Responsable des achats, approvisionnements (industrie), cadre

387b INGENIEURS ET CADRES DE LA LOGISTIQUE, DU PLANNING ET DE L'ORDONNANCEMENT

Ingénieurs et cadres du secteur privé, chargés dans une entreprise du transport ou dans une autre entreprise, d'organiser et de mettre en œuvre les stratégies les mieux adaptées pour contrôler et optimiser les flux de matières entrant et sortant de l'entreprise. Cette activité s'exerce depuis l'entrée de ces produits dans l'entreprise, puis concerne leur transformation éventuelle et leur distribution. Ils sont aussi chargés de déterminer à l'avance et de programmer le plan de production d'une usine, compte tenu des commandes, des disponibilités en main-d'œuvre et en équipements. Ils analysent les commandes, déterminent les intrants nécessaires, répartissent le travail entre les unités, proposent le cas échéant d'en sous-traiter une partie et en suivent la réalisation.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de service logistique, cadre
Ingénieur de gestion de la production, cadre
Ingénieur de la gestion des stocks, cadre
Ingénieur en ordonnancement, cadre
Ingénieur planification, cadre
Ingénieur planning, cadre
Responsable logistique, cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Cadre gestion des stocks, cadre
Cadre logistique, cadre
Chef de service de la gestion des stocks (industrie), cadre
Chef de service planning, ordonnancement, cadre
Directeur de la logistique
Directeur des transports et de la logistique
Gestionnaire des stocks, cadre
Ingénieur procédé, cadre
Logisticien, cadre
Responsable de la gestion des stocks, cadre
Responsable flux des matières, cadre

Responsable ordonnancement-lancement, cadre
Responsable planification (logistique), cadre
Responsable planification, planning, ordonnancement, cadre

387c INGENIEURS ET CADRES DES METHODES DE PRODUCTION

Ingénieurs et cadres du secteur privé, chargés d'adapter et d'optimiser les méthodes de fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur méthodes, cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de service méthodes, cadre
Chef du service préparation du travail, cadre
Ingénieur méthodes et organisation, cadre
Responsable des méthodes, cadre

387d INGENIEURS ET CADRES DU CONTROLE-QUALITE

Ingénieurs et cadres du secteur privé, dont l'activité spécifique consiste à définir, organiser et mettre en œuvre les procédures permettant de contrôler l'exécution des différentes phases de production et de vérifier matériellement la qualité des produits réalisés. Ils peuvent influencer sur l'organisation des différentes étapes du processus de production et participer à l'amélioration des procédés et de l'organisation de la fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur contrôle, cadre
Ingénieur qualité, cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Auditeur qualité, cadre
Chef de service contrôle-qualité, cadre
Chef de service qualité, cadre
Chef du laboratoire de contrôle, cadre
Consultant qualité, cadre
Responsable contrôle, cadre
Responsable qualité, cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur prévention (voir 387e)
Responsable prévention (voir 387e si cadre)

387e INGENIEURS ET CADRES DE LA MAINTENANCE, DE L'ENTRETIEN ET DES TRAVAUX NEUFS

Ingénieurs et cadres du secteur privé, supervisant l'entretien et le dépannage des équipements de production ou chargés d'étudier et de réaliser de nouvelles installations de production. La rubrique est commune à tous les secteurs d'activité.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de service entretien (industrie), cadre
Chef de service maintenance, cadre
Ingénieur de maintenance, travaux neufs,

d'entretien, cadre
Ingénieur travaux neufs, cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'atelier d'outillage, cadre
Contrôleur sécurité (sécurité sociale)
Ingénieur électromécanicien (entretien ou hors électricité-électronique), cadre
Ingénieur en appareillage, cadre
Ingénieur en électronique (entretien ou hors électricité-électronique), cadre
Ingénieur en instrumentation, cadre
Ingénieur prévention, cadre
Ingénieur sécurité (industrie), cadre

387f INGENIEURS ET CADRES TECHNIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Cadres du secteur privé, soit au sein d'une entreprise industrielle, soit dans tout autre contexte, chargés de l'assainissement, du traitement des déchets, et plus généralement de la protection de l'environnement.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur en environnement
Ingénieur traitement des déchets

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chargé d'études aménagement et environnement (sauf Etat, coll. loc.)
Chargé d'études en environnement, cadre
Chargé d'études énergies renouvelables, cadre
Chargé de mission aménagement et environnement
Chargé de mission énergies renouvelables, cadre
Chargé de mission environnement, cadre
Chargé de mission scientifique espace naturel, cadre
Chef d'exploitation centre technique d'enfouissement, cadre
Chef d'exploitation de décharge, cadre
Chef d'exploitation station d'épuration
Chef d'exploitation usine d'incinération, cadre
Conseiller en aménagement et environnement
Conseiller environnement, cadre
Conservateur (espace naturel), cadre
Consultant en environnement, cadre
Directeur d'espace naturel, cadre
Directeur de parc (espace naturel)
Directeur environnement, cadre
Directeur qualité environnement et sécurité
Eco-conseiller, cadre
Expert en environnement, cadre
Expert en risques technologiques, cadre
Gestionnaire de réseaux d'assainissement, cadre
Hydrobiologiste, cadre
Ingénieur chargé d'études en collecte et traitement des déchets
Ingénieur consultant en environnement
Ingénieur d'études déchets, cadre
Ingénieur eau et environnement
Ingénieur écologue
Ingénieur en gestion des risques industriels
Ingénieur en traitement des déchets toxiques
Ingénieur géotechnicien environnement, cadre
Ingénieur pollution de l'air

Ingénieur prévention des risques industriels
Ingénieur sécurité environnement
Responsable déchets, cadre
Responsable environnement, cadre
Responsable service environnement, cadre
Rudologue, cadre
Spécialiste des déchets, cadre

INFORMATIQUE, TELECOMMUNICATIONS

388a INGENIEURS ET CADRES D'ETUDE, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EN INFORMATIQUE

Ingénieurs et cadres du secteur privé, participant à l'étude et au développement des systèmes et des applications informatiques, notamment la conception technique, la programmation, le paramétrage, la mise au point ou la documentation de programmes réalisés selon les normes en vigueur dans l'environnement professionnel. Leur activité est distincte de celle des ingénieurs et spécialistes des télécommunications et de l'informatique des réseaux en longue distance (rubrique 388e). De même, la rubrique ne comprend ni l'informatique industrielle, ni l'informatique embarquée (rubriques 383a et 383b).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Analyste programmeur (sauf Etat, coll. loc.), cadre
Ingénieur d'études en informatique (sauf Etat, coll. loc.), cadre
Ingénieur développement en informatique (sauf Etat, coll. loc.), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Analyste concepteur, cadre
Analyste en informatique (sauf Etat, coll. loc.), cadre
Analyste fonctionnel (sauf Etat, coll. loc.), cadre
Architecte base de données (sauf Etat, coll. loc.), cadre
Concepteur analyste, cadre
Concepteur (informatique), cadre
Développeur multimédia, cadre
Développeur (informatique) (sauf Etat, coll. loc.), cadre
Expert formateur (informatique) (sauf Etat, coll. loc.), cadre
Informaticien analyste, cadre
Informaticien d'application (sauf Etat, coll. loc.), cadre
Informaticien de développement (sauf Etat, coll. loc.), cadre
Informaticien (s.a.i.), cadre
Ingénieur concepteur (informatique), cadre
Ingénieur en informatique (développement), cadre
Ingénieur intégration de système (sauf Etat, coll. loc.), cadre
Ingénieur logiciel, cadre
Ingénieur qualité logiciel, cadre
Responsable analyse programmation, cadre
Responsable d'application (informatique), cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur en informatique (recherche publique) (voir 342f à 342h)

Ingénieur technico-commercial en informatique (voir 388d si cadre)

388b INGENIEURS ET CADRES D'ADMINISTRATION, MAINTENANCE, SUPPORT ET SERVICES AUX UTILISATEURS EN INFORMATIQUE

Ingénieurs et cadres du secteur privé chargés d'assurer la conduite et la surveillance des équipements informatiques et d'apporter une assistance aux divers utilisateurs. Leur objectif est la mise en œuvre et l'optimisation de l'usage des applications des systèmes d'information. Ils conseillent généralement la direction lors des choix de logiciel et de matériel. Leur activité est distincte de celle des ingénieurs et spécialistes des télécommunications et de l'informatique des réseaux en longue distance (rubrique 388e). De même, la rubrique ne comprend ni l'informatique industrielle, ni l'informatique embarquée (rubriques 383a et 383b).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Administrateur base de données (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Administrateur réseau (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Analyste d'exploitation (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Assistant aux utilisateurs (informatique, sauf Etat, coll. loc.), cadre

Correspondant informatique (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Facilitateur (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Ingénieur d'exploitation (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Responsable de la maintenance (informatique, sauf Etat, coll. loc.), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Administrateur de système d'information (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Administrateur de système (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Ingénieur base de données (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Ingénieur en informatique (assistance informatique) (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Ingénieur méthode-qualité (informatique) (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Ingénieur sécurité système (informatique) (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Ingénieur système (informatique) (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Responsable d'exploitation, cadre

Responsable micro-informatique (sauf Etat, coll. loc.), cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur (recherche publique) (voir 342f à 342h)

388c CHEFS DE PROJETS INFORMATIQUES, RESPONSABLES INFORMATIQUES

Ingénieurs et cadres du secteur privé chargés de négocier et prescrire des solutions en matière d'informatique, d'assurer l'organisation, la gestion des moyens et le suivi des développements informatiques prescrits. Ils assurent généralement la coordination des études et des travaux, ainsi que des moyens informatiques liés au projet. La rubrique n'inclut pas les activités de chef de projet exercées par celle les ingénieurs et spécialistes des télécommunications et de l'informatique des réseaux en longue distance (rubrique 388e).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Architecte système d'information (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Architecte technique (informatique, sauf Etat, coll. loc.), cadre

Chef de projet informatique (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Organisateur informaticien (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Responsable informatique (sauf Etat, coll. loc.), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de projet multimédia (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Consultant informatique (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Directeur de projet informatique (sauf Etat, coll. loc.) (sauf état-major des GE), cadre

Directeur des systèmes d'information (sauf Etat, coll. loc.) (sauf état-major des GE)

Directeur informatique (sauf Etat, coll. loc.) (sauf état-major des GE)

Expert informaticien (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Ingénieur en organisation informatique (sauf Etat, coll. loc.), cadre

Responsable étude informatique (sauf Etat, coll. loc.), cadre

388d INGENIEURS ET CADRES TECHNICO-COMMERCIAUX EN INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS

Ingénieurs et cadres du secteur privé, chargés des relations techniques et commerciales avec la clientèle des entreprises d'informatique : analyse des besoins du client, vente, suivi de la mise en œuvre des applications ou du matériel.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ingénieur commercial en informatique, cadre

Ingénieur commercial en télécommunications, cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Cadre commercial (comm. de gros matériel informatique)

Cadre commercial (informatique), cadre

Consultant (informatique), cadre

Ingénieur commercial grands comptes (informatique), cadre
Ingénieur contrats (informatique), cadre
Ingénieur d'affaires (informatique), cadre
Ingénieur de promotion des ventes (informatique), cadre
Ingénieur en informatique (commercial), cadre
Ingénieur technico-commercial en informatique, cadre

388e INGENIEURS ET CADRES SPECIALISTES DES TELECOMMUNICATIONS

Ingénieurs et cadres du secteur privé, chargés de négocier et prescrire des solutions dans les domaines de l'informatique de réseaux et des télécommunications, d'assurer l'organisation et le suivi des développements informatiques prescrits. Ils assurent généralement l'encadrement des études et des moyens liés au projet. La rubrique ne comprend pas les ingénieurs et cadres technico-commerciaux ou commerciaux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Architecte réseau (sauf Etat, coll. loc.), cadre
Architecte télécom (sauf Etat, coll. loc.), cadre
Ingénieur réseau de télécommunications (sauf Etat, coll. loc.), cadre
Ingénieur télécom (sauf Etat, coll. loc.), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Acheteur télécom, cadre
Administrateur réseau de télécommunications (sauf Etat, coll. loc.), cadre
Analyste superviseur (télécommunication) (sauf Etat, coll. loc.)
Consultant télécom, cadre
Ingénieur développement logiciel (télécommunication), cadre
Intégrateur (télécommunication) (sauf Etat, coll. loc.), cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Ingénieur technico-commercial en télécommunication (voir 383c)
Ingénieur (recherche publique) (voir 342f à 342h)

TRANSPORTS (HORS LOGISTIQUE)

389a INGENIEURS ET CADRES TECHNIQUES DE L'EXPLOITATION DES TRANSPORTS

Cadres chargés, dans une entreprise du transport ou dans une autre entreprise, d'organiser et de réaliser le déplacement physique des produits, des marchandises ou des voyageurs.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de gare routière, cadre
Chef de traction (de trafic), cadre
Commandant d'aérogare, cadre
Directeur d'agence de voyages, cadre
Responsable d'exploitation (transport), cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent consignataire, cadre
Agent maritime, cadre
Agent transitaire, cadre
Cadre d'exploitation (transport), cadre
Cadre shipping, cadre
Cadre, ingénieur (transports), cadre
Cg1 (SNCF), cadre
Chef d'entrepôt, cadre
Chef d'exploitation (transport), cadre
Chef de bureau de gare, cadre
Chef de camionnage, cadre
Chef de centre, de dépôt (transport), cadre
Chef de garage
Chef de gare (principal, 1ère classe)
Chef de gare (SNCF), cadre
Chef de groupe (transport), cadre
Chef de parc (transport), cadre
Chef de produit (tourisme), cadre
Chef de station, de terminus (transport), cadre
Commissionnaire agréé en douane, cadre
Contrôleur aérien (privé), cadre
Contrôleur d'exploitation (transport), cadre
Contrôleur de réseau (transport), cadre
Contrôleur principal (transport), cadre
Coordonateur d'aérogare, cadre
Directeur d'exploitation (transport), cadre
Dispatcheur (transport), cadre
Fondé de pouvoir (transport)
Forfaitiste, cadre
Ingénieur du contrôle aérien (privé), cadre
Inspecteur commercial (transport), cadre
Inspecteur de déménagement, cadre
Inspecteur de mouvement (transport), cadre
Organisateur de voyage, cadre
Responsable expédition, distribution, cadre
Responsable transport, cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Contrôleur aérien (voir 466c si non cadre)
PDG (transport) : chiffrer en indépendant selon la taille de l'entreprise

389b OFFICIERS ET CADRES NAVIGANTS TECHNIQUES ET COMMERCIAUX DE L'AVIATION CIVILE

Salariés de très haut niveau technique embarqués à bord des avions civils : commandants de bord, responsables du voyage, autres personnels conduisant l'avion, officiers mécaniciens assurant la mise en œuvre des appareils de propulsion et de commande, personnels assurant l'encadrement du personnel navigant commercial (PNC) de niveau employé. Ces derniers personnels dits " commerciaux ", ont une formation technique, d'où leur inclusion dans cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Commandant de bord (sauf militaire)
Copilote (sauf militaire)
Officier aviateur (sauf militaire)
Officier mécanicien navigant (sauf militaire)
Pilote (aviation) (sauf militaire)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de cabine principal, cadre
Chef de cabine, cadre
Chef du PNC (personnel navigant commercial),
cadre
Chef hôtesse, cadre
Chef steward, cadre
Commissaire de bord (aéronautique), cadre
Instructeur de vol (sauf militaire), cadre
Moniteur entraîneur de vol (sauf militaire), cadre

389c OFFICIERS ET CADRES NAVIGANTS TECHNIQUES DE LA MARINE MARCHANDE

Cadres du secteur privé responsables de la conduite d'un navire marchand, ou de la sécurité à bord, de l'entretien général, de la maintenance des appareils de propulsion.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Capitaine (au long cours, côtier)
Lieutenant (de quart, chef de quart...) (marine du commerce ou marchande)
Officier (mécanicien, de pont...) (marine du commerce ou marchande)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Capitaine (1^{ère} ou 2^e classe) (marine du commerce ou marchande)
Chef mécanicien (marine du commerce ou marchande)
Marin (officier, capitaine, lieutenant) (marine marchande)
Pilote (hauturier, portuaire)
Second capitaine (marine marchande)

PROFESSIONS EXCLUES

Officier de port (secteur public) (voir 333e)

PROFESSIONS INTERMEDIAIRES

**CS-ESE 42 : professeurs des écoles, instituteurs
et professions assimilées**

**CS-ESE 43 : professions intermédiaires
de la santé et du travail social**

CS-ESE 44 : clergé, religieux

**CS-ESE 45 : professions intermédiaires
administratives de la fonction publique**

**CS-ESE 46 : professions intermédiaires
administratives et commerciales des entreprises**

**CS-ESE 47 : techniciens
(sauf techniciens tertiaires)**

**CS-ESE 48 : contremaîtres, agents de maîtrise
(maîtrise administrative exclue)**

42 : PROFESSEURS DES ECOLES, INSTITUTEURS ET PROFESSIONS ASSIMILEES

Cette catégorie socioprofessionnelle ne comprend que des **salariés**. Elle regroupe :

- les personnels enseignants de l'enseignement primaire (professeurs des écoles, instituteurs),
- les personnels enseignants non agrégés ou certifiés, les maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire,
- les conseillers principaux d'éducation, surveillants et maîtres-éducateurs des établissements d'enseignement,
- les formateurs et animateurs de formation continue,
- les sous-bibliothécaires et assistants techniques de la documentation et de l'archivage, les cadres intermédiaires du patrimoine,
- les moniteurs et éducateurs sportifs, ainsi que les sportifs professionnels.

D'une manière générale, les rubriques de la catégorie peuvent rassembler des personnes relevant du secteur privé et du secteur public.

La catégorie ne comprend pas :

- les enseignants de disciplines artistiques hors établissements scolaires (catégorie 35) ;
- les animateurs, éducateurs et moniteurs spécialisés dans le domaine de l'intervention sociale (catégorie 43) ;
- les animateurs et gestionnaires de clubs sportifs se consacrant à des tâches d'administration et ne se livrant pas à une activité proprement sportive (catégorie 46 ou éventuellement 22, 23, 37) ;
- les bibliothécaires, archivistes, conservateurs et documentalistes de catégorie A du secteur public ou occupant une position de cadre dans le secteur privé (catégories 35 et 36) ;
- les aides-documentalistes (catégorie 54).

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
34 Professeurs des enseignements secondaire et supérieur, professions scientifiques	Exercent une activité d'enseignement ou d'orientation scolaire ou professionnelle, éventuellement dans les mêmes établissements (enseignement secondaire, organisme de formation)	Regroupe exclusivement, pour les activités d'enseignement, les professeurs agrégés ou certifiés, chefs d'établissement et inspecteurs de l'enseignement secondaire
35 Professions de l'information, des arts et des spectacles	Peuvent exercer, en qualité d'indépendant ou de salarié, une activité enseignante (enseignement artistique)	Professent leur discipline artistique hors établissement scolaire
37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	Peuvent exercer, en qualité de salarié d'entreprise, une activité enseignante (formation)	Exercent leur activité en position de cadre
43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social	Peuvent exercer une activité voisine (travail social, animation)	L'activité s'exerce plus en matière d'intervention dans le domaine social qu'en matière d'enseignement

Les rubriques PCS-ESE

Ecoles maternelles et enseignement élémentaire

- 421a Instituteurs
- 421b Professeurs des écoles

Autres personnels d'enseignement, personnels d'éducation

- 422a Professeurs d'enseignement général des collèges
- 422b Professeurs de lycée professionnel
- 422c Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire
- 422d Conseillers principaux d'éducation
- 422e Surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement

Formation continue

- 423a Moniteurs d'école de conduite
- 423b Formateurs et animateurs de formation continue

Education sportive, sport professionnel

- 424a Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels

Documentation, patrimoine

- 425a Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine

ECOLES MATERNELLES ET ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

421a INSTITUTEURS

Personnels enseignant dans l'enseignement élémentaire ou pré-élémentaire, à l'exclusion des enseignants de disciplines sportives et artistiques. Cette rubrique comprend le personnel ayant le statut d'instituteur, à l'exclusion de celui ayant le statut de professeur des écoles.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Directeur d'école primaire (statut instituteur)
Instituteur
Instituteur spécialisé (statut instituteur)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chargé d'école (primaire ou maternelle) (statut instituteur)

Chef d'établissement scolaire (primaire ou maternelle) (statut instituteur)
Conseiller pédagogique (statut instituteur)
Directeur d'école (primaire ou maternelle) (statut instituteur)
Directrice d'école maternelle (statut instituteur)
Educateur scolaire (statut instituteur)
Enseignant (statut instituteur)
Instituteur chargé d'école (statut instituteur)
Instituteur de l'enfance inadaptée (statut instituteur)
Instituteur de section spécialisée (statut instituteur)
Maître d'école, maîtresse d'école
Maître de l'enseignement spécialisé professeur instituteur (spécialisé) (statut instituteur)
Suppléant (enseignement) (statut instituteur)

421b PROFESSEURS DES ECOLES

Personnels enseignant dans l'enseignement élémentaire ou pré-élémentaire, à l'exclusion des enseignants de disciplines sportives et artistiques. Cette rubrique comprend le personnel ayant le statut de professeur des écoles, à l'exclusion de celui ayant le statut d'instituteur.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Directeur d'école primaire (statut professeur des écoles)
Instituteur spécialisé (statut professeur des écoles)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chargé d'école (primaire ou maternelle) (statut professeur des écoles)
Chef d'établissement scolaire (primaire ou maternelle) (statut professeur des écoles)
Conseiller pédagogique (statut professeur des écoles)
Directeur d'école à classe unique (statut professeur des écoles)
Directeur d'école (primaire ou maternelle) (statut professeur des écoles)
Directrice d'école maternelle (statut professeur des écoles)
Educateur scolaire (statut professeur des écoles)
Elève maître
Etudiant en IUFM
Instituteur chargé d'école (statut professeur des écoles)
Instituteur de l'enfance inadaptée (statut professeur des écoles)
Instituteur de section spécialisée (statut professeur des écoles)
Instituteur directeur d'école à classes multiples (statut professeur des écoles)
Instituteur spécialisé (statut professeur des écoles)
Maître de l'enseignement spécialisé professeur instituteur (spécialisé) (statut professeur des écoles)
Professeur instituteur (sauf éducation pour enfants déficients)
Professeur primaire
Suppléant (enseignement) (statut professeur des écoles)

PROFESSIONS EXCLUES

Conseiller d'éducation (voir 422d)
Conseiller d'orientation (voir 343a)
Educatrice de jeunes enfants (voir 434g)
Instituteur pegc (voir 422a)

AUTRES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, PERSONNELS D'EDUCATION

422a PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL DES COLLEGES

Cette rubrique rassemble:

- Les membres du corps des professeurs d'enseignement général des collèges (pegc) et les enseignants du privé de niveau équivalent, travaillant dans le secondaire à l'exclusion des LEP.

- Les enseignants des disciplines sportives et artistiques de l'enseignement primaire et secondaire (y c. LEP), sauf s'ils sont agrégés, bi-admissibles ou certifiés, ou s'ils ont le statut de maître auxiliaire ou professeur contractuel.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Professeur d'enseignement général de collège (pegc) (sauf LEP)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Instituteur pegc
Maître de transition
Professeur d'éducation artistique ou musicale (primaire, collège, LEP)
Professeur d'enseignement général (peg) (sauf LEP)
Professeur de collège d'enseignement général (CEG)
Professeur de collège d'enseignement secondaire (CES)
Professeur de collège s.a.i.

PROFESSIONS EXCLUES

Conseiller d'orientation (voir 343a)
Conseiller d'éducation (voir 422d)
Educatrice de jeunes enfants (voir 434g)
Instituteur pegc (voir 422a)

422b PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL

Personnels, titulaires, enseignant les disciplines générales ou techniques dans l'enseignement technique court (LEP, CFA, enseignement professionnel agricole). Ils ont le statut de PLP1 ou PLP2.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Professeur de collège d'enseignement technique (pctet)
Professeur de lycée d'enseignement professionnel (LEP)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de travaux pratiques d'école (LEP)
Professeur de centre de formation pour apprentis (CFA)
Professeur de LEP
Professeur technique d'enseignement de collège (PTEC)
Professeur technique d'enseignement général (PTEG)
Professeur technique d'enseignement professionnel (PTEP)
Professeur technique d'enseignement théorique (PTET)
Professeur technique de formation professionnelle (PTFP)

PROFESSIONS EXCLUES

Directeur de lycée d'enseignement professionnel (LEP) (voir 341b)
Moniteur de formation continue (voir 423b)
Professeur d'ENNA (voir 341a)
Professeur d'enseignement général de collège (pegc) (LEP) (voir 422c)
Professeur technique adjoint (sauf LEP) (voir 341a)
Professeur technique de lycée (sauf LEP) (voir 341a)

422c MAITRES AUXILIAIRES ET PROFESSEURS CONTRACTUELS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Cette rubrique rassemble:

- Les adjoints de l'enseignement et les maîtres auxiliaires, ainsi que les enseignants du privé de niveau équivalent, travaillant dans le secondaire.

- Les enseignants des disciplines sportives et artistiques de l'enseignement primaire et secondaire (y c. LEP) ayant le statut de maître auxiliaire ou professeur contractuel, sauf s'ils sont agrégés, bi-admissibles ou certifiés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Maître auxiliaire (ma) (sauf LEP)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint d'enseignement (ae)
Assistant étranger
Délégué rectoral (sauf LEP)
Etudiant (ENNA : Ecole Normale Nationale d'Apprentissage)
Instructeur technique (enseignement secondaire, technique)
Maître auxiliaire (ma)
Moniteur agricole
Moniteur d'anglais
Moniteur d'atelier (enseignement secondaire, technique)

Moniteur d'éducation physique (éducation nationale)
Moniteur d'enseignement ménager (enseignement)
Moniteur de jeunesse et sports (js) (éducation nationale)
Moniteur de l'enseignement technique
Moniteur technique (enseignement secondaire, technique)
Professeur adjoint d'enseignement (ae) (sauf LEP)
Professeur auxiliaire (sauf LEP)
Professeur d'éducation physique adjoint (eps adjoint)
Professeur de gymnastique adjoint
Professeur maître auxiliaire

PROFESSIONS EXCLUES

Directeur de collège (voir 341b)

422d CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION

Personnels ayant la fonction et le rang de Conseiller principal d'éducation. Ils exercent un rôle d'encadrement des élèves, sans activité d'enseignement proprement dit.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conseiller principal d'éducation (CPE)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Conseiller d'éducation
Surveillant général

PROFESSIONS EXCLUES

Conseiller d'orientation (voir 343a)
Conseiller pédagogique (voir 421a, 421b)
Conseiller professionnel (voir 343a)
Documentaliste (enseignement) (voir 351a)

422e SURVEILLANTS ET AIDES-EDUCATEURS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Personnels exerçant un rôle d'encadrement des élèves, sans activité d'enseignement proprement dit.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide éducateur
Surveillant (enseignement)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur de l'éducation nationale
Animateur scolaire
Dame éducatrice
Etudiant maître d'internat (surveillant)
Instructeur (enseignement)
Maître d'externat/d'internat
Surveillant d'externat/d'internat

FORMATION CONTINUE

423a MONITEURS D'ECOLE DE CONDUITE

Personnes enseignant à des adultes ou à des adolescents la conduite de véhicules à moteur (autos, motos, camions, autocars, bateaux, avions de tourisme, hélicoptères, etc.) en vue de l'obtention du permis nécessaire à leur utilisation. Ils peuvent aussi participer à la gestion de l'entreprise, ou l'assurer totalement.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Moniteur d'école de conduite (auto, moto...)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Directeur d'auto école (moto ou bateau école), non cadre
Inspecteur du permis de conduire
Moniteur de centre d'enseignement routier

PROFESSIONS EXCLUES

Moniteur d'école de voile (voir 424a)

423b FORMATEURS ET ANIMATEURS DE FORMATION CONTINUE

Personnes enseignant dans des centres de formation postsecondaire, ou dans des entreprises comportant des centres de formation professionnelle ou continue. Ces personnes peuvent être salariées ou recevoir d'autres formes de rémunération (perception d'honoraires). Elles peuvent diriger, en qualité de chef d'entreprise la structure à laquelle elles participent, sous réserve d'y assurer effectivement une fonction d'enseignement.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Animateur de formation (adultes)
Moniteur de formation professionnelle des adultes (FPA, AFPA, CFPA)
Moniteur technique (formation adultes)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant d'enseignement artistique
Assistant spécialisé d'enseignement artistique
Chargé de formation (en entreprise), non cadre
Chef d'une entreprise de formation continue (enseignant)
Formateur, non cadre
Instructeur technique (formation adultes)
Instructeur (formation adultes)
Moniteur d'atelier (formation adultes)
Moniteur de formation continue
Professeur d'adultes (AFPA, FPA, CFPA)
Professeur d'entreprise, non cadre
Professeur dans une association, centre de formation
Professeur de bridge
Professeur de CFPA
Professeur de formation continue
Responsable de formation continue (enseignant)

PROFESSIONS EXCLUES

Animateur d'atelier (voir 435b)
Animateur de loisirs (voir 435b)
Animateur (socioculturel) (voir 435b)
Professeur d'art dramatique (adultes) (voir 354g)
Professeur d'art (adultes) (voir 354g)
Professeur de chant (adultes) (voir 354g)
Professeur de danse (adultes) (voir 354g)
Professeur de musique (adultes) (voir 354g)

EDUCATION SPORTIVE, SPORT PROFESSIONNEL

424a MONITEURS ET EDUCATEURS SPORTIFS, SPORTIFS PROFESSIONNELS

Cette rubrique comprend des salariés et des indépendants :

- qui assurent, hors des établissements scolaires, l'enseignement de disciplines sportives.
- dont la profession est de participer à des compétitions sportives.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Moniteur sportif
Sportif professionnel

PROFESSIONS ASSIMILEES

Educateur sportif
Entraîneur de sport
Guide de montagne
Guide de musée, technicien, agent de maîtrise
Instructeur technique (sports)
Instructeur (sport)

PROFESSIONS EXCLUES

Conseiller des activités physiques et sportives (voir 333f)
Moniteur de conduite d'engins à moteur (voir 423a)
Opérateur des activités physiques et sportives (voir 524b, 524c)

DOCUMENTATION, PATRIMOINE

425a SOUS-BIBLIOTHECAIRES, CADRES INTERMEDIAIRES DU PATRIMOINE

Cadres intermédiaires de la fonction publique (catégorie B ou équivalent) ou du secteur privé, chargés de recueillir, d'organiser ou de traiter une documentation complexe pour la rendre accessible aux utilisateurs, de participer à la conservation et à l'archivage de documents, d'intervenir dans la préservation et la protection du patrimoine.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Bibliothécaire adjoint, technicien, agent de maîtrise
Chargé de relations (patrimoine), technicien, agent de maîtrise
Documentaliste d'entreprise, non cadre
Sous-bibliothécaire, technicien, agent de maîtrise

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide-restaurateur (musée), technicien, agent de maîtrise
Animateur scientifique (patrimoine), technicien, agent de maîtrise
Archiviste, technicien, agent de maîtrise
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (musée, patrimoine), technicien, agent de maîtrise
Assistant gestionnaire du patrimoine naturel, technicien, agent de maîtrise
Assistant qualifié de conservation du patrimoine, technicien, agent de maîtrise
Bibliothécaire, technicien, agent de maîtrise
Chargé d'étude documentaire, technicien, agent de maîtrise
Médiateur du livre, technicien, agent de maîtrise
Médiateur scientifique (patrimoine), technicien, agent de maîtrise
Responsable de la documentation, technicien, agent de maîtrise
Secrétaire de documentation

PROFESSIONS EXCLUES

Aide documentaliste (Etat, coll. loc.) (voir 524b, 524c)
Aide documentaliste (sauf Etat, coll. loc.) (voir 543g si employé.)

43 : PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE LA SANTE ET DU TRAVAIL SOCIAL

Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe principalement des **salariés** de niveau intermédiaire chargés de dispenser des soins ou une assistance aux personnes qui éprouvent des difficultés en matière de santé ou d'insertion sociale.

La catégorie comprend notamment :

- les infirmiers et les sages-femmes ;
- les spécialistes de la rééducation ;
- les techniciens médicaux et préparateurs de pharmacie ;
- les spécialistes de l'intervention socio-éducative ;
- les animateurs socioculturels et de loisirs ;

Par exception, certaines activités peuvent être classées au sein de la catégorie lorsqu'elles sont exercées par des salariés placés en position de cadre (cadres infirmiers et assimilés, cadres de l'intervention socio-éducative).

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
31 Professions libérales et assimilés	Peuvent intervenir dans des domaines voisins (santé)	Exercent leur activité sur un plan d'intervention jugé supérieur (psychologues qualifiés,...)
34 Professeurs des enseignements secondaire et supérieur, professions scientifiques	Peuvent intervenir dans des domaines voisins (santé, orientation scolaire ou professionnelle)	Exercent leur activité sur un plan d'intervention jugé supérieur (médecins salariés, pharmaciens salariés, psychologues spécialisés en orientation scolaire ou professionnelle)
42 Professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées	Peuvent exercer une activité proche (enseignement à composante sociale)	La composante d'enseignement est plus forte que la composante sociale
52 Employés civils et agents de service de la fonction publique	Peuvent exercer dans le même domaine (santé, domaine social)	Pratiquent leur activité en position de qualification inférieure (agents de service, aides-soignants,...)
55 Employés de commerce	Peuvent exercer dans le même domaine	Pratiquent leur activité en position de qualification inférieure (vendeur en pharmacie pour préparateur en pharmacie)
56 Personnels des services directs aux particuliers	Peuvent exercer dans le même domaine ou paraître exercer dans un domaine voisin	Pratiquent leur activité en position de qualification inférieure (soins corporels, intervention sociale et aide domestique)

Les rubriques PCS-ESE

Infirmiers, sages-femmes et professions assimilées

- 431a Cadres infirmiers et assimilés
- 431b Infirmiers psychiatriques
- 431c Puéricultrices
- 431d Infirmiers spécialisés (autres qu'infirmiers psychiatriques et puéricultrices)
- 431e Sages-femmes
- 431f Infirmiers en soins généraux

Kinésithérapeutes et spécialistes de la rééducation

- 432b Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs
- 432d Autres spécialistes de la rééducation

Techniciens médicaux, spécialistes de l'appareillage médical

- 433a Techniciens médicaux
- 433b Opticiens lunetiers et audioprothésistes
- 433c Autres spécialistes de l'appareillage médical
- 433d Préparateurs en pharmacie

Spécialistes de l'intervention socio-éducative

- 434a Cadres de l'intervention socio-éducative
- 434b Assistants de service social
- 434c Conseillers en économie sociale familiale
- 434d Educateurs spécialisés
- 434e Moniteurs éducateurs
- 434f Educateurs techniques spécialisés, moniteurs d'atelier
- 434g Educateurs de jeunes enfants

Spécialistes de l'animation socioculturelle et des loisirs

- 435a Directeurs de centres socioculturels et de loisirs
- 435b Animateurs socioculturels et de loisirs

INFIRMIERS, SAGES-FEMMES ET PROFESSIONS ASSIMILEES

431a CADRES INFIRMIERS ET ASSIMILES

Salariés assurant l'encadrement, au niveau d'un service ou d'un établissement, de professionnels paramédicaux, de soins, de rééducation ou médico-techniques. Ils participent à l'organisation du travail, à l'administration, la gestion et la formation du personnel.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Infirmier chef
Infirmier général
Infirmier psychiatrique surveillant
Infirmier surveillant
Surveillant chef (infirmier ou non)
Surveillant (infirmier, hôpital, services médicaux, psychiatrie, puéricultrice) (radiologie, radiothérapie, laboratoire d'analyse) (infirmier ou non)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'unité de soins (infirmier)
Coordonnatrice de crèche
Diététiciens (cadres ou enseignant la discipline)
Directrice de crèche
Directrice puéricultrice
Infirmier enseignant
Infirmier hors classe (coll. loc.)
Infirmier moniteur d'écoles de cadre ou non
Moniteur d'école de santé (infirmier, kinésithérapeute, ergothérapeute...)
Pédicures podologues (cadres ou enseignant la discipline)

PROFESSIONS EXCLUES

Cadre (surveillante) sage-femme (voir 431e)

431b INFIRMIERS PSYCHIATRIQUES

Infirmiers diplômés du secteur psychiatrique, exerçant leur activité professionnelle au sein d'une équipe soignante, en milieu hospitalier, à domicile ou dans un foyer de postcure. Ils ont un rôle important de relations avec les malades, qu'ils aident à se réinsérer.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Infirmier en psychiatrie
Infirmier psychiatrique (de secteur...)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Elève infirmier psychiatrique

PROFESSIONS EXCLUES

Encadrement et moniteur (voir 431a)
Infirmier psychiatrique non diplômé (voir 526a)
Infirmier psychiatrique surveillant (voir 431a)

431c PUERICULTRICES

Infirmières ou sages-femmes diplômées d'état qui ont suivi une formation spécialisée. Elles sont chargées de répondre aux besoins de santé des enfants en bas âge, dans leur famille, dans un établissement d'accueil (crèche) ou en milieu hospitalier. Elles participent aussi à des actions de prévention.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Puéricultrice (sauf auxiliaire)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Elève puéricultrice
Infirmière puéricultrice

PROFESSIONS EXCLUES

Aide puéricultrice (voir 526c)
Encadrement et moniteur (voir 431a)
Puéricultrice auxiliaire (voir 526c)
Puéricultrice directrice (crèche) (voir 431a)

431d INFIRMIERS SPECIALISES (AUTRES QU'INFIRMIERS PSYCHIATRIQUES ET PUERICULTRICES)

Infirmiers ayant suivi une formation complémentaire, qui assistent un chirurgien ou un médecin spécialiste, en général dans le cadre d'interventions chirurgicales.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Anesthésiste (réanimateur...) (infirmier)
Infirmier de bloc opératoire
Infirmier spécialisé en anesthésie réanimation

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide anesthésiste
Aide dermatologiste (infirmier diplômé)
Auxiliaire anesthésiste
Elève infirmier anesthésiste
Elève infirmier de bloc opératoire
Infirmier instrumentiste (diplômé)
Infirmier panseur (diplômé)
Infirmier spécialisé (diplômé)

PROFESSIONS EXCLUES

Encadrement et moniteur (voir 431a)
Infirmier de réanimation (voir 431f)
Infirmière puéricultrice (voir 431c)

431e SAGES-FEMMES

Professionnels diplômés chargés, sous leur responsabilité propre, de surveiller l'évolution des grossesses, conseiller les femmes enceintes, pratiquer les accouchements, et donner les soins post-natals à la mère et à l'enfant.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Maïeuticien
Sage-femme

PROFESSIONS ASSIMILEES

Sage-femme infirmière
Sage-femme monitrice
Sage-femme surveillante ou surveillante chef

431f INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX

Professionnels diplômés salariés dispensant des soins infirmiers sur prescription ou conseil du médecin ou en fonction du rôle qui leur est normalement dévolu. Ils peuvent aussi participer à des actions de prévention. Les infirmiers spécialisés de bloc opératoire ou aides anesthésistes, les infirmiers psychiatriques et les puéricultrices ne sont pas classés dans cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Infirmier diplômé d'état (sauf psychiatrique ou spécialisé)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Elève infirmier (hors bloc opératoire et anesthésie)
Infirmier à domicile
Infirmier autorisé ou assimilé
Infirmier d'entreprise
Infirmier de centre de santé
Infirmier de réanimation
Infirmier de santé scolaire
Infirmier en électroencéphalographie
Infirmier ergothérapeute, pédicure, etc.
Infirmier spécialisé de laboratoire

PROFESSIONS EXCLUES

Encadrement et moniteur (voir 431a)
Infirmier (non diplômé) (voir 526a)
Infirmière puéricultrice (voir 431c)

KINESITHERAPEUTES ET SPECIALISTES DE LA REEDUCATION

432b MASSEURS- KINESITHERAPEUTES REEDUCATEURS

Professionnels salariés réalisant, de façon manuelle ou instrumentale, des actes entrepris à des fins de

rééducation, dans le but de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et, lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Masseur kinésithérapeute rééducateur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Masseur kinésithérapeute
Rééducateur

PROFESSIONS EXCLUES

Encadrement et moniteur (voir 431a)

432d AUTRES SPECIALISTES DE LA REEDUCATION

Professionnels diplômés qui exercent des activités thérapeutiques de rééducation (motricité, langage, vision) sur prescription médicale, ainsi éventuellement que des soins hygiéniques ou esthétiques. Les diététiciens élaborent des menus de façon à respecter le régime des malades.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Diététicien
Orthophoniste
Orthoptiste
Pédicure-podologue
Psychomotricien

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ergothérapeute
Psychorééducateur
Rééducateur en langue écrite (orthophoniste)
Rééducateur en psychomotricité (psychomotricité)
Thérapeute en psychomotricité (psychomotricité)

PROFESSIONS EXCLUES

Diététiciens (cadres ou enseignant la discipline) (voir 431a)
Pédicures podologues (cadres ou enseignant la discipline) (voir 431a)

TECHNICIENS MEDICAUX, SPECIALISTES DE L'APPAREILLAGE MEDICAL

433a TECHNICIENS MEDICAUX

Professionnels qui utilisent à des fins médicales des équipements techniques souvent complexes. Ils procèdent à des analyses, examens, traitements, sous le contrôle d'un médecin ou d'un pharmacien.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Manipulateur (électroradiologie médicale)
Technicien de biologie médicale

PROFESSIONS ASSIMILEES

Laborantin (santé)
Radiologue (radiologie, radiographie) (non médecin)
Technicien de laboratoire (santé)

PROFESSIONS EXCLUES

Aide électroradiologiste (voir 526b)
Aide manipulateur (radiologie...) (voir 526b)
Encadrement et moniteur (cadres paramédicaux) (voir 431a)
Surveillant (radiologie, radiothérapie, laboratoire d'analyses) (voir 431a)

433b OPTICIENS LUNETIERS ET AUDIOPROTHESISTES

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Audioprothésiste
Opticien lunetier

433c AUTRES SPECIALISTES DE L'APPAREILLAGE MEDICAL

Professionnels chargés de concevoir, réaliser ou adapter, d'après des prescriptions médicales, des appareillages de prothèse ou d'orthèse (autre qu'auditive ou optique).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Orthopédiste
Prothésiste (dentaire...)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Applicateur d'appareil orthopédique
Bottier orthopédiste
Contactologue
Mécanicien dentiste
Mécanicien en prothèse
Mécanicien orthopédiste
Technicien en prothèse (dentaire...)
Technopédiste

433d PREPARATEURS EN PHARMACIE

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Préparateur en pharmacie

PROFESSIONS EXCLUES

Aide pharmacien (ou de pharmacie) (voir 526b)
Aide préparateur en pharmacie (voir 526b)
Vendeur en pharmacie (voir 554f)

SPECIALISTES DE L'INTERVENTION SOCIO- EDUCATIVE

434a CADRES DE L'INTERVENTION SOCIO-EDUCATIVE

Professionnels qui assurent les tâches suivantes : encadrement, expertise technique, conception et développement de projets. Ils assument la responsabilité des personnels dépendant de la structure administrative de leur secteur de compétence et peuvent participer à l'ensemble des actions propres à leur spécialité : éducation spéciale, service social,...

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Responsable de services sociaux, éducatifs

PROFESSIONS ASSIMILEES

Cadre social
Cadre socio-éducatif
Chargé de mission (travail social)
Chef de projet (travail social)
Chef de service éducatif
Chef de services sociaux
Chef de travaux (travail social)
Chef du service social
Conseiller socio-éducatif (coll. loc.)
Conseiller technique de service social, de travail social
Coordonnateur de projet (travail social)
Directeur adjoint technique
Directeur de centre social
Directeur de foyer
Directeur de foyer de jeunes travailleurs
Directeur de maison de retraite
Directeur de maisons d'enfants
Responsable de circonscription ou d'unité territoriale

PROFESSIONS EXCLUES

Assistant (e) social (e) (non chef) (voir 434b)
Directeur (hôpital) (voir 333f)
Directeur (médecin) (voir 344a)
Educateur spécialisé (voir 434d)

434b ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL

Les assistants de service social sont chargés de faciliter l'insertion sociale d'individus, de familles ou de groupes connaissant des difficultés en vue d'améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, économique ou culturel. Grâce à un soutien psychosocial et matériel, ils peuvent aider les personnes prises en charge à surmonter leurs difficultés et à développer leurs capacités propres, afin de maintenir ou de restaurer leur autonomie et de faciliter leur insertion. Leurs interventions revêtent diverses formes :

- informer sur les droits aux prestations sociales, aux soins médicaux, à la formation, aider dans ces

démarches,

- conseiller et orienter en fonction des demandes vers des lieux d'accueil ou des services spécialisés,

- participer au développement social de quartier ou de collectivités en milieu urbain ou rural,

- concevoir et participer à la mise en œuvre de projets socio-éducatifs.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assistant (e) de service social

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant (e) social (e)
Assistant (e) social (e) polyvalent (e)
Conseiller du travail
Elève assistant (e) social (e)
Surintendante d'usine

PROFESSIONS EXCLUES

Conseiller en économie sociale et familiale (voir 434c)
Délégué à la tutelle aux prestations sociales (voir 434c)

434c CONSEILLERS EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE

Les conseillers en économie sociale et familiale contribuent, grâce à l'information prodiguée, au conseil technique ainsi qu'à l'organisation d'actions de formation, à aider les familles et les groupes à résoudre les problèmes de leur vie quotidienne. Leurs compétences techniques et pratiques en matière d'habitat, de logement, d'alimentation et de santé, de gestion des ressources et de consommation leur permettent de favoriser l'insertion sociale des personnes dont ils s'occupent.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conseiller conjugal
Conseiller en économie sociale et familiale

PROFESSIONS ASSIMILEES

Conseiller de promotion (économie familiale)
Conseiller en action économique budgétaire (économie familiale)
Conseiller parental
Conseiller social (office HLM)
Conseillère ménagère
Délégué à la tutelle aux prestations sociales
Educateur en économie familiale
Educateur en économie sociale
Moniteur d'enseignement ménager (travail social)

PROFESSIONS EXCLUES

Aide familiale (voir 563b)
Animateur d'un service de travailleuses familiales (voir 563b)
Assistante maternelle (voir 563a)
Auxiliaire familiale (voir 563b)
Monitrice familiale (voir 563b)

434d EDUCATEURS SPECIALISES

L'éducateur spécialisé concourt à l'éducation d'enfants, d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant un handicap ou des difficultés d'insertion. Par le soutien qu'il apporte, soit en milieu ouvert, soit dans des institutions sociales ou médico-sociales par les projets qu'il élabore, il aide les personnes en difficulté à restaurer ou à préserver leur autonomie. Il favorise également les actions de prévention. Son intervention se situe aussi bien dans le champ social (y compris le secteur de la protection judiciaire de la jeunesse) ou médico-social que dans le champ scolaire, celui de la santé. Il est également de plus en plus appelé à intervenir sur le développement local d'un quartier ou d'une communauté.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assistant socio-éducatif
Educateur spécialisé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint de probation
Conseiller de probation et d'insertion
Educateur
Educateur chef spécialisé
Educateur de groupe
Educateur de l'administration pénitentiaire
Educateur de l'enfance inadaptée
Educateur de la protection judiciaire de la jeunesse (ex éducateur de l'éducation surveillée)
Educateur de prévention
Educateur en milieu ouvert
Educateur (auxiliaire, stagiaire)
Elève éducateur

PROFESSIONS EXCLUES

Aide éducateur (voir 422e)
Aide médico-psychologique (voir 526d)
Conseiller d'éducation (voir 422d)
Educateur scolaire (voir 421a, 421b)
Instituteur spécialisé (voir 421a)

434e MONITEURS EDUCATEURS

Le moniteur éducateur exerce sa fonction auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes présentant un handicap ou des difficultés d'insertion. A travers un accompagnement particulier, le moniteur éducateur aide quotidiennement à instaurer, restaurer ou préserver l'adaptation sociale et l'autonomie de ces personnes. Il participe ainsi à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies en liaison avec les autres professionnels de l'éducation spécialisée.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Moniteur éducateur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Moniteur d'enfants
Moniteur de centre culturel
Moniteur de foyer

Moniteur de maison de jeunes

PROFESSIONS EXCLUES

Aide éducateur (voir 422e)
Aide médico-psychologique (voir 526d)

434f EDUCATEURS TECHNIQUES SPECIALISES, MONITEURS D'ATELIER

L'éducateur technique spécialisé présente la caractéristique d'exercer à la fois la fonction d'éducateur et celle de spécialiste d'une technique professionnelle qu'il transmet aux personnes dont il a la charge. Il est ainsi spécialiste de l'adaptation ou de la réadaptation fonctionnelle des personnes handicapées jeunes ou adultes, d'une façon générale des personnes qui rencontrent de grandes difficultés d'insertion professionnelle. Son action vise à favoriser l'autonomie, la réinsertion ou l'intégration dans le monde du travail.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Educateur technique
Educateur technique spécialisé
Moniteur d'atelier
Moniteur de centre d'aide par le travail

PROFESSIONS ASSIMILEES

Instructeur (technique) (travail social)
Moniteur chef
Moniteur (d'atelier, technique) (travail social)

PROFESSIONS EXCLUES

Aide éducateur (voir 422e)
Educateur spécialisé (non technique) (voir 434d)

434g EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS

L'éducateur de jeunes enfants est parmi les travailleurs sociaux, le spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination. Il intervient auprès des enfants de 0 à 7 ans qui se situent hors de leur cadre familial, soit temporairement, soit de façon permanente. A cette époque clé de la petite enfance, il s'attache à favoriser le développement global et harmonieux des enfants, en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, artistiques.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Educateur (chef) de jeunes enfants
Jardinière d'enfants (spécialisée)

PROFESSIONS EXCLUES

Aide éducateur (voir 422e)
Educateur scolaire (voir 421a, 421b)
Instituteur spécialisé (voir 421a)

SPECIALISTES DE L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE ET DES LOISIRS

435a DIRECTEURS DE CENTRES SOCIOCULTURELS ET DE LOISIRS

Les directeurs de centres socioculturels et de loisirs dirigent des entreprises ou des institutions chargées d'élaborer et de mettre en œuvre des projets d'animation. Ils organisent des activités visant : soit à insérer socialement certaines catégories de population et à améliorer les relations sociales entre leurs membres ; soit, plus généralement, à promouvoir la vie culturelle dans une collectivité.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Directeur d'établissement social ou médico-social

PROFESSIONS ASSIMILEES

Directeur de centre culturel
Directeur de maison de jeunes
Directeur socioculturel

PROFESSIONS EXCLUES

Animateur socioculturel et de loisirs (non chef) (voir 435b)

435b ANIMATEURS SOCIOCULTURELS ET DE LOISIRS

Les animateurs socioculturels et de loisirs élaborent et mettent en œuvre des projets d'animation, souvent dans des institutions. Ils organisent ou aident à organiser des activités visant : soit à insérer socialement certaines catégories de population et à améliorer les relations sociales entre leurs membres ; soit, plus généralement, à promouvoir la vie culturelle dans une collectivité.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Animateur culturel
Animateur social
Animateur socio-éducatif

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur d'atelier
Animateur de bibliothèque enfantine
Animateur de club
Animateur de travaux manuels
Animateur de village de vacances
Animateur rural (travail social)
Animateur socioculturel
Animateur (travail social)
Assistant d'éducation populaire
Assistant jeunesse éducation populaire
Conseiller d'éducation populaire
Moniteur de colonies de vacances
Permanent de mouvement de jeunesse

PROFESSIONS EXCLUES

Agent de développement (agriculture) (voir 471a)
Animateur rural (agriculture) (voir 471a)
Cadre social (voir 434a)

44 : CLERGE, RELIGIEUX

Cette catégorie socioprofessionnelle est exclusivement réservée au classement de personnes exerçant un ministère au sein d'une confession religieuse reconnue ou ayant prononcé des vœux en vue de mener une vie consacrée, généralement sous une forme communautaire, au sein de cette confession.

Par convention, les personnes classées dans la catégorie sont considérées comme des salariés : l'appartenance à la catégorie détermine le statut et non l'inverse.

Lorsqu'elles exercent une activité rémunérée, liée ou non à leur état religieux, le classement des personnes demeure normalement opéré au sein de la catégorie. Toutefois, si l'activité pratiquée, non directement liée dans ce cas à l'état religieux, est réellement prédominante et vient notablement limiter le temps consacré au ministère ou au temps réservé à la vie consacrée (par exemple, religieux occupant à plein-temps ou presque plein-temps un emploi séculier, prêtre-ouvrier,...), le classement doit être opéré suivant l'activité exercée à titre séculier. Les membres des clergés des départements concordataires d'Alsace-Lorraine ont un statut de fonctionnaire : ils doivent, en conséquence, être classés dans la catégorie ; à l'inverse, les aumôniers militaires doivent être classés avec les officiers des Armées et de la Gendarmerie (catégorie 33).

Les personnes non religieuses exerçant une activité professionnelle dans le cadre d'une organisation religieuse doivent être classées dans la catégorie correspondant à leur emploi (par exemple : salarié d'une congrégation religieuse, n'ayant pas prononcé de vœux et pouvant mener, en dehors de la période de travail, une vie totalement séculière).

La catégorie ne doit pas inclure les personnes faisant profession de proposer à des clients ou adeptes une démarche ou un cheminement spirituel, lorsque ces personnes n'ont pas la qualité de religieux relevant d'une confession reconnue. La même restriction s'applique naturellement aux personnes dont le rôle se bornerait, toujours en dehors du cadre d'une confession religieuse reconnue, à mettre en œuvre des pratiques ou rites réputés mettre leurs adeptes ou clients en relation avec des puissances surnaturelles, le plus souvent à diverses fins opératoires ou de divination (magie).

Exercés à titre lucratif, ces deux derniers types d'activité relèvent normalement de la catégorie 22.

Les rubriques PCS-ESE

441a Clergé séculier
441b Clergé régulier

441a CLERGE SECULIER

Personnes exerçant un ministère au sein d'une confession religieuse reconnue, chargées d'instruire les fidèles dans une religion, d'en célébrer le culte.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ecclésiastique
Imam
Pasteur
Pope
Prêtre
Rabbin

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aumônier
Curé
Evêque
Membre de l'armée du salut
Ministre du culte
Recteur (clergé)
Séminariste

PROFESSIONS EXCLUES

Sacristain (voir 564b)

441b CLERGE REGULIER

Personnes, ayant en général prononcé des vœux, en vue de mener une vie consacrée au sein d'une confession religieuse reconnue, le plus souvent sous forme communautaire. Ces personnes peuvent éventuellement exercer une vie d'apparence séculière, notamment dans le domaine de l'action sociale, de l'accueil des personnes âgées ou en difficulté, des soins aux malades ou encore de l'enseignement, sous une forme compatible avec leur état de religieux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Moine
Moniale

PROFESSIONS ASSIMILEES

Frère religieux
Religieuse enseignante
Religieuse garde-malade
Religieuse hospitalière
Religieuse infirmière
Religieux enseignant
Sœur religieuse
Supérieur d'un ordre religieux

45 : PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Cette catégorie regroupe les cadres B³ et assimilés (titulaires et non titulaires) de la fonction publique civile et les professions intermédiaires des établissements assimilés à la fonction publique.

A l'exception :

- des enseignants, directeurs d'école et personnels de surveillance des établissements d'enseignement (catégorie 42)
- des personnels de santé (catégorie 43)
- des travailleurs sociaux (catégorie 43)
- des techniciens (personnes exerçant une activité technique relevant de la catégorie 47) et des agents de maîtrise⁴ (catégorie 48). Toutefois les informaticiens de niveau technicien sont classés dans la catégorie.

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
33 Cadres de la fonction publique	Salariés de l'Etat et des collectivités locales ; peuvent avoir le même domaine d'activité	Niveau supérieur : catégorie A ou assimilés
35 Professions de l'information, des arts et des spectacles	Peuvent parfois être des salariés de l'Etat ou des collectivités locales ayant le même domaine d'activité (documentation)	Domaine en général différent En ce cas : niveau supérieur (catégorie A)
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	Salariés ; peuvent faire le même métier Exceptionnellement, salariés de l'Etat ou des collectivités locales	En entreprise y compris nationalisée En ce cas : professions de la communication, des arts et des spectacles
47 Techniciens	Peuvent être des salariés de l'Etat ou des collectivités locales de catégorie B	En ce cas : corps à vocation technique, autres qu'informaticiens et techniciens des transports
52 Employés civils et agents de service de la fonction publique	Salariés de l'Etat ou des collectivités locales ; peuvent avoir le même domaine d'activité	Niveau inférieur : catégorie C, D ou assimilés
53 Policiers et militaires	Salariés de l'Etat ou des collectivités locales ; peuvent avoir le même domaine d'activité	Niveau inférieur : catégorie C, D ou assimilés

³ Par exception, les secrétaires de mairie ont été maintenus en profession intermédiaire.

⁴ Sauf pour la Poste et France Télécom, où l'appellation « agents de maîtrise » correspond au niveau supérieur 2.31 de la classe II, assimilable à la catégorie B.

Les rubriques PCS-ESE

- 451a Professions intermédiaires de la Poste
- 451b Professions intermédiaires administratives de France Télécom (statut public)
- 451e Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat et assimilés (hors Enseignement, Patrimoine)
- 451g Professions intermédiaires administratives des collectivités locales
- 451h Professions intermédiaires administratives des hôpitaux

451a PROFESSIONS INTERMEDIARES DE LA POSTE

Agents de la Poste, de niveau assimilable à la catégorie B de la Fonction publique : agents techniques et de gestion, agents de maîtrise, cadres d'exécution, à l'exclusion de ceux que leur fonction conduit à classer en techniciens.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent des modules (type A, type B, ...) de la Poste
Chef d'équipe distribution/guichet de la Poste
Conseiller financier de la Poste
Dirigeant de bureau de poste G8, G7 (ou ATG2, agent de maîtrise)
Facteur de secteur
Guichetier de la Poste
Programmeur de la Poste
Receveur rural de la Poste

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent acheteur de la Poste
Agent chargé de la gestion administrative du personnel/de la gestion des services financiers/d'un guichet annexe de la Poste
Agent comptable, de comptabilité de la Poste
Agent de facturation, de suivi des paiements de la Poste
Agent de la paie et des prestations familiales de la Poste
Agent de la réserve en centre financier de la Poste
Agent de production informatique de la Poste
Agent de section en direction départementale de la Poste
Agent du contentieux en CSRF de la Poste
Agent organisation et méthodes de tri de la Poste
Assistant clientèle/commercial courrier/commercial financier/de communication de la Poste
Brigadier départemental de la Poste
Caissier de la Poste
Chargé de la réception et du contrôle courrier grandes entreprises de la Poste
Chef d'équipe de la Poste
Chef d'établissement de la Poste, agent de maîtrise
Chef de cabine de la Poste
Chef magasinier
Conseiller courrier/en services informatiques de la

Poste
Contrôleur chef de section PTT (Poste)
Contrôleur principal PTT (Poste)
Gestionnaire de prêts/des marchés/de valeurs mobilières/spécialisé de la Poste
Moniteur de saisie de la Poste
Pilote de machine de la Poste
Receveur (catégorie B) (Poste)
Secrétaire (de direction) de la Poste
Technicien comptable/de comptabilité/des modules/spécialisé paie de la Poste

451b PROFESSIONS INTERMEDIARES ADMINISTRATIVES DE FRANCE TELECOM (STATUT PUBLIC)

Fonctionnaires (et agents contractuels de droit public) de France Télécom, exerçant des professions administratives ou commerciales, de niveau assimilable à la catégorie B de la Fonction publique : agents techniques et de gestion, agents de maîtrise, cadres d'exécution.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent administratif des ventes produits affaires de France Télécom (statut public)
Agent d'accueil clientèle de France Télécom (statut public)
Assistant de gestion de France Télécom (statut public)
Secrétaire (de direction) de France Télécom (statut public)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent chargé de la caisse de France Télécom (statut public)
Agent des affaires générales de France Télécom (statut public)
Agent des approvisionnements de France Télécom (statut public)
Agent du contentieux de France Télécom (statut public)
Agent du service consommateurs de France Télécom (statut public)
Assistant commercial entreprises/d'études commerciales/de direction/ressources humaines de France Télécom (statut public)
Attaché commercial professionnel de France Télécom (statut public)
Chargé d'administration commerciale/de gestion du service clientèle/de sécurité de France Télécom (statut public)
Chef de section de France Télécom (statut public)
Conseiller commercial de France Télécom (statut public)
Contrôleur (principal) de France Télécom (statut public)
Coordonnateur commercial mises en service de France Télécom (statut public)
Formateur de France Télécom (statut public)
Gestionnaire de comptabilité/de comptes clients/fichier et contrôle facturations/marchés/précontentieux et contentieux

de France Télécom (statut public)
Moniteur commercial de France Télécom (statut public)
Opérateur des services internationaux de France Télécom (statut public)
Responsable d'une équipe commerciale/des affaires générales/de gestion comptable et finances/de gestion de personnel/d'opérateurs des services nationaux de France Télécom (statut public)

451e AUTRES PERSONNELS ADMINISTRATIFS DE CATEGORIE B DE L'ETAT ET ASSIMILES (HORS ENSEIGNEMENT, PATRIMOINE)

Personnels de catégorie B des services de l'Etat (sauf Postes, Enseignement, patrimoine). Ils peuvent avoir des fonctions d'encadrement, mais aussi être affectés à des travaux administratifs ou techniques. Les personnels ayant une spécialité technique (hors informatique) de la catégorie 47 " Techniciens " sont affectés à celle-ci.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Contrôleur du travail
Secrétaire administratif (administration centrale, services déconcentrés)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de section des services extérieurs
Chef de section (Etat, sauf impôts, Trésor, douanes, Poste)
Comptable (Etat si grade ignoré)
Conseiller (adjoint) de l'emploi (ANPE)
Contractuel du CNRS catégories d2, d3
Contrôleur-comptable (Etat)
Greffier
Programmeur (Etat)
Prospecteur-placier (ANPE)
Rédacteur (Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale)
Secrétaire administratif de préfecture
Secrétaire chef des services extérieurs
Secrétaire chef (administration centrale)
Secrétaire d'administration de la recherche (et de la formation)
Secrétaire d'administration scolaire (et universitaire)
Secrétaire de chancellerie
Secrétaire technique de la Caisse des dépôts et consignations
Sous-officier de port

451g PROFESSIONS INTERMEDIARES ADMINISTRATIVES DES COLLECTIVITES LOCALES

Personnels de catégorie B (par exception les secrétaires de mairie de la catégorie A) des collectivités locales. Ils assurent des fonctions d'encadrement, ou des tâches qualifiées de nature diverse, parfois en contact avec le public. Les personnels ayant une spécialité technique (hors informatique) de la catégorie 47 " Techniciens " sont affectés à celle-ci.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Rédacteur (chef) territorial
Secrétaire de mairie (Catégories A et B)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de section (collectivités locales)
Comptable (coll. loc.)
Lieutenant de sapeurs-pompiers
Programmeur (coll. loc.)
Pupitreux (coll. loc.)
Receveur comptable des collectivités locales
Receveur principal des collectivités locales
Secrétaire médico-sociale

451h PROFESSIONS INTERMEDIARES ADMINISTRATIVES DES HOPITAUX

Personnels de catégorie B des hôpitaux. Ils assurent des fonctions d'encadrement, ou des tâches qualifiées de nature diverse, parfois en contact avec le public. Les personnels ayant une spécialité technique (hors informatique) de la catégorie 47 " Techniciens " sont affectés à celle-ci.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Adjoint des cadres hospitaliers
Secrétaire médicale

PROFESSIONS ASSIMILEES

Comptable
Econome de petit établissement
Programmeur

46 : PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES DES ENTREPRISES

Cette catégorie socioprofessionnelle a pour but de rassembler les **salariés** de niveau maîtrise effectuant un travail administratif ou commercial en entreprise. Seules les rubriques 464a, 464b et 465c contiennent des salariés du secteur public.

Comme pour les cadres, une ventilation par grandes fonctions est proposée : elle ne recouvre pas une distinction sectorielle. Par exemple, un comptable travaillant dans une entreprise de transport est classé comme comptable (461d). La structuration est plus simple que pour les cadres : on distingue encore fonctions spécifiques ou non, mais la taille de l'entreprise n'intervient pas.

Dans les emplois administratifs, de gestion, les emplois spécifiques des banques, la détermination du niveau se calque sur la classification des conventions collectives : au sens de celles-ci, les salariés sont agents de maîtrise ou techniciens.

Dans les assurances, les termes « employé » et « agent de maîtrise » n'ont pas la même signification qu'ailleurs. Pour les « employés », le niveau IV ou D ou équivalent correspond au classement dans la CS 46; les niveaux V ou C et en dessous au classement dans la CS 54 « Employés administratifs ». On prendra garde au fait qu'à la Sécurité sociale et dans d'autres organismes analogues, les « techniciens » et « agents techniques » sont des employés d'exécution et sont classés dans la CS 54 « Employés administratifs ».

Dans les emplois de l'hôtellerie, des transports et du tourisme, les personnels de la catégorie sont en général classés d'après leur intitulé de profession, les cadres au sens des conventions collectives étant toutefois toujours exclus.

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
37 Cadres administratifs et commerciaux	Même domaine d'activité en général	Niveau supérieur : classés cadres dans les conventions collectives
47 Techniciens	Même niveau de classification	L'aspect technique industriel l'emporte sur l'aspect administratif, commercial. Appliquent plutôt les sciences exactes que économiques, humaines
54 Employés administratifs	Domaine d'activité souvent voisin	Niveau inférieur : classés employés dans les conventions collectives
55 Employés de commerce	Domaine d'activité souvent voisin	Niveau inférieur : classés employés dans les conventions collectives. Initiatives plus limitées, responsabilités ou technicité inférieures, pas de rôle important d'encadrement ni de gestion

Les rubriques PCS-ESE

Secrétaires de niveau supérieur, maîtrises des services administratifs d'entreprise

- 461b Secrétaires de direction, assistants de direction (non cadres)
- 461c Secrétaires de niveau supérieur (non cadres, hors secrétaires de direction)
- 461d Maîtrise et techniciens des services financiers ou comptables
- 461e Maîtrise et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel
- 461f Maîtrise et techniciens administratifs des autres services administratifs

Maîtrises des magasins de vente, fonction achat, administration commerciale

- 462a Chefs de petites surfaces de vente
- 462b Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente
- 462c Acheteurs non classés cadres, aides-acheteurs
- 462d Animateurs commerciaux des magasins de vente, marchandiseurs (non cadres)
- 462e Autres professions intermédiaires commerciales (sauf techniciens des forces de vente)

Techniciens des forces de vente, représentants

- 463a Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en informatique
- 463b Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens d'équipement, en biens intermédiaires, commerce interindustriel (hors informatique)
- 463c Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens de consommation auprès d'entreprises
- 463d Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels (hors banque, assurance, informatique)
- 463e Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants auprès de particuliers (hors banque, assurance, informatique)

Publicité, relations publiques, communication

- 464a Assistants de la publicité, des relations publiques
- 464b Interprètes, traducteurs

Expression artistique, spectacles

- 465a Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration
- 465b Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels
- 465c Photographes

Transports, tourisme

- 466a Responsables commerciaux et administratifs des transports de voyageurs et du tourisme (non cadres)
- 466b Responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises (non cadres)
- 466c Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)

Services techniques et commerciaux de la banque, des assurances et des organismes de sécurité sociale

- 467a Chargés de clientèle bancaire
- 467b Techniciens des opérations bancaires
- 467c Professions intermédiaires techniques et commerciales des assurances
- 467d Professions intermédiaires techniques des organismes de sécurité sociale

Hôtellerie, restauration

- 468a Maîtrise de restauration : salle et service
- 468b Maîtrise de l'hébergement : hall et étages

SECRETAIRES DE NIVEAU SUPERIEUR, MAITRISES DES SERVICES ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISE

461b SECRETAIRES DE DIRECTION, ASSISTANTS DE DIRECTION (NON CADRES)

Salariés non fonctionnaires n'ayant pas la qualité de cadre, chargés de préparer et de réunir les éléments du travail d'un chef d'entreprise, d'un cadre, et d'établir leur correspondance. Ils peuvent aussi encadrer et former une équipe de collaborateurs, être responsables du suivi budgétaire d'un service.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assistant de direction, non cadre
Secrétaire assistante de direction, technicien, agent de maîtrise
Secrétaire de direction, non cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Attaché de direction, non cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Assistant de direction (voir 373b, 373c, 373d si cadre)
Attaché de direction (voir 373b, 373c, 373d si cadre)
Secrétaire de direction (GE) (voir 373b si cadre)

461c SECRETAIRES DE NIVEAU SUPERIEUR (NON CADRES, HORS SECRETAIRES DE DIRECTION)

Salariés non fonctionnaires, non cadres, n'ayant pas une responsabilité de secrétaire/assistant de direction, chargés de saisir et de présenter des documents (courrier ou rapports) pour un service ou pour un chef hiérarchique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Secrétaire (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de secrétariat (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Secrétaire agent de maîtrise
Secrétaire commerciale, technicien, agent de maîtrise
Secrétaire comptable (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Secrétaire médicale (sauf Etat, hôpital, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise

461d MAITRISE ET TECHNICIENS DES SERVICES FINANCIERS OU COMPTABLES

Salariés non fonctionnaires n'ayant pas la qualité de cadre. Ils exercent des responsabilités d'encadrement intermédiaire auprès de personnes chargées de procéder à des opérations comptables mais dirigeant en général des aides-comptables ou des employés. Ils vérifient l'enregistrement des données commerciales, industrielles ou financières, et centralisent ces données pour établir des balances comptes d'exploitation, bilans, prix de revient ou statistiques sur l'entreprise.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de maîtrise comptable
Chef comptable, non cadre
Comptable (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de section comptable (GE), non cadre
Contrôleur de gestion, non cadre

Employé de bureau comptable (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Employé de comptabilité (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Responsable de la comptabilité (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Statisticien (hors sécurité sociale), technicien, agent de maîtrise
Technicien comptable

PROFESSIONS EXCLUES

Comptable (coll. loc.) : chiffrer suivant le grade à défaut : 451g
Comptable (Etat) : chiffrer suivant le grade à défaut : 451e

461e MAITRISE ET TECHNICIENS ADMINISTRATIFS DES SERVICES JURIDIQUES OU DU PERSONNEL

Salariés non fonctionnaires n'ayant pas la qualité de cadre mais dirigeant des employés ou ayant une expérience approfondie. Ils exercent une activité dans le service du personnel, y c. le recrutement, dans les services juridiques, les services contentieux, sauf dans les banques et les assurances.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de maîtrise service du personnel
Agent de maîtrise service juridique
Assistant de gestion du personnel, non cadre
Secrétaire général (PME), non cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant service emploi, non cadre
Assistant service juridique, non cadre
Assistant service recrutement, ressources humaines (RH), non cadre
Attaché administratif service du personnel, non cadre
Clerc de notaire, non cadre

461f MAITRISE ET TECHNICIENS ADMINISTRATIFS DES AUTRES SERVICES ADMINISTRATIFS

Salariés non fonctionnaires n'ayant pas la qualité de cadre mais dirigeant des employés ou ayant une expérience approfondie. Ils exercent une activité dans les services autres que ceux du personnel, services du recrutement, juridiques et contentieux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de maîtrise administratif (sauf banques, assurances, sécurité sociale, hôtellerie, transports, audio)
Technicien administratif (sauf banques, assurances, sécurité sociale, hôtellerie, transports, audio)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de maîtrise de sécurité
Agent de maîtrise en gestion (sauf comptable)
Assistant administratif (sauf banques, assurances, sécurité sociale), technicien, agent de maîtrise

Assistant de direction (sauf banques, assurances, sécurité sociale), technicien, agent de maîtrise
Attaché administratif (PME), non cadre
Chef de pool dactylo (sauf Etat, col. loc.), technicien, agent de maîtrise
Chef de section administrative (PME), non cadre
Chef de service gardiennage, non cadre
Econome (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Enquêteur (enquête statistique, sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Gérant d'immeuble, non cadre
Gérant de cinéma, non cadre
Hôtesse d'accueil, technicienne, agent de maîtrise
Monitrice de saisie informatique (sauf Etat, coll. loc.), technicienne, agent de maîtrise
Responsable administratif (PME), non cadre
Responsable de la sécurité, surveillance, non cadre

MAITRISES DES MAGASINS DE VENTE, FONCTION ACHAT, ADMINISTRATION COMMERCIALE

462a CHEFS DE PETITES SURFACES DE VENTE

Responsables d'un petit magasin (en principe moins de 400 m² de surface de vente) qui leur est confié par leur employeur ou leur mandant. Ils assurent les mêmes fonctions qu'un petit commerçant, mais ils ont le statut de salarié ou de mandataire (minimum fixe + pourcentage du chiffre d'affaires) et ne sont pas inscrits au registre du commerce. La rubrique contient des personnes qui peuvent avoir un statut intermédiaire entre indépendant et mandataire-salarié. Les personnes sont classées là même si elles se déclarent "cadres". Leurs aides familiaux sont aussi classés dans cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Directeur de supérette
Gérant d'alimentation
Gérant de supérette

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de magasin, non cadre
Coopérant de commerce
Employé de commerce (gérant de magasin)
Epicier
Gérant de bibliothèque de gare
Gérant de coopérative
Gérant de magasin d'alimentation, agent de maîtrise
Gérant de station service
Gérant de succursale (commerce)
Gérant de supermarché, non cadre
Gérant mandataire (commerce), non cadre
Gérant (commerce), non cadre, sal
Responsable de magasin (commerce), non cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Gérant salarié de station service (voir 554j si ouvrier qualifié, non qualifié, employé)

Gérant (mandataire) (commerce) (voir 374a si cadre)

462b MAITRISE DE L'EXPLOITATION DES MAGASINS DE VENTE

Salariés d'entreprise, responsables, sans avoir la qualité de cadre, d'un ensemble de tâches d'administration, de contrôle, d'animation d'un magasin, ou d'un secteur de magasin, à grande surface (au moins 400 m² de surface de vente).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de rayon (commerce)
Manager de rayon (commerce)
Premier vendeur (commerce de détail), technicien, agent de maîtrise

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint chef de magasin, technicien, agent de maîtrise
Cadre de magasin, du commerce, non cadre
Caissier central, technicien, agent de maîtrise
Chef de caisses, non cadre
Chef de département (commerce), non cadre
Chef de secteur (commerce), non cadre
Directeur de supermarché, non cadre
Employé de grande surface, technicien, agent de maîtrise
Gérant de grande surface, non cadre
Responsable de caisse (commerce), technicien, agent de maîtrise
Responsable de rayon (commerce)
Surveillant de caisses (commerce), technicien, agent de maîtrise
Vendeur en pharmacie, technicien, agent de maîtrise, cadre

462c ACHETEURS NON CLASSES CADRES, AIDES-ACHETEURS

Salariés d'entreprise, non cadres participant à l'achat de produits servant à approvisionner une usine, un magasin, etc.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Acheteur de grand magasin, centrale d'achat, non cadre
Acheteur en bestiaux, boucherie, non cadre
Acheteur en fruits et légumes, non cadre
Acheteur, non cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Acheteur junior
Aide-acheteur
Approvisionneur (commerce), non cadre
Employé aux achats (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Responsable d'achats (commerce, industrie), non cadre

462d ANIMATEURS COMMERCIAUX DES MAGASINS DE VENTE, MARCHANDISEURS (NON CADRES)

Salariés d'entreprise non cadres chargés de conseiller ou de contrôler les gérants de magasins de vente. Leur rôle est variable selon qu'il s'agit de commerce intégré, de chaînes volontaires ou de commerces indépendants.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Animateur commercial (commerce de détail),
technicien, agent de maîtrise
Inspecteur des ventes (commerce de détail), non
cadre
Marchandiseur (/Merchandiser), technicien, agent
de maîtrise

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur en marchandisage, technicien, agent de
maîtrise
Chef de groupe d'animateurs de vente, non cadre
Démonstrateur (commerce), technicien, agent de
maîtrise
Inspecteur commercial (commerce de détail), non
cadre
Responsable marketing, non cadre
Responsable promotion des ventes (commerce de
détail), non cadre
Technicien en marchandisage

PROFESSIONS EXCLUES

Animateur commercial (transports) (voir 466a, 466b
si non cadre)
Marchandiseur (voir 374b si cadre)

462e AUTRES PROFESSIONS INTERMEDIAIRES COMMERCIALES (SAUF TECHNICIENS DES FORCES DE VENTE)

Salariés de niveau maîtrise participant dans
l'entreprise à l'administration des relations
commerciales, ou à des travaux d'étude, de
contrôle, de coordination et d'animation dans le
domaine commercial (éventuellement pour un seul
type de produit).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Attaché d'administration commerciale, technicien,
agent de maîtrise
Chef de section administration commerciale,
technicien, agent de maîtrise
Rédacteur commercial (sauf banque, assurance),
non cadre
Responsable de l'administration commerciale,
technicien, agent de maîtrise

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de service commercial (sauf commerce,
banque, assurances, édition), non cadre
Chef de service promotion des ventes (sauf
commerce), non cadre

Directeur commercial (sauf commerce, banque,
assurances, édition), non cadre
Responsable de plateau de télévente, technicien,
agent de maîtrise
Technicien commercial (études de marché)
Technicien de la vente à distance, technicien, agent
de maîtrise

TECHNICIENS DES FORCES DE VENTE, REPRESENTANTS

463a TECHNICIENS COMMERCIAUX ET TECHNICO-COMMERCIAUX, REPRESENTANTS EN INFORMATIQUE

Salariés de niveau maîtrise concourant à la
présentation ou la vente de matériels ou logiciels
informatiques produits ou vendus par leur
entreprise.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Représentant en matériel informatique, non cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant commercial (informatique), technicien
Attaché commercial en matériel de bureau
Conseiller commercial (VPC, informatique),
technicien
Représentant en reprographie, non cadre

463b TECHNICIENS COMMERCIAUX ET TECHNICO-COMMERCIAUX, REPRESENTANTS EN BIENS D'EQUIPEMENT, EN BIENS INTERMEDIAIRES, COMMERCE INTERINDUSTRIEL (HORS INFORMATIQUE)

Salariés non cadres chargés de prospecter une
clientèle de revendeurs ou d'entreprises utilisatrices
pour leur présenter et leur vendre des biens
d'équipement ou des biens intermédiaires produits
par l'entreprise qui les emploie.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Représentant en combustibles, non cadre
Représentant en fournitures industrielles, non cadre
Représentant en machines outil, non cadre
Représentant en matériel agricole, non cadre
Représentant en produits métallurgiques, non cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent commercial (mécanique), non cadre
Conseiller commercial (VPC, biens d'équipement,
biens intermédiaires), technicien
Représentant en lubrifiants, non cadre
Représentant en matériaux, non cadre
Représentant en pièces détachées, non cadre
Représentant en sanitaire, non cadre
Représentant en véhicules industriels, non cadre

Représentant (biens d'équipements), non cadre
Représentant (biens intermédiaires), non cadre
Représentant (commerce de gros interindustriel), non cadre
Représentant (énergie, btp), non cadre
Vendeur de fournitures industrielles, technicien, agent de maîtrise
Vendeur (de gros) de matériaux, technicien, agent de maîtrise
VRP (biens d'équipement, biens intermédiaires), non cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Représentant (s.a.i.) (voir 463c si non cadre)

463c TECHNICIENS COMMERCIAUX ET TECHNICO-COMMERCIAUX, REPRESENTANTS EN BIENS DE CONSOMMATION AUPRES D'ENTREPRISES

Salariés non cadres chargés de prospecter une clientèle de revendeurs, ou éventuellement d'entreprises utilisatrices, pour leur présenter et leur vendre des biens de consommation produits par l'entreprise qui les emploie.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Représentant en alimentation, non cadre
Représentant en textile, non cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent commercial en alimentation, non cadre
Conseiller commercial (VPC) (biens de consommation auprès d'entreprises), technicien
Représentant en confection, non cadre
Représentant en confiserie, non cadre
Représentant (biens de consommation), non cadre
Représentant (commerce de gros, intermédiaires), non cadre
Représentant (produits agricoles et alimentaires), non cadre
Représentant (s.a.i.), non cadre
VRP (biens de consommation auprès d'entreprises), non cadre

463d TECHNICIENS COMMERCIAUX ET TECHNICO-COMMERCIAUX, REPRESENTANTS EN SERVICES AUPRES D'ENTREPRISES OU DE PROFESSIONNELS (HORS BANQUE, ASSURANCE, INFORMATIQUE)

Salariés non cadres chargés de prospecter une clientèle de professionnels ou d'entreprises pour leur présenter ou leur vendre des services produits par l'entreprise qui les emploie.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Démarcheur en publicité, non cadre
Visiteur médical

PROFESSIONS ASSIMILEES

Conseiller commercial (VPC, services auprès d'entreprises), technicien
Délégué médical
Démarcheur intérim, non cadre
Représentant en appareils de jeux, non cadre
Représentant en recouvrement de créances, non cadre
Représentant en services, non cadre
Représentant en sous-traitance, non cadre
Représentant (transports), non cadre
VRP (services auprès d'entreprises), non cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Représentant (assurances) (voir 467c si non cadre)
Représentant (banque) (voir 467a si non cadre)

463e TECHNICIENS COMMERCIAUX ET TECHNICO-COMMERCIAUX, REPRESENTANTS AUPRES DE PARTICULIERS (HORS BANQUE, ASSURANCE, INFORMATIQUE)

Salariés non cadres chargés de prospecter une clientèle de particuliers pour leur présenter et leur vendre les produits de l'entreprise qui les emploie.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Démarcheur au porte à porte (hors assurances)
Démarcheur en produits de beauté
Représentant auprès de particuliers
Vendeur d'automobiles, non cadre
Vendeur en immobilier
VRP (auprès de particuliers)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent immobilier, non cadre
Conseiller commercial (VPC) (auprès de particuliers), technicien
Décorateur conseil (commerce de meuble)
Démarcheur en livres
Démonstratrice Tupperware
Vendeur porte à porte

PUBLICITE, RELATIONS PUBLIQUES, COMMUNICATION

464a ASSISTANTS DE LA PUBLICITE, DES RELATIONS PUBLIQUES

Cette rubrique comprend des salariés non cadres du public ou du privé, chargés :

- soit d'une des phases d'une campagne publicitaire
- soit de contacts non commerciaux avec les différents publics et professionnels de l'information.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Acheteur d'espace
Assistant de publicité, non cadre
Attaché de presse, non cadre
Chargé de relations (internes, externes), non cadre
Rédacteur publicitaire, non cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de publicité, non cadre
Assistant marketing, non cadre
Attaché de relations publiques, non cadre
Attaché parlementaire, non cadre
Charge de relations publiques, non cadre
Chef de dessin (publicité), non cadre
Chef de fabrication (publicité), non cadre
Chef de studio publicitaire
Chef de trafic publicité, non cadre
Conseiller artistique, non cadre
Journaliste attaché de presse, non cadre
Journaliste d'entreprise, non cadre
Publiciste, non cadre
Rédacteur de catalogue, non cadre
Responsable d'édition publicitaire, non cadre
Responsable d'étude média, non cadre
Responsable de cinéma publicitaire, non cadre
Technicien de fabrication (publicité)
Technicien de publicité, non cadre
Technicien enquêteur (publicité), non cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Maquettiste (voir 465a si non cadre)

464b INTERPRETES, TRADUCTEURS

Professionnels chargés de traduire des textes ou des propos, à l'exclusion de ceux qui traduisent des œuvres littéraires.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Interprète (traducteur...)
Traducteur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Traducteur technique

PROFESSIONS EXCLUES

Accompagnateur interprète (voir 546e)
Guide interprète (voir 546e)
Hôtesse interprète (voir 546e)
Secrétaire traductrice (voir 542a)
Traducteur littéraire (voir 352b)

EXPRESSION ARTISTIQUE, SPECTACLES

465a CONCEPTEURS ET ASSISTANTS TECHNIQUES DES ARTS GRAPHIQUES, DE LA MODE ET DE LA DECORATION

Professionnels qui, pour répondre notamment aux

besoins de la presse, de la publicité, de la mode, du théâtre, de la décoration intérieure ou extérieure, peuvent concevoir et exécuter des œuvres originales en plan ou en volume, relevant du domaine des arts appliqués. Leur activité n'est cependant pas reconnue comme une activité de création artistique de premier plan, sans qu'il s'agisse, pour autant, d'œuvres de simple exécution. Selon la spécialité exercée, la position professionnelle des intéressés est assimilable à celle de dessinateur, de technicien d'étude ou de production, ou encore d'agent de maîtrise.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Architecte d'intérieur
Artiste créateur (haute couture)
Artiste décorateur
Colorisateur
Concepteur-designer
Créateur concepteur (arts graphiques)
Créateur concepteur (arts plastiques)
Créateur (arts plastiques et graphiques)
Décorateur ensemblier (sauf commerce de meuble)
Designer (arts graphiques)
Designer (non artiste)
Dessinateur publicitaire (non artiste)
Étalagiste
Graphiste
Illustrateur
Illustrateur (artiste)
Maquettiste
Styliste modéliste

PROFESSIONS ASSIMILEES

Architecte d'intérieur (non artiste, sauf commerce de meuble)
Artiste créateur (céramique d'art)
Créateur (arts graphiques, mode, décoration)
Décorateur conseil (non artiste, sauf commerce de meuble)
Décorateur en publicité
Décorateur ensemblier (activité artistique de premier plan)
Décorateur ensemblier (sauf commerce de meuble, non artiste)
Décorateur (sauf cinéma, spectacles et commerce de meuble)
Dessinateur de catalogue
Dessinateur de meubles
Dessinateur en céramique
Dessinateur en joaillerie (non artiste)
Dessinateur en sérigraphie (non artiste)
Dessinateur en soierie (non artiste)
Dessinateur maquettiste (non artiste)
Directeur artistique (éditions, presse, graphisme)
Étalagiste décorateur
Graphiste (non artiste)
Illustrateur (non artiste)
Metteur en carte sur tissu
Modéliste
Styliste costumier
Styliste modéliste (activité artistique de premier plan)
Styliste modéliste (non artiste)
Styliste (activité artistique de premier plan)
Styliste (non artiste)
Technicien (arts graphiques appliqués, mode, décoration)

PROFESSIONS EXCLUES

Artiste plasticien (voir 354a)
Décorateur en publicité (voir 375a si cadre)
Décorateur (cinéma, théâtre, audiovisuel) (voir 353c si cadre)
Décorateur (cinéma, théâtre, audiovisuel) (voir 465b si non cadre)
Dessinateur d'exécution (voir 543g si employé)
Gouacheur (dessin) (voir 543g si employé)
Responsable d'une entreprise de décoration (voir 233d si 10 à 49 salariés)
Tapissier-décorateur (sauf spectacles) (voir 635a si ouvrier qualifié)
Tapissier-décorateur (spectacles) (voir 637c si ouvrier qualifié)
Traceur (dessin) (voir 543g si employé)

465b ASSISTANTS TECHNIQUES DE LA REALISATION DES SPECTACLES VIVANTS ET AUDIOVISUELS

Professionnels, exerçant une activité d'ordre technique à caractère spécialisé dans la production de spectacles vivants ou audiovisuels. Ils opèrent généralement selon des directives données par un directeur ou cadre artistique, ou celles d'un professionnel de rang cadre exerçant dans leur propre spécialité. La rubrique comprend également les personnels techniques exerçant des fonctions d'encadrement dans la production de spectacles vivants ou audiovisuels ; les compétences techniques propres à cette seconde catégorie de professionnels peuvent ne pas être exclusivement spécifiques au secteur et revêtir une signification plus générale (tâches technico-administratives par exemple). Il peut s'agir de personnes établies à leur compte, engagées pour une courte durée par l'entreprise de spectacles, ou recrutées par des entreprises spécialisées dans la délivrance de prestations au profit de ces entreprises de spectacles.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assistant décorateur (cinéma, théâtre, audiovisuel), non cadre
Assistant monteur (cinéma, théâtre, audiovisuel), non cadre
Assistant opérateur de prise de vue (cinéma, audiovisuel), non cadre
Assistant opérateur du son (cinéma, audiovisuel), non cadre
Assistant régisseur (cinéma, théâtre, audiovisuel), non cadre
Assistant technique décor (cinéma, théâtre, audiovisuel), non cadre
Monteur de film (cinéma, audiovisuel), non cadre
Opérateur de prise de vue (cinéma, audiovisuel), non cadre
Opérateur du son (cinéma, audiovisuel), non cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Bruiteur, non cadre
Cadreur (cinéma, audiovisuel), non cadre
Chef accessoiriste (spectacles), non cadre
Chef coiffeur perruquier (cinéma, théâtre, audiovisuel), non cadre

Chef constructeur (cinéma, théâtre, audiovisuel), non cadre
Chef couturier (cinéma, théâtre, audiovisuel), non cadre
Chef de plateau (cinéma, audiovisuel)
Chef éclairagiste (cinéma, audiovisuel), non cadre
Chef électricien (spectacles), non cadre
Chef habilleuse (cinéma, théâtre, audiovisuel), non cadre
Chef machiniste (spectacles), non cadre
Chef magasinier (cinéma, théâtre, audiovisuel), non cadre
Chef maquilleur (cinéma, théâtre, audiovisuel), non cadre
Chef serrurier (cinéma, théâtre, audiovisuel), non cadre
Duplicateur de cassette, non cadre
Etalonneur (cinéma), non cadre
Graveur report disque, non cadre
Monteur adjoint (cinéma, télévision), non cadre
Monteur de film (imprimerie), technicien
Perchiste (cinéma, télévision), non cadre
Recorder, non cadre
Régisseur (spectacles), non cadre
Sculpteur (cinéma, théâtre, audiovisuel), non cadre
Technicien banc-titre, non cadre
Technicien d'effets spéciaux (cinéma, théâtre, audiovisuel), non cadre
Technicien d'exploitation vidéo, non cadre
Technicien de bureau d'étude décor (cinéma, théâtre, audiovisuel), non cadre
Technicien de plateau, non cadre
Technicien film, non cadre
Technicien lumière (cinéma, théâtre, audiovisuel), non cadre
Technicien son (cinéma, théâtre, audiovisuel)
Technicien vidéo

PROFESSIONS EXCLUES

Monteur de film (imprimerie) (voir 476a si technicien)

465c PHOTOGRAPHES

Professionnels dont l'activité consiste à prendre des clichés (et éventuellement les développer, tirer, retoucher) sans que cette activité ait un but purement artistique. Parfois, ils assurent, à titre secondaire, la vente de matériel photographique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Photographe de mode
Photographe de presse
Photographe indépendant (s.a.i.)
Photographe industriel
Photographe publicitaire

PROFESSIONS ASSIMILEES

Apprenti photographe (sauf imprimerie)
Assistant photographe
Photographe ambulancier
Photographe de plateau
Photographe de portrait
Photographe illustrateur

PROFESSIONS EXCLUES

Photographe créateur (voir 354a)

Photographe (imprimerie) (voir 627e)
Photographe (noir, couleur, typo.) (voir 627e)
Photographeur (voir 627e)
Vendeur de magasin photo (commerce) (voir 554f)

TRANSPORTS, TOURISME

466a RESPONSABLES COMMERCIAUX ET ADMINISTRATIFS DES TRANSPORTS DE VOYAGEURS ET DU TOURISME (NON CADRES)

Salariés de niveau maîtrise des entreprises de transports de voyageurs et du tourisme, chargés des problèmes administratifs et des relations commerciales avec la clientèle. Ces personnels peuvent consacrer une partie de leur activité à des tâches d'exploitation, mais ces dernières ne constituent pas normalement leur activité dominante.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de voyages, non cadre
Chef d'agence de voyages, non cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Acm, Acmp (SNCF)
Agent de comptoir (tourisme) sauf empl
Agent de réservations sauf empl
Billettiste sauf empl
Chef de bureau de gare, non cadre
Chef de comptoir, non cadre
Chef de produit (tourisme), non cadre
Directeur d'agence de voyages, non cadre
Forfaitiste, non cadre
Inspecteur commercial (transport), non cadre
Organisateur de voyage, non cadre
Permanent passager
Producteur technique de prestations touristiques, non cadre
Représentant (transports ferroviaires), non cadre
Tour opérateur (voyagiste), non cadre

466b RESPONSABLES COMMERCIAUX ET ADMINISTRATIFS DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES (NON CADRES)

Salariés de niveau maîtrise des transports de marchandises, chargés des problèmes administratifs et des relations commerciales avec la clientèle. Ils effectuent, à ce titre, diverses opérations administratives d'organisation, d'enregistrement ou de traitement des litiges. Ces personnels peuvent consacrer une partie de leur activité à des tâches d'exploitation, mais ces dernières ne constituent pas normalement leur activité dominante.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Déclarant en douane, non cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent consignataire, non cadre
Agent de transit, technicien, agent de maîtrise
Agent maritime, non cadre
Assistant de navire, agent de maîtrise, technicien
Chef de groupe transit, non cadre
Chef de service transit, non cadre
Commis de douane (sauf fonctionnaire), technicien, agent de maîtrise
Commissionnaire agréé en douane, non cadre
Commissionnaire de transport, non cadre
Consignataire maritime, non cadre
Employé litiges sauf empl
Inspecteur de déménagement, non cadre
Litigeur, non cadre
Technicien de transit
Transitaire, non cadre

466c RESPONSABLES D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS DE VOYAGEURS ET DE MARCHANDISES (NON CADRES)

Personnels non cadres chargés d'organiser et de contrôler l'exploitation optimale d'un parc de véhicules ou de matériel de transport ou de réguler l'écoulement du trafic.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef agent de mouvement, non cadre
Chef aiguilleur (SNCF), non cadre
Chef d'équipe signalisation, non cadre
Chef de camionnage, non cadre
Chef de service logistique, non cadre
Chef de traction (de trafic), non cadre
Technicien logistique

PROFESSIONS ASSIMILEES

Affréteur sauf empl
Appéreur
Cborm, Csmv, Csuie, Csuu (SNCF)
Cclg, Amam (SNCF)
Chef d'agence de transport (voyageurs, marchandises), non cadre
Chef d'escale
Chef d'exploitation (transport), non cadre
Chef de bord moniteur (SNCF)
Chef de bureau transport extérieur, non cadre
Chef de centre, de dépôt, de garage (transport), non cadre
Chef de dépôt (transport)
Chef de gare routière, non cadre
Chef de gare, de réserve (SNCF), non cadre
Chef de groupe transport, affrètement, non cadre
Chef de ligne (transport), non cadre
Chef de manœuvre, technicien, agent de maîtrise
Chef de marine, non cadre
Chef de mouvement, non cadre
Chef de poste, de quai, de quart (transport) sauf onq, oq, cadre
Chef de secteur répartition matériel, non cadre
Chef de service déménagement, affrètement, non cadre
Chef de station (sauf métro), non cadre

Chef de station, de terminus (réseau routier), non cadre
Chef de transport, non cadre
Chef surveillant principal RATP, non cadre
Contrôleur d'exploitation (transport), non cadre
Contrôleur de ligne (sédentaire), technicien, agent de maîtrise
Contrôleur de réseau (transport), agent de maîtrise, technicien
Contrôleur principal (transport), non cadre
Courtier en affrètement, non cadre
Courtier maritime, non cadre
Directeur d'exploitation (transport), non cadre
Dispatcheur, non cadre
Expéditeur (transport), non cadre
Inspecteur de ligne, non cadre
Inspecteur de mouvement, non cadre
Logisticien, non cadre
Répartiteur de dépôt (transport de voyageurs), non cadre
Responsable d'affrètement sauf empl
Responsable d'exploitation des transports (marchandises, voyageurs), non cadre
Responsable (flotte, wagons, véhicules), non cadre
Tariféur, non cadre
Ttmv (SNCF)

PROFESSIONS EXCLUES

Chef d'entrepôt (voir 389a si cadre)
Chef d'entrepôt (voir 487a si non cadre)
Chef de dépôt (magasin, magasinage) (voir 487a)
Chef de gare (voir 389a si cadre)
Chef de station (métro) (voir 655a si ouvrier qualifié, employé)
Responsable des transports (voir 389a si cadre)
Sous chef de gare (voir 655a)

SERVICES TECHNIQUES ET COMMERCIAUX DE LA BANQUE, DES ASSURANCES ET DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

467a CHARGES DE CLIENTELE BANCAIRE

Salariés non cadres travaillant en contact direct avec la clientèle. Ils se distinguent des employés par une technicité, une autonomie ou une responsabilité d'encadrement particulière.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chargé de clientèle, non cadre
Conseiller commercial, non cadre
Conseiller de clientèle, non cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint chef d'agence
Adjoint directeur d'agence, non cadre
Animateur commercial, non cadre
Assistant clientèle

Attaché clientèle
Attaché commercial de banque, non cadre
Attaché commercial professionnel / associations / collectivités locales...
Chargé d'affaires PME-PMI / particuliers / collectivités (, non cadre)
Chargé d'affaires, non cadre
Chargé de clientèle particuliers / entreprises / financier
Chef d'agence, non cadre
Chef de bureau, non cadre
Conseiller clientèle mixte / entreprises
Conseiller d'épargne / financier
Conseiller privé, non cadre
Exploitant clientèle privée
Responsable commercial, non cadre
Responsable d'agence, non cadre
Responsable d'unité commerciale, non cadre
Responsable de bureau, non cadre
Responsable point de vente, non cadre
Responsable service clientèle, non cadre
Technicien de gestion commerciale
Téléconseiller de banque à distance

467b TECHNICIENS DES OPERATIONS BANCAIRES

Cadres assurant des fonctions relatives à des opérations spécifiquement bancaires, notamment évaluation des risques, opérations financières, traitement d'opérations administratives, liées à la gestion des dépôts, des crédits et des moyens de paiements, à l'exclusion des cadres employés dans les services administratifs généraux, ayant une fonction commerciale, managériale ou en lien direct avec les marchés financiers.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Rédacteur engagement
Technicien de back-office
Technicien gestion de crédit

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant administratif, technicien
Chargé d'études crédit, non cadre
Gestionnaire en financements internationaux, non cadre
Gestionnaire opérations étranger, technicien
Instructeur prêt aux entreprises, non cadre
Instructeur prêt aux particuliers, non cadre
Opérateur de marché financier, non cadre
Opérateur de parquet, non cadre
Rédacteur crédit
Responsable administratif d'agence, non cadre
Responsable assistance technique, non cadre
Responsable back-office, non cadre
Responsable crédit, non cadre
Responsable d'unité de traitement, non cadre
Responsable de service, non cadre
Technicien administratif des opérations bancaires
Technicien contentieux
Technicien de back-office marché financier
Technicien de gestion financière
Technicien en financements internationaux, non cadre
Technicien gestion bancaire

PROFESSIONS EXCLUES

Technicien comptable (voir 461d)

467c PROFESSIONS INTERMEDIARES TECHNIQUES ET COMMERCIALES DES ASSURANCES

Salariés de niveau technicien, participant aux fonctions spécifiques de l'assurance (conception de produits, vente et gestion des contrats, indemnisation-règlement). Les juristes de niveau technicien spécialisés dans le droit des assurances sont classés sous la rubrique. La rubrique ne comprend pas les techniciens ayant des fonctions de soutien général (administration, informatique, ressources humaines).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de maîtrise en assurance
Chargé de clientèle (assurances), technicien, agent de maîtrise
Conseiller en assurances et épargne, technicien, agent de maîtrise
Prospecteur en assurance
Rédacteur d'assurances, technicien, agent de maîtrise
Rédacteur sinistre, technicien, agent de maîtrise
Souscripteur en assurances, technicien, agent de maîtrise

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent commercial en assurances, technicien, agent de maîtrise
Agent d'accueil en assurances, technicien
Agent d'assurance
Attaché d'inspection (assurances)
Attaché de direction (assurances), technicien, agent de maîtrise
Calculateur d'actuariat (assurances), technicien
Chargé de mission (assurances)
Chef de district assurance
Chef de groupe (assurances)
Collaborateur d'assurance
Conseiller clientèle, technicien, agent de maîtrise
Contrôleur technique d'assurances, non cadre
Démarcheur technico-commercial assurance
Démarcheur technico-commercial en assurances, technicien, agent de maîtrise
Expert d'assurance (sauf automobile), non cadre
Gestionnaire d'assurance, technicien, agent de maîtrise
Gestionnaire de dossier prestations (assurances), technicien
Guichetier tarificateur incendie risques industriels, technicien
Inspecteur vérificateur en assurances, technicien, agent de maîtrise
Juriste d'assurances, technicien, agent de maîtrise
Rédacteur contentieux (assurances), technicien, agent de maîtrise
Rédacteur production incendie risques industriels (IRI), technicien, agent de maîtrise
Rédacteur production risques complexes, technicien, agent de maîtrise
Responsable accueil-gestion (assurances), technicien, agent de maîtrise

Responsable de bureau (assurances), technicien, agent de maîtrise
Responsable de secteur (assurances), technicien
Sous agent d'assurances
Souscripteur autorisateur, technicien, agent de maîtrise
Souscripteur I.A.R.D. (Incendie Auto, Risques Divers), technicien, agent de maîtrise
Tarificateur risques spéciaux, technicien, agent de maîtrise
Tarificateur (assurances), technicien, agent de maîtrise
Technicien d'actuariat, technicien
Vérificateur de propositions d'assurances, technicien

PROFESSIONS EXCLUES

Agent d'accueil en assurances (voir 545a si employé)
Agent de sécurité sociale (voir 545b si employé)
Attaché de direction (assurances) (s.a.i.) (voir 376e si cadre)
Conseiller en assurances (voir 376e si cadre)
Décompteur de prestations (assurance maladie) (voir 467d si TECH)
Rédacteur (assurances) (voir 376e si cadre)
Rédacteur (assurances) (voir 545a si employé)
Technicien administratif du service du matériel (assurances) (voir 461f si technicien, agent de maîtrise)

467d PROFESSIONS INTERMEDIARES TECHNIQUES DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

Salariés de niveau technicien ou assimilés des organismes de sécurité sociale (caisses primaires et régionales d'assurance maladie, caisses d'allocations familiales, unions de recouvrement des cotisations, caisses départementales et interdépartementales de mutualité sociale agricole, organismes nationaux) et des organismes de prévoyance et de retraite complémentaire aux régimes de base. Ils exercent une activité spécialisée dans les fonctions mêmes de la sécurité sociale et des retraites complémentaires (contrôle de l'ouverture des droits, liquidation des prestations, contrôle médical ou réglementaire, gestion personnalisée de dossiers d'assuré, de professionnel de santé ou d'entreprise,...). Les juristes de niveau technicien spécialisés dans l'application du droit de la sécurité sociale sont classés dans la rubrique. La rubrique ne comprend pas les personnes chargées de fonctions de soutien général (administration, comptabilité, informatique, ressources humaines).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de contrôle de l'URSSAF, technicien
Agent technique (sécurité sociale), technicien
Employé de la sécurité sociale, technicien
Responsable gestion du risque (assurance maladie), technicien
Technicien des prestations familiales (sécurité sociale), technicien
Technicien des prestations maladie (sécurité sociale), technicien

Technicien des prestations vieillesse (sécurité sociale), technicien
Technicien des prestations (prévoyance obligatoire), technicien

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'accueil (sécurité sociale), technicien
Agent de permanence (sécurité sociale), technicien
Agent de recouvrement (sécurité sociale), technicien
Agent de service contentieux (sécurité sociale), technicien
Agent enquêteur du contrôle médical (sécurité sociale), technicien
Aide rédacteur (sécurité sociale), technicien
Chef de service (sécurité sociale), technicien
Décompteur de prestations (assurance maladie), technicien
Employé de service production (sécurité sociale), technicien
Gestionnaire de dossiers d'entreprises (sécurité sociale), technicien
Gestionnaire de dossiers de professionnels (sécurité sociale), technicien
Rédacteur (sécurité sociale), technicien
Statisticien (sécurité sociale), technicien
Technicien gestion du risque maladie (sécurité sociale), technicien
Technicien liquidateur de prestations sociales (sécurité sociale), technicien
Technicien (sécurité sociale), technicien

PROFESSIONS EXCLUES

Agent administratif du contrôle médical (sécurité sociale) (voir 461a, 461d, 461f si technicien)
Agent administratif (sécurité sociale) (voir 461b, 461c, 461d, 461e, 461f si technicien)
Agent d'accueil (sécurité sociale) (voir 545d si employé)
Agent de service contentieux (sécurité sociale) (voir 545d si employé)
Rédacteur (sécurité sociale) (voir 376f si cadre)
Rédacteur (sécurité sociale) (voir 545d si employé)
Statisticien (sécurité sociale) (voir 376f si cadre)
Technicien gestion du risque maladie (assurances) (voir 467c si technicien)
Technicien gestion du risque maladie (sécurité sociale) (voir 467d si employé)
Technicien (assurances) (voir 467c si technicien)
Technicien (sécurité sociale) (voir 545d si employé)

HOTELLERIE, RESTAURATION

468a MAITRISE DE RESTAURATION : SALLE ET SERVICE

Professionnels employés dans un restaurant ou un hôtel, dirigeant la totalité ou une partie du service des mets ou des boissons, sans avoir la qualité de cadre.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de rang
Chef de salle (hôtel, restaurant), non cadre
Chef sommelier (hôtel, restaurant), non cadre
Maître d'hôtel, non cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Acheteur de vin (hôtel, restaurant), non cadre
Assistant directeur-manager (hôtel, restaurant), non cadre
Caviste (hôtel, restaurant), non cadre
Chef barman, non cadre
Chef de service (hôtel, restaurant), non cadre
Directeur de bar, non cadre
Gérant adjoint (hôtel, restaurant), non cadre
Gérant (hôtel, restaurant), non cadre

468b MAITRISE DE L'HEBERGEMENT : HALL ET ETAGES

Responsables du fonctionnement de services hôteliers, n'ayant pas la qualité de cadre.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de réception (hôtellerie), non cadre
Concierge d'hôtel, non cadre
Directeur d'hôtel, non cadre
Réceptionnaire (hôtellerie), technicien, agent de maîtrise

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'accueil (centre de vacances), non cadre
Agent d'accueil (hôtellerie), technicien, agent de maîtrise
Commissaire de bord, non cadre
Directeur de centre de vacances, non cadre
Employé d'hôtel, technicien, agent de maîtrise
Gérant d'hôtel, non cadre
Gérant de camping, non cadre
Gouvernante (hôtel), non cadre
Groom, technicien, agent de maîtrise
Hôtesse (centre de vacances), non cadre
Hôtesse (hôtellerie : réceptionnaire), technicienne, agent de maîtrise
Night auditor, non cadre
Portier de nuit (hôtel), technicien, agent de maîtrise
Réceptionniste de village de vacances, non cadre
Responsable ménage lingerie (hôtel), non cadre

47 : TECHNICIENS (sauf techniciens tertiaires)

Cette catégorie socioprofessionnelle a pour but de regrouper les **salariés** qui appliquent, dans leur activité, des connaissances ou pratiques technologiques de type industriel. Celles-ci sont de rang supérieur, sans avoir la qualité de cadre.

Seules peuvent appartenir à la catégorie, les personnes classées agents de maîtrise ou techniciens dans les conventions collectives. De plus dans certaines conventions collectives, notamment chimie et IAA les aides techniciens, aides de laboratoires, aides techniques... sont classés avec les techniciens alors que leur niveau correspond à celui des ouvriers qualifiés ; ils doivent être rangés dans les rubriques de la CS 62.

L'expression "Technicien d'atelier", dans la mécanique, la construction électrique, et électronique, la sidérurgie... désigne le niveau supérieur de la filière "ouvrier". Bien qu'ayant parfois des indices comparables à ceux des techniciens débutants, on les classera en catégorie « ouvriers ». Dans la chimie, les ouvriers qui ne sont pas directement affectés à la production sont également désignés d'une manière générale sous l'appellation technicien. Certains employés-vendeurs et ouvriers-réparateurs peuvent être appelés "techniciens" dans le but d'améliorer leurs relations avec la clientèle. Ces emplois sont bien classés en ouvriers ou employés selon le cas.

De même que pour les ingénieurs et cadres techniques, une ventilation est opérée selon la fonction assurée par le technicien. Tout d'abord, le rôle exercé permet de différencier les techniciens des contremaîtres et agents de maîtrise. Alors que ces derniers ont essentiellement des responsabilités d'encadrement, les techniciens ont plutôt un rôle d'étude, d'assistance, de conseil ou d'expertise. Certains techniciens ont des responsabilités d'encadrement, mais celles-ci sont secondaires par rapport à leurs compétences technologiques. Les techniciens peuvent participer aux activités de production, d'exploitation ou d'entretien, mais leur rôle est, en principe, distinct de celui des contremaîtres et agents de maîtrise.

Comme pour les ingénieurs et cadres techniques, la catégorie 47 recouvre plusieurs domaines fonctionnels :

- les études, la recherche-développement, et les méthodes ;
- la fabrication et le contrôle-qualité ;
- les fonctions connexes à la production (ordonnancement-programmation-logistique, maintenance, environnement) ;

Des rubriques particulières sont consacrées :

- aux activités relevant de l'informatique et des télécommunications ;
- aux activités liées à la recherche publique et privée.

La notion de domaine fonctionnel correspond à la spécialité individuelle, qui ne correspond pas forcément à l'activité économique de l'établissement où s'exerce l'activité, ni au produit final fabriqué. Ceci est vrai aussi bien pour les activités d'étude, recherche et développement que pour les activités de fabrication, construction, exploitation. Ainsi, on peut être technicien chimiste dans une usine de caoutchouc. De même, les professionnels de l'informatique de rang technicien (non ingénieurs ou non cadres) relèvent de la catégorie, même dans le cadre d'une activité non industrielle, comme la banque ou les assurances.

La catégorie ne comprend que des salariés des secteurs public ou privé. Toutefois, la rubrique 472d " Techniciens des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales " ne comprend que des salariés du public. Inversement, les rubriques 478a à 478d pour les techniciens de l'informatique ne rassemblent que des salariés du privé, en raison de la difficulté à déterminer la fonction informatique pour les salariés du secteur public.

Les techniciens des laboratoires de recherche publique ou d'enseignement, sans distinction de spécialité, sont rassemblés sous la rubrique 479a. Les autres techniciens de laboratoire sont principalement répartis :

- au sein de la rubrique 475a pour les domaines relevant du secteur des industries de transformation : chimie, biologie, pharmacie, agroalimentaire, métallurgie, verrerie, industries lourdes du bois et du papier-carton ;
- au sein des rubriques de techniciens de recherche, études, développement pour les domaines relevant des autres secteurs : électricité, électromécanique, construction mécanique et travail des métaux, industries légères.

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	Peuvent avoir la même activité	Niveau supérieur : classés cadres dans les conventions collectives
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales	Niveau équivalent commercial ou artistique prédominant	Aspect administratif. Technicien de l'exploitation des réseaux de transport
48 Contremaîtres, agents de maîtrise	Niveau équivalent par des responsabilités	Rôle défini davantage d'encadrement, moins part la compétence technique
62 Ouvriers qualifiés de type industriel	Peuvent avoir des domaines d'activités voisins	Niveau inférieur

Les rubriques PCS-ESE

Agriculture, eaux et forêts

- 471a Techniciens d'étude et de conseil en agriculture, eaux et forêts
- 471b Techniciens d'exploitation et de contrôle de la production en agriculture, eaux et forêts

Bâtiment, travaux publics

- 472a Dessinateurs en bâtiment, travaux publics
- 472b Géomètres, topographes
- 472c Métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics
- 472d Techniciens des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales

Electricité, électromécanique et électronique

- 473a Dessinateurs en électricité, électromécanique et électronique
- 473b Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en électricité, électromécanique et électronique
- 473c Techniciens de fabrication et de

contrôle-qualité en électricité, électromécanique et électronique

Mécanique, travail des métaux

- 474a Dessinateurs en construction mécanique et travail des métaux
- 474b Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en construction mécanique et travail des métaux
- 474c Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en construction mécanique et travail des métaux

Industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie et matériaux lourds)

- 475a Techniciens de recherche-développement et des méthodes de production des industries de transformation
- 475b Techniciens de production et de contrôle-qualité des industries de transformation

Autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)

- 476a Assistants techniques, techniciens de l'imprimerie et de l'édition
- 476b Techniciens de l'industrie des matériaux souples, de l'ameublement et du bois

Fonctions connexes de la production : logistique, maintenance (hors informatique), environnement

- 477a Techniciens de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
- 477b Techniciens d'installation et de maintenance des équipements industriels (électriques, électromécaniques, mécaniques, hors informatique)
- 477c Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications)
- 477d Techniciens de l'environnement et du traitement des pollutions

Informatique et télécommunications

- 478a Techniciens d'étude et de développement en informatique
- 478b Techniciens de production, d'exploitation en informatique
- 478c Techniciens d'installation, de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
- 478d Techniciens des télécommunications et de l'informatique des réseaux

Techniciens experts et techniciens de la recherche publique

- 479a Techniciens des laboratoires de recherche publique ou de l'enseignement
- 479b Experts de niveau technicien, techniciens divers

AGRICULTURE, EAUX ET FORETS

471a TECHNICIENS D'ETUDE ET DE CONSEIL EN AGRICULTURE, EAUX ET FORETS

Techniciens du public ou du privé qui, en général sous la responsabilité d'un ingénieur, se consacrent à des activités de conseil ou d'étude dans les domaines agricole, halieutique ou sylvicole. Le métier peut être exercé dans tout domaine d'activité lié aux productions de l'agriculture, de la forêt et de

la pêche et employant des personnels spécialisés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Animateur agricole, non cadre
Chargé d'études agricoles, non cadre
Conseiller agricole, non cadre
Technicien d'études (agriculture)
Technicien des eaux et forêts
Technicien en génie rural
Technicien en pêche
Technicien en pisciculture
Technicien en sylviculture

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de développement en agriculture, non cadre
Agent foncier, non cadre
Animateur rural (agriculture)
Chargé d'études économiques, techniques (agriculture, IAA), non cadre
Conseiller d'entreprise agricole, non cadre
Conseiller de gestion agricole, non cadre
Conseiller de groupement agricole, non cadre
Conseiller fiscal agricole, non cadre
Conseiller technique agricole, non cadre
Expert agricole, non cadre
Expert foncier, non cadre
Expert forestier, non cadre
Œnologue, non cadre
Paysagiste sauf onq, oq, empl
Technicien agricole
Technicien avicole
Technicien des travaux forestiers
Technicien en horticulture
Technicien en viticulture
Technicien foncier en milieu rural si salarié
Technicien supérieur en agriculture
Vulgarisateur agricole, non cadre

471b TECHNICIENS D'EXPLOITATION ET DE CONTROLE DE LA PRODUCTION EN AGRICULTURE, EAUX ET FORETS

Techniciens effectuant des opérations directement liées à la production agricole, halieutique ou sylvicole, ou à son contrôle.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Contrôleur laitier
Inséminateur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent sanitaire (agriculture, i.a.a.)
Agent technique agricole
Agent technique d'élevage (bovin, ovin)
Agent technique en produits de traitement
Contrôleur de culture
Contrôleur de performances (agriculture)
Technicien bovin
Technicien ovin
Technicien (pêche)

BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS

472a DESSINATEURS EN BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS

Techniciens chargés d'élaborer le plan d'ensemble d'une construction à partir du dossier établi par le bureau d'études et de réaliser les plans détaillés et cotes d'une partie des ouvrages. Ils dirigent et coordonnent les dessinateurs pour la réalisation des plans détaillés de l'ouvrage en respectant les normes techniques et de prix de revient.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Dessinateur chef de projet (btp), non cadre
Dessinateur d'études en bâtiment, non cadre
Dessinateur en architecture, non cadre
Dessinateur projeteur (btp), non cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de bureau d'études (btp), non cadre
Chef de projet (btp), non cadre
Collaborateur d'architecte, non cadre
Commis d'architecte
Dessinateur cartographe, non cadre
Dessinateur chef de groupe (btp), non cadre
Dessinateur en atelier d'urbanisme, non cadre
Dessinateur en bâtiment, non cadre
Dessinateur géomètre, non cadre
Dessinateur p1, p2 (btp), non cadre
Dessinateur principal (btp), non cadre
Dessinateur topographe, non cadre
Dessinateur vérificateur (btp), non cadre
Dessinateur (btp), non cadre
Projeteur (btp), non cadre

472b GEOMETRES, TOPOGRAPHES

Techniciens effectuant des relevés topographiques pour établir des plans, cartes ou autres documents décrivant les formes et les dimensions du terrain.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Géomètre topographe, non cadre
Géomètre, non cadre
Topographe, non cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de brigade (btp), non cadre
Démarcheur d'autorisation, non cadre
Géomètre du cadastre, non cadre
Géomètre IGN, non cadre
Opérateur géomètre
Opérateur topographe
Technicien du cadastre

472c METREURS ET TECHNICIENS DIVERS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Techniciens chargés d'établir le prix de revient des ouvrages à partir de plans détaillés fournis par le

bureau d'études, ou leur coût estimatif à partir du plan de masse et de quelques indications fournies par l'architecte ou le client ou relevées sur place. Ils peuvent intervenir dans la définition des méthodes ou dans la facturation définitive des travaux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Métreur du bâtiment
Métreur vérificateur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent technique de bâtiment
Assistant technique tp
Chef d'agence (btp), non cadre
Chef de mission (btp), non cadre
Chef de section technique (btp), non cadre
Contrôleur de chantier, technicien
Contrôleur des travaux (btp), technicien
Maître d'œuvre (bâtiment) (sauf architecte)
Métreur commis d'architecte
Métreur de bordereau
Métreur dessinateur
Technicien d'études en bâtiment
Technicien de chantier (btp)
Technicien en architecture
Technicien en bâtiment, béton
Technicien en génie civil

PROFESSIONS EXCLUES

Technicien du btp (Etat, coll. loc.) (voir 472d)
Topographe (voir 472b si non cadre)

472d TECHNICIENS DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES LOCALES

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assistant technique TPE
Chef de section TPE
Chef de subdivision équipement
Contrôleur TPE
Technicien du bâtiment (Etat, coll. loc.)
Technicien (Etat, coll. loc.)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant technique des ponts et chaussées
personnel technique (cete), non cadre
Réviseur vérificateur du btp (Etat, coll. loc.)

ELECTRICITE, ELECTROMECHANIQUE ET ELECTRONIQUE

473a DESSINATEURS EN ELECTRICITE, ELECTROMECHANIQUE ET ELECTRONIQUE

Techniciens qui élaborent les schémas d'ensemble de matériel électronique, d'automatismes, d'installations d'alimentation, à partir des indications

fournies par les services de recherche ou d'études ou les services commerciaux. Ils dessinent les plans d'ensemble ou de détail, établissent les nomenclatures de montage ou d'installation, effectuent les modifications éventuelles en vue de la réalisation du projet. Ils sont souvent amenés à utiliser des outils informatiques de conception assistée par ordinateur (CAO), de dessin assisté par ordinateur (DAO) ou de conception et fabrication assistée par ordinateur (CFAO). Parfois, ils suivent l'installation ou la fabrication comme conseiller technique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Dessinateur d'études en matériel électrique sauf am, cadre

Dessinateur d'études en schémas électroniques sauf am, cadre

Dessinateur projeteur (électricité-électronique), non cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Dessinateur chef de groupe en électricité-électronique, non cadre

Dessinateur EDF sauf am, cadre

Dessinateur en construction électrique sauf am, cadre

Dessinateur industriel (électricité-électronique) sauf am, cadre

Dessinateur p1, p2 (électricité-électronique), non cadre

Dessinateur principal (électricité-électronique), non cadre

Projeteur (électricité-électronique), non cadre

PROFESSIONS EXCLUES

Dessinateur d'exécution - (voir 543g si employé)

Dessinateur détaillant - (voir 543g si employé)

473b TECHNICIENS DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT ET DES METHODES DE FABRICATION EN ELECTRICITE, ELECTROMECHANIQUE ET ELECTRONIQUE

Techniciens qui participent à l'étude, aux essais et à la mise au point de nouveaux produits ou équipements dans le domaine de l'électricité, de l'électronique ou de l'électromécanique. Le métier peut être exercé dans tout domaine d'activité mettant en œuvre des équipements électriques, électromécaniques ou électroniques et employant des personnels spécialisés. Ils participent à l'élaboration du dossier complet d'exécution et de réalisation de matériels électriques, électroniques, électro-mécaniques, ou d'installations d'alimentation électrique, en respectant les normes techniques et de prix de revient. Parfois, ils suivent l'installation ou la fabrication comme conseiller technique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Technicien d'études, de contrôle, d'essai (électricité-électromécanique, électronique)

Technicien d'installation (électricité-électromécanique, électronique)

Technicien de méthodes (électricité-électromécanique, électronique), technicien, agent de maîtrise

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de méthodes de fabrication (électricité-électronique), technicien, agent de maîtrise

Technicien de laboratoire (électricité, électromécanique, électronique)

Technicien de recherche en électromécanique

Technicien de recherche en électronique

Technicien en électromécanique (études, laboratoire, développement)

Technicien en électronique (s.a.i.) (électronique), technicien, agent de maîtrise

Technicien en électronique (s.a.i.) (secteur électricité-électromécanique), technicien, agent de maîtrise

Technicien en électronique (études, laboratoire, développement)

PROFESSIONS EXCLUES

Technicien en électronique (Télécom) (voir 478d)

Technicien en télécommunications (voir 478d)

Technicien (enseignement, recherche publique) (voir 479a)

473c TECHNICIENS DE FABRICATION ET DE CONTROLE-QUALITE EN ELECTRICITE, ELECTROMECHANIQUE ET ELECTRONIQUE

Techniciens dont l'activité spécifique consiste, dans les processus de production de matériel électrique, électromécanique et électronique, à définir, organiser et mettre en œuvre les procédures permettant de contrôler l'exécution des différentes phases de production et de vérifier concrètement la qualité des produits réalisés. Pour améliorer la qualité du processus de production, ils peuvent en suivre les différentes étapes et participer à l'amélioration des procédés et de l'organisation de la fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Technicien de contrôle-qualité en électricité, électronique, technicien, agent de maîtrise

Technicien de fabrication (électricité-électromécanique, électronique), technicien, agent de maîtrise

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent technique de plate-forme (électricité-électromécanique)

Technicien en électricité-électromécanique (production)

Technicien en électronique (production)

Vérificateur en courants faibles, technicien

MECANIQUE, TRAVAIL DES METAUX

474a DESSINATEURS EN CONSTRUCTION MECANIQUE ET TRAVAIL DES METAUX

Techniciens qui élaborent les schémas d'ensemble de matériels mécaniques à partir des indications fournies par les services de recherche ou d'études ou les services commerciaux. Ils dessinent les plans d'ensemble ou de détail, établissent les nomenclatures de montage ou d'installation, effectuent les modifications éventuelles en vue de la réalisation du projet. Ils sont souvent amenés à utiliser des outils informatiques de conception assistée par ordinateur (CAO), de dessin assisté par ordinateur (DAO) ou de conception et fabrication assistée par ordinateur (CFAO). Le métier peut être exercé dans tout domaine d'activité mettant en œuvre la construction mécanique ou le travail des métaux et employant des personnels spécialisés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Dessinateur chef de projet (mécanique, travail des métaux), non cadre
Dessinateur d'études (mécanique, travail des métaux), non cadre
Dessinateur d'outillage en chaudronnerie, non cadre
Dessinateur en construction mécanique, non cadre
Dessinateur projeteur (mécanique, travail des métaux), non cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Dessinateur chef de groupe (mécanique, travail des métaux), non cadre
Dessinateur industriel (mécanique, travail des métaux), non cadre
Dessinateur p1, p2 (mécanique, travail des métaux), non cadre
Dessinateur principal (mécanique, travail des métaux), non cadre
Dessinateur (mécanique, travail des métaux), non cadre
Projeteur (mécanique, travail des métaux), non cadre

474b TECHNICIENS DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT ET DES METHODES DE FABRICATION EN CONSTRUCTION MECANIQUE ET TRAVAIL DES METAUX

Techniciens qui élaborent les schémas d'ensemble de matériels mécaniques à partir d'indications fournies par le demandeur. Ils participent à l'élaboration du dossier complet d'exécution en respectant les normes techniques. Parfois, ils suivent l'installation ou la fabrication comme conseiller technique. Le métier peut être exercé dans tout domaine d'activité mettant en œuvre la construction mécanique ou le travail des métaux et employant des personnels spécialisés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Technicien de méthodes (mécanique, travail des métaux), technicien, agent de maîtrise
Technicien en estampage

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de bureau d'études (mécanique, travail des métaux), technicien, agent de maîtrise
Contrôleur en aéronautique, technicien
Expert en automobile si salarié
Prototypiste en mécanique, technicien
Technicien (mécanique, études-recherche)

PROFESSIONS EXCLUES

Technicien (enseignement, recherche publique) (voir 479a)

474c TECHNICIENS DE FABRICATION ET DE CONTROLE-QUALITE EN CONSTRUCTION MECANIQUE ET TRAVAIL DES METAUX

Techniciens dont l'activité spécifique consiste, dans les processus de production relevant de la mécanique et du travail des métaux, à définir, organiser et mettre en œuvre les procédures permettant de contrôler l'exécution des différentes phases de production et de vérifier concrètement la qualité des produits réalisés. Ils peuvent suivre les différentes étapes du processus de production et participer à l'amélioration des procédés et de l'organisation de la fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Technicien de contrôle-qualité en mécanique, travail des métaux
Technicien de forge (production)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent technique de plate-forme (mécanique)
Mécanicien en moules, technicien
Metteur au point AIR FRANCE, technicien
Technicien de fabrication (mécanique), technicien, agent de maîtrise
Technicien en carrosserie
Technicien en métallurgie (mécanique, travail des métaux)
Technicien (mécanique, travail des métaux, production)

INDUSTRIES DE TRANSFORMATION (AGROALIMENTAIRE, CHIMIE, METALLURGIE ET MATERIAUX LOURDS)

475a TECHNICIENS DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT ET DES METHODES DE PRODUCTION DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

Techniciens qui, hors des établissements de recherche publique ou d'enseignement, font, d'après les directives d'un ingénieur, des expériences, essais, analyses et contrôles, en vue d'étudier les phénomènes chimiques, mécaniques et biologiques et leurs applications industrielles. Le métier peut être exercé dans tout domaine d'activité mettant en œuvre des procédés chimiques, le domaine de la métallurgie de la production et première transformation des métaux et de la fonderie ou des matériaux (fer, verre, matériaux de construction, céramique, placages et panneaux de particules, papiers et cartons), du textile, du cuir, de l'habillement, de la transformation du bois (sauf fabrication de placages et de panneaux de particules) et de la menuiserie industrielle, du façonnage du papier-carton. Il peut être exercé également dans les domaines de conseil et d'études. Les métiers correspondants de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et des industries nucléaires sont rattachés à cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chimiste (recherche, développement), technicien
Technicien chimiste, biologiste, technicien, agent de maîtrise
Technicien d'études (textile, habillement, cuir)
Technicien de laboratoire (chimie, IAA), technicien, agent de maîtrise
Technicien de laboratoire (métallurgie, matériaux de construction, industries lourdes du bois et du papier carton), technicien, agent de maîtrise
Technicien des industries alimentaires, technicien, agent de maîtrise
Technicien en céramique (études, recherche), technicien, agent de maîtrise
Technicien en sidérurgie (études, recherche), technicien, agent de maîtrise
Technicien en verrerie (études, recherche), technicien, agent de maîtrise
Technicien laitier, technicien, agent de maîtrise

PROFESSIONS ASSIMILEES

Biochimiste (sauf médecin, sauf recherche publique), technicien, agent de maîtrise
Biologiste (sauf médecin, sauf recherche publique), technicien, agent de maîtrise
Chef de bureau d'études (textile, habillement, cuir), technicien, agent de maîtrise
Modiste, technicien
Patronnier modéliste en chaussures, technicien

Technicien du caoutchouc (recherche, développement), technicien, agent de maîtrise
Technicien en matières plastiques (recherche, développement), technicien, agent de maîtrise
Technicien en métallurgie (industrie sauf mécanique), technicien, agent de maîtrise
Technicien (fabrication de papier-carton), technicien, agent de maîtrise
Technicien (façonnage du papier-carton)
Technicien (panneaux de particules), technicien, agent de maîtrise
Upérisateur (recherche, développement), technicien

475b TECHNICIENS DE PRODUCTION ET DE CONTROLE-QUALITE DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

Techniciens chargés, dans les industries de transformation, de définir, à partir de dossiers techniques, les méthodes de fabrication, les modes opératoires (gammes) et les moyens de production à utiliser. Ils participent au lancement et au suivi de la fabrication. Ils peuvent être aussi chargés de définir, organiser et mettre en œuvre les procédures permettant de contrôler l'exécution des différentes phases de production et de vérifier concrètement la qualité des produits réalisés. Les domaines concernés sont ceux mettant en œuvre des procédés chimiques, la métallurgie de la production et première transformation des métaux, la fonderie ou les matériaux (fer, verre, matériaux de construction, céramique, placages et panneaux de particules, papiers et cartons), le cuir, l'habillement, la transformation du bois (sauf fabrication de placages et de panneaux de particules) et la menuiserie industrielle, le façonnage du papier-carton. Les métiers correspondants de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et des industries nucléaires sont rattachés à cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chimiste (production), technicien
Technicien de contrôle-qualité (industries de transformation)
Technicien des industries alimentaires (production), technicien, agent de maîtrise
Technicien en céramique (production), technicien, agent de maîtrise
Technicien en sidérurgie (production), technicien, agent de maîtrise
Technicien en verrerie (production), technicien, agent de maîtrise
Technicien laitier (production), technicien, agent de maîtrise

PROFESSIONS ASSIMILEES

Technicien du caoutchouc (production), technicien, agent de maîtrise
Technicien en matières plastiques (production), technicien, agent de maîtrise
Upérisateur (production), technicien

AUTRES INDUSTRIES (IMPRIMERIE, MATERIAUX SOUPLES, AMEUBLEMENT ET BOIS)

476a ASSISTANTS TECHNIQUES, TECHNICIENS DE L'IMPRIMERIE ET DE L'EDITION

Techniciens préparant ou contrôlant la photogravure, la composition ou l'impression ; ou bien analysant les commandes de produits de ces industries pour définir les moyens nécessaires à leur exécution et établir des devis.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assistant technique (imprimerie)
Correcteur d'imprimerie

PROFESSIONS ASSIMILEES

Contremaître retouche (imprimerie, presse, édition)
Graveur (imprimerie), technicien, agent de maîtrise
Maîtrise de fabrication (imprimerie, presse, édition)
Technicien devis (imprimerie)
Technicien en photocomposition, technicien, agent de maîtrise

PROFESSIONS EXCLUES

Dessinateur maquetiste, non cadre (voir 465a)

476b TECHNICIENS DE L'INDUSTRIE DES MATERIAUX SOUPLES, DE L'AMEUBLEMENT ET DU BOIS

Techniciens chargés, dans les domaines cités, de définir, à partir de dossiers techniques, les méthodes de fabrication, les modes opératoires (gammes) et les moyens de production à utiliser. Ils participent au lancement et au suivi de la fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Technicien (bois, ameublement)
Technicien (textile, habillement, cuir, production)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Essayeur, retoucheur en haute couture, technicien
Retoucheuse de vêtements, technicienne

FONCTIONS CONNEXES DE LA PRODUCTION : LOGISTIQUE, MAINTENANCE (HORS INFORMATIQUE), ENVIRONNEMENT

477a TECHNICIENS DE LA LOGISTIQUE, DU PLANNING ET DE L'ORDONNANCEMENT

Techniciens qui contribuent à la détermination et à la programmation du plan de production d'une usine. Ils analysent les commandes, déterminent les intrants nécessaires, gèrent les stocks, suivent la production, ou répartissent le travail entre les unités. Les deviseurs de l'imprimerie sont exclus de cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Technicien chronométrateur, technicien, agent de maîtrise
Technicien de planning, ordonnancement, technicien, agent de maîtrise
Technicien en organisation de travail, technicien, agent de maîtrise

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de méthodes (industrie, sauf industries lourdes de transformation), technicien, agent de maîtrise
Agent technique de méthodes (industrie, sauf industries lourdes de transformation), technicien, agent de maîtrise
Préparateur de méthodes (industries lourdes de transformation, sidérurgie)
Préparateur de travaux (industries lourdes de transformation, sidérurgie)
Responsable planning, ordonnancement, non cadre
Technicien de méthodes de fabrication, entretien, technicien, agent de maîtrise

477b TECHNICIENS D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS (ELECTRIQUES, ELECTROMECHANIQUES, MECANIQUES, HORS INFORMATIQUE)

Techniciens chargés d'identifier, pour les équipements électriques et mécaniques industriels, les causes des pannes des systèmes de contrôle, de régulation, de traitement de l'information ou de télécommunication et des appareils de mesure non intégrés dans ces systèmes. Ils font les dépannages d'urgence, réparent en atelier les éléments défectueux, règlent et étalonnent les systèmes et appareils de mesure. Ils font aussi des inspections préventives.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Technicien d'installation (électronique)
Technicien d'installation (équipements électriques industriels)
Techniciens de maintenance (équipements industriels), technicien, agent de maîtrise
Technicien en automatisme (entretien, dépannage, industrie) sauf onq, oq, cadre
Technicien en électronique (entretien, dépannage, travaux neufs, industrie), technicien, agent de maîtrise
Technicien en régulation (entretien, dépannage) sauf onq, oq, cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Instrumentiste de raffinerie, technicien

PROFESSIONS EXCLUES

Technicien en électronique (Télécom) (voir 478d)
Technicien (enseignement, recherche publique) (voir 479a)

477c TECHNICIENS D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS NON INDUSTRIELS (HORS INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS)

Techniciens chargés d'identifier, pour les appareils et équipements non industriels, les causes des pannes des systèmes de contrôle, de régulation, de traitement de l'information ou de télécommunication et des appareils de mesure non intégrés dans ces systèmes. Ils en font l'installation, les dépannages d'urgence, réparent en atelier les éléments défectueux, règlent et étalonnent les systèmes et appareils de mesure. Ils font aussi des inspections préventives.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Dépanneur en radio, télévision, hi-fi, technicien
Technicien en aéronautique, avion
Technicien en automatisme (entretien, dépannage, hors industrie) sauf onq, oq, cadre
Technicien en électronique (entretien, dépannage, travaux neufs, hors industrie), technicien, agent de maîtrise

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent technique d'entretien, vérification, EDF
Contrôleur technique (imprimerie, presse, édition)
Dépanneur d'ascenseur, technicien
Electromécanicien de phare, technicien
Electromécanicien en matériel de bureau, technicien
Technicien d'entretien, de vérification EDF
Technicien d'études et d'exploitation de l'aviation civile
Technicien des parcs et ateliers de l'équipement
Technicien en électronique sans autre indication (sauf secteur électricité-électronique), technicien, agent de maîtrise
Technicien en électronique (dépannage radio, hi-fi, audiovisuel), technicien, agent de maîtrise
Technicien radio, tv, hi-fi, technicien, agent de maîtrise

PROFESSIONS EXCLUES

Technicien en électroménager (voir 633b)
Technicien (enseignement, recherche publique) (voir 479a)

477d TECHNICIENS DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAITEMENT DES POLLUTIONS

Techniciens chargés de l'assainissement, du traitement des déchets, et plus généralement de la protection de l'environnement. Les fonctions exercées présentent un caractère technique, mais dans un spectre étendu d'activités (animation, contrôle, etc.)

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Technicien assainissement
Technicien des espaces naturels
Technicien en traitement des déchets
Technicien environnement

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur environnement, technicien
Animateur hygiène sécurité environnement, technicien
Animateur nature, technicien
Animateur sécurité environnement, technicien
Animateur sécurité prévention environnement, technicien
Assistant sanitaire
Assistant sécurité environnement, technicien
Assistant technique traitement des eaux, technicien
Chef d'équipe en déchetterie, technicien
Chef de secteur collecte des déchets ménagers, technicien
Conseiller en environnement et sécurité, technicien
Eco-interprète, technicien
Econome de flux (environnement)
Educatrice en environnement, technicien
Garde technicien (espace naturel)
Responsable de l'animation (espace naturel)
Technicien cynégétique
Technicien de gestion du littoral
Technicien de réseau d'assainissement
Technicien de rivière
Technicien en analyse de pollution
Technicien en environnement industriel
Technicien en traitement des déchets ménagers
Technicien en traitement des eaux usées
Technicien énergies renouvelables
Technicien gestionnaire en risques industriels
Technicien hygiène environnement
Technicien pollution de l'air
Technicien sécurité environnement
Technicien territorial de réseau d'assainissement

INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS

478a TECHNICIENS D'ETUDE ET DE DEVELOPPEMENT EN INFORMATIQUE

Techniciens participant à l'étude et au développement des systèmes et des applications informatiques, notamment la programmation et/ou le paramétrage, la mise au point et la documentation de programmes réalisés selon les normes en vigueur dans l'environnement professionnel. La rubrique ne comprend pas les techniciens des télécommunications et de l'informatique des réseaux en longue distance (rubrique 478d), ni les techniciens de l'informatique civils et militaires appartenant à un corps de l'Etat ou des collectivités locales (rubriques 451a à 452b, en fonction de leur corps et de leur grade).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Programmeur d'études (sauf Etat, coll. loc.)
Programmeur analyste (sauf Etat, coll. loc.)
Technicien d'étude (informatique)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Analyste d'application, non cadre
Analyste d'études, non cadre
Analyste en informatique de gestion (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Analyste en informatique (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Analyste fonctionnel (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Analyste micro-informatique (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Analyste organique (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Analyste programmeur d'application (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Analyste programmeur d'études (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Analyste programmeur de gestion (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Analyste programmeur scientifique (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Analyste programmeur (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Analyste responsable d'application (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Assistant chef de projet (informatique) (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Chargé d'études (informatique) (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Chef de groupe logiciel / informaticien (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Développeur d'application (informatique) (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Informaticien d'application (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Informaticien d'études (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Informaticien de développement (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Programmeur d'application (sauf Etat, coll. loc.)
Programmeur de gestion (sauf Etat, coll. loc.)

Programmeur logiciel (sauf Etat, coll. loc.)
Programmeur système (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Programmeur (d'applications ou d'études) (sauf Etat, coll. loc.)
Programmeur (sauf Etat, coll. loc.)
Technicien en informatique (sauf Etat, coll. loc.)
Technicien en micro-informatique (sauf Etat, coll. loc.)
Technicien programmation (sauf Etat, coll. loc.)

PROFESSIONS EXCLUES

Programmeur (coll. loc.) Chiffrier suivant le grade, à défaut voir 451g
Programmeur (Etat) Chiffrier suivant le grade, à défaut voir 451e

478b TECHNICIENS DE PRODUCTION, D'EXPLOITATION EN INFORMATIQUE

Techniciens chargés de la conduite et de la surveillance des équipements informatiques, en vue de la mise en œuvre des traitements informatiques dans le respect des dispositions et procédures adoptées dans l'entreprise. La rubrique ne comprend pas les techniciens des télécommunications et de l'informatique des réseaux en longue distance (rubrique 478d) ni les techniciens de l'informatique civils et militaires appartenant à un corps de l'Etat ou des collectivités locales (rubriques 451a à 452b, en fonction de leur corps et de leur grade).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de production (informatique) (sauf Etat, coll. loc.)
Opérateur d'exploitation (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Responsable d'exploitation (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Responsable de la production (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Technicien d'exploitation (sauf Etat, coll. loc.)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint d'exploitation (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Adjoint technicien d'exploitation (sauf Etat, coll. loc.)
Administrateur de base de données (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Administrateur réseau (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Agent d'exploitation (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Agent technique (réseau) (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Analyste réseau (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Bibliothécaire (informatique) (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Chef d'équipe de production (informatique) (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Chef d'équipe (informatique) (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Chef d'exploitation (informatique) (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Chef de salle informatique (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise

Contrôleur réseau (informatique) (sauf Etat, coll. loc.)
Gestionnaire de support (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Gestionnaire de système informatique (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Informaticien pupitreur (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Opérateur gestionnaire de périphériques et d'équipements de façonnages (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Opérateur manipulant (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Opérateur périphérique (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Opérateur pupitreur (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Opérateur (informatique) (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Préparateur de travaux (informatique) (sauf Etat, coll. loc.)
Préparateur (technique) (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Programmeur pupitreur en informatique (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Pupitreur d'exploitation (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Pupitreur en informatique (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Pupitreur programmeur (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Pupitreur réseau (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Responsable informatique (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Responsable support technique (production) (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Technicien réseau (sauf Etat, coll. loc.)
Technicien système (sauf Etat, coll. loc.)

PROFESSIONS EXCLUES

Pupitreur (coll. loc.) chiffrer suivant le grade à défaut (voir 451g)
Pupitreur (Etat) chiffrer suivant le grade à défaut (voir 451e)

478c TECHNICIENS D'INSTALLATION, DE MAINTENANCE, SUPPORT ET SERVICES AUX UTILISATEURS EN INFORMATIQUE

Techniciens chargés principalement d'apporter une assistance aux utilisateurs de l'informatique, en vue d'optimiser l'usage des applications des systèmes d'information. La rubrique ne comprend pas les techniciens des télécommunications et de l'informatique des réseaux en longue distance (rubrique 478d) ni les techniciens de l'informatique civils et militaires appartenant à un corps de l'Etat ou des collectivités locales (rubriques 451a à 452b, en fonction de leur corps et de leur grade).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent technique (réseau) (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Assistant bureautique (sauf Etat, coll. loc.),

technicien, agent de maîtrise
Programmeur de maintenance (sauf Etat, coll. loc.)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant exploitation (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Assistant information individuelle (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Assistant micro-ordinateur (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Bibliothécaire (informatique) (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Didacticien (sauf Etat, coll. loc.), non cadre
Gestionnaire d'incident télématique (sauf Etat, coll. loc.), technicien, agent de maîtrise
Responsable d'infocentre (sauf Etat, coll. loc.), non cadre

478d TECHNICIENS DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'INFORMATIQUE DES RESEAUX

Techniciens qui assurent l'installation, l'exploitation et la maintenance des réseaux de télécommunications par liaisons filaires, voie hertzienne, liaisons satellites ou réseaux câblés. La rubrique ne comprend pas les personnels technico-commerciaux ou commerciaux, ni les informaticiens travaillant pour l'Etat et les collectivités locales.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Technicien des télécommunications

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent technique automaticien (télécommunications)
Agent technique d'équipement de tests (télécommunications), technicien
Agent technique de contrôle en électricité, électronique (télécommunications)
Agent technique électronicien (télécommunications)
Technicien d'essais (télécommunications)
Technicien de laboratoire (télécommunications)
Technicien de mise au point (télécommunications)
Technicien électricien (télécommunications)
Technicien en électronique (télécommunications)
Technicien en télécommunication (études)
Technicien en télécommunications essai-contrôle
Technicien processus (électricité-électronique)
Testeur sur centraux téléphoniques, technicien

TECHNICIENS EXPERTS ET TECHNICIENS DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

479a TECHNICIENS DES LABORATOIRES DE RECHERCHE PUBLIQUE OU DE L'ENSEIGNEMENT

Techniciens des laboratoires de recherche publique et d'enseignement (hors santé) chargés de participer à la mise au point de méthodes d'analyses,

de produits nouveaux ou déjà existants, dans le cadre d'un projet de recherche, éventuellement lié à l'enseignement.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assistant ingénieur, non cadre
Technicien de laboratoire (enseignement, recherche publique), non cadre
Technicien de recherche et de formation, non cadre
Technicien de recherche, non cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de laboratoire (enseignement, recherche publique), technicien, agent de maîtrise
Biochimiste (sauf médecin, recherche publique), technicien
Biologiste (sauf médecin, recherche publique), technicien
Technicien CEA
Technicien CNRS
Technicien de laboratoire ponts et chaussées
Technicien de recherche (recherche publique)
Technicien en électronique (recherche publique, enseignement)
Technicien (enseignement, recherche publique)

PROFESSIONS EXCLUES

Technicien de laboratoire (santé) (voir 433a)

479b EXPERTS DE NIVEAU TECHNICIEN, TECHNICIENS DIVERS

Cette rubrique rassemble les professionnels de niveau technicien, ou leurs salariés, qui travaillent sous le statut libéral, seuls ou au sein d'un cabinet. Elle comprend aussi les techniciens non classés dans les rubriques précédentes.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Technicien géologue

PROFESSIONS ASSIMILEES

Expert immobilier, non cadre
Expert technique, non cadre
Météorologiste (sauf Etat), non cadre
Technicien conseil
Technicien en métrologie

48 : CONTREMAITRES, AGENTS DE MAITRISE (maîtrise administrative exclue)

Cette catégorie socioprofessionnelle a pour but de regrouper les salariés chargés de l'encadrement direct ou indirect des ouvriers, d'autres agents de maîtrise ou de techniciens dans la production industrielle et le bâtiment, génie civil, l'agriculture, la forêt, la pêche, les transports maritimes, la restauration, l'entretien, la manutention, le magasinage.

Seuls peuvent être classés dans la catégorie, ceux qui sont agents de maîtrise au sens des conventions collectives. Dans la production et la distribution d'énergie, les techniciens affectés à l'exploitation sont inclus dans la catégorie. Les gérants salariés de certains établissements artisanaux (à l'exclusion des gérants libres) ou d'exploitation agricoles et assimilés sont aussi classés dans la catégorie (cuisine y compris la gestion de restaurants, à l'exclusion des emplois de salle).

La présence des expressions *agent de maîtrise*, *chef d'équipe*, dans un intitulé de profession ne suffit pas à indiquer que la personne doit être classée dans la catégorie. Certains chefs d'équipe n'ont pas le plein exercice de l'autorité hiérarchique, mais sont seulement chargés de coordonner le travail au sein de leur équipe sans en être responsables : ils ne sont pas classés agent de maîtrise dans les conventions collectives. D'une façon générale les chefs d'équipe classés ouvriers du point de vue des conventions collectives le sont aussi dans la nomenclature PCS : c'est le cas de tous les chefs d'équipe du bâtiment et du génie civil.

Les deux grandes fonctions traditionnelles des agents de maîtrise dans l'industrie fournissent la structuration majeure de cette catégorie : fabrication ou chantier, entretien et travaux neufs. On trouve ensuite une ventilation par domaines (analogues à celle des ingénieurs).

Les agents de maîtrise administratifs sont exclus de cette catégorie, de même que les agents de maîtrise ayant une fonction d'études (en particulier en informatique), qui sont classés avec les techniciens.

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	Peuvent avoir le même domaine d'activité et un rôle analogue	Niveau supérieur : classés cadres dans les conventions collectives
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales	Niveau intermédiaire : peuvent avoir un rôle d'encadrement	Encadrent alors des employés (sauf dans les transports non maritimes)
47 Techniciens de maîtrise	Niveau équivalent ; domaine d'activité voisin	L'aspect compétence technique l'emporte sur l'aspect encadrement
62 Ouvriers qualifiés de type industriel	Peuvent avoir des domaines d'activités voisins	Niveau inférieur : classés ouvriers dans les conventions collectives - responsabilités hiérarchiques absentes ou limitées
63 Ouvriers qualifiés de type artisanal	Peuvent avoir des domaines d'activités voisins	Niveau inférieur : classés ouvriers dans les conventions collectives - responsabilités hiérarchiques absentes ou limitées
67 Ouvriers non qualifiés de type industriel	Peuvent avoir des domaines d'activités voisins	Niveau inférieur : classés ouvriers dans les conventions collectives - responsabilités hiérarchiques absentes ou limitées

68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal	Peuvent avoir des domaines d'activités voisins	Niveau inférieur : classés ouvriers dans les conventions collectives - responsabilités hiérarchiques absentes ou limitées
---	--	---

Les rubriques PCS-ESE

Agriculture, eaux et forêts, métiers de la mer

- 480a Contremaîtres et agents d'encadrement (non cadres) en agriculture, sylviculture
- 480b Maîtres d'équipage de la marine marchande et de la pêche

Bâtiment, travaux publics

- 481a Conducteurs de travaux (non cadres)
- 481b Chefs de chantier (non cadres)

Electricité, électronique

- 482a Agents de maîtrise en fabrication de matériel électrique, électronique

Construction mécanique, travail des métaux

- 483a Agents de maîtrise en construction mécanique, travail des métaux

Industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)

- 484a Agents de maîtrise en fabrication : agroalimentaire, chimie, plasturgie, pharmacie.
- 484b Agents de maîtrise en fabrication : métallurgie, matériaux lourds et autres industries de transformation

Autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois, énergie, eau)

- 485a Agents de maîtrise et techniciens en production et distribution d'énergie, eau, chauffage
- 485b Agents de maîtrise en fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)

Maintenance, entretien, travaux neufs

- 486b Agents de maîtrise en maintenance, installation en électricité et électronique
- 486c Agents de maîtrise en maintenance, installation en électromécanique

- 486d Agents de maîtrise en maintenance, installation en mécanique
- 486e Agents de maîtrise en entretien général, installation, travaux neufs (hors mécanique, électromécanique, électronique)

Entrepôt, magasinage, manutention

- 487a Responsables d'entrepôt, de magasinage
- 487b Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention

Restauration

- 488a Maîtrise de restauration : cuisine/production
- 488b Maîtrise de restauration : gestion d'établissement

AGRICULTURE, EAUX ET FORETS, METIERS DE LA MER

480a CONTREMAITRES ET AGENTS D'ENCADREMENT (NON CADRES) EN AGRICULTURE, SYLVICULTURE

Professionnels qui, selon des directives reçues périodiquement, organisent et contrôlent l'ensemble des travaux sur tout ou partie d'une exploitation agricole ou forestière. Ils participent à la gestion de l'exploitation, dont ils doivent rendre compte.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Adjudant des haras
 Chef de culture (maraîchère, arboricole, viticole, ...)
 Contremaître agricole
 Contremaître d'exploitation agricole
 Contremaître d'exploitation maraîchère
 Contremaître en arboriculture
 Contremaître horticole
 Contremaître viticole
 Régisseur d'exploitation agricole, forestière, technicien, agent de maîtrise

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de maîtrise d'exploitation (agriculture, forêt, ...)
 Agent de maîtrise des eaux et forêts
 Chef jardinier, technicien, agent de maîtrise, cadre

Chef palefrenier, technicien, agent de maîtrise, cadre
Contremaître de champignonnière
Directeur d'exploitation agricole, technicien, agent de maîtrise
Gérant d'exploitation agricole, technicien, agent de maîtrise
Intendant d'exploitation agricole, technicien, agent de maîtrise

480b MAITRES D'EQUIPAGE DE LA MARINE MARCHANDE ET DE LA PECHE

Professionnels chargés, à bord des bateaux de commerce et de pêche, de transmettre à l'équipage les ordres des officiers, de répartir le travail entre les membres d'une équipe de matelots, et d'en contrôler l'exécution.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Maître d'équipage (marine marchande, pêche)
Maître principal (marine marchande, pêche)
Officier marinier (marine marchande, pêche)
Premier maître (marine marchande, pêche)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de maîtrise (marine marchande, pêche)
Capitaine de marine marchande, pêche
Chef d'équipe (marine marchande, pêche)
Lieutenant de marine marchande, pêche
Marin grande pêche, technicien, agent de maîtrise, cadre
Marin pêcheur, technicien, agent de maîtrise, cadre
Régisseur (marine marchande, pêche)

PROFESSIONS EXCLUES

Premier maître (marine nationale) (voir 452b)

BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS

481a CONDUCTEURS DE TRAVAUX (NON CADRES)

Professionnels qui assurent la gestion technique et administrative d'un ou plusieurs chantiers, passent les commandes auprès des fournisseurs, représentent leur entreprise vis-à-vis de l'architecte ou du client. La rubrique concerne aussi les industries d'extraction.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur de travaux (BTP), agent de maîtrise

PROFESSIONS ASSIMILEES

Commis d'entreprise (BTP)
Conducteur de chantier, non cadre
Conducteur de travaux des lignes (Télécom)
Conducteur de travaux métreur (BTP), agent de maîtrise, cadre

Conducteur de travaux (bâtiment), non cadre
Conducteur des travaux publics de l'Etat, non cadre
Contremaître du génie civil
Directeur de travaux (BTP)

481b CHEFS DE CHANTIER (NON CADRES)

Professionnels qui assurent l'organisation technique du chantier. Ils prévoient les besoins en main d'œuvre et en matériel et organisent le travail en équipe. Ils dirigent le personnel. Ils veillent à la conformité des travaux par rapport aux plans et aux normes techniques prévues. La rubrique concerne aussi les industries d'extraction.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de chantier (BTP), non cadre
Chef porion
Porion
Surveillant de travaux (BTP), non cadre

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de maîtrise d'exploitation minière
Agent de maîtrise d'exploitation pétrolière
Agent de maîtrise en génie civil
Chef d'exploitation de mines, non cadre
Chef de chantier routier, non cadre
Chef de corvée (BTP)
Chef de file (BTP)
Clerc d'ardoisières, agent de maîtrise, cadre
Commis de chantier, non cadre
Commis de ville
Contremaître d'exploitation de carrières, non cadre
Contremaître de chantier (BTP)
Contremaître en chauffage central
Contremaître en exploitation pétrolière, non cadre
Contremaître en plomberie, sanitaire, couverture
Responsable de chantier (BTP, mines, carrières), non cadre

ELECTRICITE, ELECTRONIQUE

482a AGENTS DE MAITRISE EN FABRICATION DE MATERIEL ELECTRIQUE, ELECTRONIQUE

Agents de maîtrise exerçant une autorité directe sur des ouvriers, d'autres agents de maîtrise ou des techniciens, dans les ateliers de fabrication ou de montage de matériel électrique ou électronique. Ils interviennent dans la programmation de la production, la répartition du travail, la coordination avec les autres services, la gestion comptable, l'administration du personnel. Ils conseillent sur les méthodes opératoires, éventuellement interviennent directement dans la production.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de maîtrise de fabrication (électricité-électronique)

Chef d'atelier de fabrication (électricité-électronique), agent de maîtrise
Chef de fabrication (électricité-électronique), non cadre
Chef de section de fabrication (électricité-électronique), agent de maîtrise, cadre
Contremaître de fabrication en électricité-électronique

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'atelier électromécanique (fabrication), agent de maîtrise
Chef d'atelier électronique (fabrication), agent de maîtrise
Chef d'équipe de câblage, agent de maîtrise
Chef d'équipe de fabrication en électromécanique, agent de maîtrise
Contremaître d'atelier de montage électricité
Contremaître de câblage

CONSTRUCTION MECANIQUE, TRAVAIL DES METAUX

483a AGENTS DE MAITRISE EN CONSTRUCTION MECANIQUE, TRAVAIL DES METAUX

Agents de maîtrise exerçant une autorité directe sur des ouvriers, d'autres agents de maîtrise ou des techniciens, dans les ateliers de fabrication mécanique. Ils interviennent dans la programmation de la production, la répartition du travail, la coordination avec les autres services, la gestion comptable, l'administration du personnel. Ils conseillent sur les méthodes opératoires, éventuellement interviennent directement dans la production.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de maîtrise de fabrication (mécanique)
Agent de maîtrise de métallurgie (mécanique)
Agent de maîtrise en construction navale
Agent de maîtrise en décolletage
Agent de maîtrise en tôlerie-chaudronnerie
Chef d'atelier de chaudronnerie, agent de maîtrise
Chef d'atelier de fabrication (mécanique), agent de maîtrise
Chef de fabrication (mécanique), agent de maîtrise
Contremaître de fabrication (mécanique)
Contremaître de forge
Contremaître en chaudronnerie

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'atelier de décolletage, agent de maîtrise
Chef d'atelier de forge, agent de maîtrise
Chef d'atelier de métallurgie (mécanique), agent de maîtrise
Chef d'atelier de serrurerie, agent de maîtrise
Chef d'équipe de décolletage, agent de maîtrise
Chef d'équipe de forge, agent de maîtrise
Chef d'équipe de montage (mécanique), agent de maîtrise
Chef d'équipe en chaudronnerie, agent de maîtrise

Contremaître en construction aéronautique

INDUSTRIES DE TRANSFORMATION (AGROALIMENTAIRE, CHIMIE, METALLURGIE, MATERIAUX LOURDS)

484a AGENTS DE MAITRISE EN FABRICATION : AGROALIMENTAIRE, CHIMIE, PLASTURGIE, PHARMACIE.

Agents de maîtrise exerçant une autorité directe sur des ouvriers, d'autres agents de maîtrise ou des techniciens, dans un atelier de fabrication de produits chimiques ou agroalimentaires. Ils participent à la définition du programme de fabrication, planifient le travail au sein de l'unité ou du secteur d'activité dont ils ont la charge, en répartissent et en contrôlent l'exécution. Les métiers correspondants de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et des industries nucléaires sont rattachés à cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de maîtrise de production (chimie, IAA)
Agent de maîtrise de production (chimie, pharmacie, agroalimentaire)
Chef d'atelier de production (chimie, pharmacie, IAA), agent de maîtrise
Maître de chai, agent de maîtrise

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de maîtrise en chimie, agroalimentaire
Agent de maîtrise en pétrochimie
Chef boulanger (boulangerie industrielle), agent de maîtrise
Chef d'équipe en alimentation, agent de maîtrise
Chef de cave (IAA, agriculture), agent de maîtrise
Chef fromager, agent de maîtrise
Conducteur de tableau (chimie), agent de maîtrise
Gérant de boucherie, boucherie-charcuterie
Gérant de boulangerie, pâtisserie
Gérant de charcuterie

484b AGENTS DE MAITRISE EN FABRICATION : METALLURGIE, MATERIAUX LOURDS ET AUTRES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

Agents de maîtrise exerçant une autorité directe sur des ouvriers, d'autres agents de maîtrise ou des techniciens, dans les ateliers de production ou de première transformation des métaux, de fonderie (p1tmf), de fabrication de verre, matériaux de construction (fvmc), céramique, placages et panneaux de particules, papiers et cartons. Ils assurent la mise en route et le suivi de la production réalisée par une équipe pour faire respecter en

quantité et en qualité le programme qui leur a été défini.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de maîtrise de production (industries lourdes de transformation, sauf chimie, IAA)
Agent de maîtrise en sidérurgie
Chef d'atelier de production (industries lourdes de transformation, sauf chimie, IAA), agent de maîtrise
Chef de fabrication (fab. de papier-carton, panneaux de bois), non cadre
Chef de fabrication (p1tmf, fvmc), non cadre
Contremaître en moulage, noyautage

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de maîtrise en fabrication de panneaux de bois
Chef d'atelier de fonderie, agent de maîtrise
Chef d'atelier de matériaux de construction, agent de maîtrise
Chef d'atelier de sidérurgie, agent de maîtrise
Chef d'équipe de fonderie, agent de maîtrise
Chef d'équipe en papeterie (fabrication de papier), agent de maîtrise
Chef d'équipe en trempage de verre, agent de maîtrise
Chef de four ou d'étirage (verre), agent de maîtrise
Contremaître de fonderie
Contremaître en fabrication de panneaux de bois
Contremaître en moulage, noyautage
Lamineur (p1tmf, fvmc), agent de maîtrise
Premier fondeur, agent de maîtrise

AUTRES INDUSTRIES (IMPRIMERIE, MATERIAUX SOUPLES, AMEUBLEMENT ET BOIS, ENERGIE, EAU)

485a AGENTS DE MAITRISE ET TECHNICIENS EN PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ENERGIE, EAU, CHAUFFAGE

Personnels non cadres assurant des fonctions d'encadrement de la production, ou des fonctions techniques ou technico-commerciales dans les domaines cités. Les métiers correspondants de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et des industries nucléaires sont rattachés à la rubrique 484a.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent d'exploitation du service des eaux, technicien, agent de maîtrise
Agent de maîtrise de production, de distribution d'énergie, gaz, eau
Agent technique d'exploitation EDF, GDF, non cadre
Contremaître d'exploitation EDF, GDF, chauffage, eau
Techniciens (production et distribution d'eau et d'énergie), technicien

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint de district EDF, non cadre
Agent de maîtrise EDF (en centrale, exploitation, distribution)
Agent de maîtrise GDF (exploitation, distribution)
Agent technico-commercial EDF, non cadre
Assistant chef de bloc EDF, non cadre
Chef de bloc EDF, non cadre
Contremaître de centrale de chauffage
Contremaître de centrale EDF
Contrôleur de réseau EDF, non cadre
Démarcheur EDF, non cadre
Dispatcher EDF, non cadre
Rondier EDF, technicien, agent de maîtrise
Surveillant d'exploitation EDF, GDF, chauffage, eau, technicien, agent de maîtrise, cadre
Surveillant de tableau EDF, GDF, chauffage, eau, technicien, agent de maîtrise, cadre
Technicien d'études (énergie, eau)
Technicien d'exploitation EDF

485b AGENTS DE MAITRISE EN FABRICATION DES AUTRES INDUSTRIES (IMPRIMERIE, MATERIAUX SOUPLES, AMEUBLEMENT ET BOIS)

Agents de maîtrise exerçant une autorité directe sur des ouvriers, d'autres agents de maîtrise ou des techniciens, dans les ateliers d'imprimerie, presse, édition, de fabrication en textile, cuir, habillement, industrie du bois (sauf fabrication de placages et de panneaux de particules), façonnage du papier-carton, industries diverses. Ils contrôlent le travail des membres d'une équipe et apportent éventuellement leur assistance pour des réglages, dépannages, travaux particuliers...

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de maîtrise de l'imprimerie et de l'édition
Agent de maîtrise en menuiserie
Agent de maîtrise en papeterie (sauf fabrication de papier)
Chef d'atelier de menuiserie, agent de maîtrise
Chef de fabrication (ameublement, menuiserie industrielle), non cadre
Chef de fabrication (autres bois et papier carton, ind. diverses), non cadre
Chef de fabrication (textile, habillement, cuir, chaussure), non cadre
Contremaître en menuiserie

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de maîtrise en ameublement
Agent de maîtrise en confection
Agent de maîtrise en scierie
Charpentier menuisier, agent de maîtrise
Chef d'équipe de fabrication de meubles, agent de maîtrise
Chef d'équipe en chaussures, agent de maîtrise
Chef d'équipe en confection, agent de maîtrise
Chef d'équipe en menuiserie (menuiserie industrielle, ameublement), agent de maîtrise
Contremaître ébéniste
Contremaître en ameublement

Contremaître en confection
Contremaître en imprimerie, édition
Contremaître en scierie
Imprimeur, agent de maîtrise
Maître charpentier, agent de maîtrise
Menuisier (menuiserie industrielle, ameublement),
agent de maîtrise

MAINTENANCE, ENTRETIEN, TRAVAUX NEUFS

486b AGENTS DE MAITRISE EN MAINTENANCE, INSTALLATION EN ELECTRICITE ET ELECTRONIQUE

Agents de maîtrise encadrant une équipe d'ouvriers, d'autres agents de maîtrise ou des techniciens, chargés de l'entretien ou de l'installation d'équipements électriques ou électroniques. Ils sont chargés de répartir les tâches entre les membres de l'équipe et de leur apporter une assistance technique dans les cas difficiles. Ils interviennent dans la programmation des interventions, la répartition du travail, la coordination avec les autres services, la gestion comptable et l'administration du personnel.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef d'atelier d'entretien électrique, électronique,
agent de maîtrise
Chef de section d'entretien (électricité-électronique),
agent de maîtrise
Contremaître d'entretien en électricité-électronique

PROFESSIONS ASSIMILEES

Régleur électricien d'entretien, agent de maîtrise

486c AGENTS DE MAITRISE EN MAINTENANCE, INSTALLATION EN ELECTROMECHANIQUE

Agents de maîtrise encadrant une équipe d'ouvriers, d'autres agents de maîtrise ou des techniciens, chargés de l'entretien ou de l'installation d'équipements électromécaniques. Ils sont chargés de répartir les tâches entre les membres de l'équipe et de leur apporter une assistance technique dans les cas difficiles. Ils interviennent dans la programmation des interventions, la répartition du travail, la coordination avec les autres services, la gestion comptable et l'administration du personnel.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de maîtrise d'entretien en électromécanique
Chef d'atelier d'entretien électromécanique, agent
de maîtrise
Contremaître électromécanicien (entretien)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Contremaître électromécanicien (entretien)

486d AGENTS DE MAITRISE EN MAINTENANCE, INSTALLATION EN MECANIQUE

Agents de maîtrise en entretien, travaux neufs, installation de matériel mécanique. Ils sont chargés de répartir les tâches entre les membres de l'équipe et de leur apporter une assistance technique dans les cas difficiles. Ils interviennent dans la programmation des interventions, la répartition du travail, la coordination avec les autres services, la gestion comptable et l'administration du personnel.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de maîtrise d'entretien en mécanique
Agent de maîtrise en outillage
Agent de maîtrise en réparation automobile
Agent de maîtrise en tôlerie-carrosserie
Chef d'atelier d'entretien mécanique, agent de
maîtrise
Chef d'atelier d'outillage, agent de maîtrise
Chef d'atelier de mécanique (sauf secteur
mécanique), agent de maîtrise
Contremaître d'entretien mécanique
Contremaître en réparation automobile

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de maîtrise d'entretien (industrie)
Chef d'atelier de réparation automobile, agent de
maîtrise
Chef d'atelier (transport et réparation automobile) si
agent de maîtrise, cadre
Contremaître en réparation automobile
Mécanicien d'entretien SNCF, agent de maîtrise
Mécanicien réparateur (industrie), agent de maîtrise

486e AGENTS DE MAITRISE EN ENTRETIEN GENERAL, INSTALLATION, TRAVAUX NEUFS (HORS MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE, ELECTRONIQUE)

Agents de maîtrise en entretien, travaux neufs, installation de matériel, hors mécanique, électromécanique, électronique. Ils sont chargés de répartir les tâches entre les membres de l'équipe et de leur apporter une assistance technique dans les cas difficiles. Ils interviennent dans la programmation des interventions, la répartition du travail, la coordination avec les autres services, la gestion comptable et l'administration du personnel.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef d'atelier d'entretien (sauf industrie mécanique-
électricité)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de maîtrise d'entretien du bâtiment
Agent de maîtrise d'entretien (sauf industrie)
Agent de maîtrise en métallurgie (industrie sauf
mécanique)
Contremaître d'entretien (sauf industrie)

ENTREPOT, MAGASINAGE, MANUTENTION

487a RESPONSABLES D'ENTREPOT, DE MAGASINAGE

Salariés d'entreprises industrielles ou commerciales chargés d'organiser l'entreposage des produits et de tenir à jour un état des stocks.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef d'entrepôt, agent de maîtrise, technicien
Chef de stock, agent de maîtrise, technicien
Chef (de groupe, d'équipe) (magasin, magasinage), agent de maîtrise

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent chef magasinier
Agent de logistique en magasinage, agent de maîtrise
Chef d'équipe manutention, agent de maîtrise, technicien
Chef de dépôt (magasin, magasinage, magasinier), agent de maîtrise, technicien
Chef de magasinage (de stock, de réserve)
Chef de réserve, agent de maîtrise, technicien
Chef magasinier, agent de maîtrise, technicien
Commis principal de magasin
Contremaître magasinier, agent de maîtrise, technicien
Gestionnaire des stocks, agent de maîtrise, technicien
Magasinier chef, agent de maîtrise, technicien
Magasinier, agent de maîtrise, technicien, cadre
Responsable de la gestion des stocks, agent de maîtrise, technicien
Responsable (magasinage), agent de maîtrise, technicien
Responsable (stocks), agent de maîtrise, technicien

PROFESSIONS EXCLUES

Chef de dépôt (transport) (voir 466c)
Chef de manœuvre (voir 466c)
Chef (expédition, réception) (voir 487b)
Responsable (expédition) (voir 487b)

487b RESPONSABLES DU TRI, DE L'EMBALLAGE, DE L'EXPEDITION ET AUTRES RESPONSABLES DE LA MANUTENTION

Salariés d'entreprises industrielles ou commerciales chargés d'organiser les opérations d'emballage et d'expédition. Souvent ils y participent eux-mêmes.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef d'arrivage sauf ouvrier qualifié, non qualifié
Chef d'expédition sauf ouvrier qualifié, non qualifié
Chef de groupage sauf ouvrier qualifié, non qualifié
Chef de quai sauf ouvrier qualifié, non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Brigadier (manutention, messagerie), technicien, agent de maîtrise, cadre
Chef d'équipe grutier sauf ouvrier qualifié, non qualifié
Chef de réception (sauf hôtellerie) sauf ouvrier qualifié, non qualifié
Chef de service messagerie sauf ouvrier qualifié, non qualifié
Chef déménageur sauf ouvrier qualifié, non qualifié
Chef emballeur sauf ouvrier qualifié, non qualifié
Chef (expédition, réception)
Chef (manœuvre, manutention) sauf ouvrier qualifié, non qualifié
Contremaître de manutention
Expéditeur, agent de maîtrise, technicien
Expéditionnaire manutentionnaire, agent de maîtrise, technicien
Préparateur de commandes, agent de maîtrise, technicien
Répartiteur de dépôt, agent de maîtrise, technicien
Responsable de la distribution, agent de maîtrise, technicien
Responsable (expédition), non cadre
Routeur, agent de maîtrise, technicien
Sous chef de quai sauf ouvrier qualifié, non qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Chef de réception (hôtellerie) (voir 377a si cadre)
Chef de réception (hôtellerie) (voir 468b si non cadre)

RESTAURATION

488a MAITRISE DE RESTAURATION : CUISSINE/PRODUCTION

Professionnels de niveau maîtrise chargés de gérer la totalité ou une partie de la cuisine d'un restaurant. Ils participent eux-mêmes au travail qu'ils organisent et contrôlent également. Ils peuvent aussi gérer les achats de marchandises et participer au recrutement et à la formation du personnel.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de cuisine sauf ouvrier qualifié, non qualifié, cadre
Chef de partie, technicien, agent de maîtrise
Chef pâtissier (hôtel, restaurant), technicien, agent de maîtrise

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef rôtiisseur (hôtel, restaurant), technicien, agent de maîtrise
Chef steward (hôtel, restaurant) sauf ouvrier qualifié, non qualifié, cadre
Cuisinier, technicien, agent de maîtrise
Responsable de garniture (hôtel, restaurant), technicien, agent de maîtrise
Second de cuisine, technicien, agent de maîtrise

488b MAITRISE DE RESTAURATION : GESTION D'ETABLISSEMENT

Professionnels de niveau maîtrise chargés de gérer la totalité ou une partie de la cuisine d'un restaurant. Ils y organisent et contrôlent le travail auquel ils ne participent pas eux-mêmes. Ils gèrent les achats de marchandises et peuvent participer au recrutement et à la formation du personnel.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef d'unité (restaurant), non cadre
Chef gérant (restaurant), non cadre
Gérant de cantine, non cadre
Gérant de self service agent de maîtrise

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de cafétéria, non cadre
Chef de nuit (hôtel, restaurant) sauf ouvrier qualifié,
non qualifié, cadre
Régisseur de matériel (hôtel, restaurant), technicien,
agent de maîtrise

EMPLOYES

***CS-ESE 52 : employés civils et agents de service
de la fonction publique***

CS-ESE 53 : agents de surveillance

CS-ESE 54 : employés administratifs d'entreprise

CS-ESE 55 : employés de commerce

***CS-ESE 56 : personnels des services
directs aux particuliers***

52 : EMPLOYES CIVILS ET AGENTS DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Cette catégorie regroupe :

- les agents assimilés aux catégories C et D⁵ (titulaires ou non) de la fonction publique ;
- les employés et personnels de service des établissements assimilés à la fonction publique ;
- les personnels de services (ainsi que les aides-soignants et ambulanciers) des établissements d'enseignement et de santé, publics ou privés.

Elle ne comprend pas les agents de surveillance et de sécurité classés dans la CS 53.

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social	Peuvent travailler dans le même domaine (Santé)	Niveau supérieur : infirmiers diplômés et équivalents. Dans la Fonction publique personnels de catégorie B (ou A)
45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	Salariés de la fonction publique. Domaine d'activité voisin	Niveau supérieur : personnels de catégorie B
54 Employés administratifs d'entreprise	Peuvent avoir les mêmes fonctions	Salariés d'entreprise (y compris nationalisée)
56 Personnels des services directs aux particuliers	Peuvent avoir les mêmes fonctions	Salariés d'entreprise en dehors des écoles et hôpitaux

Les rubriques PCS-ESE

Employés de la Poste et de France Télécom (statut public)

- 521a Employés de la Poste
- 521b Employés de France Télécom (statut public)

Adjoints administratifs de la fonction publique (y c. enseignement)

- 523b Adjoints administratifs de l'Etat et assimilés (sauf Poste, France Télécom)
- 523c Adjoints administratifs des collectivités locales
- 523d Adjoints administratifs des hôpitaux publics

Agents administratifs de la fonction publique (y c. enseignement)

- 524b Agents administratifs de l'Etat et assimilés (sauf Poste, France Télécom)
- 524c Agents administratifs des collectivités locales
- 524d Agents administratifs des hôpitaux publics

Agents de service de la fonction publique (y c. enseignement) et assimilés (hôpitaux et cliniques privées)

- 525a Agents de service des établissements

⁵ Le corps des agents de catégorie D est « en extinction ».

- primaires
- 525b Agents de service des autres établissements d'enseignement
- 525c Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)
- 525d Agents de service hospitaliers

Aides soignants et professions assimilées

- 526a Aides-soignants
- 526b Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux
- 526c Auxiliaires de puériculture
- 526d Aides médico-psychologiques
- 526e Ambulanciers

EMPLOYES DE LA POSTE ET DE FRANCE TELECOM (STATUT PUBLIC)

521a EMPLOYES DE LA POSTE

Agents de la Poste de niveau assimilable à la catégorie C de la Fonction publique : agents professionnels et agents professionnels qualifiés, à l'exclusion de ceux que leur fonction conduit à classer en ouvriers ou en agents de service de la Fonction publique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Facteur de la Poste

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'exploitation (principal) de la Poste
 Agent de cabine de la Poste
 Agent de collecte et de remise à domicile de la Poste
 Agent de traitement des services financiers/de traitement informatique de la Poste
 Agent de tri de la Poste
 Agent des services de tri de la Poste
 Agent rouleur de distribution de la Poste
 Auxiliaire de saisie de la Poste
 Dactylographe de la Poste
 EAR distribution de la Poste
 Opérateur sur machine en centre financier de la Poste
 Préposé de la Poste
 Trieur indexeur de la Poste
 Vérificateur ITVF de la Poste

521b EMPLOYES DE FRANCE TELECOM (STATUT PUBLIC)

Fonctionnaires (et agents contractuels de droit public) de France Télécom, exerçant des professions administratives ou commerciales, de niveau assimilable à la catégorie C de la Fonction publique : agents professionnels et agents professionnels qualifiés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent administratif des ventes résidentielles de France Télécom (statut public)
 Agent de gestion de France Télécom (statut public)
 Agent de traitement du courrier de France Télécom (statut public)
 Hôtesse standardiste de France Télécom (statut public)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'exploitation (principal) de France Télécom (statut public)

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE (Y C. ENSEIGNEMENT)

523b ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'ETAT ET ASSIMILES (SAUF POSTE, FRANCE TELECOM)

Cette rubrique regroupe les agents de catégorie C de l'Etat de niveau supérieur ou égal à l'échelle 4 (ou assimilés), à l'exclusion des employés de la Poste, de France Télécom et des agents de constatation et de recouvrement des services financiers de l'Etat.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Adjoint administratif principal (Etat, sauf Poste, trésor, douanes, impôts)
 Adjoint administratif (Etat, sauf Poste, trésor, douanes, impôts)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint de contrôle DGCCRF
 Aide d'économat (éducation nationale)
 Archiviste (informatique) (adjoint administratif, Etat)
 Assistant de gestion ANPE
 Commis de bureau (Etat)
 Commis de la fonction publique
 Dessinateur d'exécution (Etat)
 Employé de bureau à l'éducation nationale
 Enquêteur (Etat)

PROFESSIONS EXCLUES

Adjoint administratif principal de la Poste (voir 521a)
 Adjoint administratif principal des impôts, du trésor, des douanes (voir 522a)

523c ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES COLLECTIVITES LOCALES

Cette rubrique regroupe les agents de catégorie C de niveau supérieur ou égal à l'échelle 4 des collectivités locales.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Adjoint administratif (coll. loc.)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint administratif principal (coll. loc.)
Appariteur enquêteur assermenté (coll. loc.)
Archiviste (informatique) (adjoint administratif, coll. loc.)
Chef de groupe administratif (coll. loc.)
Commis de bureau (coll. loc.)
Commis des collectivités locales
Dessinateur d'exécution (coll. loc.)
Enquêteur des collectivités locales
Secrétaire de mairie (Adjoint administratif)

523d ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES HOPITAUX PUBLICS

Cette rubrique regroupe les agents de catégorie C de niveau supérieur ou égal à l'échelle 4 des hôpitaux publics.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Adjoint administratif (hôpitaux)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint administratif principal (hôpitaux.)
Aide d'économat (hôpitaux)
Chef du standard téléphonique (hôpitaux)
Commis de bureau (hôpitaux)
Permanence de régulation médicale

AGENTS ADMINISTRATIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE (Y C. ENSEIGNEMENT)

524b AGENTS ADMINISTRATIFS DE L'ETAT ET ASSIMILES (SAUF POSTE, FRANCE TELECOM)

Cette rubrique regroupe les agents de catégorie D (en extinction) et les agents de catégorie C des échelles 2 et 3 (ou assimilés) de l'Etat, à l'exception des agents de service, des ouvriers et des employés de la Poste et de France Télécom.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent administratif (Etat)
Agent d'accueil espace naturel (Etat), employé
Agent du patrimoine (hors surveillance)(Etat)
Agent technique espace naturel (Etat), employé
Aide documentaliste (Etat), employé
Animateur parc naturel (Etat), employé
Garde nature (Etat)
Guide de musée (Etat), employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de bureau de l'éducation nationale
Agent technique de bureau (atb) (Etat)
Aide temporaire de bureau du trésor
Archiviste (informatique) (agent administratif) (Etat)
Auxiliaire de bureau (Etat)
Dactylo, sténo (Etat) (sans indication de grade)

Employé à la comptabilité (Etat, si grade inconnu)
Opérateur en informatique (Etat, si grade ignoré)
Opératrice de saisie (Etat, si grade ignoré)
Standardiste (Etat, si grade indisponible)
Télexiste (Etat, si grade inconnu)

524c AGENTS ADMINISTRATIFS DES COLLECTIVITES LOCALES

Cette rubrique regroupe les agents de catégorie D (en extinction) et les agents de catégorie C des échelles 2 et 3 (ou assimilés) des collectivités locales.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent administratif (coll. loc.)
Agent d'accueil espace naturel (coll. loc.), employé
Agent du patrimoine (hors surveillance) (coll. loc.)
Agent technique espace naturel (coll. loc.), employé
Aide documentaliste (coll. loc.), employé
Animateur parc naturel (coll. loc.), employé
Garde nature (coll. loc.)
Guide de musée (coll. loc.), employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent technique de bureau (atb) (coll. loc.)
Archiviste (informatique) (agent administratif) (coll. loc.)
Auxiliaire de bureau (coll. loc.)
Dactylo, sténo (coll. loc., sans indication de grade)
Employé à la comptabilité (coll. loc., si grade inconnu)
Employé aux écritures (coll. loc.)
Opérateur des activités physiques et sportives
Opérateur en informatique (coll. loc., si grade ignoré)
Opératrice de saisie (coll. loc., si grade ignoré)
Standardiste (coll. loc., si grade indisponible)
Télexiste (coll. loc., si grade inconnu)

524d AGENTS ADMINISTRATIFS DES HOPITAUX PUBLICS

Cette rubrique regroupe les agents de catégorie D (en extinction) et les agents de catégorie C des échelles 2 et 3 (ou assimilés) des hôpitaux publics.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent administratif (hôpitaux)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent technique de bureau (atb) (hôpitaux)
Auxiliaire de bureau (hôpitaux)
Dactylo, sténo (hôpitaux, sans indication de grade)
Employé à la comptabilité (hôpitaux, si grade inconnu)
Opérateur en informatique (hôpitaux, si grade ignoré)
Opératrice de saisie (hôpitaux, si grade ignoré)
Standardiste (hôpitaux, si grade indisponible)
Télexiste (hôpitaux, si grade inconnu)

AGENTS DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE (Y C. ENSEIGNEMENT) ET ASSIMILES (HOPITAUX ET CLINIQUES PRIVEES)

525a AGENTS DE SERVICE DES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES

Salariés assurant dans un établissement d'enseignement primaire ou maternel public ou privé des travaux de service hôtelier, de nettoyage, d'entretien. Parfois, ils assurent aussi des garderies ou la surveillance des repas.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de service (enseignement primaire ou maternel)
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
Employé d'école primaire
Employé de collectivité (écoles primaires)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent auxiliaire de service (établissements primaires)
Agent spécialisé des écoles maternelles
Concierge (d'école, établissements primaires)
Employé de cantine (écoles primaires)
Femme de ménage (écoles primaires)
Surveillant de cantine (écoles primaires)

PROFESSIONS EXCLUES

Femme de ménage (chez un particulier) (voir 563c)
Femme de ménage (Etat sauf écoles et hôpitaux) (voir 525c)
Femme de ménage (hôpital) (voir 525d)
Femme de ménage (nettoyage industriel, sauf Etat) (voir 684a)

525b AGENTS DE SERVICE DES AUTRES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Salariés assurant dans un établissement d'enseignement public ou privé, hors école primaire ou maternelle, des travaux de service hôtelier, de nettoyage, d'entretien.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de service (enseignement sauf primaire)
Ouvrier d'entretien et d'accueil (des établissements d'enseignement)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent auxiliaire de service (enseignement sauf primaire)
Agent chef (enseignement sauf primaire)
Concierge (d'école, enseignement sauf primaire)
Employé d'école (sauf primaire)
Employé de cantine (écoles sauf primaire)
Employé de collectivité (écoles sauf primaire)

Femme de ménage (écoles sauf primaire)
Surveillant de cantine (écoles sauf primaire)

PROFESSIONS EXCLUES

Femme de ménage (chez un particulier) (voir 563c)
Femme de ménage (Etat sauf écoles et hôpitaux) (voir 525c)
Femme de ménage (hôpital) (voir 525d)
Femme de ménage (nettoyage industriel, sauf Etat) (voir 684a)

525c AGENTS DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE (SAUF ECOLES, HOPITAUX)

Agents de la fonction publique, chargés de tâches généralement peu qualifiées de surveillance ou d'accueil, éventuellement de nettoyage ou de service hôtelier, à l'exception de ceux qui sont employés dans une école ou un établissement de soins.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Adjoint technique d'accueil, surveillance et magasinage (surveillance, Etat)
Agent de service (Etat, coll. loc., sauf santé et enseignement)
Magasinier de bibliothèque et d'archives

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent des services techniques (Etat)
Concierge (Etat, coll.loc)
Employé de cantine (Etat, sauf écoles)
Employé de collectivité (Etat, sauf écoles et hôpitaux)
Femme de ménage (Etat, sauf écoles et hôpitaux)
Huissier (Etat, coll.loc, sauf agent huissier du trésor)
Inspecteur du service intérieur et du matériel (Etat)
Planton (Etat, coll. loc.)

PROFESSIONS EXCLUES

Femme de ménage (chez un particulier) (voir 563c)
Femme de ménage (écoles primaire) (voir 525a)
Femme de ménage (écoles sauf primaire) (voir 525b)
Femme de ménage (hôpital) (voir 525d)
Femme de ménage (nettoyage industriel, sauf Etat) (voir 684a)

525d AGENTS DE SERVICE HOSPITALIERS

Salariés qui assurent l'hygiène des locaux hospitaliers. Ils participent parfois à la distribution des repas.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de service hospitalier
Agent de service hospitalier qualifié
Agent hospitalier

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'entretien
Agent de clinique
Agent de service intérieur

Agent de service (santé)
Agent titulaire hospitalier
Brancardier
Employé d'hôpital
Employé d'hospice
Employé de clinique
Employé de collectivité (hôpitaux)
Femme de chambre (santé)
Femme de ménage (hôpitaux)
Femme de salle (santé)
Fille de salle (santé)
Gouvernante (santé)
Lingère (hôpital, santé)
Veilleur d'hôpital
Veilleur de nuit (santé)

PROFESSIONS EXCLUES

Aide pharmacien (ou de pharmacie) (voir 526b)
Commis agent hospitalier (voir 526a)

AIDES SOIGNANTS ET PROFESSIONS ASSIMILEES

526a AIDES-SOIGNANTS

Personnes qui, dans les établissements de soins, sous le contrôle des infirmières, surveillent les malades, leur donnent des soins d'hygiène et participent à leur alimentation.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide soignant

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide diététique
Aide infirmier (non infirmier)
Aide panseur
Auxiliaire des services hospitaliers
Auxiliaire infirmier (non infirmier)
Commis agent hospitalier
Elève aide soignant

PROFESSIONS EXCLUES

Aide anesthésiste (infirmier diplômé) (voir 431d)
Aide dermatologiste (infirmier diplômé) (voir 431d)
Assistant dentiste (voir 311c)
Elève infirmier psychiatrique (voir 431b)
Elève infirmier (voir 431f)
Elève puéricultrice (voir 431c)

526b ASSISTANTS DENTAIRE, MEDICAUX ET VETERINAIRES, AIDES DE TECHNICIENS MEDICAUX

La rubrique comprend :

- les aides des professions médico-techniques : préparateurs en pharmacie, manipulateurs d'électroradiologie médicale, technicien de laboratoire de biologie médicale

- les aides de laboratoire, les aides préparateurs en

pharmacie, les aides d'électroradiologie, les assistants dentaires, les autres aides des professions médico-techniques ou des techniciens médicaux,...

- les aides de professions paramédicales ou de certaines professions médicales, non cités par ailleurs.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide manipulateur d'électroradiologie médicale
Aide préparateur en pharmacie
Aide technicien de laboratoire d'analyses de biologie médicale
Assistant dentaire (non dentiste)
Assistant dentiste (non dentiste)
Assistant vétérinaire

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide de stérilisation
Aide électroradiologiste
Aide laborantin (aides des techniciens de laboratoire)
Aide manipulateur (radiologie, .)
Aide médico-technique territorial
Aide orthoptiste
Aide pharmacien (ou de pharmacie)
Aide radiologiste
Aide technique en électroradiologie
Assistant médical
Auxiliaire médical
Infirmière vétérinaire
Préparateur en pharmacie

PROFESSIONS EXCLUES

Aide anesthésiste (infirmier diplômé) (voir 431d)
Aide dermatologiste (infirmier diplômé) (voir 431d)
Elève infirmier psychiatrique (voir 431b)
Elève infirmier (voir 431f)

526c AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

L'auxiliaire de puériculture contribue à une prise en charge globale des personnes en liaison avec les autres intervenants au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extra-hospitalier et, en tant que de besoin, à leur éducation et à celle de leur entourage. Au sein de cette équipe, l'auxiliaire de puériculture participe, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, ou, le cas échéant, sous la responsabilité d'autres professionnels du secteur de la santé, des secteurs éducatif ou social, à la prise en charge individuelle ou en groupe, jusqu'à l'adolescence, de l'enfant bien portant, malade ou handicapé.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Auxiliaire puéricultrice

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide puéricultrice
Puéricultrice (auxiliaire)

PROFESSIONS EXCLUES

Elève puéricultrice (voir 431c)

526d AIDES MEDICO-PSYCHOLOGIQUES

L'aide médico-psychologique participe à l'accompagnement des enfants et des adultes handicapés ou des personnes âgées dépendantes. Il agit au sein d'une équipe pluri-professionnelle sous la responsabilité d'un travailleur social ou paramédical. Il intervient dans les hôpitaux, les maisons d'accueil spécialisées, les maisons de retraite, partout où des personnes ont besoin d'une présence et d'un accompagnement individualisé du fait de la gravité de leur handicap ou de leur état de dépendance.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide médico-psychologique

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide médico-pédagogique

526e AMBULANCIERS

Chauffeurs salariés de véhicules légers, habilités à transporter des malades ou des blessés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ambulancier si salarié
Chauffeur (ambulancier) si salarié
Conducteur de véhicule sanitaire léger (VSL) si salarié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chauffeur de taxi-ambulance

53 : AGENTS DE SURVEILLANCE

Cette catégorie comprend les pompiers civils, les agents techniques forestiers, ainsi que tous les agents de sécurité et de surveillance salariés.

En revanche, les gardiens d'immeuble sont classés avec les concierges dans la catégorie 56.

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	Peuvent avoir le même domaine d'activité (armée, police, prisons)	Grade plus élevé

Les rubriques PCS-ESE

Pompiers, agents de surveillance des espaces naturels et du patrimoine

- 533a Pompiers
- 533b Agents techniques forestiers, gardes des espaces naturels
- 533c Agents de surveillance du patrimoine et des administrations

Agents de sécurité et de surveillance

- 534a Agents civils de sécurité et de surveillance
- 534b Convoyeurs de fonds, gardes du corps, enquêteurs privés et métiers assimilés

POMPIERS, AGENTS DE SURVEILLANCE DES ESPACES NATURELS ET DU PATRIMOINE

533a POMPIERS

Professionnels relevant d'une brigade ou d'un corps de pompiers. Ils participent, dans le cadre d'une activité de service public, à la protection contre les dangers et accidents de toute nature menaçant la sécurité publique, en particulier les incendies. Ils doivent répondre à tout moment aux demandes d'intervention les plus diverses, et participent aussi à des actions de prévention.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Pompier (armée)
Pompier (collectivités locales)
Sapeur-pompier (collectivités locales)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjudant de pompiers
Caporal de pompiers
Marin-pompier

PROFESSIONS EXCLUES

Pompier d'administration (voir 534a)
Pompier d'entreprise (voir 534a)

533b AGENTS TECHNIQUES FORESTIERS, GARDES DES ESPACES NATURELS

Agents assermentés assurant la surveillance des espaces forestiers et la garde des espaces naturels. Ils peuvent également participer à des actions rattachées à la production forestière.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent technique de l'Office National des Forêts (O.N.F.)
Agent technique des eaux et forêts
Garde chasse
Garde forestier
Garde gestionnaire (espace naturel)
Garde moniteur (espace naturel)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur environnement
Animateur nature

Chef de district forestier
Chef de triage forestier
Eco-interprète
Educatrice en environnement
Garde animateur (espace naturel)
Garde du littoral
Garde pêche
Garde rivière
Sous chef de district forestier

533c AGENTS DE SURVEILLANCE DU PATRIMOINE ET DES ADMINISTRATIONS

Agents assurant la surveillance des établissements liés à la conservation du patrimoine et des collections qui y sont exposées. Ils sont particulièrement chargés des conditions d'accueil du public. La rubrique ne comprend pas les agents de surveillance des espaces naturels (rubrique 533b).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Adjoint technique d'accueil, surveillance et magasinage (surveillance, Etat)
Agent du patrimoine (surveillance) (coll. loc.)
Agent technique d'accueil, surveillance et magasinage (surveillance, Etat)
Gardien de musée
Surveillant de monument historique
Surveillant de musée

PROFESSIONS ASSIMILEES

Surveillant chef de musée

PROFESSIONS EXCLUES

Surveillant (administration pénitentiaire) (voir 531c)
Surveillant (collège, lycée) (voir 422e)

AGENTS DE SECURITE ET DE SURVEILLANCE

534a AGENTS CIVILS DE SECURITE ET DE SURVEILLANCE

Salariés de niveau employé contribuant à la sécurité ou à l'ordre public, ou assurant la surveillance de lieux publics : mais n'appartenant pas à l'armée, la

gendarmerie, la police, l'administration pénitentiaire, ni à l'Office National des Forêts, ni à la protection du patrimoine.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de surveillance
Gardien d'usine
Gardien de nuit

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de sécurité
Chef de poste de gardiennage
Employé de gardiennage
Gardien de parking
Inspecteur de magasin
Maître chien
Pompier d'administration
Pompier d'entreprise
Surveillant de magasin
Veilleur de nuit (sauf hôtellerie et santé)
Vigile

PROFESSIONS EXCLUES

Convoyeur de fonds (voir 534b)
Gardien d'immeuble (voir 564a)
Rondier EDF (voir 625h)

534b CONVOYEURS DE FONDS, GARDES DU CORPS, ENQUETEURS PRIVES ET METIERS ASSIMILES

Salariés de niveau employé chargés d'assurer pour le compte de leur employeur (entreprises, particuliers, ou parfois administrations) la protection des personnes ou des biens contre les actes de malveillance.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Convoyeur de fonds
Enquêteur privé
Garde du corps

PROFESSIONS ASSIMILEES

Enquêteur (détective, surveillance)
Surveillant agent payeur
Visagiste (casino, cercle de jeux)

54 : EMPLOYES ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISE

Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les salariés d'exécution effectuant, en entreprise, un travail administratif, qu'il soit qualifié ou non. Ces salariés sont affectés à des tâches de secrétariat, de mise en forme ou de transcription de l'information, de contrôle des opérations administratives, d'accueil. Salariés du secteur privé, ils sont classés comme employés dans les conventions collectives.

Le fait d'être classé en *employé*, ou la présence du terme *employé* dans une déclaration de profession, ne signifie pas que l'intéressé est, au sens de la nomenclature, employé et, à plus forte raison, employé administratif. Il peut s'agir d'une personne travaillant dans un autre domaine (conduite de véhicule, magasinage...). La déclaration *employé* est ambiguë car très souvent synonyme de *salarié*. Si la classification professionnelle est *ouvrier* (qualifié ou non) ou si l'appellation est du type *employé d'usine*, *employé de fabrication* etc., le classement de la personne doit être opéré parmi les ouvriers. Si la classification professionnelle est *agent de maîtrise*, *technicien* ou *cadre*, le classement est effectué normalement dans les rubriques de *techniciens*, *agents de maîtrise*, *cadres*.

Dans la catégorie une première distinction est faite entre les fonctions administratives transversales aux entreprises (secrétariat, comptabilité, accueil, informatique et autres) et des activités plus spécifiques (banques, assurances et transport, tourisme). Les premières sont clairement distinctes d'une répartition sectorielle : une sténodactylo travaillant dans une banque n'est pas classée en employée de banque, mais en 542b. Par contre, les secondes se trouvent essentiellement dans les entreprises des secteurs concernés : il s'agit de professions administratives spécifiques aux activités de la banque, des assurances, du transport et du tourisme.

Sont exclus de la catégorie :

- les employés administratifs de la fonction publique (catégorie 52) ;
- les compositeurs-typographes, les typographes et les opérateurs en photocomposition (catégorie 62) ;
- les secrétaires de direction (catégorie 46).

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
23 Chefs d'entreprise	Peuvent faire le même métier	En ce cas : associés ou aides familiaux non salariés
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales	Peuvent avoir le même domaine d'activité	Classés techniciens ou maîtrise ; ou du moins responsabilité ou technicité supérieure
65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	Souvent classés employés dans les conventions collectives. Fonction parfois assez largement administrative voisine de certains employés administratifs (transports)	Davantage insérés dans l'activité de production industrielle. Participation plus grande à l'exploitation matérielle du réseau

Les rubriques PCS-ESE

Accueil et information

- 541b Agents d'accueil qualifiés, hôtesses d'accueil et d'information
- 541c Agents d'accueil non qualifiés
- 541d Standardistes, téléphonistes

Secrétariat, dactylographie

- 542a Secrétaires
- 542b Dactylos, sténodactylos (sans secrétariat), opérateurs de traitement de texte

Services comptables et administratifs

- 543b Employés qualifiés des services comptables ou financiers
- 543c Employés non qualifiés des services comptables ou financiers
- 543e Employés qualifiés des services du personnel et des services juridiques
- 543f Employés qualifiés des services commerciaux des entreprises (hors vente)
- 543g Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises
- 543h Employés administratifs non qualifiés

Informatique

- 544a Employés et opérateurs d'exploitation en informatique

Services techniques et commerciaux de la banque, des assurances et des organismes de sécurité sociale

- 545a Employés administratifs des services techniques de la banque
- 545b Employés des services commerciaux de la banque
- 545c Employés des services techniques des assurances
- 545d Employés des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés

Transport, tourisme

- 546a Contrôleurs des transports (personnels roulants)
- 546b Agents des services commerciaux des transports de voyageurs et du tourisme
- 546c Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises
- 546d Hôtesse de l'air et stewards
- 546e Autres agents et hôtesse d'accompagnement (transports, tourisme)

ACCUEIL ET INFORMATION

541b AGENTS D'ACCUEIL QUALIFIES, HOTESSES D'ACCUEIL ET D'INFORMATION

Salariés qualifiés du secteur privé chargés d'accueillir et d'informer des clients, des visiteurs. Leur lieu de travail est fixe. En général, ils assurent aussi quelques tâches annexes. Par exception, ne font pas partie de la rubrique les employés de la banque (rubrique 545b), des assurances (rubrique 545c) et de la sécurité sociale (rubrique 545d).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent d'information (sauf hôtellerie), employé qualifié
Hôtesse au sol
Hôtesse d'accueil, employée qualifiée

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'accueil (accueil ou information, y compris des transports), employé qualifié
Hôtesse d'ambiance et de prévention (au sol)
Hôtesse de location de véhicule, employée qualifiée
Hôtesse (accueil ou information, y compris dans les transports), employée qualifiée
Hôtesse, employée qualifiée
Huissier (sauf de justice, sauf Etat, coll. loc.), employé qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Hôtesse (accompagnement ; transports ou tourisme) (voir 546e)
Hôtesse (centre de vacances) (voir 468b)
Hôtesse (transports aériens) (voir 546d)

541c AGENTS D'ACCUEIL NON QUALIFIES

Salariés non qualifiés du secteur privé chargés d'accueillir et d'informer des clients, des visiteurs. Leur lieu de travail est fixe. En général, ils assurent aussi quelques tâches annexes. Par exception, ne font pas partie de la rubrique les employés de la banque (rubrique 545b), des assurances (rubrique 545c) et de la sécurité sociale (rubrique 545d).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent d'information (sauf hôtellerie), employé non qualifié
Hôtesse d'accueil, employée non qualifiée

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'accueil (accueil ou information, y compris des transports), employé non qualifié
Hôtesse de location de véhicule, employée non qualifiée
Hôtesse (accueil ou information, y compris dans les transports), employée non qualifiée
Hôtesse, employée non qualifiée
Huissier (sauf de justice, sauf Etat, coll. loc.), employé non qualifié
Planton (sauf Etat, coll. loc.)
Réceptionnaire

PROFESSIONS EXCLUES

Hôtesse (accompagnement ; transports ou tourisme) (voir 546e)
Hôtesse (centre de vacances) (voir 468b)
Hôtesse (transports aériens) (voir 546d)

541d STANDARDISTES, TELEPHONISTES

Employés chargés de recevoir et de distribuer, de façon continue, des télécommunications. Souvent, ils assurent aussi des fonctions d'accueil.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Standardiste (sauf Etat, coll. loc.)
Télexiste (sauf Etat, coll. loc.)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Télégraphiste (sauf Etat, coll. loc.)
Téléphoniste (sauf Etat, coll. loc.)
Télétypiste (sauf Etat, coll. loc.)

PROFESSIONS EXCLUES

Standardiste (Etat, coll. loc.) : chiffrer suivant le grade, à défaut (voir 524b, 524c)
Télexiste (Etat, coll. loc.) : chiffrer suivant le grade, à défaut (voir 524b, 524c)

SECRETARIAT, DACTYLOGRAPHIE

542a SECRETAIRES

Employés chargés d'assister un cadre ou un service dans la rédaction et la mise en forme de son courrier, la réception et l'archivage des documents reçus, le traitement des communications téléphoniques, la tenue des emplois du temps... Souvent, ils assurent aussi des travaux de sténographie et de dactylographie.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Secrétaire (sauf Etat, hôpital, coll. loc.), employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Correspondancièrre, employée
Dactylo correspondancièrre, employée
Employée de bureau correspondancièrre, employée
Employé de bureau secrétaire (sauf Etat, hôpital, coll. loc.), employé
Employé secrétaire (sauf Etat, hôpital, coll. loc.), employé
Hôtesse secrétaire
Rédactrice correspondancièrre
Secrétaire administrative (sauf Etat, hôpital, coll. loc.), employée
Secrétaire assistante de direction (sauf Etat, hôpital, coll. loc.), employée
Secrétaire assistante (sauf Etat, hôpital, coll. loc.), employée
Secrétaire bilingue, trilingue (sauf Etat, hôpital, coll. loc.), employé
Secrétaire commerciale, employée
Secrétaire comptable (sauf Etat, hôpital, coll. loc.), employé
Secrétaire juridique, employé
Secrétaire médicale (sauf Etat, hôpital, coll. loc.), employée
Secrétaire notariale, employée
Secrétaire polyvalente, employée
Secrétaire réceptionniste, employé
Secrétaire standardiste, employé
Secrétaire technique, employé
Secrétaire traductrice, employée
Secrétaire vendeuse, employée

Secrétaire (sténo)dactylo (sauf Etat, hôpital, coll. loc.), employé
Sténo-correspondancièrre, employée
Sténo-secrétaire (sauf Etat, hôpital, coll. loc.), employé

PROFESSIONS EXCLUES

Employé de bureau (voir 543e à 543g si employé)

542b DACTYLOS, STENODACTYLOS (SANS SECRETARIAT), OPERATEURS DE TRAITEMENT DE TEXTE

Employés exclusivement chargés de transcrire en sténographie des paroles (en général des messages qu'on leur dicte) ; ou de mettre en forme, à l'aide d'une machine à écrire ou d'une machine de traitement de textes, des écrits qu'ils ne rédigent pas eux-mêmes ; ou encore d'assurer le fonctionnement matériel d'un ordinateur de bureau.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Dactylo (sans secrétariat, sauf Etat, coll. loc.), employé
Employé (de bureau) dactylo (sans secrétariat, sauf Etat, coll. loc.), employé
Opérateur de traitement de texte, employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent technique de bureau (sauf Etat, coll. loc.), employé
Agent (de bureau) dactylo (sans secrétariat, sauf Etat, coll. loc.), employé
Apprenti dactylo (sauf Etat, coll. loc.), employé
Chef de pool dactylo (sauf Etat, coll. loc.), employé
Opérateur de saisie, employé
Opérateur sur machine de bureau (sauf Etat, coll. loc.)
Opérateur sur micro ordinateur (sauf Etat, Coll., loc.)
Opérateur sur ordinateur de bureau (sauf Etat, coll. loc.)
Sténo (sans secrétariat, sauf Etat, coll. loc.), employé
Sténotypiste (sauf Etat, coll. loc.), employé

PROFESSIONS EXCLUES

Dactylo, sténo (Etat, coll. loc.) : (voir 524b, 524c)

SERVICES COMPTABLES ET ADMINISTRATIFS

543b EMPLOYES QUALIFIES DES SERVICES COMPTABLES OU FINANCIERS

Cette rubrique comprend des employés qualifiés, qui, sous les ordres d'un comptable ou d'un chef d'entreprise, vérifient, enregistrent et imputent les données commerciales, financières ou industrielles sur différents supports.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide comptable (sauf Etat, coll. loc.), employé qualifié
Employé de bureau comptable (sauf Etat, coll. loc.), employé qualifié
Facturière, employée qualifiée
Secrétaire comptable (sauf Etat, coll. loc.), employé qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent comptable (sauf Etat, coll. loc.), employé qualifié
Caissier-comptable (sauf de magasin, cinéma, banque, assurances, transports, Etat, coll. loc.), employé qualifié
Caissier de restauration (restaurant, cantine, self-service, ...), employé qualifié
Caissier (sauf de magasin, cinéma, banque, assurance, transports, Etat, coll. loc.), employé qualifié
Comptable sténodactylo (sauf Etat, coll. loc.), employé qualifié
Comptable (sauf Etat, coll. loc.), employé
Dactylo comptable (sauf Etat, coll. loc.), employé qualifié
Dactylo facturière, employé qualifié
Employé de comptabilité (sauf Etat, coll. loc.), employé qualifié
Employé de service financier, employé qualifié
Employé de service statistique (sauf Etat coll. loc.), employé qualifié
Encaisseur (sauf de magasin, cinéma, banque, assurance, transports, Etat, coll. loc.), employé qualifié
Mécanographe facturière, employé qualifié
Secrétaire facturière, employé qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Agent comptable (coll. loc.) : chiffrer suivant le grade, à défaut 333f
Agent comptable (Etat) : chiffrer suivant le grade, à défaut 333e

543c EMPLOYES NON QUALIFIES DES SERVICES COMPTABLES OU FINANCIERS

Cette rubrique comprend des employés non qualifiés du secteur privé, chargés de travaux d'écriture, chiffrage, classement, dans un service comptable ou financier.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide comptable (sauf Etat, coll. loc.), employé non qualifié
Employé de bureau comptable (sauf Etat, coll. loc.), employé non qualifié
Facturière, employée non qualifiée
Secrétaire comptable (sauf Etat, coll. loc.), employé non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent comptable (sauf Etat, coll. loc.), employé non qualifié
Caissier-comptable (sauf de magasin, cinéma,

banque, assurances, transports, Etat, coll. loc.), employé non qualifié
Caissier de restauration (restaurant, cantine, self-service, ...), employé non qualifié
Caissier (sauf de magasin, cinéma, banque, assurance, transports, Etat, coll. loc.), employé non qualifié
Comptable sténodactylo (sauf Etat, coll. loc.), employé non qualifié
Dactylo comptable (sauf Etat, coll. loc.), employé non qualifié
Dactylo facturière, employée non qualifiée
Employé de comptabilité (sauf Etat, coll. loc.), employé non qualifié
Employé de service financier, employé non qualifié
Employé de service statistique (sauf Etat coll. loc.), employé non qualifié
Encaisseur (sauf de magasin, cinéma, banque, assurance, transports, Etat, coll. loc.), employé non qualifié
Mécanographe facturière, employée non qualifiée
Secrétaire facturière, employée non qualifiée

PROFESSIONS EXCLUES

Employé à la comptabilité (Etat, coll. loc.) : Chiffrer suivant le grade, à défaut 524b, 524c

543e EMPLOYES QUALIFIES DES SERVICES DU PERSONNEL ET DES SERVICES JURIDIQUES

Personnels classés "employés" dans les conventions collectives dont la qualification est égale ou supérieure à l'employé d'exécution pouvant par exemple établir une correspondance simple, suivant des règles bien établies, ne nécessitant pas d'études juridiques ou contentieuses et ne faisant pas appel à des techniques comptables, financières ou à des fonctions de secrétariat informatique. Cette rubrique comprend les dessinateurs d'exécution non techniciens ou agents de maîtrise, chargés, à partir d'un dessin d'ensemble, d'exécuter ceux de différentes pièces ou détails à une échelle déterminée. Elle ne comprend pas les "employés des services techniques" de la banque et des assurances.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Employé au service du personnel (sauf Etat, coll. loc.), employé qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Employé de contentieux (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé qualifié
Employé de notaire, employé qualifié

543f EMPLOYES QUALIFIES DES SERVICES COMMERCIAUX DES ENTREPRISES (HORS VENTE)

Personnels classés "employés" dans les conventions collectives dont la qualification est égale ou supérieure à l'employé d'exécution, affectés à des tâches d'administration des achats et des ventes.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Employé aux achats (sauf Etat, coll. loc.), employé qualifié

Employé de service commercial (hors vente) (sauf Etat, coll. loc.), employé qualifié

543g EMPLOYES ADMINISTRATIFS QUALIFIES DES AUTRES SERVICES DES ENTREPRISES

Personnels classés "employés" dans les conventions collectives dont la qualification est égale ou supérieure à l'employé d'exécution. Ils peuvent assumer des tâches relevant de la gestion générale, l'intendance, le service intérieur, les services méthodes et ordonnancement. Cette rubrique comprend les dessinateurs d'exécution non techniciens ou agents de maîtrise, chargés, à partir d'un dessin d'ensemble, d'exécuter ceux de différentes pièces ou détails à une échelle déterminée.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Dessinateur d'exécution, employé

Dessinateur détaillant

Dessinateur, employé qualifié

Employé aux écritures (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé qualifié

Employé de bureau (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent administratif (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé qualifié

Agent de bureau (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé qualifié

Agent de service (sauf Etat, coll. loc., santé, enseignement), employé qualifié

Aide de bureau (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé qualifié

Aide documentaliste, employé qualifié

Auxiliaire de bureau (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé qualifié

Commis administratif (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé qualifié

Commis de bureau (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé qualifié

Employé administratif (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé qualifié

Employé aux archives (sauf Etat, coll. loc.), employé qualifié

Employé des services généraux (sauf Etat, coll. loc.), employé qualifié

Enquêteur (enquête statistique) (sauf Etat, coll. loc.), employé qualifié

Gouacheur (dessin), employé qualifié

Pointeau (sauf transport), employé qualifié

Releveur de compteurs

Traceur (dessin), employé qualifié

Vaguemestre (sauf Etat, coll. loc.), employé qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Agent de bureau (coll. loc.) (voir 524c)

Agent de bureau (Etat) (voir 524b)

Aide documentaliste (coll. loc.) (voir 524c)

Aide documentaliste (Etat) (voir 524b)

Auxiliaire de bureau (coll. loc.) (voir 524c)

Auxiliaire de bureau (Etat) (voir 524b)

Commis de bureau (coll. loc.) (voir 523c)

Commis de bureau (Etat) (voir 523b)

543h EMPLOYES ADMINISTRATIFS NON QUALIFIES

Cette rubrique rassemble les employés non qualifiés des rubriques 543e à 543g.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Employé au service du personnel (sauf Etat, coll. loc.), employé non qualifié

Employé aux achats (sauf Etat, coll. loc.), employé non qualifié

Employé aux écritures (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé non qualifié

Employé de bureau (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé non qualifié

Employé de service commercial (hors vente) (sauf Etat, coll. loc.), employé non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent administratif (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé non qualifié

Agent de bureau (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé non qualifié

Agent de service (sauf Etat, coll. loc., santé, enseignement)

Aide de bureau (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé non qualifié

Aide documentaliste (sauf Etat, coll. loc.)

Auxiliaire de bureau (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé non qualifié

Commis administratif (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé non qualifié

Commis de bureau (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé non qualifié

Employé administratif (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé non qualifié

Employé aux archives (sauf Etat, coll. loc.), employé non qualifié

Employé de contentieux (sauf Etat, coll. loc., banque, assurances, transports), employé non qualifié

Employé de notaire, employé non qualifié

Employé des services généraux (sauf Etat, coll. loc.), employé non qualifié

Enquêteur (enquête statistique) (sauf Etat, coll. loc.), employé non qualifié

Vaguemestre (sauf Etat, coll. loc.), employé non qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Aide documentaliste (coll. loc.) (voir 524c)

Aide documentaliste (Etat) (voir 524b)

INFORMATIQUE

544a EMPLOYES ET OPERATEURS D'EXPLOITATION EN INFORMATIQUE

Salariés chargés des manipulations sur les ordinateurs et leurs périphériques. Ils peuvent être chargés de l'information des utilisateurs. Les employés chargés de la saisie sur micro-ordinateur sont classés avec les dactylos.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Opérateur bandothécaire (sauf Etat, coll. loc.), employé, technicien
Opérateur en informatique (sauf Etat, coll. loc.), employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Adjoint d'exploitation (sauf Etat, coll. loc.), employé
Agent d'exploitation (informatique) (sauf Etat, coll. loc.), employé
Agent technique (réseau) (sauf Etat, coll. loc.), employé
Archiviste (informatique) (sauf Etat, coll. loc.)
Assistant bureautique (sauf Etat, coll. loc.), employé
Assistant exploitation (sauf Etat, coll. loc.), employé
Assistant information individuelle (sauf Etat, coll. loc.), employé
Assistant micro-ordinateur (sauf Etat, coll. loc.), employé
Bandothécaire (informatique) (sauf Etat, coll. loc.), employé
Bibliothécaire (informatique) (sauf Etat, coll. loc.), employé
Chef de salle (informatique) (sauf Etat, coll. loc.), employé
Contrôleur réseau (informatique) (sauf Etat, coll. loc.), employé
Correspondant informatique (sauf Etat, coll. loc.), employé
Dactylo-codeuse (sauf Etat, coll. loc.), employé, TECH
Débogueur (debuger) (sauf Etat, coll. loc.), employé
Didacticien (sauf Etat, coll. loc.), employé
Employé de codage (sauf Etat, coll. loc.), employé, TECH
Employé informatique (sauf Etat, coll. loc.), employé
Encodeur informatique (sauf Etat, coll. loc.), employé, TECH
Gestionnaire d'incident télématique (sauf Etat, coll. loc.), employé
Gestionnaire de support (sauf Etat, coll. loc.), employé
Informaticien (sauf Etat, coll. loc.), employé
Mécanographe (sauf Etat, coll. loc.), employé, TECH
Monitrice de saisie informatique (sauf Etat, coll. loc.), employé
Opérateur d'exploitation (sauf Etat, coll. loc.), employé
Opérateur en périphérique (sauf Etat, coll. loc.), employé
Opérateur gestionnaire de périphériques et d'équipements de façonnages (sauf Etat, coll. loc.), employé
Opérateur informatique (sauf Etat, coll. loc.),

employé
Opérateur manipulant (sauf Etat, coll. loc.), employé
Opérateur périphérique (sauf Etat, coll. loc.), employé
Opérateur pupitreur (sauf Etat, coll. loc.), employé
Opérateur sur console (sauf Etat, coll. loc.), employé
Opérateur sur mini ordinateur (sauf Etat, coll. loc.), employé
Opérateur (sur ordinateur) (sauf Etat, coll. loc.), employé
Opératrice en informatique (sauf Etat, coll. loc.), employée, TECH
Préparateur de travaux (sauf Etat, coll. loc.), employé
Préparateur (technique) (sauf Etat, coll. loc.), employé
Programmeur de maintenance (sauf Etat, coll. loc.), employé
Programmeur (d'applications ou d'études) (sauf Etat, coll. loc.), employé
Programmeur (sauf Etat, coll. loc.), employé
Pupitreur d'exploitation (sauf Etat, coll. loc.), employé
Pupitreur programmeur (sauf Etat, coll. loc.), employé
Pupitreur réseau (sauf Etat, coll. loc.), employé
Pupitreur sur gros ordinateur (sauf Etat, coll. loc.), employé
Pupitreur système (sauf Etat, coll. loc.), employé
Pupitreur (sauf Etat coll.loc), employé
Responsable de saisie (sauf Etat, coll. loc.), employé
Responsable support technique (production) (sauf Etat, coll. loc.), employé
Vérificateur codeur (sauf Etat, coll. loc.), employé, TECH

PROFESSIONS EXCLUES

Opérateur de saisie (voir 542b si employé)
Opérateur de traitement de texte (voir 542b si employé)
Opérateur en informatique (Etat, coll. loc.) Chiffrier suivant le grade, à défaut 524b, 524c
Opératrice de saisie (Etat, coll. loc.) : chiffrier suivant le grade, à défaut 524b, 524c
Perfo-vérif (Etat, coll. loc.) : chiffrier suivant le grade, à défaut 524b, 524c

SERVICES TECHNIQUES ET COMMERCIAUX DE LA BANQUE, DES ASSURANCES ET DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

545a EMPLOYES ADMINISTRATIFS DES SERVICES TECHNIQUES DE LA BANQUE

Employés effectuant des tâches liées à la gestion des divers domaines de l'activité bancaire, ou à l'assistance au réseau commercial.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent administratif (banque), employé
Agent technique (banque), employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent administratif polyvalent (banque), employé
Agent de gestion (banque), employé
Agent spécialisé (banque), employé
Assistant administratif (banque), employé
Chargé de fonctions administratives (banque) si, employé
Employé de back-office, employé
Gestionnaire d'opérations administratives (banque), employé
Gestionnaire financements internationaux, sauf technicien
Gestionnaire opérations étranger, sauf technicien
Opérateur administratif (banque), employé

PROFESSIONS EXCLUES

Employé des services non spécifiquement bancaires (voir 542a à 543h)

545b EMPLOYES DES SERVICES COMMERCIAUX DE LA BANQUE

Employés du secteur bancaire traitant directement avec la clientèle.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent commercial (banque), employé
Assistant clientèle (banque), employé
Assistant commercial (banque), employé
Guichetier (banque), employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'accueil commercial (banque), employé
Agent d'exploitation polyvalent (banque), employé
Animateur de guichet (banque), employé
Animateur financier (banque), employé
Caissier-guichetier (banque), employé
Chargé d'accueil (banque), employé
Chargé de service (banque), employé
Guichetier-payeur (banque), employé
Guichetier-vendeur (banque), employé

545c EMPLOYES DES SERVICES TECHNIQUES DES ASSURANCES

Salariés des sociétés d'assurance exerçant une activité spécialisée dans les fonctions mêmes de l'assurance (indemnisation- règlement, vente et gestion des contrats), à l'exclusion de la participation à des fonctions de soutien général (administration, comptabilité, informatique, ressources humaines). Les agents d'accueil des sociétés d'assurance de niveau employé sont, par exception à la règle courante, classés dans la rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide rédacteur (assurances), employé
Décompteur de prestations (assurances), employé
Employé de service production (assurances),

employé
Gestionnaire risques simples, employé
Producteur d'assurances, employé
Rédacteur risques simples, employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent administratif (assurances), employé
Agent d'accueil en assurances, employé
Codificateur en assurance, employé
Conseiller en assurances, employé
Employé d'assurance, employé
Employé risques divers, employé
Employé sinistres (assurances), employé
Gestionnaire d'assurances, employé
Guichetier tarificateur d'assurances, employé
Guichetier tarificateur incendie risques industriels sauf tech
Guichetier-tarificateur risques simples (IARD), employé
Guichetier (assurances), employé
Pré-souscripteur (assurances), employé
Producteur de base salarié (assurances)
Rédacteur amiable (assurances), employé
Rédacteur polyvalent production sinistres, employé
Rédacteur règlement automatique (assurance), employé
Rédacteur sinistre auto, employé
Rédacteur sinistre risques divers, employé
Rédacteur (assurances), employé
Souscripteur en assurances, employé
Tarificateur (assurances), employé
Technicien administratif d'assurances, employé
Technicien liquidateur de prestations sociales, employé
Vérificateur de propositions d'assurances, employé

PROFESSIONS EXCLUES

Agent d'accueil en assurances (voir 467c si technicien)
Agent de sécurité sociale (voir 545d si employé)
Conseiller en assurances (voir 376e si cadre)
Décompteur de prestations maladie (assurances) (voir 545c si employé)
Rédacteur (assurances) (voir 376e si cadre)
Rédacteur (assurances) (voir 467c si technicien)
Vérificateur de propositions d'assurances (voir 467c si technicien)

545d EMPLOYES DES SERVICES TECHNIQUES DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE ET ASSIMILES

Salariés des organismes de sécurité sociale (caisses primaires et régionales d'assurance maladie, caisses d'allocations familiales, unions de recouvrement des cotisations, caisses départementales et interdépartementales de mutualité sociale agricole, organismes nationaux) et des organismes de prévoyance et de retraite complémentaires aux régimes de base, exerçant une activité spécialisée dans les fonctions mêmes de la sécurité sociale et des retraites complémentaires (ouverture des droits, liquidation des prestations, contrôle médical ou réglementaire, gestion personnalisée de dossiers d'assuré, de professionnel de santé ou d'entreprise,...), à l'exclusion de la participation à des fonctions de

soutien général (administration, comptabilité, informatique, ressources humaines). Les agents d'accueil de niveau employé des organismes de sécurité sociale et de retraite complémentaire sont, par exception à la règle courante, classés sous cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de contrôle de l'URSSAF, de la sécurité sociale, employé

Agent technique (sécurité sociale), employé

At, atq, athq (sécurité sociale)

Décompteur de prestations (retraite complémentaire), employé

Employé de la sécurité sociale, employé

Liquidateur de prestations (sécurité sociale), employé

employé

Technicien des prestations familiales, employé

Technicien des prestations maladie, employé

Technicien des prestations vieillesse, employé

Technicien des prestations (sécurité sociale), employé

employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'accueil (sécurité sociale), employé

Agent de permanence (sécurité sociale), employé

Agent de sécurité sociale, employé

Agent de service contentieux (sécurité sociale), employé

employé

Agent enquêteur du contrôle médical (sécurité sociale), employé

Aide rédacteur (sécurité sociale), employé

Employé de service production (sécurité sociale), employé

employé

Gestionnaire de dossier prestations (sécurité sociale), employé

employé

Guichetier (sécurité sociale), employé

Technicien gestion du risque maladie (sécurité sociale), employé

employé

Technicien liquidateur de prestations sociales, employé

employé

Technicien (sécurité sociale), employé

PROFESSIONS EXCLUES

Agent administratif (assurances) (voir 545c si employé)

Agent d'accueil (sécurité sociale) (voir 467d si technicien)

Agent de service contentieux (sécurité sociale) (voir 467d si technicien)

Aide rédacteur (sécurité sociale) (voir 467d si technicien)

Gestionnaire de dossier prestations (assurances) (voir 467c si technicien)

Liquidateur de prestations (assurances) (voir 545c si employé)

Rédacteur (assurances) (voir 376e si cadre)

Technicien gestion du risque maladie (assurances) (voir 545c si employé)

Technicien gestion du risque maladie (sécurité sociale) (voir 467d si technicien)

Technicien (sécurité sociale) (voir 467d si technicien)

TRANSPORT, TOURISME

546a CONTROLEURS DES TRANSPORTS (PERSONNELS ROULANTS)

Salariés du secteur privé accompagnant les véhicules de transport de voyage (rail ou route) à courte ou longue distance, pour procéder au contrôle des titres de transport et à la surveillance générale du voyage.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de train

Contrôleur (autobus, métro, train)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de contrôle (transport)

Agent de train voyageur (stagiaire)

Brigadier conducteur

Cbor, Cborp (SNCF)

Chef de bord (SNCF) sauf am, cadre

Contrôleur de route (stagiaire)

Contrôleur de trafic

Contrôleur (transport) sauf am, cadre

Vérificateur de perception (transport)

PROFESSIONS EXCLUES

Contrôleur d'exploitation (voir 466c)

Contrôleur de ligne (sédentaire) (voir 466c)

Contrôleur principal (voir 466c)

546b AGENTS DES SERVICES COMMERCIAUX DES TRANSPORTS DE VOYAGEURS ET DU TOURISME

Salariés du secteur privé, chargés des opérations administratives et commerciales de vente de titres de transport, de réservation, d'enregistrement des bagages et des passagers.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent d'escale, employé

Agent de comptoir (transport, tourisme), employé

Billetliste, employé

Employé de réservation, employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ac, Acp, Acs, Acsp, Act, Actp (SNCF)

Agent commercial (transport, tourisme), employé

Agent de passage, de réservations, employé

Chef de comptoir, employé

Coordinateur d'escale, employé

Coordonnateur d'escale, employé

Employé d'agence de voyages, employé

Employé principal (SNCF), employé

Loueur de véhicules, de voitures, employé

Préposé commercial de location sans chauffeur

Technicien confirmé vente, employé

Vendeur de voyages sur brochures

Vendeur en agence de voyages

Vendeur (transport, tourisme)

PROFESSIONS EXCLUES

Commis marchandises (SNCF) (voir 546c)

546c EMPLOYES ADMINISTRATIFS D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES

Salariés du secteur privé effectuant les opérations administratives liées à l'enregistrement et l'expédition des marchandises : enregistrement, vérification et élaboration de document.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Affréteur
Agent commercial fret, employé
Agent de l'affrètement
Commis litige (transport)
Commis marchandise
Consignataire, employé
Employé de transit, employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'exploitation (affrètement), employé
Agent de transit, employé
Agent déclarant en douane, employé
Agent litiges (transport), employé
Agent service commercial litige (transport), employé
Assistant de navire, employé
Commis de douane (sauf fonctionnaire), employé
Déclarant en douane, employé
Employé de consignation
Employé de facturation (transport)
Employé de service affrètement
Employé de service groupage
Employé de transit international, employé
Employé litige bagage, employé
Employé litiges (transport), employé
Litigeur, employé
Tarifeur, tarificateur (transport), employé
Taxateur (transport), employé
Technicien de transit, employé
Transitaire, employé

PROFESSIONS EXCLUES

Commis de douane (fonctionnaire) (voir 522a)
Courtier en affrètement (voir 466c)
Déclarant en douane (voir 466b si non cadre, empl)
Responsable d'affrètement (voir 466c sauf empl)

546d HOTESSES DE L'AIR ET STEWARDS

Personnes chargées d'assister les voyageurs des transports aériens au cours de leurs déplacements, en vue d'assurer leur sécurité, leur confort et leur agrément. Elles peuvent dans certains cas assurer à cet effet des tâches hôtelières.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Hôtesse de l'air
Steward

PROFESSIONS ASSIMILEES

Hôtesse de bord
Hôtesse navigante
Tour leader

PROFESSIONS EXCLUES

Chef du PNC (personnel navigant commercial) (voir 389b)
Chef steward (voir 389b si cadre)
Hôtesse (accompagnement, transports ou tourisme) (voir 546e)
Hôtesse (accueil ou information, y compris dans les transports, hôtesse au sol) (voir 541b, 541c)
Hôtesse (centre de vacances) (voir 468b)

546e AUTRES AGENTS ET HOTESSES D'ACCOMPAGNEMENT (TRANSPORTS, TOURISME)

Personnes chargées d'assister les voyageurs au cours de leurs déplacements terrestres ou maritimes, en vue d'assurer leur sécurité, leur confort et leur agrément. Elles peuvent dans certains cas assurer à cet effet des tâches hôtelières.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Hôtesse de bord (sauf transports aériens)
Hôtesse de train

PROFESSIONS ASSIMILEES

Accompagnateur interprète
Accompagnateur (sauf en montagne)
Agent d'accompagnement
Agent d'accueil et de netteté (accompagnement, transports ou tourisme)
Agent d'accueil (accompagnement, transports ou tourisme)
Agent d'ambiance et de prévention (accompagnement, transports ou tourisme)
Conducteur wl (wagon-lit)
Guide interprète
Hôtesse interprète (transports, tourisme)
Hôtesse (accompagnement, transports ou tourisme, sauf transports aériens)

PROFESSIONS EXCLUES

Hôtesse (accueil ou information, y compris dans les transports (hôtesse au sol)) (voir 541b, 541c)
Hôtesse (centre de vacances) (voir 468b)
Hôtesse (transports aériens) (voir 546d)

55 : EMPLOYES DE COMMERCE

Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les salariés exécutant des opérations simples liées à la vente. Ces salariés appartiennent tous au secteur privé, et sont en général classés comme employés dans les conventions collectives. Quelques-uns, surtout dans les grandes surfaces, peuvent être classés en ouvriers.

Les vendeurs sont répartis selon le produit vendu : cette ventilation conduit à distinguer quelques grands types de vendeurs, qui diffèrent selon les connaissances techniques, et surtout le type de clientèle touchée. Les employés de libre service, les pompistes et les caissiers (de magasin, de cinéma, etc.) sont assimilés à cette catégorie.

La catégorie comprend :

- les vendeurs en gros et au détail et dans tous les types de points de vente, y c. la vente ambulante (mais non les chauffeurs vendeurs classés dans la CS 64 comme les livreurs) ;
- les caissiers travaillant dans tout type de magasin (traditionnel, grande surface...), mais non les caissiers effectuant des opérations principalement administratives (caissiers de banque, par exemple) et les vendeurs de titres de transports (catégorie 54) ;
- les gérants salariés ou mandataires de station service, la vente constituant leur activité principale alors que le travail de gestion est particulièrement simple.

Les vendeurs dont l'initiative ou la responsabilité financière est plus grande sont classés dans la catégorie 46. Ceci concerne notamment :

- les vendeurs à domicile, représentants,...
- les vendeurs en automobile ou en immobilier.

Sont également exclues la gestion commerciale et les prestations de service (catégories 54 et 56), sauf pour les stations service citées ci-dessus.

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
23 Chefs d'entreprise. Directeurs techniques d'entreprise	Peuvent faire le même métier	En ce cas : associés ou aides familiaux non salariés
43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social	Peuvent assurer la vente (en pharmacie)	Métier différent. Responsabilités et compétences supérieures
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales	Peuvent assurer des fonctions de vente	Classés techniciens ou maîtrise ; ou initiative plus grande ou montant des transactions plus élevé, rôle de gestion d'encadrement
54 Employés administratifs	Classés "employés" dans les conventions collectives. Fonction parfois de type commercial	Le côté administratif l'emporte sur le côté commercial. Accueil et non vente
63 Ouvriers de type artisanal	Les mécaniciens auto à titre secondaire peuvent assurer la fonction pompiste	Métier sans rapport. Orientation dominante : mécanique auto
64 Chauffeurs	Peuvent parfois assurer la vente ou assurer la fonction pompiste	Métier sans rapport. Orientation dominante : mécanique auto
67 Ouvriers non qualifiés de type industriel	Fonctions pouvant être voisines de celles des approvisionneurs de grande surface	N'assurent ni vente, ni encaissement
68 Ouvriers de type artisanal	Les mécaniciens auto à titre secondaire peuvent assurer la fonction pompiste	Métier sans rapport. Orientation dominante : mécanique auto

Les rubriques PCS-ESE

Approvisionnement, étiquetage

551a Employés de libre service du commerce et magasiniers

Caisse

552a Caissiers de magasin

Vente non spécialisée

553b Vendeurs polyvalents des grands magasins

553c Autres vendeurs non spécialisés

Vente spécialisée (par domaines)

554a Vendeurs en alimentation

554b Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer

554c Vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage

554d Vendeurs du commerce de fleurs

554e Vendeurs en habillement et articles de sport

554f Vendeurs en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels) et optique

554g Vendeurs de biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art)

554h Vendeurs de tabac, presse et articles divers

554j Pompistes et gérants de station-service (salariés ou mandataires)

Vente par correspondance, télévente

555a Vendeurs par correspondance, télévendeurs

Vente en gros de biens d'équipement et de biens intermédiaires

556a Vendeurs en gros de biens d'équipement, biens intermédiaires

APPROVISIONNEMENT, ETIQUETAGE

551a EMPLOYES DE LIBRE SERVICE DU COMMERCE ET MAGASINIERS

Salariés chargés de la manutention et du marquage des produits dans les surfaces de vente et les réserves des libres-services. Parfois, ils effectuent

aussi les opérations administratives simples se rapportant à ces travaux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Employé de libre service, ouvrier qualifié, non qualifié, employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Approvisionneur (commerce grande surface), employé, ouvrier qualifié, non qualifié

Employé de commerce (commerce), employé, ouvrier qualifié, non qualifié

Employé de grande surface, employé, ouvrier qualifié, non qualifié

Employé de transformation, employé, ouvrier qualifié, non qualifié

Gestionnaire de stock, employé, ouvrier qualifié, non qualifié

CAISSE

552a CAISSIERS DE MAGASIN

Salariés de magasin chargés de tenir la caisse pour calculer les sommes à payer par les clients et effectuer les encaissements correspondants. Dans certains cas, ils établissent des pièces justificatives ou tiennent une comptabilité sommaire des opérations de caisse.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Caissier de magasin, de commerce

Responsable de caisse (commerce), employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Caissier de cinéma

Caissier de courses

Caissier de PMU

Caissier de station-service, employé

Caissier (spectacles)

Hôte (hôtesse) de caisse

Moniteur de caisse

Péager, employé

PROFESSIONS EXCLUES

Caissier de restauration (restaurant, cantine, self-service) (voir 543b si employé)

Responsable de caisse (commerce) (voir 462b si technicien, agent de maîtrise)

VENTE NON SPECIALISEE

553b VENDEURS POLYVALENTS DES GRANDS MAGASINS

Salariés chargés de la vente dans les grands magasins. Ils peuvent assurer des opérations administratives simples se rapportant à ces travaux. Cette rubrique est exclusivement réservée aux personnels classés "employés" dans les conventions collectives des grands magasins et n'ayant pu être classés ailleurs.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Vendeur polyvalent de grand magasin

PROFESSIONS ASSIMILEES

Vendeur de grand magasin (sans indication de spécialité), employé

553c AUTRES VENDEURS NON SPECIALISES

Salariés chargés de la vente dans des surfaces de vente non spécialisées : libres-services, grands magasins. Parfois, ils effectuent aussi les opérations administratives simples se rapportant à ces travaux. Cette rubrique ne comprend pas les personnels classés "employés" dans les conventions collectives des grands magasins et n'ayant pu être classés ailleurs (rubrique 553b).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Vendeur de libre service, employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur commercial (commerce), employé, ouvrier qualifié, non qualifié
Démonstrateur (commerce grande surface), employé, ouvrier qualifié, non qualifié
Employé commercial, employé, ouvrier qualifié, non qualifié
Employé de rayon, employé, ouvrier qualifié, non qualifié
Gondolier (e), employé, ouvrier qualifié, non qualifié
Vendeur de grande surface (sans indication de spécialité), employé
Vendeur de supermarché, hypermarché (sans indication de spécialité), employé
Vendeur (s.a.i.) (commerce grande surface), employé

VENTE SPECIALISEE (PAR DOMAINES)

554a VENDEURS EN ALIMENTATION

Employés débitant, le plus souvent au détail, des produits alimentaires dont la manipulation et la préparation ne présentent pas, en principe, de

difficultés particulières. La vente peut se faire dans un magasin traditionnel ou dans un rayon spécialisé de libre service ou de grande surface.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Vendeur en charcuterie, employé
Vendeur en épicerie, employé
Vendeur en pâtisserie, employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Marchand de glaces, sorbets (commerce), employé
Vendeur à l'étal (sans indication de spécialité), employé
Vendeur de fruits et légumes, employé
Vendeur en alimentation, employé
Vendeur en boucherie, employé
Vendeur en boulangerie, employé
Vendeur en confiserie, employé
Vendeur en crèmerie, employé
Vendeur en produits diététiques, employé
Vendeur en produits frais, employé
Vendeur en spiritueux, employé
Vendeur poissonnier, employé
Vendeur sans autre indication, employé

554b VENDEURS EN AMEUBLEMENT, DECOR, EQUIPEMENT DU FOYER

Employés vendant, le plus souvent au détail, en magasin traditionnel (y c. grand magasin), ou dans un rayon spécialisé de grande surface, des biens d'équipement ménager généralement durables, utiles à la vie courante ou à la pratique de certaines activités. Ils mettent en valeur l'esthétique des produits, et exposent leurs caractéristiques techniques à la clientèle pour guider son choix.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Vendeur de meubles, employé
Vendeur en électroménager, employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Shipchandler, employé
Vendeur d'accastillage, employé
Vendeur de bateaux de plaisance, employé
Vendeur de calculatrices, employé
Vendeur de jouets, employé
Vendeur dépanneur TV, employé
Vendeur en arts de la table, employé
Vendeur en équipement du foyer, employé
Vendeur en literie, employé
Vendeur en luminaires, employé
Vendeur en radio, télé, hi-fi, employé
Vendeur (ameublement, décor, équipement du foyer), employé

PROFESSIONS EXCLUES

Vendeur (antiquaire) (voir 554g si employé)

554c VENDEURS EN DROGUERIE, BAZAR, QUINCAILLERIE, BRICOLAGE

Employés vendant, le plus souvent au détail, généralement en magasin traditionnel (y compris grand magasin), des produits à but purement

utilitaire. Ils doivent être capables de proposer le produit qui s'adapte aux besoins du client.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Vendeur en bricolage, employé
Vendeur en droguerie, employé
Vendeur en quincaillerie, employé
Vendeur (droguerie, quincaillerie, bricolage), employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Vendeur d'accessoires auto, employé
Vendeur d'outillage, employé
Vendeur de bois au détail
Vendeur de grand magasin (sans indication de spécialité) (homme), employé
Vendeur de papiers peints, employé
Vendeur en électricité, employé
Vendeur en jardinage, employé
Vendeur en plomberie, installations sanitaires, employé
Vendeur en produits utilitaires, employé

554d VENDEURS DU COMMERCE DE FLEURS

Employés préparant, présentant et vendant, le plus souvent au détail, généralement en magasin traditionnel (y compris grand magasin), des fleurs et plantes vertes. Ils donnent des conseils d'entretien.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Fleuriste, employé
Vendeur fleuriste, employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide-fleuriste, employé
Fleuriste-décorateur, employé
Fleuriste-grainetier, employé
Fleuriste-horticulteur, employé

554e VENDEURS EN HABILLEMENT ET ARTICLES DE SPORT

Employés vendant, le plus souvent au détail, généralement en magasin traditionnel (y compris grand magasin), des vêtements, articles de sport et autres produits à usage personnel semi-durables (à l'exclusion des produits de luxe).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Vendeur de chaussures, employé
Vendeur en confection, employé
Vendeur (magasin d'habillement), employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Vendeur de skis, employé
Vendeur de tissu, employé
Vendeur en articles de sport, employé
Vendeur en bonneterie, employé
Vendeur en cycles, motocycles, employé
Vendeur en lingerie, employé
Vendeur en prêt à porter, employé
Vendeur retoucheur, employé

Vendeur (équipement de la personne, articles de sport), employé

PROFESSIONS EXCLUES

Vendeur de jouets (voir 554b si employé)

554f VENDEURS EN PRODUITS DE BEAUTE, DE LUXE (HORS BIENS CULTURELS) ET OPTIQUE

Employés vendant, le plus souvent au détail, généralement en magasin traditionnel (y compris grand magasin), des produits destinés à procurer un agrément particulier ou un plaisir esthétique. Ils doivent faire preuve de goût et de distinction pour guider le choix de la clientèle.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Vendeur en bijouterie, employé
Vendeur en matériel optique, photographique, employé
Vendeur en optique, lunetterie, employé
Vendeur en parfumerie, employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent animalier, employé
Vendeur en aquarium, poissons exotiques et marins, employé
Employé de pharmacie, employé
Vendeur animalier, employé
Vendeur cadeaux, employé
Vendeur de magasin photo (commerce)
Vendeur de matériel de cinéma, employé
Vendeur de produits exotiques, employé
Vendeur en fourrures, employé
Vendeur en horlogerie, employé
Vendeur en maroquinerie, employé
Vendeur en orfèvrerie, employé
Vendeur en pharmacie, employé
Vendeur (articles de luxe), employé

PROFESSIONS EXCLUES

Vendeur fleuriste (voir 554d si employé)

554g VENDEURS DE BIENS CULTURELS (LIVRES, DISQUES, MULTIMEDIA, OBJETS D'ART)

Employés vendant, le plus souvent au détail, généralement en magasin traditionnel, parfois en grande surface, des produits destinés à la pratique d'une activité intellectuelle ou culturelle, dont le bon usage requiert certaines connaissances que le vendeur doit, au moins en partie, partager, pour pouvoir conseiller la clientèle.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Disquaire (commerce de détail), employé
Libraire (commerce de détail), employé
Vendeur de disques, employé
Vendeur d'objets d'art, employé
Vendeur en librairie, employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Vendeur en produits culturels, employé
Vendeur (antiquaire), employé
Vendeur (librairie, disques, journaux), employé

PROFESSIONS EXCLUES

Vendeur polyvalent de grand magasin (voir 553a).

554h VENDEURS DE TABAC, PRESSE ET ARTICLES DIVERS

Employés vendant, le plus souvent au détail, généralement en magasin traditionnel, parfois en grande surface, les articles de tabac, la presse et les objets non inclus dans les rubriques précédentes.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Vendeur de journaux, employé
Vendeur de presse, employé
Vendeur en papeterie, employé

554j POMPISTES ET GERANTS DE STATION-SERVICE (SALARIES OU MANDATAIRES)

Salariés chargés de distribuer au détail des carburants pour véhicules, et de procéder aux encaissements correspondants. Souvent, ils assurent aussi quelques travaux d'entretien courant des véhicules ne nécessitant pas de connaissances particulières en mécanique. Les gérants ont des tâches de gestion et, souvent, d'encadrement.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Gérant salarié de station service sauf am, cadre
Pompiste, employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Animateur de piste (station-service), employé
Employé de station service, employé
Laveur graisseur, ouvrier qualifié, non qualifié, employé
Vendeur de piste, employé
Vendeur de station service, employé

VENTE PAR CORRESPONDANCE, TELEVENTE

555a VENDEURS PAR CORRESPONDANCE, TELEVENDEURS

Employés assurant des opérations de prospection ou de vente, en ne recourant pas à un contact direct avec la clientèle mais par le moyen de correspondance (écrite ou informatique) et du

téléphone. Ils peuvent notamment prospecter et renseigner la clientèle sur le bien ou service vendu, assurer l'enregistrement et le suivi des commandes reçues, effectuer des relances.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Télévendeur, employé
Vendeur par correspondance, employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assistant en télémarketing, employé
Conseiller commercial (VPC), employé
Téléacteur, employé
Téléprospecteur, employé
Vendeur au téléphone, employé
Vendeur (VPC, à distance), employé

PROFESSIONS EXCLUES

Conseiller commercial (VPC) (voir 463b, 463c, 463d, 463e si technicien)
Responsable de plateau de télévente (voir 462e si technicien, agent de maîtrise)
Technicien de la vente à distance (voir 462e si technicien, agent de maîtrise)
Technicien de la vente par correspondance (voir 462e si technicien, agent de maîtrise)

VENTE EN GROS DE BIENS D'EQUIPEMENT ET DE BIENS INTERMEDIAIRES

556a VENDEURS EN GROS DE BIENS D'EQUIPEMENT, BIENS INTERMEDIAIRES

Employés participant à la vente en gros, à des entreprises ou d'autres commerçants, de biens intermédiaires ou d'équipements.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Vendeur de fournitures industrielles, employé
Vendeur (de gros) en matières premières, employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Vendeur de gros en combustible, employé
Vendeur de matériaux de construction, employé
Vendeur de produits chimiques, employé
Vendeur de produits semi-finis, employé
Vendeur (biens intermédiaires et d'équipement), employé
Vendeur (de gros) de matériaux, employé

PROFESSIONS EXCLUES

Vendeur (de gros) de matériaux (voir 463b si technicien, agent de maîtrise)

56 : PERSONNELS DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS

Cette catégorie socioprofessionnelle a pour but de regrouper les salariés d'exécution effectuant un travail généralement manuel en vue de produire des services, domestiques ou équivalents, destinés aux particuliers. Ces emplois concernent les domaines suivants : service restauration, hôtelier, soins personnels, travail domestique, concierges en dehors des établissements d'enseignement et de santé. La catégorie ne comprend en principe, que des personnels de niveau employé ou ouvrier.

Cette catégorie comprend des professionnels :

- du service hôtelier : seuls appartiennent à la catégorie les employés qualifiés ou non qualifiés affectés au service hôtelier ou au service en salle dans les restaurants ou café. Les « ouvriers non qualifiés » des cuisines sont rangés dans cette catégorie (rubrique 561d), car il est fréquent qu'une même personne dans les petits établissements aide en cuisine et serve en salle. En revanche, les cuisiniers qualifiés sont classés parmi les ouvriers qualifiés de type artisanal (rubrique 636d).
- des soins corporels d'hygiène et d'esthétique à l'exclusion des soins de santé.
- de la garde d'enfants en dehors des crèches et autres établissements spécialisés.
- du travail domestique chez des particuliers à l'exclusion de l'entretien de locaux à usage collectif dont les professionnels sont classés en agent de service (rubriques 525a à 525d pour les écoles, hôpitaux et administrations) ou en ouvriers non qualifiés de type artisanal (usines et bureaux d'entreprise) (rubrique 684a).
- de la surveillance de bâtiment d'habitation (concierges et gardiens d'immeuble) : en revanche les gardiens d'usine sont classés avec les agents de sécurité (rubrique 534a) et les employés d'immeuble chargés du nettoyage et de l'entretien avec les ouvriers d'entretien (rubrique 684a).

Quelques emplois de salariés sont classés ici faute d'avoir pu les classer ailleurs : agents de pompes funèbres, employés de casino, ouvreurs de cinéma ou de théâtre.

La rubrique ne comprend que des salariés du secteur privé, à l'exception des rubriques 563a et 563b (gardiennes d'enfants, aides ménagères, etc.) qui peuvent comprendre des salariés du secteur public. Cependant, les personnels des établissements de santé et d'enseignement, publics et privés, ne sont pas classés dans la catégorie, mais, parmi les employés civils et agents de service dans la catégorie 52.

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
23 Chefs d'entreprise. Directeurs techniques d'entreprise	Peuvent faire le même métier	En ce cas : associés ou aides familiaux non salariés
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales	Peuvent avoir le même domaine d'activité	Classés techniciens ou maîtrise ; ou du moins responsabilité ou technicité supérieure
48 Agents de maîtrise	Peuvent avoir le même domaine d'activité	Classés techniciens ou maîtrise ; ou du moins responsabilité ou technicité supérieure
52 Agents de service et aides soignants	Peuvent exercer les mêmes fonctions	Salariés d'établissements de santé ou d'enseignement
68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal	Peuvent assurer des travaux de nettoyage	Employés par des établissements au sens strict, et non par des particuliers

Les rubriques PCS-ESE

Hôtels, cafés, restaurants

- 561b Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés
- 561c Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés
- 561d Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration
- 561e Employés de l'hôtellerie : réception et hall
- 561f Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie

Soins corporels

- 562a Manucures, esthéticiens
- 562b Coiffeurs

Intervention sociale et aide domestique

- 563a Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil
- 563b Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales
- 563c Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers

Divers

- 564a Concierges, gardiens d'immeubles
- 564b Employés des services divers

HOTELS, CAFES, RESTAURANTS

561b SERVEURS, COMMIS DE RESTAURANT, GARÇONS QUALIFIES

Cette rubrique rassemble les professionnels qualifiés du service en salle (de niveau employé).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef de rang, employé, ouvrier qualifié
Commis de restaurant, employé, ouvrier qualifié
Garçon de café, de restaurant, employé, ouvrier qualifié
Serveur (restaurant), employé, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Barman, employé, ouvrier qualifié
Commis de bar, employé, ouvrier qualifié
Commis de brasserie, employé, ouvrier qualifié
Commis de salle (restaurant), employé, ouvrier qualifié
Employé de restaurant, ouvrier qualifié, employé
Hôte/hôtesse (restaurant), employé, ouvrier qualifié
Serveur de café, bar, hôtel, employé, ouvrier qualifié

Serveur de restaurant, cantine, employé, ouvrier qualifié
Surveillant de cantine (enseignement, action sociale, sauf Etat, coll. loc)

561c SERVEURS, COMMIS DE RESTAURANT, GARÇONS NON QUALIFIES

Cette rubrique rassemble les professionnels non qualifiés du service en salle (de niveau employé).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Commis de restaurant, ouvrier non qualifié
Garçon de café, restaurant, ouvrier non qualifié
Serveur (restaurant, hôtel,), ouvrier non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Commis de salle (restaurant, hôtel), ouvrier non qualifié
Commis de suite, ouvrier non qualifié, employé
Employé de cafétéria, ouvrier non qualifié, employé
Etagère (hôtel, restaurant), ouvrière non qualifiée, employée
Femme de ménage (hôtel, restaurant, sauf Etat, coll. loc)
Fille de salle (hôtel, restaurant)
Garçon de comptoir, ouvrier non qualifié, employé
Hôte/hôtesse (restaurant), employé
Officier (hôtel, restaurant), ouvrier non qualifié, employé
Personnel de service (hôtel, restaurant), ouvrier non qualifié, employé
Pompier (restaurant), employé, ouvrier non qualifié
Vaisselier, employé, ouvrier non qualifié

561d AIDES DE CUISINE, APPRENTIS DE CUISINE ET EMPLOYES POLYVALENTS DE LA RESTAURATION

Cette rubrique rassemble les salariés aidant à la cuisine ou en apprentissage de cuisiniers ainsi que les employés polyvalents travaillant à la restauration.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide de cuisine, employé, ouvrier non qualifié
Employé d'hôtel/restaurant, employé
Employé polyvalent (hôtellerie/restauration), employé
Plongeur (hôtel, restaurant), employé, ouvrier qualifié, non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent polyvalent (restaurant), ouvrier non qualifié
Apprenti cuisinier
Commis de cuisine, ouvrier non qualifié
Conditionneur (restaurant), employé, ouvrier non qualifié
Crêpier, employé, ouvrier non qualifié
Cuisinier de cantine, de collectivité, ouvrier non qualifié

Cuisinier (hôtel, restaurant), ouvrier non qualifié
Pizzaiolo, employé, ouvrier non qualifié
Préparateur (restaurant), employé, ouvrier non qualifié

561e EMPLOYES DE L'HOTELLERIE : RECEPTION ET HALL

Salariés qualifiés ou non, assurant les travaux courants d'accueil dans les services hôteliers.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chasseur (hôtel), employé
Employé de réception (hôtellerie), employé
Réceptionniste (hôtellerie), employé, ouvrier non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'accueil (hôtellerie), employé
Agent d'information (hôtellerie), employé
Bagagiste (hôtel), employé
Employé du hall, employé
Groom, employé
Hôtesse (hôtellerie : réceptionnaire), employée
Liftier (hôtel), employé
Réceptionnaire d'hôtellerie, employé, ouvrier qualifié, non qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Bagagiste (hors hôtellerie) (voir 676a)

561f EMPLOYES D'ETAGE ET EMPLOYES POLYVALENTS DE L'HOTELLERIE

Salariés qualifiés ou non, assurant les travaux courants d'entretien dans les services hôteliers.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Femme de chambre (hôtel), employé
Veilleur de nuit (hôtel), employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de collectivité (sauf enseignement, action sociale, sauf Etat, coll. loc)
Femme de chambre (hôtellerie), employée
Femme de ménage (hôtellerie, sauf Etat, coll. loc)
Lingère (hôtel), employée
Portier de nuit (hôtel), employé
Valet de chambre (hôtel), employé
Voiturier (hôtel), employé

SOINS CORPORELS

562a MANUCURES, ESTHETICIENS

Professionnels assurant les soins esthétiques des mains, du corps ou du visage.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Esthéticienne
Manucure

PROFESSIONS ASSIMILEES

Bioesthéticienne
Maquilleuse (sauf spectacles)

PROFESSIONS EXCLUES

Chef maquilleuse (spectacles) (voir 353c si cadre)
Maquilleuse (spectacles) (voir 637c)

562b COIFFEURS

Professionnels procédant aux soins esthétiques et hygiéniques de la chevelure, de la barbe et de la moustache.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Coiffeur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Apprenti coiffeur
Capilliculteur
Etheirologue
Shampouineuse
Visagiste (sauf casino, cercles de jeu)

PROFESSIONS EXCLUES

Manucure (voir 562a)
Visagiste (casino, cercle de jeu) (voir 534b)

INTERVENTION SOCIALE ET AIDE DOMESTIQUE

563a ASSISTANTES MATERNELLES, GARDIENNES D'ENFANTS, FAMILLES D'ACCUEIL

Salariés d'établissements ou de particuliers, faisant profession de s'occuper d'enfants ou d'adultes pendant tout ou partie de la journée, à leur domicile (en général), à celui des parents,... Ce travail peut également s'exercer dans le cadre d'associations.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assistante maternelle
Famille d'accueil
Gardiennne d'enfants
Nourrice

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide de classe enfantine (hors enseignement primaire ou maternel)
Aide maternelle
Assistante maternelle agréée, libre
Baby-sitter
Bonne d'enfants
Fille au pair

PROFESSIONS EXCLUES

Agent spécialisé des écoles maternelles (voir 525a)
Assistante maternelle (écoles) (voir 525a)
Auxiliaire puéricultrice (voir 526c)
Puéricultrice (voir 431c)

563b AIDES A DOMICILE, AIDES MENAGERES, TRAVAILLEUSES FAMILIALES

Les interventions des aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales s'adressent en général soit à des personnes âgées, handicapées ou à des familles. Il s'agit d'apporter une aide dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne. Grâce à l'intervention de ces professionnels souvent complétée et coordonnée avec d'autres services (travailleurs sociaux, soins à domicile), des personnes handicapées, des personnes âgées ou des familles ont la possibilité de rester dans leur cadre de vie habituel et de conserver une certaine autonomie.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide à domicile
Aide ménagère
Travailleuse familiale, technicienne de l'intervention sociale et familiale

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent social (s.a.i.)
Aide familial (travail social) (services domestiques) si salarié
Aide familiale rurale
Aide (à domicile) de personnes âgées si salarié
Animateur d'un service de travailleuses familiales
Assistante de vie
Assistante familiale
Auxiliaire de vie
Auxiliaire en gérontologie
Auxiliaire familiale
Auxiliaire sociale
Dame de compagnie
Employé garde malade
Femme de ménage (soins à domicile)
Garde à domicile
Garde malade de jour/de nuit (au domicile)
Garde malade (services domestiques)
Monitrice familiale
Tierce personne

PROFESSIONS EXCLUES

Conseillère ménagère (voir 434c)

563c EMPLOYES DE MAISON ET PERSONNELS DE MENAGE CHEZ DES PARTICULIERS

Personnes exécutant, chez un particulier qui l'emploie, divers travaux domestiques, notamment le nettoyage des locaux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Employé de maison
Employé de nettoyage (chez un particulier)
Femme de ménage (chez un particulier)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent (nettoyage chez un particulier)
Aide de prêtre
Bonne (chez un particulier)
Domestique (chez un particulier)
Employé chez un particulier
Femme de chambre (chez un particulier)
Gens de maison
Gouvernante (chez un particulier)
Homme toutes mains (chez un particulier)
Repasseuse à domicile
Valet de chambre
Valet (chez un particulier)

PROFESSIONS EXCLUES

Femme de ménage (écoles primaires) (voir 525a)
Femme de ménage (écoles sauf primaire) (voir 525b)
Femme de ménage (Etat sauf écoles et hôpitaux) (voir 525c)
Femme de ménage (hôpitaux) (voir 525d)
Femme de ménage (nettoyage industriel, sauf Etat) (voir 684a)
Femme de ménage (soins à domicile) (voir 563b)

DIVERS

564a CONCIERGES, GARDIENS D'IMMEUBLES

Salariés auxquels sont confiés la surveillance du service intérieur d'un immeuble et le contrôle de ses accès. Ils peuvent participer au nettoyage. La distribution du courrier dans l'immeuble leur est souvent confiée.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Concierge (sauf Etat, coll. loc., enseignement, hôtel)
Gardien d'immeuble (sauf Etat, coll. loc.)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Gardien chef d'immeuble
Gardien de propriété
Surveillant d'immeuble

PROFESSIONS EXCLUES

Concierge (d'école, enseignement sauf primaire) (voir 525b)
Concierge (Etat, coll. loc.) (voir 525c)
Employé d'immeuble (voir 684a)
Employé de gardiennage (voir 534a)
Gardien d'usine (voir 534a)
Surveillant de magasin (voir 534a)

**564b EMPLOYES DES SERVICES
DIVERS****PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES**

Employé de casino
Gardiennne de vestiaire/de toilette
Ouvreuse (cinéma, théâtre...)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent des pompes funèbres, employé
Croupier
Dresseur de chiens
Employé de jeu
Employé du culte (laïc)
Sacristain

OUVRIERS

CS-ESE 62 : ouvriers qualifiés de type industriel

CS-ESE 63 : ouvriers qualifiés de type artisanal

CS-ESE 64 : chauffeurs

***CS-ESE 65 : ouvriers qualifiés de la manutention,
du magasinage et du transport***

***CS-ESE 67 : ouvriers non qualifiés
de type industriel***

***CS-ESE 68 : ouvriers non qualifiés
de type artisanal***

CS-ESE 69 : ouvriers agricoles et assimilés

62 : OUVRIERS QUALIFIES DE TYPE INDUSTRIEL

Cette catégorie socioprofessionnelle a pour but de regrouper les salariés exécutant, dans le cadre d'une division poussée du travail, des tâches manuelles exigeant une formation spéciale ou un apprentissage suffisamment long, ou impliquant des responsabilités matérielles importantes. La catégorie comprend exclusivement des salariés classés ouvriers qualifiés dans les conventions collectives. Elle inclut les personnels ouvriers du secteur public.

La conduite des engins de transport et la manutention étant exclue, le domaine d'activité des ouvriers de type industriel se définit en principe par deux caractéristiques : ils exécutent un travail à dominante manuelle ; ce travail est de type industriel. Cette notion de type industriel se définit par sa distinction avec le type artisanal.

L'exécution d'un travail de type industriel peut consister en la conduite, la surveillance, la préparation, le réglage, l'entretien d'installations industrielles, de machines, d'engins de génie civil ou de travail du béton ; elle n'inclut pas la conduite d'engins de transport et de la manutention.

Précisément, les domaines suivants relèvent du type industriel :

- la conduite d'installations industrielles automatisées, ou de machines dans l'industrie lourde (chimie, IAA, production et première transformation des métaux, fonderie, industrie du verre, des matériaux de construction et céramiques, industrie lourde du bois et du papier carton) ;
- la conduite d'installations de production d'énergie ;
- le travail de laboratoire ;
- le travail des métaux par formage, soudure, revêtement, enlèvement de métal dans le cadre d'une activité de production (même à l'unité ou en petite série) ;
- l'ajustage et le montage en atelier d'éléments mécaniques (même à l'unité ou en petite série) ;
- la production de matériels électriques et électroniques ;
- la conduite de machines du textile ;
- le travail industriel ou semi-industriel des étoffes et du cuir (grande ou moyenne série seulement) ;
- le travail industriel du bois ;
- la composition et l'impression ;
- le contrôle des produits fabriqués, dans les industries de toutes natures ;
- le réglage et l'entretien (électrique ou mécanique) des équipements de production industrielle, des équipements de télécommunication et des matériels lourds de transport (air, mer, fer) ;
- les travaux publics et le travail du béton, ainsi que le montage des charpentes métalliques de grande dimension et la conduite d'engins spéciaux des travaux publics et du bâtiment (engins de levage exclus) ;
- les mines et les carrières (taille de pierre exclue).

Pour les ouvriers de fabrication et assimilés, on trouve une suite de spécialités qui sont repérées par le 3^{ème} chiffre du code de profession (électricité-électronique, travail des métaux, mécanique, construction mécanique, etc.). L'activité économique de l'établissement (code NAF) peut être utilisée lorsque l'intitulé de profession n'est pas suffisamment précis ou pour aider à situer le « contexte ». Mais il est bien entendu que les notions de profession et de secteur d'activité ne doivent pas être confondues : tous les ouvriers d'une usine de mécanique ne sont pas des mécaniciens et des mécaniciens peuvent travailler sur des machines de production relevant d'activités très diverses.

Quelques rubriques concernent les pilotes d'installation lourde de certaines industries. Il s'agit là d'ouvriers ayant en charge des installations intégrées d'appareils et de machines, qui réalisent de manière quasi automatique la totalité ou quasi-totalité des phases de production. Leur activité peut s'exercer à

partir de salles de commande centralisées dotées d'écrans de visualisation et de consoles informatiques.

Un groupe spécial de rubriques est consacré à la maintenance et à l'entretien des équipements industriels, aux activités de réglage et aux travaux de laboratoire du domaine industriel (à l'exception du domaine des industries de transformation, pour lequel ces travaux sont assimilés à des travaux de production).

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
47 Techniciens	Salariés ; peuvent exercer dans le même domaine d'activité	Classés techniciens dans les conventions collectives (niveau de connaissances requis plus élevé)
48 Contremaîtres, agents de maîtrise	Salariés ; peuvent exercer dans le même domaine d'activité ; l'encadrement est leur principale fonction	Classés agents de maîtrise dans les conventions collectives
63 Ouvriers qualifiés de type artisanal	Généralement ouvriers qualifiés dans les conventions collectives	Travaillent dans les petits établissements. Travail moins répétitif. Apprentissage sur le tas
65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	Peuvent avoir le même niveau de classification et faire un travail de type industriel	Spécialisés dans la manutention : conduite d'engins de manœuvre ou de levage, de chariots automoteurs (ou conducteurs d'engins de transport)
67 Ouvriers non qualifiés de type industriel	Peuvent avoir le même type de travail	Classés ouvriers non qualifiés dans les conventions collectives

Les rubriques PCS-ESE

Bâtiment, travaux publics, carrières, extraction

- 621a Chefs d'équipe du gros œuvre et des travaux publics
- 621b Ouvriers qualifiés du travail du béton
- 621c Conducteurs qualifiés d'engins de chantiers du bâtiment et des travaux publics
- 621d Ouvriers des travaux publics en installations électriques et de télécommunications
- 621e Autres ouvriers qualifiés des travaux publics
- 621f Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales)
- 621g Mineurs de fond qualifiés et autres ouvriers qualifiés des industries d'extraction (carrières, pétrole, gaz...)

Electricité, électronique

- 622a Opérateurs qualifiés sur machines automatiques en production électrique

- ou électronique
- 622c Monteurs câbleurs qualifiés en électricité
- 622d Câbleurs qualifiés en électronique (prototype, unité, petite série)
- 622e Autres monteurs câbleurs en électronique
- 622f Bobiniers qualifiés
- 622g Plate-formistes, contrôleurs qualifiés de matériel électrique ou électronique

Travail des métaux

- 623a Chaudronniers-tôliers industriels, opérateurs qualifiés du travail en forge, conducteurs qualifiés d'équipement de formage, traceurs qualifiés
- 623b Tuyauteurs industriels qualifiés
- 623d Opérateurs qualifiés sur machine de soudage
- 623e Soudeurs manuels
- 623f Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux travaillant à l'unité ou en petite série, moulistes qualifiés
- 623g Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux sur autres machines (sauf moulistes)

Mécanique, construction mécanique

- 624b Monteurs, metteurs au point très qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant à l'unité ou en petite série
- 624c Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant en moyenne ou en grande série
- 624d Monteurs qualifiés en structures métalliques
- 624e Ouvriers qualifiés de contrôle et d'essais en mécanique
- 624f Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux
- 624g Autres mécaniciens ou ajusteurs qualifiés (ou spécialité non reconnue)

Industries agroalimentaires, chimiques et dérivées (chimie, plasturgie, pharmacie, eau, énergie)

- 625a Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : agroalimentaire, chimie, plasturgie, énergie
- 625b Ouvriers qualifiés et agents qualifiés de laboratoire : agroalimentaire, chimie, biologie, pharmacie
- 625c Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de la chimie (y.c. pharmacie) et de la plasturgie
- 625d Opérateurs de la transformation des viandes
- 625f Autres opérateurs travaillant sur installations ou machines : industrie agroalimentaire (hors transformation des viandes)
- 625g Autres ouvriers de production qualifiés ne travaillant pas sur machine : industrie agroalimentaire (hors transformation des viandes)
- 625h Ouvriers qualifiés des autres industries (eau, gaz, énergie, chauffage)

Industries de transformation (métallurgie, production verrière, matériaux de construction)

- 626a Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : métallurgie, production verrière, matériaux de construction
- 626b Autres opérateurs et ouvriers qualifiés : métallurgie, production verrière, matériaux de construction
- 626c Opérateurs et ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois et de la fabrication du papier-carton

Autres industries (textile, mégisserie, habillement, travail industriel du cuir, travail du bois, ameublement, papier-carton, impression)

- 627a Opérateurs qualifiés du textile et de la mégisserie
- 627b Ouvriers qualifiés de la coupe des vêtements et de l'habillement, autres opérateurs de confection qualifiés
- 627c Ouvriers qualifiés du travail industriel du cuir
- 627d Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement
- 627e Ouvriers de la photogravure et des laboratoires photographiques et cinématographiques
- 627f Ouvriers de la composition et de l'impression, ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du façonnage du papier-carton

Maintenance, entretien des équipements industriels, réglage, travaux de laboratoire

- 628a Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements industriels
- 628b Electromécaniciens, électriciens qualifiés d'entretien : équipements industriels
- 628c Régleurs qualifiés d'équipement de fabrication (travail des métaux, mécanique)
- 628d Régleurs qualifiés d'équipement de fabrication (hors travail des métaux et mécanique)
- 628e Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets
- 628f Agents qualifiés de laboratoire (sauf chimie, santé)
- 628g Ouvriers qualifiés divers de type industriel

BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, CARRIERES, EXTRACTION

621a CHEFS D'EQUIPE DU GROS ŒUVRE ET DES TRAVAUX PUBLICS

Ouvriers qualifiés dirigeant une équipe d'ouvriers spécialisés ou une équipe mixte (OS et OQ), dans le gros œuvre (maçonnerie, béton armé, couverture) ou les travaux publics.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef d'équipe de coffrage, ferrailage (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Chef d'équipe de terrassement (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Chef d'équipe en travail du béton (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef cimentier (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Chef coffreur (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Chef d'équipe boiseur (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Chef d'équipe (cimentier, ferrailleur, maçon, couvreur) (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Chef d'équipe (travaux publics, gros œuvre du bâtiment) (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

621b OUVRIERS QUALIFIES DU TRAVAIL DU BETON

Ouvriers qualifiés du travail du béton réalisant la partie maçonnerie (fondation, mur, façade, chapes, etc.) d'une construction par coulage du béton. Ils peuvent assembler des éléments de béton préfabriqués. Les OQ qui procèdent au coffrage et au ferrailage sont classés dans cette rubrique.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 671b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Bétonneur, bétonnier (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Boiseur-coffreur (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Ferrailleur (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Boiseur (sauf extraction, sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Chapiste (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Coffreur-ferrailleur (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Maçon boiseur, coffreur, cimentier, ferrailleur, etc. (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Ouvrier du bâtiment (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Mouleur en béton (voir 626b si ouvrier qualifié)

Ouvrier de cimenterie (voir 626b si ouvrier qualifié)

621c CONDUCTEURS QUALIFIES D'ENGINS DE CHANTIERS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Ouvriers qualifiés conduisant les engins de chantier classés dans les catégories C, D, E, et d'utilisation assez complexe (buteur, pelle mécanique ou hydraulique, sonnette, excavatrice, compacteur, engin de répandage, engin de forage, soudeuse), dont ils assurent le réglage, l'entretien et les réparations simples.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 671b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Asphalteur (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Conducteur de bulldozer (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Conducteur de sondeuse (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Bitumeur (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Chauffeur de cylindres (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Conducteur d'engin de forage (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Conducteur d'engin de répandage (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Conducteur d'engin (pétrole, sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié, employé

Conducteur d'engins de travaux publics (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Conducteur de chargeuses (sauf mines, sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Conducteur de compacteur (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Conducteur de niveleuse (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Conducteur de pelle (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Conducteur de sonnette (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Machiniste (btp, sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Conducteur de travaux (btp) (voir 481a)

621d OUVRIERS DES TRAVAUX PUBLICS EN INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET DE TELECOMMUNICATIONS

Ouvriers des travaux publics, non salariés de l'Etat et des collectivités locales, qui travaillent sur des chantiers d'installations électriques et d'équipements de télécommunications.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 671b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent Télécom (installation de lignes), ouvrier qualifié

Electricien installateur de ligne, ouvrier qualifié

Poseur de lignes (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent EDF électricien (installation de lignes), ouvrier qualifié

Vérificateur en télécommunications, ouvrier qualifié

621e AUTRES OUVRIERS QUALIFIES DES TRAVAUX PUBLICS

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 671b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Egoutier (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Terrassier (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Canalisateur (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Fonçeur de puits (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Fossoyeur (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Homme grenouille (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Ouvrier routier (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Poseur de voies (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Puisatier (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Scaphandrier (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

621f OUVRIERS QUALIFIES DES TRAVAUX PUBLICS (SALARIES DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES LOCALES)

Ouvriers qualifiés ayant le statut de fonctionnaires ou assimilés, qui travaillent sur les chantiers de travaux publics (construction ou entretien de gros ouvrages) ou dans le travail du béton. Ils peuvent utiliser des machines ou engins.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 671a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de travaux DDE, ouvrier qualifié
Asphalteur (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Bétonneur, bétonnier (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Boiseur-coffreur (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Chef d'équipe de coffrage, ferrailage (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Chef d'équipe de terrassement (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Chef d'équipe des ponts et chaussées (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Chef d'équipe en travail du béton (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Conducteur de bulldozer (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Conducteur de sondeuse (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Egoutier (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Ferrailleur (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Terrassier (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de voies navigables (sauf éclusier, Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Agent des tpe, ouvrier qualifié
Auxiliaire de travaux DDE, ouvrier qualifié
Bitumeur (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Boiseur (sauf extraction, Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Canalisateur (Electricité, Télécom, sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Canalisateur (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Chapiste (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Chauffeur de cylindres (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

Chef cimentier (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Chef coffreur (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Chef d'équipe boiseur (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Chef d'équipe (cimentier, ferrailleur, maçon, couvreur) (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Chef d'équipe (travaux publics, gros œuvre du bâtiment, Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Coffreur-ferrailleur (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Conducteur d'engin de forage (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Conducteur d'engin de répandage (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Conducteur d'engin (pétrole) (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié, employé
Conducteur d'engins de travaux publics (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Conducteur de chargeuses (sauf mines, Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Conducteur de compacteur (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Conducteur de niveleuse (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Conducteur de pelle (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Conducteur de sonnette (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Fonçeur de puits (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Fossoyeur (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Homme grenouille (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Machiniste (btp, Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Maçon boiseur, coffreur, cimentier, ferrailleur, etc. (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Ouvrier des parcs et ateliers, ouvrier qualifié
Ouvrier des ponts et chaussées, ouvrier qualifié
Ouvrier des travaux publics, ouvrier qualifié
Ouvrier du bâtiment (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Ouvrier routier (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Poseur de voies (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Puisatier (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié
Sableur de route, travaux publics, ouvrier qualifié
Scaphandrier (Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Conducteur de travaux (btp) (voir 481a)
Mouleur en béton (voir 626a si ouvrier qualifié)
Ouvrier de cimenterie (voir 626a si ouvrier qualifié)

621g MINEURS DE FOND QUALIFIES ET AUTRES OUVRIERS QUALIFIES DES INDUSTRIES D'EXTRACTION (CARRIERES, PETROLE, GAZ...)

Ouvriers qualifiés effectuant, sous terre ou en surface, différents travaux nécessaires aux industries extractives.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 671b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Abatteur de carrières, ouvrier qualifié
Abatteur de mines, ouvrier qualifié
Foreur (recherche, extraction de gaz, pétrole), ouvrier qualifié
Machiniste extraction (mines), ouvrier qualifié
Mineur de fond, ouvrier qualifié

Mineur de jour, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Accrocheur en ardoisières, ouvrier qualifié

Boutefeux (mines), ouvrier qualifié

Carrier, ouvrier qualifié

Chargeur de mines, ouvrier qualifié

Concasseur de carrières, ouvrier qualifié

Concasseur de mines, ouvrier qualifié

Conducteur d'engin (mines), ouvrier qualifié

Conduiseur (mines), ouvrier qualifié

Encageur (mines), ouvrier qualifié

Extracteur de carrières, ouvrier qualifié

Mineur boiseur, ouvrier qualifié

Moulineur (mines), ouvrier qualifié

Ouvrier d'about (mines), ouvrier qualifié

Ouvrier de carrière, ouvrier qualifié

Ouvrier de plate-forme de forage, ouvrier qualifié

Purgeur de mines, ouvrier qualifié

Sondeur de mines, ouvrier qualifié

Sondeur (recherche, extraction de gaz, pétrole), ouvrier qualifié

Trancheur de mines, ouvrier qualifié

Trayeur de mines, ouvrier qualifié

ELECTRICITE, ELECTRONIQUE

622a OPERATEURS QUALIFIES SUR MACHINES AUTOMATIQUES EN PRODUCTION ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE

Cette rubrique regroupe les ouvriers qualifiés affectés à la fabrication de matériel électrique ou électronique, sur machine automatique. Ceci concerne, en particulier les opérateurs en " salle blanche " lorsqu'ils travaillent sur machine automatique.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 672a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur de ligne de fabrication (production électrique et électronique), ouvrier qualifié

Contrôleur en matériel électrique (machine automatique), ouvrier qualifié

Opérateur de fabrication automatique (production électrique et électronique), ouvrier qualifié

Opérateur de salle de commande (production électrique et électronique), ouvrier qualifié

Opérateur de salle de contrôle (production électrique et électronique), ouvrier qualifié

Opérateur-tableau (production électrique et électronique), ouvrier qualifié

Pilote d'installation (production électrique et électronique), ouvrier qualifié

Pilote de machine automatique (production électrique et électronique), ouvrier qualifié

622c MONTEURS CABLEURS QUALIFIES EN ELECTRICITE

Ouvriers qualifiés montant des éléments électriques, électromécaniques sur un châssis et procédant aux connexions, d'après des plans. Ils effectuent des montages ou participent à l'installation d'équipements en chantier extérieur.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 672a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Câbleur en armoires électriques, ouvrier qualifié

Monteur câbleur (électricité), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent EDF electricien (hors installation de lignes), ouvrier qualifié

Agent EDF monteur câbleur electricien, ouvrier qualifié

Ajusteur electricien de transformateurs, ouvrier qualifié

Câbleur en aéronautique, ouvrier qualifié

Chef d'équipe de câblage électrique, ouvrier qualifié

Chef d'équipe de fabrication en électromécanique, ouvrier qualifié

Electricien en aéronautique, ouvrier qualifié

Electricien (électricité), ouvrier qualifié

Electromécanicien en machines statiques, ouvrier qualifié

Electromécanicien en transformateurs, ouvrier qualifié

Electromécanicien (électricité), ouvrier qualifié

Etalonneur EDF, ouvrier qualifié

Monteur ajusteur en moteurs électriques, ouvrier qualifié

Monteur ajusteur (électricité), ouvrier qualifié

Monteur de transformateurs, ouvrier qualifié

Monteur electricien EDF, ouvrier qualifié

Monteur en machines tournantes, ouvrier qualifié

Ouvrier d'entretien EDF, ouvrier qualifié

Poseur de compteur, ouvrier qualifié

Réparateur sur machines tournantes, ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Agent EDF electricien (installation de lignes) (voir 621d si ouvrier qualifié)

Electricien installateur de ligne (voir 621d si ouvrier qualifié)

Electricien (hors électricité, télécom) (voir 633a si ouvrier qualifié)

Electricien (télécom.) (voir 621d)

622d CABLEURS QUALIFIES EN ELECTRONIQUE (PROTOTYPE, UNITE, PETITE SERIE)

Ouvriers qualifiés montant des éléments électroniques et procédant aux connexions, d'après des plans. Ils effectuent des montages à l'unité ou

en petite série, ou participent à l'élaboration de prototypes.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 672a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Câbleur en électronique, ouvrier qualifié
Monteur câbleur (électronique), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'équipe de câblage en électronique, ouvrier qualifié
Electronicien (domaine électronique), ouvrier qualifié
Monteur ajusteur (électronique), ouvrier qualifié

622e AUTRES MONTEURS CABLEURS EN ELECTRONIQUE

Autres ouvriers qualifiés montant des éléments électroniques sur un châssis et procédant aux connexions, d'après des plans. La rubrique comprend aussi les ouvriers qualifiés non bobiniers qui fabriquent des enroulements pour machines électriques statiques ou tournantes (transformateurs, moteurs) ; ou bien qui montent, règlent ou installent ces machines lors de leur fabrication ou de leur installation.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 672a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Câbleur de cartes de circuit imprimé, ouvrier qualifié
Ouvrier de montage en électronique

622f BOBINIERS QUALIFIES

Les bobiniers qualifiés fabriquent des enroulements pour machines électriques statiques ou tournantes (transformateurs, moteurs) ; ou bien montent, règlent ou installent ces machines lors de leur fabrication ou de leur installation.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 672a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Bobinier (ou bobineur) (électricité-électronique), ouvrier qualifié
Monteur bobinier, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Bobinier électricien, ouvrier qualifié
Bobinier en machines statiques ou tournantes, ouvrier qualifié
Bobinier en transformateurs, ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Bobinier (imprimerie, presse, diffusion) (voir 627f si ouvrier qualifié)
Bobinier (papier-carton) (voir 626c si ouvrier qualifié)
Bobinier (première transformation des métaux non ferreux) (voir 626b si ouvrier qualifié)

Bobinier (textile) (voir 627a si ouvrier qualifié)

622g PLATE-FORMISTES, CONTROLEURS QUALIFIES DE MATERIEL ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE

Ouvriers qualifiés affectés au contrôle du matériel électrique ou électronique, soit en cours de fabrication, soit sur banc d'essai une fois le matériel terminé.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 672a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur de plate-forme (électricité-électronique), ouvrier qualifié
Contrôleur en électronique, ouvrier qualifié
Contrôleur en matériel électrique (hors machine automatique), ouvrier qualifié
Plate-formiste (électricité-électronique), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Contrôleur de fabrication (électricité-électronique), ouvrier qualifié
Contrôleur qualité (électricité, électronique), ouvrier qualifié
Electricien de plate-forme, ouvrier qualifié
Ouvrier d'essai (électricité-électronique, hors machine automatique), ouvrier qualifié
Ouvrier d'essai (électricité-électronique, machine automatique), ouvrier qualifié
Régleur de relais téléphoniques, ouvrier qualifié
Régleur électricien d'entretien industriel, ouvrier qualifié
Régleur en matériel téléphonique, ouvrier qualifié
Testeur en courants faibles (télécom. et postes), ouvrier qualifié
Testeur sur centraux téléphoniques, ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Testeur en courants faibles (sauf télécom. et postes) (voir 628b)

TRAVAIL DES METAUX

623a CHAUDRONNIERS-TOLIERES INDUSTRIELS, OPERATEURS QUALIFIES DU TRAVAIL EN FORGE, CONDUCTEURS QUALIFIES D'EQUIPEMENT DE FORMAGE, TRACEURS QUALIFIES

Ouvriers qualifiés travaillant en chaudronnerie-tôlerie industrielle et travail de forge. Ils peuvent :

- travailler au formage à chaud de pièces mécaniques à partir de produits massifs ;

- travailler, d'après des schémas ou des plans, le métal en feuille pour obtenir toutes formes à l'aide de machines lourdes (plieuse, guillotine, rouleuse, etc.).

- effectuer d'après des plans ou des maquettes le tracé sur tôle, les ébauches de pièces mécaniques, en repérant les cotes à respecter et en indiquant les opérations à exécuter, ou bien réaliser les épures et les maquettes nécessaires à ces opérations à partir de plans d'ensemble ou de détail.

Ils préparent la fabrication, montent l'outillage, règlent et conduisent les équipements. Ils participent à la définition de la gamme d'opérations et effectuent les contrôles qui ne sont pas assurés par des spécialistes de maintenance.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673b, 673c>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide-forgeron, ouvrier qualifié
Chaudronnier, ouvrier qualifié
Conducteur de four (forge, mécanique), ouvrier qualifié
Forgeron, ouvrier qualifié
Formeur chaudronnier, ouvrier qualifié
Matriceur (forge, mécanique), ouvrier qualifié
Tôlier chaudronnier, ouvrier qualifié
Tôlier métallurgie, ouvrier qualifié
Traceur en salle, ouvrier qualifié
Traceur sur métaux, ouvrier qualifié
Traceur sur pièces, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chalumiste, ouvrier qualifié
Chargeur de four (forge, mécanique), ouvrier qualifié
Chaudronnier soudeur, ouvrier qualifié
Chaudronnier traceur, ouvrier qualifié
Chaudronnier tuyauteur, ouvrier qualifié
Chef d'équipe d'estampage, ouvrier qualifié
Chef d'équipe de forge, ouvrier qualifié
Chef d'équipe de traceurs, ouvrier qualifié
Chef d'équipe en chaudronnerie, ouvrier qualifié
Cisailleur métaux, ouvrier qualifié
Cylindreur, ouvrier qualifié
Estampeur, ouvrier qualifié
Etireur en estampage, ouvrier qualifié
Façonneur sur métaux, ouvrier qualifié
Ferblantier, ouvrier qualifié
Lamineur circulaire, ouvrier qualifié
Lamineur (métaux), ouvrier qualifié
Machiniste sur marteau pilon, ouvrier qualifié
Machiniste sur presse (mécanique), ouvrier qualifié
Manipulateur de forge (installation lourde automatisée), ouvrier qualifié
Manipulateur de forge, ouvrier qualifié
Marteleur (forge, mécanique), ouvrier qualifié
Monteur ajusteur en chaudronnerie, ouvrier qualifié
Monteur chaudronnier, ouvrier qualifié
Monteur soudeur en chaudronnerie, ouvrier qualifié
Ouvrier chaudronnier, ouvrier qualifié
Ouvrier tôlier (industrie), ouvrier qualifié
Oxycoupeur, ouvrier qualifié
Pilonnier (forge, mécanique), ouvrier qualifié

Planeur (mécanique), ouvrier qualifié
Plieur en tôlerie, ouvrier qualifié
Presseur sur métaux, ouvrier qualifié
Repousseur sur métaux, ouvrier qualifié
Scieur sur métaux, ouvrier qualifié
Tôlier cisailleur, ouvrier qualifié
Tôlier traceur, ouvrier qualifié
Tôlier (industrie), ouvrier qualifié
Tourneur repousseur (mécanique), ouvrier qualifié
Traceur chaudronnier, ouvrier qualifié
Traceur de coques, ouvrier qualifié
Traceur en carrosserie, ouvrier qualifié
Traceur en charpente métallique, ouvrier qualifié
Traceur en construction aéronautique, ouvrier qualifié
Traceur en construction navale, ouvrier qualifié
Traceur en serrurerie, ouvrier qualifié
Traceur mécanicien, ouvrier qualifié
Traceur serrurier, ouvrier qualifié
Traceur tôlier, ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Lamineur en matière plastique (installation lourde automatisée) (voir 625a si ouvrier qualifié)
Lamineur en matière plastique (machine semi-automatique ou en commande manuelle) (voir 625c si ouvrier qualifié)
Lamineur (mécanique) (voir 624f si ouvrier qualifié)
Lamineur (production verrière) (installation lourde automatisée) (voir 626a si ouvrier qualifié)
Lamineur (production verrière) (machine semi-automatique ou en commande manuelle) (voir 626b si ouvrier qualifié)
Tôlier (automobile, transport) (voir 634a si ouvrier qualifié)
Tôlier (bâtiment, génie civil) (voir 624d si ouvrier qualifié)
Tôlier (sauf bâtiment, génie civil, automobile, transport) (hors industrie) (voir 682a si ouvrier qualifié)

623b TUYAUTEURS INDUSTRIELS QUALIFIES

Ouvriers qualifiés travaillant, d'après des plans ou des schémas à la mise en forme, à l'assemblage, au montage de tuyauteries industrielles alimentant différents équipements industriels. Les ouvriers travaillant aux tuyauteries des bâtiments à usage d'habitation ou de bureaux, ou aux tuyauteries de chauffage central, sont exclus de la rubrique.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Tuyauteur chaudronnier, ouvrier qualifié
Tuyauteur industriel, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chaudronnier tuyauteur, ouvrier qualifié
Cintreur de tubes, ouvrier qualifié
Soudeur tuyauteur, ouvrier qualifié
Tôlier tuyauteur, ouvrier qualifié
Tuyauteur (industrie), ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Monteur tuyauteur (industrie, travaux publics) (voir 632f si ouvrier qualifié, non qualifié)
Tuyauteur en chauffage central (voir 632f si ouvrier qualifié)
Tuyauteur en matière plastique (voir 625c si ouvrier qualifié)
Tuyauteur (hors industrie) (voir 632f si ouvrier qualifié)

623d OPERATEURS QUALIFIES SUR MACHINE DE SOUDAGE

Ouvriers qualifiés exécutant, d'après des plans, l'assemblage soudé, par tout procédé (soudure oxy-acétylénique, soudure à l'arc, etc.), des pièces métalliques. La conduite du bain de fusion est faite par un moyen automatique.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673c>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Opérateur sur machine de soudage, ouvrier qualifié
Soudeur sur machine de soudage, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assembleur sur machine de soudage, ouvrier qualifié
Chef d'équipe soudure sur machine de soudage, ouvrier qualifié
Soudeur monteur sur machine de soudage, ouvrier qualifié
Soudeur sur métaux sur machine de soudage, ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Chalumiste (voir 623a si ouvrier qualifié)
Soudeur haute fréquence en chaussure (voir 627c si ouvrier qualifié)

623e SOUDEURS MANUELS

Ouvriers qualifiés exécutant, d'après des plans, l'assemblage soudé, par tout procédé (soudure oxy-acétylénique, soudure à l'arc, etc.), des pièces métalliques, en procédant manuellement. En général, ils choisissent eux-mêmes le mode opératoire le mieux adapté, leur habileté manuelle constituant l'un des facteurs prépondérants de réussite du travail.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673c>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Soudeur à l'arc, ouvrier qualifié
Soudeur de précision, ouvrier qualifié
Soudeur nucléaire, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assembleur par point, ouvrier qualifié
Chef d'équipe soudure, ouvrier qualifié
Contrôleur soudeur (hors radiographie, ultrasons,

ressuage), ouvrier qualifié
Soudeur argon, ouvrier qualifié
Soudeur en lunetterie, ouvrier qualifié
Soudeur mécanicien, ouvrier qualifié
Soudeur monteur, ouvrier qualifié
Soudeur sans autre indication, ouvrier qualifié
Soudeur sur métaux, ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Soudeur tuyauteur (voir 623b si ouvrier qualifié)

623f OPERATEURS QUALIFIES D'USINAGE DES METAUX TRAVAILLANT A L'UNITE OU EN PETITE SERIE, MOULISTES QUALIFIES

Ouvriers qualifiés réalisant des pièces à l'unité ou en petite série par enlèvement de métal (fraisage, tournage, etc.), en général sur machine classique. Ils travaillent sur plan sans gammes imposées ; les réglages et les contrôles sont généralement effectués sous leur responsabilité.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ajusteur pointeur (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
Aléreur (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
Fraiseur graveur modéliste, ouvrier qualifié
Fraiseur (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
Prototypiste en mécanique, ouvrier qualifié
Tourneur sur métaux (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ajusteur aléreur (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
Ajusteur de fabrication (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
Ajusteur fraiseur (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
Ajusteur tourneur (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
Chef d'équipe de décolletage (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
Chef d'équipe de tourneurs (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
Conducteur de tour, fraiseuse, aléreuse (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
Décolleteur (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
Fraiseur ajusteur (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
Fraiseur coquille, ouvrier qualifié
Fraiseur en instrument de précision (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
Fraiseur mouliste, ouvrier qualifié
Fraiseur outilleur (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
Fraiseur sur machine à reproduire (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
Fraiseur sur matrice (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié

Grignoteur (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
 Mécanicien aléueur (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
 Mécanicien en estampes (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
 Mécanicien en moules, ouvrier qualifié
 Mécanicien fraiseur (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
 Mécanicien tourneur (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
 Mortaiseur sur métaux (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
 Mouleur plaquiste (sauf à la main), ouvrier qualifié
 Mouliste, ouvrier qualifié
 Ouvrier fraiseur (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
 Ouvrier tourneur (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
 Perceur (mécanique) (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
 Raboteur métaux (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
 Rectifieur outilleur, ouvrier qualifié
 Rectifieur (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
 Tailleur d'engrenage (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
 Tourneur ajusteur mécanicien (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
 Tourneur en mécanique générale (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
 Tourneur outilleur (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
 Tourneur pointeur (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
 Tourneur sur matrice (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
 Tourneur sur tour automatique, semi-automatique (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié
 Tourneur (mécanique) (à l'unité ou en petite série), ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Ajusteur électricien de transformateurs (voir 622c si ouvrier qualifié)
 Ajusteur monteur (voir 624b si ouvrier qualifié)
 Ajusteur (bois, ameublement) (voir 627d si ouvrier qualifié)
 Ajusteur (mécanique) (voir 624b si ouvrier qualifié)
 Ajusteur (sauf bois, ameublement, transports ferroviaires, maritimes et aériens mécanique) (voir 624g si ouvrier qualifié)
 Ajusteur (sauf transports ferroviaires) (voir 628c si ouvrier qualifié)
 Ajusteur (transports ferroviaires) (voir 628a si ouvrier qualifié)
 Ajusteur (transp. maritimes et aériens) (voir 628a si ouvrier qualifié)

623g OPERATEURS QUALIFIES D'USINAGE DES METAUX SUR AUTRES MACHINES (SAUF MOULISTES)

Ouvriers qualifiés réalisant des pièces en moyenne ou en grande série, par enlèvement de métal, sur

installations, avec des machines à commande numérique en général. La rubrique comprend les pilotes d'installations qui assurent le pilotage d'une installation intégrée d'appareils et de machines d'usinage des métaux. Cette installation réalise de manière entièrement ou presque entièrement automatique la totalité ou la majeure partie des phases de production.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ajusteur pointeur (sur machine), ouvrier qualifié
 Aléueur (sur machine), ouvrier qualifié
 Conducteur de ligne de fabrication (travail des métaux), ouvrier qualifié
 Fraiseur (sur machine), ouvrier qualifié
 Opérateur de conduite et maintenance (travail des métaux), ouvrier qualifié
 Opérateur de salle de commande (travail des métaux), ouvrier qualifié
 Opérateur de salle de contrôle (travail des métaux), ouvrier qualifié
 Opérateur-tableau (travail des métaux), ouvrier qualifié
 Pilote d'installation (travail des métaux), ouvrier qualifié
 Pupitreur-lecteur (travail des métaux), ouvrier qualifié
 Rondier polyvalent (travail des métaux), ouvrier qualifié
 Surveillant opérateur (travail des métaux), ouvrier qualifié
 Tableautiste (travail des métaux), ouvrier qualifié
 Tourneur sur métaux (sur machine), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ajusteur aléueur (sur machine), ouvrier qualifié
 Ajusteur de fabrication (sur machine), ouvrier qualifié
 Ajusteur fraiseur (sur machine), ouvrier qualifié
 Ajusteur tourneur (sur machine), ouvrier qualifié
 Chef d'équipe de décolletage (sur machine), ouvrier qualifié
 Chef d'équipe de tourneurs (sur machine), ouvrier qualifié
 Conducteur d'équipement de formage, ouvrier qualifié
 Conducteur de presse (travail des métaux), ouvrier qualifié
 Conducteur de tour, fraiseuse, aléueuse (sur machine), ouvrier qualifié
 Décolleteur (sur machine), ouvrier qualifié
 Fraiseur ajusteur (sur machine), ouvrier qualifié
 Fraiseur en instrument de précision (sur machine), ouvrier qualifié
 Fraiseur outilleur (sur machine), ouvrier qualifié
 Fraiseur sur machine à reproduire (sur machine), ouvrier qualifié
 Fraiseur sur matrice (sur machine), ouvrier qualifié
 Grignoteur (sur machine), ouvrier qualifié
 Mécanicien aléueur (sur machine), ouvrier qualifié
 Mécanicien en estampes (sur machine), ouvrier qualifié
 Mécanicien fraiseur (sur machine), ouvrier qualifié

Mécanicien tourneur (sur machine), ouvrier qualifié
 Mortaiseur sur métaux (sur machine), ouvrier qualifié
 Opérateur de forgeage, ouvrier qualifié
 Opérateur de laminage, ouvrier qualifié
 Opérateur de presse (travail des métaux), ouvrier qualifié
 Opérateur sur machine à commande numérique (sur machine), ouvrier qualifié
 Opérateur sur machine à pointer, ouvrier qualifié
 Ouvrier fraiseur (sur machine), ouvrier qualifié
 Ouvrier tourneur (sur machine), ouvrier qualifié
 Perceur (mécanique) (sur machine), ouvrier qualifié
 Plaquiste, ouvrier qualifié
 Pointeur (mécanique), ouvrier qualifié
 Préparateur sur pupitre (travail des métaux), ouvrier qualifié
 Raboteur métaux (sur machine), ouvrier qualifié
 Rectifieur (sur machine), ouvrier qualifié
 Tailleur d'engrenage (sur machine), ouvrier qualifié
 Tourneur ajusteur mécanicien (sur machine), ouvrier qualifié
 Tourneur en mécanique générale (sur machine), ouvrier qualifié
 Tourneur outilleur (sur machine), ouvrier qualifié
 Tourneur pointeur (sur machine), ouvrier qualifié
 Tourneur sur matrice (sur machine), ouvrier qualifié
 Tourneur sur tour automatique, semi-automatique (sur machine), ouvrier qualifié
 Tourneur (mécanique, sur machine), ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Ajusteur électricien de transformateurs (622c si ouvrier qualifié)
 Ajusteur monteur (voir 624b si ouvrier qualifié)
 Ajusteur (bois, ameublement) (voir 627d si ouvrier qualifié)
 Ajusteur (mécanique) (voir 624b si ouvrier qualifié)
 Ajusteur (sauf bois, ameublement, transports ferroviaires, maritimes et aériens mécanique) (voir 624g si ouvrier qualifié)
 Ajusteur (transports ferroviaires) (voir 628a si ouvrier qualifié)
 Ajusteur (transp. maritimes et aériens) (voir 628a si ouvrier qualifié)
 Mécanicien sur machine (entretien) (voir 628a si ouvrier qualifié)

MECANIQUE, CONSTRUCTION MECANIQUE

624b MONTEURS, METTEURS AU POINT TRES QUALIFIES D'ENSEMBLES MECANIQUES TRAVAILLANT A L'UNITE OU EN PETITE SERIE

Ouvriers très qualifiés réalisant le montage d'ensembles mécaniques (gros moteurs, machines-outils, etc.). Ils procèdent souvent à l'ajustage et à la finition des éléments à monter. Ils effectuent généralement le réglage et contrôlent la conformité et le bon fonctionnement à l'aide d'appareils appropriés.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673c>

Attention : dans le cas où " ouvrier très qualifié " correspond aux classifications P3, OP3, OHQ, OTHQ ou équivalent des conventions collectives, les ouvriers dont la classification est P1, P2, OP1, OP2 relèvent de la rubrique 624c.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ajusteur de précision, ouvrier très qualifié
 Ajusteur metteur au point, ouvrier très qualifié
 Ajusteur monteur, ouvrier très qualifié
 Chef d'équipe en fabrication automobile
 Monteur mécanicien, ouvr. très qual.
 Monteur prototypiste, ouvrier très qualifié
 Régleur en horlogerie, ouvrier très qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ajusteur balancier, ouvrier très qualifié
 Ajusteur (mécanique), ouvrier très qualifié
 Chef d'équipe de montage (mécanique), ouvrier très qualifié
 Chef d'équipe en ajustage mécanique, ouvrier très qualifié
 Chef d'équipe en fabrication automobile, ouvrier très qualifié
 Horloger (fabrication), ouvrier très qualifié
 Mécanicien monteur, ouvrier très qualifié
 Monteur ajusteur (mécanique), ouvrier très qualifié
 Monteur de précision (mécanique), ouvrier très qualifié
 Monteur en aéronautique, ouvrier très qualifié
 Monteur en hydraulique, ouvrier très qualifié
 Monteur motoriste (construction automobile), ouvrier très qualifié
 Monteur régleur d'instrument d'optique, ouvrier très qualifié
 Monteur soudeur, ouvrier très qualifié
 Oléopneumaticien, ouvrier très qualifié
 Viroleuse centreuse en horlogerie, ouvrier très qualifié

624c MONTEURS QUALIFIES D'ENSEMBLES MECANIQUES TRAVAILLANT EN MOYENNE OU EN GRANDE SERIE

Ouvriers qualifiés réalisant le montage d'ensembles mécaniques (gros moteurs, machines-outils, etc.). Ils procèdent souvent à l'ajustage et à la finition des éléments à monter. Ils effectuent le réglage et contrôlent la conformité et le bon fonctionnement à l'aide d'appareils appropriés.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673c>

Attention : dans le cas où "ouvrier qualifié" correspond aux classifications P1, P2, OP1, OP2 ou équivalent des conventions collectives, les ouvriers dont la classification est P3, OP3, OHQ, OTHQ relèvent de la rubrique 624b.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ajusteur de précision, ouvrier qualifié
Ajusteur metteur au point, ouvrier qualifié
Ajusteur monteur, ouvrier qualifié
Monteur mécanicien, ouvrier qualifié
Monteur prototypiste, ouvrier qualifié
Régleur en horlogerie, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ajusteur balancier, ouvrier qualifié
Ajusteur (mécanique), ouvrier qualifié
Chef d'équipe de montage (mécanique), ouvrier qualifié
Chef d'équipe en ajustage mécanique, ouvrier qualifié
Chef d'équipe en fabrication automobile, ouvrier qualifié
Horloger (fabrication), ouvrier qualifié
Mécanicien monteur, ouvrier qualifié
Monteur ajusteur (mécanique), ouvrier qualifié
Monteur de précision (mécanique), ouvrier qualifié
Monteur en aéronautique, ouvrier qualifié
Monteur en hydraulique, ouvrier qualifié
Monteur motoriste (construction automobile), ouvrier qualifié
Monteur régleur d'instrument d'optique, ouvrier qualifié
Monteur soudeur, ouvrier qualifié
Oléopneumaticien, ouvrier qualifié
Viroleuse centreuse en horlogerie, ouvrier qualifié

624d MONTEURS QUALIFIES EN STRUCTURES METALLIQUES

Ouvriers qualifiés effectuant le montage des constructions métalliques de grande dimension (ponts, charpentes d'édifices, pylônes, etc.). Ils préparent l'assemblage des pièces en atelier et effectuent ou dirigent les opérations de montage sur le terrain.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673c>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Monteur de charpente métallique, ouvrier qualifié
Monteur levageur, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assembleur en charpentes métalliques, ouvrier qualifié
Charpentier de navire, ouvrier qualifié
Charpentier fer, ouvrier qualifié
Charpentier-tôlier, ouvrier qualifié
Chef monteur en charpentes métalliques, ouvrier qualifié
Echafauteur, ouvrier qualifié
Levageur en charpente métallique, ouvrier qualifié
Menuisier en charpentes métalliques, ouvrier qualifié
Monteur d'échafaudage, ouvrier qualifié
Monteur de grue, ouvrier qualifié
Tôlier en charpente métallique (montage), ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Charpentier métallier (voir 634b si ouvrier qualifié)
Serrurier en charpente fer (voir 634b si ouvrier qualifié)

624e OUVRIERS QUALIFIES DE CONTROLE ET D'ESSAIS EN MECANIQUE

Ouvriers qualifiés chargés d'effectuer les contrôles et essais portant sur la conformité, la qualité ou les performances de pièces ou d'ensembles mécaniques. Ils interviennent à la réception, ou bien en cours ou en fin de fabrication. En général ils ont à apprécier l'importance et l'origine des défauts qu'ils constatent ; ils effectuent parfois eux-mêmes certains contrôles.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673c>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Contrôleur qualité (mécanique), ouvrier qualifié
Metteur au point (mécanique), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de contrôle qualité (mécanique), ouvrier qualifié
Contrôleur de fabrication (mécanique), ouvrier qualifié
Contrôleur en aéronautique, ouvrier qualifié
Contrôleur en mécanique, ouvrier qualifié
Essayeur metteur au point (mécanique), ouvrier qualifié
Régleur ajusteur, ouvrier qualifié

624f OUVRIERS QUALIFIES DES TRAITEMENTS THERMIQUES ET DE SURFACE SUR METAUX

Ouvriers qualifiés qui :

- soit conduisent une installation destinée au traitement thermique des pièces métalliques ou à leur traitement de surface.

- soit sont chargés de décaper ou de revêtir des objets métalliques, en petite ou grande série, à l'aide d'outils ou d'appareils appropriés.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673c>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Galvaniseur, ouvrier qualifié
Métalliseur (mécanique), ouvrier qualifié
Peintre carrossier (industrie), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'équipe en peinture (mécanique), ouvrier qualifié
Ebarbeur (forge, mécanique), ouvrier qualifié
Ebavureur (forge, mécanique), ouvrier qualifié

Emailleur (électroménager, mécanique), ouvrier qualifié
Enduseur ponceur (mécanique), ouvrier qualifié
Etameur, ouvrier qualifié
Lamineur (mécanique), ouvrier qualifié
Peintre au pistolet (industrie), ouvrier qualifié
Peintre d'avion, ouvrier qualifié
Peintre de navire, ouvrier qualifié
Peintre en construction navale, ouvrier qualifié
Peintre SNCF, ouvrier qualifié
Peintre (industrie), ouvrier qualifié
Polisseur (métaux, coutellerie), ouvrier qualifié
Recuseur de métaux, ouvrier qualifié
Trempeur, ouvrier qualifié

624g AUTRES MECANICIENS OU AJUSTEURS QUALIFIES (OU SPECIALITE NON RECONNUE)

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ajusteur (sauf bois, ameublement, transports ferroviaires, maritimes et aériens, mécanique), ouvrier qualifié
Mécanicien (mécanique), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de fabrication automobile, ouvrier qualifié
Ajusteur aérospatiale, ouvrier qualifié
Ajusteur aviation, ouvrier qualifié
Ajusteur mécanicien (s.a.i.) (secteur mécanique), ouvrier qualifié
Chef mécanicien (s.a.i.) (secteur mécanique), ouvrier qualifié
Coutelier, ouvrier qualifié
Mécanicien de précision (mécanique), ouvrier qualifié
Taillandier, ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Ajusteur aléueur, fraiseur, tourneur (voir 623f si ouvrier qualifié)
Ajusteur électricien de transformateurs (voir 622c si ouvrier qualifié)
Ajusteur monteur (voir 624b si ouvrier qualifié)
Ajusteur (bois, ameublement) (voir 627d si ouvrier qualifié)
Ajusteur (mécanique) (voir 624b si ouvrier qualifié)
Ajusteur (sauf transports ferroviaires) (voir 628c si ouvrier qualifié)
Ajusteur (transports ferroviaires) (voir 628a si ouvrier qualifié)
Ajusteur (transp. maritimes et aériens) (voir 628a si ouvrier qualifié)
Mécanicien armement (voir 628c si ouvrier qualifié)
Mécanicien (auto. transp. routiers) (voir 634c si ouvrier qualifié)
Mécanicien (santé) (voir 433c)

INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES, CHIMIQUES ET DERIVEES (CHIMIE, PLASTURGIE, PHARMACIE, EAU, ENERGIE)

625a PILOTES D'INSTALLATION LOURDE DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION : AGROALIMENTAIRE, CHIMIE, PLASTURGIE, ENERGIE

Ouvriers qualifiés assurant le pilotage d'une installation intégrée d'appareils et de machines de la chimie ou des industries voisines (agroalimentaire, carbo et pétrochimie, parachimie, pharmacie, fils et fibres synthétiques, caoutchouc, plastiques, énergie). L'installation pilotée permet de réaliser de manière entièrement ou presque entièrement automatique la totalité ou la majeure partie des phases de production. Le pilotage s'effectue, en général, à partir d'une salle de commande centralisée dotée d'écrans de visualisation, de moniteurs et de consoles informatiques. Les personnes concernées connaissent les grandes lignes du processus et, dans certains cas, sont capables d'intervenir en cas d'incident. L'emploi peut être exercé en relation avec des opérateurs en poste sur d'autres machines. Les ouvriers qualifiés assurant la conduite de machines ou appareils de production qui ne sont pas incorporés dans une installation intégrée, ainsi que les ouvriers qualifiés dont l'activité se limite exclusivement à la conduite d'une machine ou d'un appareil faisant partie d'une telle installation intégrée, sans intervenir sur le contrôle du processus d'ensemble, relèvent de la rubrique 625c. Les métiers correspondants de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et des industries nucléaires sont rattachés à cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur de ligne de fabrication (chimie, plasturgie, IAA), ouvrier qualifié
Opérateur de conduite et maintenance (chimie, plasturgie, IAA, installation lourde automatisée), ouvrier qualifié
Opérateur de salle de commande (chimie, plasturgie, IAA, installation lourde automatisée), ouvrier qualifié
Opérateur de salle de contrôle (chimie, plasturgie, IAA, installation lourde automatisée), ouvrier qualifié
Opérateur-tableau (chimie, plasturgie, IAA, installation lourde automatisée), ouvrier qualifié
Pilote d'installation (chimie, plasturgie, IAA, installation lourde automatisée), ouvrier qualifié
Pupitreux-lecteur (chimie, plasturgie, IAA, installation lourde automatisée), ouvrier qualifié
Rondier polyvalent (chimie, plasturgie, IAA, installation lourde automatisée), ouvrier qualifié
Surveillant opérateur (chimie, plasturgie, IAA, installation lourde automatisée), ouvrier qualifié

Tableautiste (chimie, plasturgie, IAA) (installation lourde automatisée), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Centrifugeur (IAA, installation lourde automatisée), ouvrier qualifié

Chef de poste (salle) (chimie, plasturgie, IAA)

(installation lourde automatisée), ouvrier qualifié

Chef de quart (salle) (chimie, plasturgie, IAA)

(installation lourde automatisée), ouvrier qualifié

Conducteur de silo (salle) (installation lourde automatisée), ouvrier qualifié

Préparateur sur pupitre (salle) (chimie, plasturgie, IAA), ouvrier qualifié

625b OUVRIERS QUALIFIES ET AGENTS QUALIFIES DE LABORATOIRE : AGROALIMENTAIRE, CHIMIE, BIOLOGIE, PHARMACIE

Ouvriers qualifiés de la chimie ou des industries voisines (carbo et pétrochimie, parachimie, pharmacie, fils et fibres synthétiques, caoutchouc, plastiques, agroalimentaire), ne travaillant pas sur machine, mais effectuant des travaux spécifiques réalisés en laboratoire. Ils participent en général à la réalisation de travaux d'études ou de contrôle. Les métiers correspondants de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et des industries nucléaires sont rattachés à cette rubrique.

< Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 674a >

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de contrôle qualité (chimie, IAA), ouvrier qualifié

Laborantin (chimie, IAA), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent chimiste EDF, GDF, service des eaux, ouvrier qualifié

Agent de laboratoire (chimie, IAA), ouvrier qualifié

Agent de préparation (chimie), ouvrier qualifié

Aide de laboratoire (chimie), ouvrier qualifié

Aide laborantin (chimie), ouvrier qualifié

Coloriste (fabrication de peinture, chimie), ouvrier qualifié

Filtreur (de laboratoire) (chimie), ouvrier qualifié

Ouvrier de laboratoire (chimie, IAA), ouvrier qualifié

Préparateur de laboratoire (chimie), ouvrier qualifié

Technicien chimiste, biologiste, ouvrier qualifié

Technicien de laboratoire (chimie, IAA), ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Aide laborantin (santé, pharmacie) (voir 526b)

Laborantin (sauf chimie, santé, pharmacie, IAA) (voir 628f si ouvrier qualifié)

Ouvrier de laboratoire (sauf chimie, santé, pharmacie) (voir 628f si ouvrier qualifié)

625c AUTRES OPERATEURS ET OUVRIERS QUALIFIES DE LA CHIMIE (Y.C. PHARMACIE) ET DE LA PLASTURGIE

Ouvriers semi-qualifiés, qualifiés assurant la conduite d'une installation ou d'une machine de la chimie ou des industries voisines (carbo et pétrochimie, parachimie, pharmacie, fils et fibres synthétiques, caoutchouc, plastiques), hors agroalimentaire. Ils sont capables de régler cette installation ou cette machine. Dans certains cas, ils connaissent les grandes lignes du processus et sont capables d'intervenir en cas d'incident.

< Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 674a >

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Préparateur de bains (fabrication de peinture, chimie) (petite ou moyenne installation), ouvrier qualifié

Thermoformeur (petite ou moyenne installation), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide opérateur (chimie, petite ou moyenne installation), ouvrier qualifié

Artificier (petite ou moyenne installation), ouvrier qualifié

Conducteur d'électrolyse, ouvrier qualifié

Conducteur d'installation de mélange (chimie), ouvrier qualifié

Conducteur de calcination (chimie), ouvrier qualifié

Conducteur de presse à vulcaniser, ouvrier qualifié

Conducteur de séchoir, distillation, de mélangeur, calandre, (chimie), ouvrier qualifié

Cuisinier (chimie) (petite ou moyenne installation), ouvrier qualifié

Enrouleur (caoutchouc, plastique, chimie) (petite ou moyenne installation), ouvrier qualifié

Extrudeur (caoutchouc, plastique, chimie), ouvrier qualifié

Lamineur en matière plastique (machine semi-automatique ou en commande manuelle), ouvrier qualifié

Mouleur stratifieur (petite ou moyenne installation), ouvrier qualifié

Ouvrier fabricant de skis (petite ou moyenne installation), ouvrier qualifié

Responsable de composition (chimie, petite ou moyenne installation), ouvrier qualifié

Rondier (raffinerie, chimie, petite ou moyenne installation), ouvrier qualifié

Tableautiste (chimie, petite ou moyenne installation), ouvrier qualifié

Tuyauteur matières plastiques (fabrication, petite ou moyenne installation), ouvrier qualifié

Vulcanisateur (petite ou moyenne installation), ouvrier qualifié

625d OPERATEURS DE LA TRANSFORMATION DES VIANDES

Ouvriers qualifiés procédant aux différentes opérations concourant à la transformation des viandes, depuis l'abattage des animaux, le désossage, la découpe, jusqu'à la fabrication des produits salaisoniers (jambons, saucissons, pâtés,...), la préparation et le conditionnement des viandes (bovine, ovine, porcine) en quartiers et en morceaux, ainsi que des volailles et des gibiers. Aux différents stades de la transformation, ils mettent en œuvre des procédés en utilisant des outils (pistolets pneumatiques, couteaux, cisailles, scies,...) et des appareils (machines à hacher, à embosser,...).

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 674b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ouvrier boucher (industrie de la viande), ouvrier qualifié
Ouvrier charcutier (industrie de la viande), ouvrier qualifié
Ouvrier d'abattage (de volailles) (industrie de la viande), ouvrier qualifié
Ouvrier salaisonier (industrie de la viande), ouvrier qualifié
Préparateur de viandes (industrie de la viande), ouvrier qualifié

625f AUTRES OPERATEURS TRAVAILLANT SUR INSTALLATIONS OU MACHINES : INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE (HORS TRANSFORMATION DES VIANDES)

Ouvriers qualifiés des industries agroalimentaires travaillant en général sur une installation ou une machine simple qu'ils sont capables de régler eux-mêmes.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 674c>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Brasseur de bière, ouvrier qualifié
Centrifugeur (IAA) (installation légère), ouvrier qualifié
Chocolatier (sauf commerce, sur machine, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Conducteur de four à chaux (IAA, sur machine, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Etuviste (IAA, sur machine, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Conducteur d'enrobeuse (IAA, sur machine, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Conducteur de meunerie (sur machine, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Conducteur de pétrin (sur machine, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié

Conducteur de silo (sur machine, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Confiseur (sauf commerce, sur machine, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Cuiseur (IAA, sur machine, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Huilier (sur machine, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Ouvrier confiseur (sur machine, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Ouvrier de laiterie (sur machine, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Pasteurisateur (sur machine, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Stérilisateur (IAA, sur machine, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Upérisateur (sur machine, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié

625g AUTRES OUVRIERS DE PRODUCTION QUALIFIES NE TRAVAILLANT PAS SUR MACHINE : INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE (HORS TRANSFORMATION DES VIANDES)

Ouvriers qualifiés effectuant les travaux spécifiques de l'agroalimentaire, ne travaillant pas sur une machine ou sur une installation: échantillonnage, réception, pesage, préparation, cave.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 674c>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Echantillonneur (IAA), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Fermenteur (IAA), ouvrier qualifié
Glacier (sauf commerce), ouvrier qualifié
Ouvrier fromager, ouvrier qualifié
Préposé à la démulcination, ouvrier qualifié

625h OUVRIERS QUALIFIES DES AUTRES INDUSTRIES (EAU, GAZ, ENERGIE, CHAUFFAGE)

Ouvriers qualifiés généralement chargés de surveiller le fonctionnement des équipements automatisés mis en œuvre dans les domaines cités (traitement des eaux, adduction et distribution des fluides, production d'électricité quelle que soit sa source, etc.). Les équipements concernés fonctionnent généralement en continu. Ils interviennent sur ceux-ci, d'après des consignes précises, pour satisfaire les besoins d'exploitation ou de production, ou en cas d'incident. Tous les ouvriers de ces industries sont considérés comme qualifiés.

Les métiers correspondants de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et des industries nucléaires sont rattachés à la rubrique 625c.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent d'exploitation du service des eaux, ouvrier qualifié
Chef de bloc (salle) (énergie), ouvrier qualifié
Conducteur de ligne de fabrication (eau, énergie), ouvrier qualifié
Opérateur de salle de commande (eau, énergie), ouvrier qualifié
Opérateur-tableau (eau, énergie), ouvrier qualifié
Pilote d'installation (eau, énergie), ouvrier qualifié
Rondier polyvalent (eau, énergie), ouvrier qualifié
Surveillant d'exploitation EDF, GDF, chauffage, eau (hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Surveillant de tableau EDF, GDF, chauffage, eau, ouvrier qualifié
Surveillant opérateur (eau, énergie), ouvrier qualifié
Tableautiste (eau, énergie), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chauffagiste (distribution chauffage urbain, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Conducteur d'exploitation EDF, GDF, chauffage, service, utilités, eau (hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Conducteur de tableau EDF, GDF, chauffage, eau (hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Préparateur sur pupitre (salle) (eau, énergie), ouvrier qualifié
Rondier EDF, ouvrier qualifié

INDUSTRIES DE TRANSFORMATION (METALLURGIE, PRODUCTION VERRIERE, MATERIAUX DE CONSTRUCTION)

626a PILOTES D'INSTALLATION LOURDE DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION : METALLURGIE, PRODUCTION VERRIERE, MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Ouvriers qualifiés assurant le pilotage d'une installation intégrée d'appareils et de machines de la première transformation des métaux et de la fonderie, de la production du verre, de la céramique et des matériaux de construction (CMC). L'installation pilotée permet de réaliser de manière entièrement ou presque entièrement automatique la totalité ou la majeure partie des phases de production. Le pilotage s'effectue, en général, à partir d'une salle de commande centralisée dotée d'écrans de visualisation, de moniteurs et de consoles informatiques. Les personnels concernés connaissent les grandes lignes du processus et, dans certains cas, sont capables d'intervenir en cas d'incident. L'emploi peut être exercé en relation avec des opérateurs en poste sur d'autres machines.

Les ouvriers qualifiés assurant la conduite de machines ou appareils de production qui ne sont pas incorporés dans une installation intégrée, ainsi que les ouvriers qualifiés dont l'activité se limite exclusivement à la conduite d'une machine ou d'un appareil faisant partie d'une telle installation intégrée, sans intervenir sur le contrôle du processus d'ensemble, relèvent des rubriques 626b et 628f.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur de four en salle (métallurgie, fonderie, installation lourde automatisée), ouvrier qualifié
Conducteur de ligne de fabrication (céramique, matériaux de construction), ouvrier qualifié
Conducteur de machine à couler (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre), ouvrier qualifié
Conducteur de train de fabrication (métallurgie, fonderie), ouvrier qualifié
Opérateur de conduite et maintenance (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre), ouvrier qualifié
Opérateur de haut fourneau (salle), ouvrier qualifié
Opérateur de salle de commande (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre), ouvrier qualifié
Opérateur de salle de contrôle (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre), ouvrier qualifié
Opérateur-tableau (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre), ouvrier qualifié
Pilote d'installation (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre), ouvrier qualifié
Pupitre-lecteur (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre), ouvrier qualifié
Rondier polyvalent (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre), ouvrier qualifié
Surveillant opérateur (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre), ouvrier qualifié
Tableautiste (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de fusion (salle) (industrie du verre), ouvrier qualifié
Conducteur d'atelier de broyage (salle) (céramique, matériaux de construction), ouvrier qualifié
Conducteur de centrale à béton (salle) (céramique, matériaux de construction), ouvrier qualifié
Conducteur de four (salle) (industrie du verre), ouvrier qualifié
Conducteur de haut fourneau, ouvrier qualifié
Conducteur de mélangeur (salle) (industrie du verre), ouvrier qualifié
Fondeur-compositeur (salle) (industrie du verre), ouvrier qualifié
Opérateur programmeur (céramique, matériaux de construction), ouvrier qualifié
Préparateur sur pupitre (salle) (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du

verre), ouvrier qualifié

626b AUTRES OPERATEURS ET OUVRIERS QUALIFIES : METALLURGIE, PRODUCTION VERRIERE, MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Ouvriers qualifiés de la production et de la première transformation des métaux et de la fonderie, de la production du verre, de la céramique et des matériaux de construction (CMC). Ils assurent en général la conduite d'une machine. Ils assurent en général la conduite d'une machine. La nature concrète de leur travail est cependant fort variable : rôle dominant de surveillance pour les uns, intervention directe sur le produit pour d'autres.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 674d>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Céramiste (hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Conducteur de machine à mouler (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre, sur machine, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Opérateur d'étenderie (verre), ouvrier qualifié
Opérateur de cimenterie, ouvrier qualifié
Opérateur programmeur (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Préparateur de pâtes (verre), ouvrier qualifié
Régleur de cokerie, ouvrier qualifié
Verrier (hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Bobinier (première transformation des métaux non ferreux), ouvrier qualifié
Chargeur de four (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre), ouvrier qualifié
Chef d'équipe de débardage (hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Chef d'équipe de fabrication (céramique, matériaux de construction, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Chef d'équipe de fabrication (industrie du verre, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Chef d'équipe de fabrication (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre), ouvrier qualifié
Chef d'équipe en trempage de verre (hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Chef d'équipe fondeur (hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Chef de composition (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Chef de four ou d'étirage (industrie du verre), ouvrier qualifié

Composeur (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Conducteur de broyeur, de concasseur (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre), ouvrier qualifié
Conducteur de four à plâtre, à chaux (mat. de constr.) (hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Conducteur de four (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre), ouvrier qualifié
Conducteur de machine formage verre creux (hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Conducteur de mélangeur (verre, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Conducteur de soufflage (verre, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Conducteur de trempe (verre), ouvrier qualifié
Contrôleur de raffinerie (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre), ouvrier qualifié
Coquilleur (hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Couleur de cuve (métallurgie, fonderie), ouvrier qualifié
Couleur fondeur, ouvrier qualifié
Couleur pocheur, ouvrier qualifié
Couleur régleur (hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Cuviste (céramique, matériaux de construction, industrie du verre), ouvrier qualifié
Fileur (céramique, matériaux de construction, industrie du verre, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Fileur (industrie du verre, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Gazier (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Lamineur (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Machiniste d'enfournement (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre), ouvrier qualifié
Malaxeur (fonderie, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Malaxeur (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Mélangeur (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Opérateur d'agglomération (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Opérateur de bains (verre, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Opérateur de déversoir (verre, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Ouvrier d'imprégnation (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Pianiste d'aciérie, ouvrier qualifié

Polisseur de verre, cristal, ouvrier qualifié
Premier couleur, ouvrier qualifié
Premier fondeur, ouvrier qualifié
Préparateur de charge (verre, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Presseur (céramique, matériaux de construction, industrie du verre, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Pupitreur (céramique, matériaux de construction, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Régleur de four à coke, ouvrier qualifié
Rémouleur (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Surveillant de broyeur (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Surveillant de concasseur (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Tréfileur (hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Trempeur bombeur (verre, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Trempeur de verre (hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Pilote d'installation lourde (métallurgie, fonderie, céramique, matériaux de construction, industrie du verre) (voir 626a)

626c OPERATEURS ET OUVRIERS QUALIFIES DES INDUSTRIES LOURDES DU BOIS ET DE LA FABRICATION DU PAPIER-CARTON

Ouvriers qualifiés conduisant une machine utilisée dans la fabrication de papiers ou de cartons et dans l'industrie lourde du bois (fabrication de placages, panneaux de particules). Ils peuvent effectuer également certaines préparations ou certains contrôles des matières premières ou des produits. La rubrique comprend aussi les ouvriers qualifiés assurant le pilotage d'une installation intégrée d'appareils et de machines de la fabrication de papiers ou de cartons et de l'industrie lourde du bois (fabrication de placages, panneaux de particules). L'installation pilotée permet de réaliser de manière entièrement ou presque entièrement automatique la totalité ou la majeure partie des phases de production. Ce pilotage s'effectue, en général, à partir d'une salle de commande centralisée dotée d'écrans de visualisation, de moniteurs et de consoles informatiques.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 674e>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef d'équipe en papeterie (fabrication de papier), ouvrier qualifié
Conducteur de calandreuse (papier-carton), ouvrier qualifié

Conducteur de dérouleuse bois, ouvrier qualifié
Conducteur de ligne de fabrication (industries lourdes du bois et du papier-carton), ouvrier qualifié
Conducteur de placage (bois), ouvrier qualifié
Conducteur de séchoir à bois, ouvrier qualifié
Conducteur de séchoir (papier-carton), ouvrier qualifié
Opérateur de conduite et maintenance (industries lourdes du bois et du papier-carton), ouvrier qualifié
Opérateur de salle de commande (industries lourdes du bois et du papier-carton), ouvrier qualifié
Opérateur de salle de contrôle (industries lourdes du bois et du papier-carton), ouvrier qualifié
Opérateur-tableau (industries lourdes du bois et du papier-carton), ouvrier qualifié
Pilote d'installation (industries lourdes du bois et du papier-carton), ouvrier qualifié
Pupitreur-lecteur (industries lourdes du bois et du papier-carton), ouvrier qualifié
Rondier polyvalent (industries lourdes du bois et du papier-carton, installation lourde automatisée), ouvrier qualifié
Surveillant opérateur (industries lourdes du bois et du papier-carton), ouvrier qualifié
Tableautiste (industries lourdes du bois et du papier-carton), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Bobinier (papier-carton), ouvrier qualifié
Chef de presse à bois (fabrication de panneaux de bois), ouvrier qualifié
Conducteur d'encolleuse bois, ouvrier qualifié
Conducteur d'installation de fabrication de panneaux (salle) (industries lourdes du bois), ouvrier qualifié
Conducteur de massicot (bois), ouvrier qualifié
Conducteur de séchoir de particules, ouvrier qualifié
Conducteur (fabrication de panneaux de bois), ouvrier qualifié
Dérouleur bois, ouvrier qualifié
Gouverneur de papeterie (salle) (industries lourdes du bois), ouvrier qualifié
Machiniste (fabrication de panneaux de bois), ouvrier qualifié
Massicoteur bois, ouvrier qualifié
Opérateur (fabrication de panneaux de bois), ouvrier qualifié
Ouvrier (fabrication de panneaux de bois), ouvrier qualifié
Ouvrier (fabrication de papier-carton), ouvrier qualifié
Préparateur sur pupitre (salle) (industries lourdes du bois et du papier-carton), ouvrier qualifié
Surveillant (fabrication de panneaux de bois), ouvrier qualifié
Surveillant (fabrication de papier-carton), ouvrier qualifié

AUTRES INDUSTRIES (TEXTILE, MEGISSERIE, HABILLEMENT, TRAVAIL INDUSTRIEL DU CUIR, TRAVAIL DU BOIS, AMEUBLEMENT, PAPIER- CARTON, IMPRESSION)

627a OPERATEURS QUALIFIES DU TEXTILE ET DE LA MEGISSERIE

Opérateurs et ouvriers qualifiés chargés de conduire une machine, qu'ils peuvent en principe régler eux-mêmes, utilisée dans l'industrie textile (y compris la bonneterie et la maille), l'ennoblissement ou la tannerie-mégisserie. Souvent, ils effectuent certaines préparations ou certains contrôles des matières premières ou des produits.

Certains assurent le pilotage d'une installation intégrée d'appareils et de machines de l'industrie textile, de la tannerie- mégisserie et du travail industriel du cuir. L'installation pilotée permet de réaliser de manière entièrement ou presque entièrement automatique la totalité ou la majeure partie des phases de production. Ce pilotage s'effectue, en général, à partir d'une salle de commande centralisée dotée d'écrans de visualisation, de moniteurs et de consoles informatiques.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 675a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chamoiseur (tannerie, mégisserie), ouvrier qualifié
Conducteur de ligne de fabrication (tannerie, mégisserie, textile), ouvrier qualifié
Conducteur de machine à tufter, ouvrier qualifié
Conducteur régulateur de dérayeuse, ouvrier qualifié
Conducteur régulateur de machine (tannerie, mégisserie), ouvrier qualifié
Corroyeur, ouvrier qualifié
Mécanicien assembleur en maroquinerie, ouvrier qualifié
Opérateur de conduite et maintenance (tannerie, mégisserie, textile), ouvrier qualifié
Opérateur de salle de commande (tannerie, mégisserie, textile), ouvrier qualifié
Opérateur de salle de contrôle (tannerie, mégisserie, textile), ouvrier qualifié
Opérateur-tableau (tannerie, mégisserie, textile), ouvrier qualifié
Pilote d'installation (tannerie, mégisserie, textile, ennoblissement textile, teinture), ouvrier qualifié
Pupitreux-lecteur (tannerie, mégisserie, textile), ouvrier qualifié
Rondier polyvalent (tannerie, mégisserie, textile, installation lourde automatisée), ouvrier qualifié
Surveillant opérateur (tannerie, mégisserie, textile), ouvrier qualifié

Tableautiste (tannerie, mégisserie, textile), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Conducteur de laineuse, ouvrier qualifié
Conducteur de merceriseuse, ouvrier qualifié
Coupeur (tannerie, mégisserie), ouvrier qualifié
Crouponneur (tannerie, mégisserie), ouvrier qualifié
Foulonnier, ouvrier qualifié
Guipurier, ouvrier qualifié
Liseur jacquard, ouvrier qualifié
Lisseur (tannerie, mégisserie), ouvrier qualifié
Monteur de chaînes (textile), ouvrier qualifié
Noueur (textile), ouvrier qualifié
Ourdisseur, ouvrier qualifié
Passeur de fil, de peigne (textile), ouvrier qualifié
Peigner, ouvrier qualifié
Piqueur de cartons (textile), ouvrier qualifié
Préparateur sur pupitre (salle) (tannerie, mégisserie, textile), ouvrier qualifié
Raccommodeuse, ouvrier qualifié
Rubanier, ouvrier qualifié
Tisseur, ouvrier qualifié
Tordeur (textile), ouvrier qualifié
Tulliste, ouvrier qualifié

627b OUVRIERS QUALIFIES DE LA COUPE DES VETEMENTS ET DE L'HABILLEMENT, AUTRES OPERATEURS DE CONFECTION QUALIFIES

Ouvriers qualifiés chargés de découper des tissus d'après des patrons, ou de mettre la dernière main à des vêtements par des repassages ou des retouches, chargés d'assembler des pièces d'étoffe à l'aide d'une machine à coudre programmable ou non, en vue de confectionner des vêtements. Ils travaillent le plus souvent en grande série, mais sont considérés comme ouvriers qualifiés au sens des conventions collectives, généralement en raison de leur polyvalence ou de leur habileté à exécuter des travaux difficiles.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 675a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Coupeur en confection, ouvrier qualifié
Mécanicienne polyvalente en confection, ouvrière qualifiée
Monitrice de fabrication en confection, ouvrière qualifiée
Patronnier gradueur, ouvrier qualifié
Retoucheuse piqueuse en confection, ouvrière qualifiée

PROFESSIONS ASSIMILEES

Brodeuse en confection, lingerie, ouvrière qualifiée
Calandreur en confection, ouvrier qualifié
Couseur en confection, ouvrier qualifié
Essayeur, retoucheur en confection, ouvrier qualifié
Gradueur (habillement), ouvrier qualifié
Matelasseur raccords, ouvrier qualifié

Mécanicienne en confection, couture, ouvrière qualifiée
Mécanicienne sur machine à coudre, ouvrière qualifiée
Opérateur de conduite et maintenance (habillement, confection), ouvrier qualifié
Opérateur de salle de commande (habillement, confection), ouvrier qualifié
Opérateur de salle de contrôle (habillement, confection), ouvrier qualifié
Opérateur-tableau (habillement, confection), ouvrier qualifié
Ourleur en confection, ouvrier qualifié
Pilote d'installation (habillement, confection), ouvrier qualifié
Piqueur en confection, ouvrier qualifié
Placeur (habillement), ouvrier qualifié
Plieur (habillement), ouvrier qualifié
Plisseur (habillement), ouvrier qualifié
Pupitreur-lecteur (habillement, confection), ouvrier qualifié
Retoucheur en confection (habillement), ouvrier qualifié
Rondier polyvalent (habillement, confection, installation lourde automatisée), ouvrier qualifié
Surveillant opérateur (habillement, confection), ouvrier qualifié
Tableautiste (habillement, confection), ouvrier qualifié
Vérificatrice en confection, ouvrière qualifiée

627c OUVRIERS QUALIFIES DU TRAVAIL INDUSTRIEL DU CUIR

Ouvriers qualifiés travaillant sur machine à la fabrication en grande série de chaussures, sacs ou gants.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 675a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Coupeur en ganterie, maroquinerie (sauf main), ouvrier qualifié
Machiniste en ganterie, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Afficheur de semelles, ouvrier qualifié
Apprêteur en chaussures, ouvrier qualifié
Bichonneur, ouvrier qualifié
Brocheur en chaussures, ouvrier qualifié
Cardeur, ouvrier qualifié
Coffretier, ouvrier qualifié
Coupeur en chaussures, ouvrier qualifié
Fraiseur en chaussures, ouvrier qualifié
Gainier, ouvrier qualifié
Pareur (découpeur) (cuir, chaussure), ouvrier qualifié
Préparateur en chaussures, ouvrier qualifié
Remplieur (chaussure, cuir), ouvrier qualifié
Surjeteur en cuir, ganterie, maroquinerie, ouvrier qualifié
Traceur en cuir, ouvrier qualifié

627d OUVRIERS QUALIFIES DE SCIERIE, DE LA MENUISERIE INDUSTRIELLE ET DE L'AMEUBLEMENT

Ouvriers qualifiés, :

- dont la principale fonction est de découper des grumes à l'aide de machines (scies à ruban, circulaires...) pour fabriquer diverses pièces en bois. En général, ils déterminent eux-mêmes la façon optimale de découper la grume

- qui façonnent des pièces en bois, ou les assemblent pour fabriquer des meubles et objets analogues, dans le cadre d'une production de type industriel.

Certains assurent le pilotage d'une installation intégrée d'appareils et de machines. L'installation pilotée permet de réaliser de manière entièrement ou presque entièrement automatique la totalité ou la majeure partie des phases de production. Ce pilotage s'effectue, en général, à partir d'une salle de commande centralisée dotée d'écrans de visualisation, de moniteurs et de consoles informatiques.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 675b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Affûteur scieur (scierie), ouvrier qualifié
Conducteur de ligne de fabrication (menuiserie, ameublement), ouvrier qualifié
Ebéniste (menuiserie industrielle, ameublement), ouvrier qualifié
Machiniste (menuiserie industrielle, ameublement), ouvrier qualifié
Menuisier ébéniste (menuiserie industrielle), ouvrier qualifié
Menuisier (menuiserie industrielle), ouvrier qualifié
Opérateur de salle de commande (menuiserie, ameublement), ouvrier qualifié
Opérateur-tableau (menuiserie, ameublement), ouvrier qualifié
Pilote d'installation (menuiserie, ameublement), ouvrier qualifié
Rondier polyvalent (menuiserie, ameublement), ouvrier qualifié
Scieur (bois) (hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Surveillant opérateur (menuiserie, ameublement), ouvrier qualifié
Tableautiste (menuiserie, ameublement), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'usinage bois, ouvrier qualifié
Agent de finition bois, ouvrier qualifié
Agent de montage bois, ouvrier qualifié
Agent de sculpture sur bois (menuiserie industrielle), ouvrier qualifié
Ajusteur (bois, ameublement), ouvrier qualifié

Charron (menuisier, carrossier, ...), ouvrier qualifié
Chef d'équipe en menuiserie (menuiserie industrielle, ameublement), ouvrier qualifié
Chef d'équipe scieur, ouvrier qualifié
Classeur qualité (scierie), ouvrier qualifié
Contrôleur de finition meubles, ouvrier qualifié
Formiste (ameublement, menuiserie industrielle), ouvrier qualifié
Litier, ouvrier qualifié
Maître ébéniste (menuiserie industrielle), ouvrier qualifié
Marqueur de scierie, ouvrier qualifié
Menuisier de série (bois), ouvrier qualifié
Menuisier en meubles, ouvrier qualifié
Monteur de jouets en bois, ouvrier qualifié
Mortaiseur (bois), ouvrier qualifié
Ouvrier de scierie, ouvrier qualifié
Ouvrier ébéniste, ouvrier qualifié
Ouvrier (ameublement, menuiserie industrielle), ouvrier qualifié
Plaqueur (ameublement, menuiserie industrielle), ouvrier qualifié
Ponceur en ameublement, menuiserie, ouvrier qualifié
Préparateur sur pupitre (salle) (menuiserie, ameublement), ouvrier qualifié
Scieur de long, ouvrier qualifié
Tonnelier, ouvrier qualifié
Tourneur sur bois, ouvrier qualifié
Vernisseur (bois, ameublement), ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Ebéniste d'art (voir 637b si ouvrier qualifié)

627e OUVRIERS DE LA PHOTOGRAVURE ET DES LABORATOIRES PHOTOGRAPHIQUES ET CINEMATOGRAPHIQUES

Ouvriers qui effectuent une ou plusieurs des phases de réalisation du produit dans les domaines cités: prise de vue du document, développement, tirage, agrandissement, retouches, mise en place des films pour la copie et le report, montage. En principe, ils ne sont pas chargés de définir le produit à obtenir. Les ouvriers exerçant ces métiers sont en général qualifiés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Clicheur, ouvrier qualifié
Photographe héliographe, ouvrier qualifié
Photographe offset, ouvrier qualifié
Photographe, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Apprenti photographe (imprimerie)
Chromiste, ouvrier qualifié
Graveur retoucheur, ouvrier qualifié
Incorporateur, ouvrier qualifié
Monteur couleur, ouvrier qualifié
Monteur de film (sauf cinéma, télévision), ouvrier qualifié
Monteur en photogravure, ouvrier qualifié
Monteur offset, ouvrier qualifié
Monteur photo, ouvrier qualifié
Opérateur scanneriste, ouvrier qualifié

Photo trameur, ouvrier qualifié
Photographe typo, ouvrier qualifié
Photographe (imprimerie, laboratoires photo et cinéma), ouvrier qualifié
Reporteur copiste, ouvrier qualifié
Reporteur photomécanique, ouvrier qualifié
Retoucheur (photographie), ouvrier qualifié
Tireur (imprimerie, labo photo et cinéma), ouvrier qualifié
Trameur, ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Monteur (cinéma, télévision) (voir 465b)
Opérateur sur machine à développer ou à tirer (voir 675c)
Photographe (art, création) (voir 354a)

627f OUVRIERS DE LA COMPOSITION ET DE L'IMPRESSION, OUVRIERS QUALIFIES DE LA BROCHURE, DE LA RELIURE ET DU FACONNAGE DU PAPIER-CARTON

Ouvriers

- qui composent ou mettent en page des textes qui leur sont remis accompagnés d'indications techniques plus ou moins contraignantes. Ils saisissent le texte, réalisent la mise en forme du document et éditent une première épreuve pour la lecture et les corrections. Ils effectuent les mises en forme nécessaires à la mise en page et l'imposition des pages. Ces opérations peuvent être réalisées selon le procédé de composition typographique (plomb) ou de photocomposition ;

- chargés de conduire ou de surveiller, et de régler, une machine ou une installation utilisée pour la brochure, la reliure ;

- qui préparent, règlent et mettent en route une presse typographique ou une machine rotative, et surveillent la qualité de l'impression.

- chargés de conduire ou de surveiller, et de régler, une machine ou une installation utilisée pour le façonnage du papier-carton.

Certains assurent le pilotage d'une installation intégrée d'appareils et de machines. L'installation pilotée permet de réaliser de manière entièrement ou presque entièrement automatique la totalité ou la majeure partie des phases de production. Ce pilotage s'effectue, en général, à partir d'une salle de commande centralisée dotée d'écrans de visualisation, de moniteurs et de consoles informatiques.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 675c>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de fabrication (imprimerie, presse, édition, hors pilotage d'installation lourde), ouvrier qualifié
Brocheur, ouvrier qualifié

Cartonnier, ouvrier qualifié
Conducteur de ligne de fabrication (imprimerie, papier-carton), ouvrier qualifié
Conducteur offset, ouvrier qualifié
Conducteur rotative, ouvrier qualifié
Conducteur typographe, ouvrier qualifié
Conducteur (imprimerie, presse, édition), ouvrier qualifié
Imprimeur typographe, ouvrier qualifié
Linotypiste, ouvrier qualifié
Opérateur de salle de commande (imprimerie, papier-carton), ouvrier qualifié
Opérateur en photocomposition, ouvrier qualifié
Opérateur-tableau (imprimerie, papier-carton), ouvrier qualifié
Pilote d'installation (en façonnage du bois et du papier-carton) (salle), ouvrier qualifié
Pilote d'installation (imprimerie, papier-carton), ouvrier qualifié
Relieur, ouvrier qualifié
Rondier polyvalent (imprimerie, papier-carton), ouvrier qualifié
Surveillant opérateur (imprimerie, papier-carton), ouvrier qualifié
Tableautiste (imprimerie, papier-carton), ouvrier qualifié
Typographe, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide-imprimeur, ouvrier qualifié
Aide-offsetiste, ouvrier qualifié
Apprenti imprimerie, ouvrier qualifié
Apprenti typographe, ouvrier qualifié
Bobinier (bobineur) (imprimerie, presse, édition), ouvrier qualifié
Claviste, ouvrier qualifié
Compositeur typographe, ouvrier qualifié
Conducteur héliographe, ouvrier qualifié
Conducteur litho, ouvrier qualifié
Coucheur carbone, ouvrier qualifié
Doreur sur machine, ouvrier qualifié
Flexographe, ouvrier qualifié
Héliographe, ouvrier qualifié
Imposeur (photographie), ouvrier qualifié
Imprimeur sur tissu (sur machine), ouvrier qualifié
Lecteur correcteur (imprimerie), ouvrier qualifié
Lecteur d'épreuve, ouvrier qualifié
Metteur en page, ouvrier qualifié
Minerviste, ouvrier qualifié
Monotypiste, ouvrier qualifié
Opérateur en composition chaude, ouvrier qualifié
Papetier brocheur, ouvrier qualifié
Phototypiste
Préparateur sur pupitre (salle) (imprimerie, papier-carton), ouvrier qualifié
Receveur (imprimerie, presse, édition), ouvrier qualifié
Typographe conducteur, ouvrier qualifié
Typomonteur, ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Doreur à la main (voir 637b)
Façonnier d'art (voir 637b)
Lecteur (maison d'édition) (voir 352b)
Phototypiste (voir 628f)
Pilote d'installation (industries lourdes du bois et du papier-carton) (voir 626c si ouvrier qualifié)

Relieur d'art (voir 637b)

MAINTENANCE, ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS, REGLAGE, TRAVAUX DE LABORATOIRE

628a MECANICIENS QUALIFIES DE MAINTENANCE, ENTRETIEN : EQUIPEMENTS INDUSTRIELS

Ouvriers qualifiés assurant la maintenance ou la réparation des parties mécaniques des équipements de production industrielle ou des matériels de transport aérien, maritime ou ferroviaire, soit en service entretien, soit en service après-vente. Lors d'inspections périodiques, ils repèrent les défauts, procèdent à la réparation ou au remplacement des pièces défectueuses. Ils interviennent aussi en cas de panne.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 673c>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Mécanicien d'entretien (industrie, transports, ferroviaires, aériens), ouvrier qualifié
Mécanicien dépanneur (industrie), ouvrier qualifié
Mécanicien réparateur (industrie), ouvrier qualifié
Mécanicien sur machines (entretien), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Affûteur outilleur, ouvrier qualifié
Affûteur, ouvrier qualifié
Ajusteur SNCF, ouvrier qualifié
Ajusteur (transports ferroviaires, maritimes et aériens), ouvrier qualifié
Ajusteur, ouvrier qualifié
Mécanicien à la pêche, ouvrier qualifié
Mécanicien avion, ouvrier qualifié
Mécanicien de bord, ouvrier qualifié
Mécanicien de chantier, ouvrier qualifié
Mécanicien de marine, ouvrier qualifié
Mécanicien de piste, ouvrier qualifié
Mécanicien électricien (industrie sauf mécanique), ouvrier qualifié
Mécanicien (industrie sauf mécanique), ouvrier qualifié
Metteur au point AIR FRANCE, ouvrier qualifié
Outilleur, ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Ajusteur aléseur (voir 623f, 623g si ouvrier qualifié)
Ajusteur de fabrication (voir 623f, 623g si ouvrier qualifié)
Ajusteur électricien de transformateurs (voir 622c si ouvrier qualifié)
Ajusteur fraiseur (voir 623f, 623g si ouvrier qualifié)
Ajusteur outilleur (voir 623f si ouvrier qualifié)
Ajusteur pointeur (voir 623f si ouvrier qualifié)
Ajusteur tourneur (voir 623g si ouvrier qualifié)

Ajusteur (bois, ameublement) (voir 627d si ouvrier qualifié)

Ajusteur (mécanique) (voir 624b si ouvrier qualifié)

Ajusteur (sauf bois, ameublement, transports ferroviaires, maritimes et aériens, mécanique) (voir 624g si ouvrier qualifié)

Ajusteur (sauf transports ferroviaires) (voir 628c si ouvrier qualifié)

Mécanicien armement (voir 628c si ouvrier qualifié)

Mécanicien dentiste (voir 433c)

Mécanicien (cuir) (voir 627c si ouvrier qualifié)

Mécanicien (habillement) (voir 627b si ouvrier qualifié)

Mécanicien (hors industrie, sauf réparation automobile) (voir 634d si ouvrier qualifié)

Mécanicien (industrie hors mécanique, habillement, cuir) (voir 628c si ouvrier qualifié)

Mécanicien (mécanique) (voir 624g si ouvrier qualifié)

Mécanicien (menuiserie ind) (voir 627d si ouvrier qualifié)

Mécanicien (réparation automobile) (voir 634c si ouvrier qualifié)

Mécanicien (santé) (voir 433c)

Mécanicien (sauf réparation automobile) (voir 634d si ouvrier qualifié)

628b ELECTROMECHANICIENS, ELECTRICIENS QUALIFIES D'ENTRETIEN : EQUIPEMENTS INDUSTRIELS

Ouvriers qualifiés assurant l'entretien ou le dépannage des organes électromécaniques, électriques ou électroniques des équipements industriels, des installations électriques complexes (télécommunications, courants faibles) ou des matériels de transport aérien, maritime ou ferroviaire.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 672a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Electricien d'entretien industriel, ouvrier qualifié

Electricien (industrie), ouvrier qualifié

Electromécanicien (industrie), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'entretien d'équipement électrique, électronique, ouvrier qualifié

Electricien d'équipement (industrie), ouvrier qualifié

Electricien de navire, ouvrier qualifié

Electricien travaux neufs, ouvrier qualifié

Electricien (entretien, industrie), ouvrier qualifié

Electricien (industrie sauf électricité-électronique), ouvrier qualifié

Electronicien (industrie sauf électricité-électronique), ouvrier qualifié

Electronicien (industrie), ouvrier qualifié

Frigoriste (dépannage chez des professionnels ou des entreprises), ouvrier qualifié

Instrumentiste de raffinerie, ouvrier qualifié

Surveillant d'installations (électriques, électroniques, électrotechniques...), ouvrier qualifié

Testeur en courants faibles (sauf télécom. et

postes), ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Electricien d'installation (voir 633a si ouvrier qualifié)

Electricien du bâtiment (voir 633a si ouvrier qualifié)

Electricien installateur de ligne (voir 621d si ouvrier qualifié)

Electricien (électricité) (voir 622c si ouvrier qualifié)

Electricien (télécom) (voir 621d si ouvrier qualifié)

628c REGLEURS QUALIFIES D'EQUIPEMENT DE FABRICATION (TRAVAIL DES METAUX, MECANIQUE)

Ouvriers qualifiés procédant à la préparation et au réglage de machines utilisées pour le travail des métaux et la fabrication mécanique (machines-outils, presses, poste de soudure...). Leur rôle peut consister à fabriquer la première pièce et en contrôler toutes les cotes, avant de confier la conduite de la machine à un ouvrier moins qualifié. Ils peuvent intervenir en cours de fabrication.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ajusteur (sauf bois, ameublement, transports ferroviaires, maritimes et aériens), ouvrier qualifié
Mécanicien régleur (travail des métaux, mécanique), ouvrier qualifié

Régleur (de presse) (mécanique), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Conducteur régleur (mécanique), ouvrier qualifié

Mécanicien armement, ouvrier qualifié

Outilleur régleur (mécanique), ouvrier qualifié

Régleur d'encocheuse (mécanique), ouvrier qualifié

Régleur d'outillage (mécanique), ouvrier qualifié

Régleur de machine-outil, ouvrier qualifié

Régleur de machine (mécanique), ouvrier qualifié

Régleur emboutisseur, ouvrier qualifié

Régleur en décolletage, ouvrier qualifié

Régleur en tôlerie, ouvrier qualifié

Régleur (mécanique), ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Ajusteur (bois, ameublement) (voir 627d si ouvrier qualifié)

Ajusteur (mécanique) (voir 624b si ouvrier qualifié)

Ajusteur (sauf bois ameublement, transports maritimes et aériens, mécanique) (voir 624g si ouvrier qualifié)

Ajusteur (transports ferroviaires, maritimes et aériens) (voir 628a si ouvrier qualifié)

Régleur ajusteur (mécanique) (voir 624e)

628d REGLEURS QUALIFIES D'EQUIPEMENT DE FABRICATION (HORS TRAVAIL DES METAUX ET MECANIQUE)

Ouvriers qualifiés procédant à la préparation, au réglage, à la mise en route de machines utilisées pour des productions autres que le travail des métaux et la mécanique. Ils contrôlent la conformité du produit aux normes définies, avant de confier la conduite de la machine à un ouvrier moins qualifié.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Mécanicien réglé (industrie sauf mécanique),
ouvrier qualifié
Réglé de métier à tisser, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Réglé de machine de bureau, ouvrier qualifié
Réglé de machine (industries lourdes...), ouvrier
qualifié
Réglé de machines d'extrusion, injection
Réglé soudure caoutchouc, ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Réglé de machine téléphonique (voir 622g)
Réglé électricien d'entretien (voir 622g)

628e OUVRIERS QUALIFIES DE L'ASSAINISSEMENT ET DU TRAITEMENT DES DECHETS

Ouvriers qualifiés du secteur public ou du secteur
privé chargés du nettoyage de la voie publique, de
l'enlèvement et du traitement des ordures, ou de
l'assainissement des eaux usées.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent d'assainissement, ouvrier qualifié
Agent de station d'épuration, ouvrier qualifié
Agent technique de traitement des eaux usées,
ouvrier qualifié
Eboueur, ouvrier qualifié
Egoutier, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'entretien de déchetterie, ouvrier qualifié
Agent d'entretien environnement, ouvrier qualifié
Agent d'exploitation d'usine d'incinération des
déchets, ouvrier qualifié
Agent d'exploitation de déchetterie, ouvrier qualifié
Agent de collectivité ramassage des ordures, ouvrier
qualifié
Agent de déchetterie, ouvrier qualifié
Agent de décontamination, ouvrier qualifié, non
qualifié
Agent de radioprotection, ouvrier qualifié, non
qualifié
Agent de salubrité, ouvrier qualifié
Agent de traitement des déchets, ouvrier qualifié
Agent de traitements dépolluants, ouvrier qualifié
Chauffeur de four (incinération des déchets), ouvrier
qualifié
Chef d'équipe en déchetterie, ouvrier qualifié
Collecteur de déchets, ouvrier qualifié
Conducteur de four (incinération des déchets),
ouvrier qualifié
Désinfecteur de bâtiment, ouvrier qualifié
Fontainier (traitement des eaux), ouvrier qualifié
Gardien de déchetterie, ouvrier qualifié
Opérateur assainissement, ouvrier qualifié
Opérateur de déchetterie, ouvrier qualifié
Ouvrier de déchetterie, ouvrier qualifié
Ouvrier de décontamination nucléaire, ouvrier
qualifié, non qualifié
Ouvrier de tri des déchets, ouvrier qualifié
Pupitreur (assainissement, déchets), ouvrier qualifié

Récupérateur de déchets, ouvrier qualifié
Ripeur, ouvrier qualifié
Rondier (incinération des déchets), ouvrier qualifié
Surveillant en dépollution, ouvrier qualifié
Vidangeur, ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Dératiseur (voir 684a si ouvrier qualifié, non qualifié)
Désinfecteur de bâtiment (voir 684a si ouvrier non
qualifié)

628f AGENTS QUALIFIES DE LABORATOIRE (SAUF CHIMIE, SANTE)

Cette rubrique regroupe :

- les ouvriers qualifiés chargés, dans le domaine de
l'industrie, hors industries de transformation,
d'effectuer en laboratoire, selon un mode opératoire
prescrit, des essais mécaniques ou physiques.

- les agents de laboratoire de niveau équivalent à
ouvrier qualifié, de l'enseignement et de la
recherche publique.

Les métiers correspondants de la cokéfaction, du
raffinage (gaz, pétrole) et des industries nucléaires
sont rattachés à la rubrique 625b.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Adjoint technique de recherche et de formation de
l'éducation nationale
Agent de laboratoire (bois, papier-carton), ouvrier
qualifié, employé
Agent de laboratoire (enseignement, recherche
publique), ouvrier qualifié, employé
Agent de laboratoire (fer, verre, matériaux de
construction), ouvrier qualifié, employé
Agent de laboratoire (hors industries de
transformation, énergie), ouvrier qualifié, employé
Agent de laboratoire (première transformation des
métaux), ouvrier qualifié, employé
Agent technique de recherche et de formation de
l'éducation nationale
Ouvrier de laboratoire (hors santé, industries de
transformation, énergie), ouvrier qualifié, employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ouvrier de contrôle-qualité (p1tmf, fvmc), ouvrier
qualifié, employé
Ouvrier de laboratoire (cimenterie), ouvrier qualifié,
employé
Ouvrier de laboratoire (sidérurgie), ouvrier qualifié,
employé

**628g OUVRIERS QUALIFIES DIVERS
DE TYPE INDUSTRIEL**

Cette rubrique rassemble les ouvriers qualifiés fabriquant dans le cadre d'une production de type industriel des jouets, articles de sport (autres que vêtements), etc., dans la mesure où il n'est pas possible de les classer dans une autre rubrique.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés :
676e>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ouvrier (industries diverses), ouvrier qualifié

63 : OUVRIERS QUALIFIES DE TYPE ARTISANAL

Cette catégorie socioprofessionnelle a pour but de regrouper les salariés exécutant dans le cadre d'un travail peu divisé, des tâches manuelles exigeant une formation spéciale ou un apprentissage suffisamment long, en dehors des activités agricoles et des services.

La catégorie ne comprend, en principe, que des ouvriers qualifiés au sens des conventions collectives. La principale difficulté est de repérer la frontière entre ouvriers qualifiés et non qualifiés. De manière générale, les appellations "chef", "chef d'équipe", "compagnon" et "maître" sont classés en ouvriers qualifiés, sauf si la position professionnelle de l'intéressé correspond à celle de technicien, agent de maîtrise ou ouvrier non qualifié. Les apprentis des métiers ouvriers sont classés parmi les ouvriers non qualifiés.

Les frontières entre ouvriers qualifiés, techniciens et agents de maîtrise sont parfois floues. Par exemple, certains ouvriers réparateurs ou les dépanneurs en électroménager peuvent couramment être désignés comme "techniciens" alors que ce sont en réalité des ouvriers de type artisanal, de même pour les techniciens en plomberie, et les techniciens en chauffage non classés maîtrise. Les chefs d'équipe du bâtiment sont généralement des ouvriers qualifiés (CS 63), mais il peut s'agir exceptionnellement d'ouvriers non qualifiés (CS 68). Les autres chefs d'équipe sont à classer en fonction de leur position professionnelle (ouvriers qualifiés ou non maîtrise)

La catégorie comprend exclusivement des salariés ; les aides familiaux salariés peuvent en faire partie si leur métier et leur classification correspondent à un classement dans la catégorie.

La conduite de véhicule étant exclue, le domaine d'activité des ouvriers de type artisanal se définit en principe par les deux caractéristiques suivantes : ils font un travail manuel ; ce travail est de type artisanal. Il s'oppose au travail de type industriel.

Précisément, les domaines suivants relèvent du type artisanal :

- le gros œuvre du bâtiment, à l'exception du travail du béton et du montage des charpentes métalliques de grandes dimensions, les travaux publics étant exclus, la taille des pierres incluse ;
- le second œuvre du bâtiment dans son ensemble, y compris la menuiserie du bâtiment, la métallerie, l'installation électrique ;
- l'entretien et la réparation des automobiles et autres véhicules terrestres, à l'exclusion des matériels ferroviaires ;
- le dépannage des appareils électroménagers à usage domestique (y compris radio, télé, haute fidélité,...), à l'exclusion des matériels lourds de télécommunications ;
- l'entretien et la réparation d'autres matériels à usage non industriel : montres, horloges, machines de bureau (ordinateurs exclus), ascenseurs
- l'entretien général des bâtiments ;
- les travaux de fabrication effectués à la main ou à l'aide d'un outillage léger pour l'habillement, les étoffes, les cuirs et peaux, les chaussures, la maroquinerie, le moulage noyautage à la main, le travail du verre ou de la céramique à la main ;
- la fabrication d'aliments ou de repas. Les cuisiniers qualifiés sont considérés comme des ouvriers de type artisanal ainsi que les bouchers charcutiers, boulangers et pâtisseries quand ils vendent directement au consommateur (quand ils travaillent dans l'industrie agroalimentaire lourde, ils sont dans la catégorie 62). Les vendeurs en boucherie ne préparant pas eux-mêmes les morceaux vendus sont à classer dans les employés de commerce.

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
35 Professions de l'information, des arts et des spectacles	Peuvent travailler dans des professions artistiques	Aspect création plus marqué par rapport à l'aspect production
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales	Salariés d'entreprise. Peuvent assurer des fonctions de vente	Classés techniciens ou maîtrise, plus d'initiative, technicité supérieure ou rôle d'encadrement de gestion
47 Techniciens	Salariés ; peuvent exercer dans le même domaine d'activité	Classés techniciens dans les conventions collectives (niveau de connaissances requis plus élevé)
48 Contremaîtres, agents de maîtrise	Salariés ; peuvent exercer dans le même domaine d'activité	Classés agents de maîtrise dans les conventions collectives. L'encadrement est leur principale fonction
56 Employés de commerce	Peuvent travailler dans le même domaine que les cuisiniers, bouchers, etc.	En ce cas : ouvriers non qualifiés dans les conventions collectives
62 Ouvriers qualifiés de type industriel	Généralement ouvriers de type industriel qualifiés dans les conventions collectives	Travaillent dans les établissements plus grands. Travail plus répétitif. Apprentissage scolaire plus fréquent
64 Chauffeurs	Ouvriers ne pouvant être considérés comme de type industriel	Spécialisés dans la conduite de véhicules industriels routiers
68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal	Peuvent avoir le même type de travail	Classés ouvriers non qualifiés dans les conventions collectives : boulangers, pâtisseries, charcutiers, bouchers sont exclus si apprentis

Les rubriques PCS-ESE

Jardinage

631a Jardiniers

Bâtiment

632a Maçons qualifiés
 632b Ouvriers qualifiés du travail de la pierre
 632c Charpentiers en bois qualifiés
 632d Menuisiers qualifiés du bâtiment
 632e Couvreurs qualifiés
 632f Plombiers et chauffagistes qualifiés
 632g Peintres et ouvriers qualifiés de pose de revêtements sur supports verticaux
 632h Soliers moquetteurs et ouvriers qualifiés de pose de revêtements souples sur supports horizontaux
 632j Monteurs qualifiés en agencement, isolation
 632k Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments

Electricité, électronique

633a Electriciens qualifiés de type artisanal (y.c. bâtiment)

633b Dépanneurs qualifiés en radiotélévision, électroménager, matériel électronique
 633c Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance entretien, réparation : automobile
 633d Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels

Mécanique, travail des métaux

634a Carrossiers d'automobiles qualifiés
 634b Métalliers, serruriers qualifiés
 634c Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile
 634d Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements non industriels

Textile, habillement, cuir

635a Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir

Alimentation, restauration

- 636a Bouchers (sauf industrie de la viande)
- 636b Charcutiers (sauf industrie de la viande)
- 636c Boulangers, pâtisseries (sauf activité industrielle)
- 636d Cuisiniers et commis de cuisine

Divers

- 637a Modeleurs (sauf modeleurs de métal), mouleurs-noyauteurs à la main, ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique à la main
- 637b Ouvriers d'art
- 637c Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels
- 637d Ouvriers qualifiés divers de type artisanal

JARDINAGE

631a JARDINIERS

Salariés qualifiés réalisant les tâches matérielles de la création et d'entretien des jardins et espaces verts d'agrément. Ils peuvent travailler selon les plans établis par un agent de maîtrise, sous la responsabilité duquel ils travaillent.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Jardinier
Jardinier municipal
Jardinier paysagiste

PROFESSIONS ASSIMILEES

Employé communal jardinier
Employé jardinier
Horticulteur paysagiste
Jardinier cantonnier
Jardinier horticulteur
Manœuvre jardinier

PROFESSIONS EXCLUES

Jardinier éducateur (jardin d'enfants) (voir 434g)

BATIMENT

632a MACONS QUALIFIES

Ouvriers qualifiés de la maçonnerie réalisant la partie maçonnée d'une construction (fondations, murs, façade, chapes) par assemblage de matériaux divers (briques, pierres, parpaings, etc.) avec des liants tels que les mortiers de chaux et de ciment, de sable et gravier. Les ouvriers qualifiés du travail du béton appartiennent à la rubrique 621b.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 681a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Carreleur (maçon, mosaïste), ouvrier qualifié
Maçon corvoyeur, fumiste, industriel, carreleur, d'entretien, ouvrier qualifié
Plâtrier (sauf plâtrier-peintre), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Brasqueur, ouvrier qualifié
Briqueleur, ouvrier qualifié
Chef d'équipe carreleur, ouvrier qualifié
Chef maçon, ouvrier qualifié
Chef plâtrier, ouvrier qualifié
Compagnon maçon, ouvrier qualifié
Crépisseur, ouvrier qualifié
Démolisseur, ouvrier qualifié
Enduiseur (btp), ouvrier qualifié
Etanchéiste, étancheur, ouvrier qualifié
Fumiste industriel, ouvrier qualifié
Limousinant, ouvrier qualifié
Maçon, ouvrier qualifié
Monteur en préfabrication béton, ouvrier qualifié
Monteur en préfabrication lourde, ouvrier qualifié
Ravaleur, ouvrier qualifié

632b OUVRIERS QUALIFIES DU TRAVAIL DE LA PIERRE

Ouvriers qualifiés dont l'activité consiste à scier, tailler, polir des blocs, plaques ou objets en pierre ou en marbre destinés à la construction ou à un autre usage (à l'exclusion des ouvriers d'art).

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés 671b>.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Marbrier, ouvrier qualifié
Tailleur de pierres, de marbres, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Equarrisseur de pierres, ouvrier qualifié
Piqueur, polisseur de pierres, ouvrier qualifié
Scieur de pierres, de marbres, ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Tailleur de pierre à la main (voir 637b si ouvrier qualifié)

632c CHARPENTIER EN BOIS QUALIFIES

Ouvriers qualifiés qui fabriquent et mettent en place, conformément à des plans ou des devis, des charpentes et étalements en bois, dont ils réalisent parfois eux-mêmes le tracé.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 681a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Charpentier bois, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Charpentier coffreur, boiseur, ouvrier qualifié

Charpentier menuisier, ouvrier qualifié
Chef d'équipe charpentier, ouvrier qualifié
Monteur de charpente en bois, ouvrier qualifié

632d MENUISIERS QUALIFIES DU BATIMENT

Ouvriers qualifiés effectuant la menuiserie des travaux de bâtiment et d'agencement, ou participant à l'entretien des parties en bois des immeubles et locaux. Ils travaillent parfois en atelier, ou, plus souvent, sur chantier.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 681b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Menuisier d'entretien, ouvrier qualifié
Menuisier du bâtiment, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'équipe de menuiserie d'entretien, ouvrier qualifié
Compagnon menuisier, ouvrier qualifié
Escaliéteur, ouvrier qualifié
Menuisier boiseur, coffreur, ouvrier qualifié
Menuisier charpentier, ouvrier qualifié
Menuisier de chantier, ouvrier qualifié
Menuisier de ville, ouvrier qualifié
Menuisier poseur, ouvrier qualifié
Menuisier (sauf ameublement, menuiserie industrielle), ouvrier qualifié
Raboteur vitrificateur, ouvrier qualifié

632e COUVREURS QUALIFIES

Ouvriers qualifiés préparant les supports et procédant à la pose des toitures (tuiles, ardoises, tôles ondulées, etc.). Ils installent également les gouttières, chéneaux, descentes... servant à l'évacuation de l'eau de pluie.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 681a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Couvreur zingueur, ouvrier qualifié
Couvreur, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ouvrier zingueur, ouvrier qualifié

632f PLOMBIERS ET CHAUFFAGISTES QUALIFIES

Ouvriers qualifiés en plomberie, sanitaire, chauffage procédant à l'installation et la réparation des tuyauteries d'eau ou de gaz, des appareils sanitaires ou de chauffage.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 681b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chauffagiste plombier, ouvrier qualifié
Installateur en sanitaire, ouvrier qualifié
Plombier (couvreur, zingueur, chauffagiste, sanitaire, ...), ouvrier qualifié
Plombier, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent des eaux (entretien, dépannage), ouvrier qualifié
Dépanneur de chaudières (sauf industrie), ouvrier qualifié
Ferblantier installateur, ouvrier qualifié
Installateur en chauffage, ouvrier qualifié
Installateur en plomberie, ouvrier qualifié
Monteur réparateur de chaudière (sauf industrie), ouvrier qualifié
Monteur tuyauteur (industrie, btp), ouvrier qualifié
Ouvrier d'entretien GDF, ouvrier qualifié
Ouvrier d'entretien (service des eaux), ouvrier qualifié
Ouvrier plombier, ouvrier qualifié
Poseur de canalisation, ouvrier qualifié
Régleur de chaudières (sauf industrie), ouvrier qualifié
Robinetier, ouvrier qualifié
Technicien en chauffage (central, ...), ouvrier qualifié
Technicien en plomberie, sanitaire, ouvrier qualifié
Tuyauteur en chauffage central (bâtiment), ouvrier qualifié
Tuyauteur (hors industrie)

PROFESSIONS EXCLUES

Tuyauteur (industrie) (voir 623a)

632g PEINTRES ET OUVRIERS QUALIFIES DE POSE DE REVETEMENTS SUR SUPPORTS VERTICAUX

Ouvriers qualifiés réalisant, à l'aide de peinture et autres revêtements légers, les travaux de finition du bâtiment : protection, revêtement, peinture, décoration des murs, portes, fenêtres, etc..

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 681b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Peintre, ouvrier qualifié
Poseur de papiers peints, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef d'équipe en peinture (bâtiment), ouvrier qualifié
Chef peintre (btp), ouvrier qualifié
Ouvrier peintre (btp), ouvrier qualifié
Peintre en lettres (bâtiment), ouvrier qualifié
Peintre tapissier de bâtiment, ouvrier qualifié
Peintre (btp), ouvrier qualifié
Plâtrier-peintre, ouvrier qualifié
Tapissier peintre, ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Carreleur (maçon, mosaïste) (voir 632a si ouvrier qualifié)

632h SOLIERS MOQUETTEURS ET OUVRIERS QUALIFIES DE POSE DE REVETEMENTS SOUPLES SUR SUPPORTS HORIZONTAUX

Ouvriers qualifiés réalisant, à l'aide de revêtements souples (moquette, ...) ou semi-rigides (linoléum, ...), les travaux de finition du bâtiment : protection, revêtement, décoration des sols, plafonds

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 681b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Poseur de revêtement de sol, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Moquettiste, ouvrier qualifié

Solier, ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Carreleur (maçon, mosaïste) (voir 632a si ouvrier qualifié)

632j MONTEURS QUALIFIES EN AGENCEMENT, ISOLATION

Ouvriers qualifiés effectuant le montage et l'assemblage d'éléments rigides (en bois, métal...) pour l'habillage, l'agencement, l'isolation des bâtiments et des locaux.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 681b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Monteur de cloisons, ouvrier qualifié

Monteur en agencement, ouvrier qualifié

Monteur en isolation, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Calorifugeur, ouvrier qualifié

Décorateur installateur de cuisine (sauf commerce de meuble), ouvrier qualifié

Installateur d'exposition, ouvrier qualifié

Menuisier d'agencement, ouvrier qualifié

Menuisier installateur, ouvrier qualifié

Miroitier (sauf commerce), ouvrier qualifié

Monteur d'éléments préfabriqués, ouvrier qualifié

Monteur de cuisine, ouvrier qualifié

Monteur de décors, ouvrier qualifié

Monteur de magasin, ouvrier qualifié

Monteur en menuiserie, ouvrier qualifié

Monteur en tixit, ouvrier qualifié

Monteur poseur, ouvrier qualifié

Poseur de cloisons, ouvrier qualifié

Poseur de faux plafonds, ouvrier qualifié

Poseur en menuiserie, ouvrier qualifié

Poseur en miroiterie, ouvrier qualifié

Vitrier (sauf commerce), ouvrier qualifié

632k OUVRIERS QUALIFIES D'ENTRETIEN GENERAL DES BATIMENTS

Ouvriers qualifiés participant à l'entretien général de bâtiments ou de locaux (à l'exclusion des travaux de nettoyage), sans être spécialisés dans un domaine particulier comme la menuiserie, la plomberie, la réparation des organes électriques ou mécaniques.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 681b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ouvrier d'entretien (sauf industrie), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de l'éducation nationale (ouvrier d'entretien)

Employé d'hôtel (entretien du bâtiment), ouvrier qualifié

Ouvrier professionnel (enseignement, administration), ouvrier qualifié

Ouvrier professionnel (hôpitaux), ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Electricien d'entretien (hors industrie) (voir 633a si ouvrier qualifié)

Electromécanicien d'entretien (hors industrie) (voir 633d si ouvrier qualifié)

Mécanicien d'entretien (hors industrie, transport) (voir 634d si ouvrier qualifié)

Menuisier d'entretien (voir 632d si ouvrier qualifié)

Ouvrier nettoyeur (voir 684a)

ELECTRICITE, ELECTRONIQUE

633a ELECTRICIENS QUALIFIES DE TYPE ARTISANAL (Y C. BATIMENT)

Ouvriers qualifiés qui, d'après des plans et schémas, installent les fils et câbles électriques et établissent les raccordements permettant d'alimenter en électricité les appareils domestiques ou industriels.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 681b>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Electricien d'installation, ouvrier qualifié

Electricien du bâtiment, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Electricien d'entretien (hors industrie), ouvrier qualifié

Electricien d'équipement (hors industrie), ouvrier qualifié

Electricien de chantier, ouvrier qualifié

Electricien général, ouvrier qualifié
Electricien (btp ou hors industrie, commerce),
ouvrier qualifié
Electromécanicien du bâtiment, ouvrier qualifié
Installateur en alarme, ouvrier qualifié
Installateur téléphonique, ouvrier qualifié
Monteur d'enseignes, ouvrier qualifié

633b DEPANNEURS QUALIFIES EN RADIOTELEVISION, ELECTROMENAGER, MATERIEL ELECTRONIQUE

Ouvriers qualifiés chargés de diagnostiquer et de réparer les pannes des appareils électroménagers ou de radio-télévision, soit au domicile du client, soit en atelier.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 685a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Dépanneur en électroménager, ouvrier qualifié
Dépanneur en radio, télévision, hi-fi, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Dépanneur en matériels audiovisuels, ouvrier qualifié
Dépanneur frigoriste (en matériel ménager), ouvrier qualifié
Electricien en électroménager (réparation), ouvrier qualifié, TECH
Electricien en radio, télévision, hi-fi (réparation), ouvrier qualifié
Electricien ménager, ouvrier qualifié
Electronicien (hors industrie)
Technicien en électroménager, ouvrier qualifié
Technicien radio, TV, hi-fi, ouvrier qualifié

633c ELECTRICIENS, ELECTRONICIENS QUALIFIES EN MAINTENANCE ENTRETIEN, REPARATION : AUTOMOBILE

Ouvriers qualifiés effectuant les réparations sur tous les organes mécaniques d'automobiles, de véhicules utilitaires, de cycles ou de motocycles. Ils localisent la panne, réparent ou remplacent les pièces défectueuses, procédant au réglage et à la mise au point. <Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 672a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Electricien (automobile), ouvrier qualifié
Electricien (cycles et motocycles), ouvrier qualifié

633d ELECTRICIENS, ELECTRONICIENS QUALIFIES EN MAINTENANCE, ENTRETIEN : EQUIPEMENTS NON INDUSTRIELS

Ouvriers qualifiés chargés de l'entretien, du dépannage ou de l'installation d'équipements

électromécaniques ou électroniques, autres que les machines et équipements industriels, les matériels de transport et de télécommunication et les appareils ménagers.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 672a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Dépanneur d'ascenseur, ouvrier qualifié
Electromécanicien d'entretien (hors industrie, transport), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Electromécanicien de phare, ouvrier qualifié
Electromécanicien en matériel de bureau, ouvrier qualifié
Monteur d'ascenseur, ouvrier qualifié

MECANIQUE, TRAVAIL DES METAUX

634a CARROSSIERS D'AUTOMOBILES QUALIFIES

Ouvriers qualifiés effectuant sur les ferrures, tôles, carrosseries d'automobile des réparations ou retouches nécessitant l'utilisation de tas, marteaux, ponceuses, disquieuses, etc., ou éventuellement d'un poste de soudure.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 682a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Carrossier, ouvrier qualifié
Tôlier automobile, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Carrossier-tôlier, ouvrier qualifié
Ouvrier tôlier (transport routier, réparation automobile), ouvrier qualifié
Peintre en automobile (sauf industrie), ouvrier qualifié
Soudeur-carrossier (réparation automobile), ouvrier qualifié
Tôlier caravane, ouvrier qualifié
Tôlier (transport routier, réparation automobile), ouvrier qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Tôlier industriel (voir 623a si ouvrier qualifié)

634b METALLIERS, SERRURIERS QUALIFIES

Ouvriers qualifiés qui réalisent ou adaptent des éléments de menuiseries métalliques ou de ferronneries, dont ils assurent le montage (à l'exclusion des ouvriers d'art).

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 682a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ferronnier, ouvrier qualifié
Menuisier métallique, ouvrier qualifié
Métallier, ouvrier qualifié
Serrurier, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Charpentier métallier, ouvrier qualifié
Menuisier en alliage léger, ouvrier qualifié
Métallier ferronnier, ouvrier qualifié
Métallier serrurier, ouvrier qualifié
Monteur serrurier, ouvrier qualifié
Rampiste, ouvrier qualifié
Serrurier chaudronnier, ouvrier qualifié
Serrurier construction métallique, ouvrier qualifié
Serrurier du bâtiment, ouvrier qualifié
Serrurier en charpente fer, ouvrier qualifié
Serrurier en menuiserie métallique, ouvrier qualifié
Serrurier ferronnier, ouvrier qualifié
Serrurier métallier, ouvrier qualifié
Serrurier soudeur, ouvrier qualifié

634c MECANICIENS QUALIFIES EN MAINTENANCE, ENTRETIEN, REPARATION : AUTOMOBILE

Ouvriers qualifiés effectuant les réparations sur tous les organes mécaniques de véhicules utilitaires, d'automobiles, de cycles ou de motocycles. Ils localisent la panne, réparent ou remplacent les pièces défectueuses, procédant au réglage et à la mise au point.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 682a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Diéséliste, ouvrier qualifié
Electricien automobile, ouvrier qualifié
Garagiste mécanicien, ouvrier qualifié
Mécanicien réparateur automobile, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ajusteur d'entretien (transports routiers, réparation automobile), ouvrier qualifié
Chef mécanicien (transport routier, réparation automobile), ouvrier qualifié
Essayeur metteur point (transport routier, réparation automobile), ouvrier qualifié
Mécanicien carrossier, ouvrier qualifié
Mécanicien d'entretien (transport routier, réparation automobile), ouvrier qualifié
Mécanicien en cycles et motocycles, ouvrier qualifié
Mécanicien motoriste (sauf construction auto), ouvrier qualifié
Mécanicien réparateur de cycles motocycles, ouvrier qualifié
Mécanicien réparateur machines agricoles, ouvrier qualifié
Metteur au point (transport routier, réparation automobile), ouvrier qualifié
Monteur motoriste (sauf construction automobile,

ouvrier qualifié
Réparateur de motoculteurs, ouvrier qualifié

634d MECANICIENS QUALIFIES DE MAINTENANCE, ENTRETIEN : EQUIPEMENTS NON INDUSTRIELS

Ouvriers qualifiés chargés de l'entretien, la réparation, la révision de tous types de matériels mécaniques (sans intervention sur des organes électriques), sauf les machines et équipements de production industrielle et les matériels de transport.

<Rubrique correspondante d'ouvriers non qualifiés : 682a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Horloger réparateur, ouvrier qualifié
Mécanicien réparateur en machines de bureau, ouvrier qualifié
Micromécanicien, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ajusteur mécanicien (hors industrie), ouvrier qualifié
Mécanicien d'entretien (hors industrie, transport), ouvrier qualifié
Mécanicien de précision (hors mécanique), ouvrier qualifié
Mécanicien dépanneur (hors industrie), ouvrier qualifié
Mécanicien en appareils de distribution, ouvrier qualifié
Mécanicien en instruments de bord, ouvrier qualifié
Mécanicien mécanographe, ouvrier qualifié

TEXTILE, HABILLEMENT, CUIR

635a TAILLEURS ET COUTURIERES QUALIFIES, OUVRIERS QUALIFIES DU TRAVAIL DES ETOFFES (SAUF FABRICATION DE VETEMENTS), OUVRIERS QUALIFIES DE TYPE ARTISANAL DU TRAVAIL DU CUIR

- Ouvriers qualifiés travaillant à l'unité ou en petite série dans l'habillement, la fourrure, le cuir, le textile. Ils sont capables d'effectuer en entier une opération complexe, par exemple la confection d'un vêtement à partir de coupons de tissu, mais ne sont pas reconnus comme ouvriers d'art.

- Ouvriers qualifiés travaillant, à la main ou en petite série, à la fabrication de chaussures, gants ou autres objets en cuir (à l'exclusion des ouvriers d'art).

<Rubrique correspondante pour les non qualifiés : 685a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Cordonnier, ouvrier qualifié
Coupeur en ganterie, maroquinerie (à la main), ouvrier qualifié
Couseur en sellerie, ouvrier qualifié
Couturier tapissier, ouvrier qualifié
Matelassier, ouvrier qualifié
Modiste, ouvrier qualifié
Première main, ouvrier qualifié
Réparateur de chaussures, en maroquinerie, ouvrier qualifié
Tailleur (messieurs, dames, en confection, ...), ouvrier qualifié
Voilier (grééur...), ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Bottier (sauf commerce), ouvrier qualifié
Bourrelier, ouvrier qualifié
Brodeuse (sauf à la main), ouvrier qualifié
Casquier, ouvrier qualifié
Chef d'équipe en confection, ouvrier qualifié
Couturière (à domicile, à façon, ...)
Dépeceur de peaux, en ganterie, ouvrier qualifié
Essayer, retoucheur en haute couture, ouvrier qualifié
Fourreur (sauf commerce), ouvrier qualifié
Gantier (sauf commerce), ouvrier qualifié
Gradeur (habillement), ouvrier qualifié
Imprimeur sur tissu (sauf à la main), ouvrier qualifié
Képissière, ouvrier qualifié
Maroquinier (sauf commerce), ouvrier qualifié
Ouvrier chapelier (sauf commerce), ouvrier qualifié
Patronnier modéliste en chaussures, ouvrier qualifié
Peaussier, ouvrier qualifié
Piqueur en sellerie, ouvrier qualifié
Pompier (couture), ouvrier qualifié
Réceptionnaire en ganterie, maroquinerie, ouvrier qualifié
Retoucheur en haute couture, ouvrier qualifié
Retoucheuse de vêtements, ouvrier qualifié
Seconde main, ouvrier qualifié
Sellier (bourrelier), ouvrier qualifié
Tapissier en siège, d'ameublement, décorateur, ensemblier, villier, ouvrier qualifié
Trieur de peaux, ouvrier qualifié

ALIMENTATION, RESTAURATION

636a BOUCHERS (SAUF INDUSTRIE DE LA VIANDE)

Ouvriers procédant, dans le cadre d'un travail artisanal, au découpage des bêtes de boucherie et au parage des morceaux. Ils participent parfois à la vente elle-même. Cette activité implique normalement d'exercer un emploi qualifié, à l'exception des apprentis.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Boucher de collectivité, cantine, ouvrier qualifié, non qualifié

Ouvrier boucher (sauf industrie de la viande), ouvrier qualifié, non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Boucher-charcutier (commerce de détail), ouvrier qualifié, non qualifié
Boucher (commerce de détail), ouvrier qualifié, non qualifié
Commis boucher (commerce), ouvrier qualifié, non qualifié
Garçon boucher (commerce), ouvrier qualifié, non qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Apprenti boucher (voir 683a)

636b CHARCUTIERS (SAUF INDUSTRIE DE LA VIANDE)

Ouvriers qui, dans le cadre d'un travail artisanal, procèdent au travail des viandes, en particulier de porc, par cuisson, salaison ou fumage, les accommodent et les présentent en vue de la vente à emporter. Cette activité implique normalement d'exercer un emploi qualifié, à l'exception des apprentis.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Charcutier traiteur (commerce), ouvrier qualifié, non qualifié
Ouvrier charcutier (sauf industrie de la viande), ouvrier qualifié, non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Charcutier (commerce de détail), ouvrier qualifié, non qualifié
Rôtisseur (commerce), ouvrier qualifié, non qualifié
Salaisonnier (commerce), ouvrier qualifié, non qualifié
Tripiier (commerce), ouvrier qualifié, non qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Apprenti charcutier (voir 683a)

636c BOULANGERS, PATISSIERS (SAUF ACTIVITE INDUSTRIELLE)

Ouvriers qui, soit à la main, soit en conduisant des machines mais dans le cadre d'un travail artisanal, fabriquent, pour la vente à emporter : du pain ; des viennoiseries (croissants, pains au chocolat,...) ; ou des biscuits, des pâtes sucrées, des crèmes et autres garnitures destinées à les accompagner pour former des gâteaux ; ou bien encore d'autres douceurs (marrons glacés, truffes en chocolat, et assimilés). Cette activité implique normalement d'exercer un emploi qualifié, à l'exception des apprentis.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chef pâtissier (sauf pâtisserie industrielle et restaurant), ouvrier qualifié, non qualifié, employé
Ouvrier boulanger (sauf boulangerie industrielle), ouvrier qualifié, non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Boulangier (sauf boulangerie industrielle), ouvrier qualifié, non qualifié
Ouvrier pâtissier (sauf pâtisserie industrielle), ouvrier qualifié, non qualifié
Pâtissier (sauf pâtisserie industrielle et restaurant), ouvrier qualifié, non qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Apprenti boulanger (voir 683a)
Apprenti pâtissier (voir 683a)

636d CUISINIERS ET COMMIS DE CUISINE

Professionnels qualifiés préparant des aliments destinés à être consommés dans un lieu de restauration (restaurant, hôtel- restaurant, restaurant de collectivité). La préparation est souvent assurée sur place mais ils sont parfois chargés aussi des approvisionnements. La confection industrielle de plats cuisinés ne relève pas de cette rubrique.

<Rubrique correspondante pour les non qualifiés : 561a>.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Commis de cuisine, ouvrier qualifié, employé
Commis pâtissier (hôtel, restaurant), ouvrier qualifié, employé
Cuisinier, ouvrier qualifié, employé
Second de cuisine, ouvrier qualifié, employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide de cuisine, ouvrier qualifié, employé
Chef de cuisine, ouvrier qualifié, employé
Chef travaillant seul (restaurant), ouvrier qualifié, employé
Commis boucher (hôtel, restaurant), ouvrier qualifié, employé
Commis garde-manger, ouvrier qualifié, employé
Commis grillardin, ouvrier qualifié, employé
Commis poissonnier (hôtel, restaurant), ouvrier qualifié, employé
Commis rôtiisseur (hôtel, restaurant), ouvrier qualifié, employé
Communard, ouvrier qualifié, employé
Cuisinier de cantine, de collectivité, ouvrier qualifié, employé
Cuisinier (hôtel, restaurant), ouvrier qualifié, employé
Garde manger (hôtel, restaurant), ouvrier qualifié, non qualifié, employé
Pâtissier (hôtel, restaurant), ouvrier qualifié, non qualifié, employé
Poissonnier (hôtel, restaurant), ouvrier qualifié, non qualifié, employé
Responsable de garniture (hôtel, restaurant), ouvrier qualifié, non qualifié, employé
Rôtiisseur (hôtel, restaurant), ouvrier qualifié, non qualifié, employé

PROFESSIONS EXCLUES

Apprenti cuisinier (voir 561d)

DIVERS

637a MODELEURS (SAUF MODELEURS DE METAL), MOULEURS-NOYAUTEURS A LA MAIN, OUVRIERS QUALIFIES DU TRAVAIL DU VERRE OU DE LA CERAMIQUE A LA MAIN

- Ouvriers qualifiés réalisant à l'unité : soit des moules et noyaux en sable pour la réalisation des pièces de fonderie ; soit des modèles en bois, plâtre, plastique pour les besoins de tous les secteurs d'activités.

- Ouvriers qualifiés travaillant à la main au façonnage, à la finition, à la décoration d'objets en verre ou en céramique. (à l'exception des ouvriers d'art).

<Rubrique correspondante pour les non qualifiés : 685a>

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Faïencier, ouvrier qualifié
Modeleur (fer, verre, matériaux de construction), ouvrier qualifié
Modeleur (fonderie, première transformation des métaux), ouvrier qualifié
Modeleur (mécanicien) bois, ouvrier qualifié
Mouleur (noyauteur) à la main (fonderie), ouvrier qualifié
Porcelainier, ouvrier qualifié
Souffleur de verre au chalumeau, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Façonnier sur glace, ouvrier qualifié
Maquettiste bois, ouvrier qualifié
Menuisier maquettiste, ouvrier qualifié
Modeleur mécanicien bois, ouvrier qualifié
Noyauteur (fonderie), ouvrier qualifié
Opticien de précision, ouvrier qualifié
Potier en verrerie, faïence, porcelaine, ouvrier qualifié
Accordeur d'instruments, ouvrier qualifié

637b OUVRIERS D'ART

Ouvriers très qualifiés, travaillant le plus souvent dans de petites entreprises, qui fabriquent ou restaurent, par des techniques essentiellement manuelles, à l'unité ou en petite série, des objets susceptibles de procurer un plaisir esthétique. Leur activité n'est cependant pas reconnue comme purement artistique. La liste suivante doit être considérée comme exhaustive.

<Rubrique correspondante pour les non qualifiés : 685a>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Accordeur d'instruments, ouvrier qualifié
Agrandisseur statuaire, ouvrier qualifié
Archetier, ouvrier qualifié

Argenteur, ouvrier qualifié
Argenteur sur feuille, ouvrier qualifié
Armurier (sauf commerce), ouvrier qualifié, employé
Artisan d'art, s.a.i., ouvrier qualifié
Batteur d'or, ouvrier qualifié
Bijoutier (sauf commerce), ouvrier qualifié
Bombeur de verre, ouvrier qualifié
Brodeuse à la main, à l'aiguille, au crochet, ouvrier qualifié, employé
Bronzier d'art, ouvrier qualifié, employé
Céramiste d'art, ouvrier qualifié
Chaînist(e) (bijouterie, horlogerie), ouvrier qualifié
Ciseleur repousseur sur cuir, ouvrier qualifié
Ciseleur, ouvrier qualifié
Coutelier d'art, ouvrier qualifié
Créateur de figurines, ouvrier qualifié
Damasquineur, ouvrier qualifié
Décorateur en céramique, ouvrier qualifié
Décorateur sur verre, ouvrier qualifié
Dentellière à la main, au crochet, au fuseau, ouvrier qualifié
Diamantaire (sauf commerce), ouvrier qualifié
Dinandier, ouvrier qualifié
Dominotier, ouvrier qualifié
Doreur ornemaniste, ouvrier qualifié
Doreur sur bois, cuir, métal, ouvrier qualifié
Doreur sur tranche, ouvrier qualifié
Doreur à la feuille, ouvrier qualifié
Ebéniste d'art, ouvrier qualifié
Ecailliste, ouvrier qualifié
Emailleur d'art, ouvrier qualifié
Emailleur sur verre, ouvrier qualifié
Encadreur (sauf commerce), ouvrier qualifié
Enlumineur, ouvrier qualifié
Estampeur à froid, ouvrier qualifié
Estampeur en bijouterie, ouvrier qualifié
Fabricant d'automates, ouvrier qualifié
Fabricant d'oriflammes, ouvrier qualifié
Fabricant de luminaires en bronze, ouvrier qualifié
Fabricant de papier à la main, ouvrier qualifié
Fabricant de papiers peints à la main, à la cuve, à la planche, ouvrier qualifié
Facteur d'instruments de musique (accordéon, clavecin, harpe, hautbois, orgue, piano, percussion), ouvrier qualifié
Facteur d'instruments à cordes, ouvrier qualifié
Facteur d'instruments à vent, ouvrier qualifié
Faïencier d'art, ouvrier qualifié
Façonnier d'art, ouvrier qualifié, employé
Ferronnier d'art, ouvrier qualifié
Feuillagiste en bijouterie, ouvrier qualifié
Fileur de verre, ouvrier qualifié
Fileur doreur, ouvrier qualifié
Fondeur d'art, ouvrier qualifié
Fondeur d'or, ouvrier qualifié
Fondeur de cloche, ouvrier qualifié
Forgeron d'art, ouvrier qualifié
Fourreur à la main, ouvrier qualifié
Fresquiste, ouvrier qualifié
Gainier d'art, ouvrier qualifié
Glypticien, ouvrier qualifié
Gnomoniste, ouvrier qualifié
Graveur d'art, ouvrier qualifié
Graveur en bijouterie-orfèvrerie, ouvrier qualifié
Graveur en pierre fine et camées, ouvrier qualifié
Graveur en taille douce, ouvrier qualifié
Graveur héraldiste, ouvrier qualifié

Graveur miroiterie, ouvrier qualifié
Graveur ornemaniste, ouvrier qualifié
Graveur sur bois, cristal, métal, pierre, verre, ouvrier qualifié
Graveur sur tissus à la main, à la planche, ouvrier qualifié
Guillocheur, ouvrier qualifié
Harmoniste, ouvrier qualifié
Imprimeur d'art, ouvrier qualifié
Imprimeur sur textile, cuir, fourrure à la main, ouvrier qualifié
Imprimeur taille-douceur, ouvrier qualifié
Incrustateur, ouvrier qualifié
Ivoirier, ouvrier qualifié
Joaillier (sauf commerce), ouvrier qualifié
Lapidaire, ouvrier qualifié
Laqueur décorateur, ouvrier qualifié
Licier ou lissier, ouvrier qualifié
Lithographe, ouvrier qualifié
Luthier, ouvrier qualifié
Lustreur en pelletterie, ouvrier qualifié
Marbreur de papier à la main, ouvrier qualifié
Marbrier d'art, ouvrier qualifié
Maroquinier d'art (sauf commerce), ouvrier qualifié
Marqueteur d'art, ouvrier qualifié
Metteur aux points en sculpture, ouvrier qualifié
Miniaturiste, ouvrier qualifié
Miroitier d'art, ouvrier qualifié
Modeleur sculpteur, ouvrier qualifié
Monteur en bronze, ouvrier qualifié
Monteur en orfèvrerie, ouvrier qualifié
Mosaïste d'art, ouvrier qualifié
Mouleur statuaire sur plâtre, ouvrier qualifié
Médailleur, ouvrier qualifié
Médailleuse, ouvrier qualifié
Nacreur, ouvrier qualifié
Orfèvre (sauf commerce), ouvrier qualifié
Ornemaniste, ouvrier qualifié
Papetier (à la main, à la cuve, à la planche), ouvrier qualifié
Papetier d'art, ouvrier qualifié
Parcheminier, ouvrier qualifié
Pareur de peau, ouvrier qualifié
Passementier à la main, ouvrier qualifié
Peintre décorateur sur éventails, ouvrier qualifié
Peintre en lettres (sauf bâtiment), ouvrier qualifié
Peintre en trompe l'œil, ouvrier qualifié
Peintre sur meuble, ouvrier qualifié
Peintre sur cuir, soie, tissu, ouvrier qualifié
Peintre à la main sur faïence, grès, porcelaine, verre, ouvrier qualifié
Perceur de pierres précieuses, ouvrier qualifié
Pipier à la main en bruyère, morta, céramique, ouvrier qualifié
Planeur à la main en orfèvrerie, ouvrier qualifié
Polisseur (aviveur) en bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, ouvrier qualifié
Porcelainier, ouvrier qualifié
Poseur de fonds en céramique, ouvrier qualifié
Potier d'art, ouvrier qualifié
Potier en étain, ouvrier qualifié
Pélissier, ouvrier qualifié
Relieur d'art, ouvrier qualifié
Rentrayer en tapisserie et tapis, ouvrier qualifié
Reperceur en bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, ouvrier qualifié
Repousseur sur bronze et métaux précieux, ouvrier

qualifié
 Repousseur sur cuir, ouvrier qualifié
 Repousseur en orfèvrerie, ouvrier qualifié
 Restaurateur d'automates, ouvrier qualifié
 Restaurateur d'instruments de musique, ouvrier qualifié
 Restaurateur de monuments, ouvrier qualifié
 Restaurateur d'objets d'art, ouvrier qualifié
 Restaurateur de meubles anciens, ouvrier qualifié
 Restaurateur de tableaux, dessins, ouvrier qualifié
 Santonnier, ouvrier qualifié
 Sculpteur ornemaniste, ouvrier qualifié
 Sculpteur céramiste, ouvrier qualifié
 Sculpteur médailliste, ouvrier qualifié
 Sculpteur orfèvre, ouvrier qualifié
 Sculpteur sur bois, cuir, ivoire, pierre, ouvrier qualifié
 Sculpteur agrandisseur ou réducteur, ouvrier qualifié
 Sertisseur, ouvrier qualifié
 Souffleur de verre à la canne ou au chalumeau, ouvrier qualifié
 Staffeur ornemaniste, ouvrier qualifié
 Stucateur, ouvrier qualifié
 Sérigraphiste au cadre ou à la planche, ouvrier qualifié
 Serrurier d'art, ouvrier qualifié
 Tabletier d'art, ouvrier qualifié
 Tabletier en corne, écaille, bois, os, ouvrier qualifié
 Taille-doucier, ouvrier qualifié
 Tailleur de pierres pour monuments historiques, ouvrier qualifié
 Tailleur de pierres fines ou dures, ouvrier qualifié
 Tapissier à la main, à l'aiguille, ouvrier qualifié
 Tapissier d'art, ouvrier qualifié
 Teinturier sur pelletterie, ouvrier qualifié
 Tisseur de soie à la main, ouvrier qualifié
 Tisseur à bras, ouvrier qualifié
 Tourneur d'art, ouvrier qualifié
 Tourneur en céramique, sur bois, sur pierre, ouvrier qualifié
 Tourneur repousseur en orfèvrerie, ouvrier qualifié
 Vernisseur à la main, au tampon, ouvrier qualifié, employé
 Vernisseur d'art, ouvrier qualifié
 Verrier d'art, ouvrier qualifié
 Vitrailliste, ouvrier qualifié

637c OUVRIERS ET TECHNICIENS DES SPECTACLES VIVANTS ET AUDIOVISUELS

Professionnels exerçant des métiers à qualification technique, spécifiques de la production des spectacles vivants et audiovisuels, mais pouvant mettre en œuvre également des compétences relevant d'autres secteurs. D'une manière générale, les activités exercées se rapportent directement à la préparation et à l'élaboration de ces spectacles, ainsi qu'à la surveillance technique de leur bon déroulement.

Le travail exécuté par les professionnels concernés est généralement tenu pour un travail de haute qualité dans leurs domaines d'activités respectifs. Toutefois, il ne leur est pas reconnu une activité de création et ils n'assument pas un rôle d'encadrement.

La rubrique inclut les personnels exerçant leur

spécialité au sein d'entreprises de prestations de services.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Accessoiriste (théâtre, audiovisuel, spectacles)
 Coiffeur posticheur (théâtre, audiovisuel, spectacles)
 Costumier (théâtre, audiovisuel, spectacles)
 Couturière (théâtre, audiovisuel, spectacles)
 Electricien (théâtre, audiovisuel, spectacles)
 Habilleuse (théâtre, audiovisuel, spectacles)
 Machiniste (théâtre, audiovisuel, spectacles)
 Maquilleuse (théâtre, audiovisuel, spectacles)
 Menuisier (théâtre, audiovisuel, spectacles)
 Monteur de cirque (cirque)
 Peintre (théâtre, audiovisuel, spectacles)
 Perruquier (théâtre, audiovisuel, spectacles)
 Serrurier (théâtre, audiovisuel, spectacles)
 Tapissier (théâtre, audiovisuel, spectacles)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Armurier (théâtre, audiovisuel, spectacles)
 Bottier (théâtre, audiovisuel, spectacles)
 Câbliste (théâtre, spectacles)
 Employé de spectacle, music-hall (sai, sauf caissière, ouvreuse, vestiaire, ...)
 Laveuse repasseuse (théâtre, audiovisuel, spectacles)
 Lingère raccommodeuse (théâtre, audiovisuel, spectacles)
 Modiste (théâtre, audiovisuel, spectacles)
 Opérateur projectionniste (salle de cinéma, salle de spectacles)
 Technicien de plateau (cinéma, audiovisuel, spectacles)
 Travelling-man (cinéma, audiovisuel, spectacles)

PROFESSIONS EXCLUES

Caissier (ère) (spectacles) (voir 552a)
 Chef accessoiriste (spectacles) (voir 465b si non cadre)
 Chef costumier (spectacles) (voir 353c si cadre)
 Chef éclairagiste (spectacles) (voir 465b)
 Chef électricien (spectacles) (voir 465b)
 Chef habilleuse (spectacles) (voir 465b)
 Chef machiniste (spectacles) (voir 465b si non cadre)
 Chef maquilleuse (spectacles) (voir 353c si cadre)
 Chef technicien de plateau (cinéma, audiovisuel, spectacles) (voir 465b)
 Gardien (ne) de vestiaire (spectacles) (voir 564b)
 Ouvreur (se) (spectacles) (voir 564b)

637d OUVRIERS QUALIFIES DIVERS DE TYPE ARTISANAL

<Rubrique correspondante pour les non qualifiés : 685a>

PROFESSIONS ASSIMILEES

Accordeur réparateur de pianos
 Blanchisseur, ouvrier qualifié
 Canneuse de chaises, ouvrier qualifié
 Clé minute, ouvrier qualifié
 Presseur (pressing) sauf onq, am
 Rempailleur, ouvrier qualifié

Sabotier (sauf commerce) cadre
Taxidermiste, ouvrier qualifié
Toiletteur d'animaux, ouvrier qualifié
Vannier, ouvrier qualifié



64 : CHAUFFEURS

Cette catégorie socioprofessionnelle ne comprend que des salariés. Elle regroupe les chauffeurs de poids lourd, de véhicule de transport en commun ou de véhicule léger. Les conducteurs d'engins de transport guidés (tramways trolleybus...) sont exclus. Sont aussi exclus les conducteurs d'engins spéciaux de manutention, des travaux publics, de l'agriculture et de l'exploitation forestière. En revanche la catégorie comprend les livreurs et coursiers à vélo, à triporteur ou même à pied.

L'intitulé de profession permet généralement de déterminer l'appartenance à la catégorie. Les chauffeurs peuvent être classés, dans les conventions collectives, en ouvriers qualifiés ou non, mais aussi en employés.

En général, le chauffeur ne se contente pas de conduire son véhicule, mais participe à d'autres activités : chargement, livraison, opérations commerciales simples liées au transport de voyageurs. D'une façon générale, on considère toujours que le fait d'être chauffeur suffit à justifier un classement dans la catégorie sauf pour les ambulanciers en raison de l'aspect « profession de santé ».

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
52 Employés civils et agents de service de la fonction publique	Peuvent avoir les mêmes activités	Ambulanciers
62 Ouvriers qualifiés de type industriel	Peuvent conduire des véhicules	Engins spéciaux du B.T.P.
65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	Peuvent conduire des véhicules	Engins spéciaux de manutention ou engins de transport guidés
67 Ouvriers non qualifiés de type industriel	Activités pouvant être associées au transport	Manutention et non conduite de véhicules routiers.

Les rubriques PCS-ESE

Conducteurs routiers

- 641a Conducteurs routiers et grands routiers
- 641b Conducteurs de véhicule routier de transport en commun

Chauffeurs de taxi et de voitures particulières

- 642a Conducteurs de taxi
- 642b Conducteurs de voiture particulière

Conducteurs livreurs, coursiers

- 643a Conducteurs livreurs, coursiers

Environnement

- 644a Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères

CONDUCTEURS ROUTIERS

641a CONDUCTEURS ROUTIERS ET GRANDS ROUTIERS

Salariés préparant et effectuant le transport de marchandises dans un véhicule lourd (poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 t : PL). Ils sont responsables de l'arrimage et de leur chargement. Ils participent parfois à l'entretien courant de leur véhicule.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chauffeur (camion, poids lourd, routier : transport de marchandises) si salarié

Conducteur (camion, poids lourd, routier : transport de marchandises) si salarié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Camionneur (PL) si salarié

Chauffeur déménageur (PL) si salarié

Chauffeur grumier (PL) si salarié

Chauffeur livreur (PL) si salarié

Chauffeur magasinier (PL) si salarié

Chauffeur mécanicien (PL) si salarié

Chauffeur transporteur (PL) si salarié

Conducteur routier de transport de marchandises si salarié

Conducteur routier international, régional si salarié

Convoyeur (PL) si salarié

Stagiaire conducteur routier (PL) si salarié

PROFESSIONS EXCLUES

Cariste (voir 652a)

Chauffeur de ramassage (marchandises) (voir 643a)

Chauffeur livreur (sauf poids lourd) (voir 643a)

Chauffeur (bus, car, tourisme, tc : transport de personnes) (voir 641b)

Chauffeur (taxi) (voir 642a)

Ouvrier routier (Etat, coll. loc.) (voir 621f si ouvrier qualifié)

Ouvrier routier (Etat, coll. loc.) (voir 671a si ouvrier non qualifié)

Ouvrier routier (hors Etat, coll. loc.) (voir 621e si ouvrier qualifié)

Ouvrier routier (hors Etat, coll. loc.) (voir 671c si ouvrier non qualifié)

641b CONDUCTEURS DE VEHICULE ROUTIER DE TRANSPORT EN COMMUN

Salariés conduisant un autobus ou un autocar (au moins 10 places avec le chauffeur), en ville ou à la campagne. Ils effectuent en général un trajet régulier. Ils perçoivent souvent le prix des places et renseignent la clientèle.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chauffeur de bus si salarié

Conducteur de bus (RATP)

Conducteur de car si salarié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chauffeur de ligne si salarié

Chauffeur de ramassage (personnes) si salarié

Conducteur de tourisme si salarié

Conducteur de trolleybus si salarié

Conducteur de voyageurs si salarié

Conducteur receveur si salarié

Conducteur transport en commun (tc) non guide si salarié

Machiniste receveur

Machiniste (autobus RATP)

PROFESSIONS EXCLUES

Chauffeur (camion, poids lourd, routier : transport de

marchandises) (voir 641a)

Chauffeur (taxi) (voir 642a)

Conducteur de tramway (voir 654b)

CHAUFFEURS DE TAXI ET DE VOITURES PARTICULIERES

642a CONDUCTEURS DE TAXI

Salariés conduisant une voiture légère (au plus 9 places, chauffeur compris), dans laquelle ils transportent les clients vers le lieu de leur choix, moyennant une redevance qu'ils sont chargés de percevoir.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chauffeur de taxi si salarié

Conducteur de taxi si salarié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chauffeur de grande remise si salarié

Chauffeur de voiture de place si salarié

Taxi, Taximan, Taxiteur si salarié

PROFESSIONS EXCLUES

Chauffeur de taxi-ambulance (voir 526e)

Chauffeur (auto, véhicule léger) (voir 642b)

642b CONDUCTEURS DE VOITURE PARTICULIERE

Salariés chargés de transporter certaines personnes dans une voiture légère (au plus 9 places, chauffeur compris).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chauffeur de voiture particulière si salarié

Chauffeur (auto, véhicule léger) (direction, d'entreprise) si salarié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chauffeur de direction si salarié

Chauffeur de maître si salarié

Chauffeur de pompes funèbres si salarié

PROFESSIONS EXCLUES

Chauffeur de taxi (voir 642a)

Chauffeur (ambulancier) (voir 526e)

CONDUCTEURS LIVREURS, COURSIERS

643a CONDUCTEURS LIVREURS, COURSIERS

Salariés qui conduisent des véhicules légers (poids autorisé en charge au plus 3,5 t) pour enlever ou livrer des marchandises, en général à faible

distance. Ils ont la responsabilité de leur chargement et des opérations commerciales et encaissement qui peuvent être liés à la livraison.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chauffeur livreur si salarié
Conducteur livreur si salarié
Coursier
Livreur si salarié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide chauffeur
Aide livreur
Chauffeur de ramassage (marchandises) si salarié
Chauffeur emballeur si salarié
Chauffeur laitier si salarié
Chauffeur livreur (sauf poids lourd)
Chauffeur magasinier
Chauffeur manutentionnaire si salarié
Chauffeur vendeur si salarié
Commissionnaire (coursier) si salarié
Conducteur convoyeur si salarié
Conducteur messagerie
Convoyeur (sauf transports de fonds), ouvrier qualifié, employé
Distributeur de journaux, de prospectus si salarié
Livreur à domicile de biens de consommations si salarié
Livreur en alimentation si salarié
Magasinier vl si salarié
Ramasseur de lait si salarié
Vendeur livreur si salarié

PROFESSIONS EXCLUES

Chauffeur de ramassage (personnes) (voir 641b)
Conducteur de bennes à ordures (voir 644a si ouvrier qualifié, non qualifié)
Convoyeur (transports de fonds) (voir 534b)

ENVIRONNEMENT

644a CONDUCTEURS DE VEHICULE DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Salariés préparant et effectuant la conduite de véhicule de ramassage des ordures ménagères. Ils sont responsables du ramassage et de leur chargement. Ils participent souvent à l'entretien courant de leur véhicule.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur de bennes à ordures, ouvrier qualifié, non qualifié
Conducteur poids lourd ordures ménagères, ouvrier qualifié, non qualifié

65 : OUVRIERS QUALIFIES DE LA MANUTENTION, DU MAGASINAGE ET DU TRANSPORT

Cette catégorie socioprofessionnelle comprend les ouvriers qualifiés de la manutention et du magasinage, les conducteurs d'engins lourds de levage et les ouvriers qualifiés du transport à l'exclusion des chauffeurs routiers. Les salariés classés dans cette catégorie peuvent être ouvriers qualifiés ou employés dans les conventions collectives.

La catégorie comprend précisément :

- la conduite d'installations industrielles lourdes de transport de produits et d'autres engins lourds de manœuvre, y compris les grues des chantiers du bâtiment. La conduite d'autres engins spéciaux du bâtiment et des travaux publics, ainsi que celle des engins agricoles et forestiers, est en revanche exclue ;
- la conduite de chariots élévateurs automoteurs, à l'exclusion des engins de manutention non mécanisés, de la manutention purement manuelle, et de l'approvisionnement des rayons de grandes surfaces, activité souvent liée à la vente ou à l'encaissement ;
- le travail des dockers, qui sont, par exception inclus dans la catégorie, quelles que soient leur fonction et leur classification ;
- la conduite de tous les engins guidés de transports terrestres, c'est à dire des trains mais aussi des engins de manœuvre sur rail, des engins guidés pouvant circuler sur une partie du réseau routier, et les véhicules ou même les engins légers circulant sur câble ;
- l'exploitation matérielle des réseaux de transport (y compris routier), c'est à dire les tâches effectuées par les personnes sédentaires, donc excluant la conduite des engins de transport, mais nécessaires au fonctionnement matériel du réseau. Sont exclues les fonctions principalement administratives ou commerciales et l'entretien ou la réparation des matériels et des infrastructures ;
- les tâches manuelles du bord dans la marine marchande, pêche exclue, au niveau exécution ;
- les tâches du bord dans la navigation intérieure, y compris le commandement du navire.

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	Domaine d'activité parfois voisin (transports)	Responsabilité ou technicité supérieure ; en principe classé technicien ou agent de maîtrise
48 Contremaîtres, agents de maîtrise	Salariés ; peuvent exercer dans le même domaine d'activité	Classés agents de maîtrise ou techniciens dans les conventions collectives. L'encadrement est leur principale fonction
54 Employés administratifs d'entreprise	Domaine d'activité parfois voisin	L'aspect administratif ou commercial l'emporte sur l'aspect exploitation matérielle
62 Ouvriers qualifiés de type industriel	Ouvriers qualifiés dans les conventions collectives. Domaine d'activité parfois voisin	Conduite d'engins spéciaux du bâtiment, des travaux publics (autres que grues) ou entretien, réparation des matériels ou des infrastructures
64 Chauffeurs	Salariés ; conducteurs de véhicules	Véhicules non guidés

67 Ouvriers non qualifiés de type industriel	Peuvent avoir le même type de travail	Classés ouvriers non qualifiés dans les conventions collectives (ou métier de type non qualifié)
--	---------------------------------------	--

Les rubriques PCS-ESE

Conducteurs d'engins lourds de levage et de manœuvre

- 651a Conducteurs d'engin lourd de levage
- 651b Conducteurs d'engin lourd de manœuvre

Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes

- 652a Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes
- 652b Dockers

Magasiniers

- 653a Magasiniers qualifiés

Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés

- 654b Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés (sauf remontées mécaniques)
- 654c Conducteurs qualifiés de systèmes de remontées mécaniques

Autres agents qualifiés des transports

- 655a Autres agents et ouvriers qualifiés (sédentaires) des services d'exploitation des transports

Matelots (marine marchande), capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale

- 656b Matelots de la marine marchande
- 656c Capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale

CONDUCTEURS D'ENGINS LOURDS DE LEVAGE ET DE MANŒUVRE

651a CONDUCTEURS D'ENGIN LOURD DE LEVAGE

Ouvriers qualifiés qui conduisent des engins conçus pour soulever de fortes charges afin de les déplacer, dont la manœuvre est assez difficile ou dangereuse. Ils travaillent généralement au sein d'une unité spécialisée dans la manutention, sur un chantier du bâtiment ou au sein d'un atelier.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Grutier
Pontier
Pontonnier

PROFESSIONS ASSIMILEES

Charpentier levageur
Chef d'équipe grutier
Conducteur d'engin (portuaire, aéroportuaire)
Conducteur grutier
Conducteur (engin lourd de levage)
Grutier-pontier

PROFESSIONS EXCLUES

Cariste (voir 652a, 652b)

651b CONDUCTEURS D'ENGIN LOURD DE MANŒUVRE

Ouvriers qui conduisent des engins conçus pour déplacer, sans les soulever de fortes charges à courtes distances, à l'exception de ceux travaillant sur un chantier du bâtiment ou dans une exploitation agricole ou forestière. En particulier, la rubrique comprend les agents des chemins de fer chargés de conduire un engin servant à déplacer sur une courte distance des wagons et à réaliser certaines manœuvres. Ces opérations n'impliquent pas les mêmes responsabilités que celles du conducteur de train.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur (locomoteur, locotracteur, engin de manœuvre)
Tractiste

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'exploitation (transport), ouvrier qualifié

Agent de manœuvre (réseau ferré), ouvrier qualifié
Agent de manœuvre, ouvrier qualifié
Agent de mouvement (SNCF), ouvrier qualifié
Cabinier, ouvrier qualifié
Conducteur de manœuvre
Conducteur de tapis roulant
Conducteur (engin lourd de manutention :
locomoteur, locotracteur)
Conducteur (locomoteur locotracteur)
Crl, Crlp, Crmp, Crlo, Crloh (SNCF)

PROFESSIONS EXCLUES

Agent de conduite (engin de transport guidé) (voir 654b)
Conducteur (mécanicien) de route (SNCF, métro, ...) (voir 654a)
Docker (voir 652b)

OUVRIERS QUALIFIES DE LA MANUTENTION, CONDUCTEURS DE CHARIOTS ELEVATEURS, CARISTES

652a OUVRIERS QUALIFIES DE LA MANUTENTION, CONDUCTEURS DE CHARIOTS ELEVATEURS, CARISTES

Ouvriers qualifiés assurant généralement l'approvisionnement ou l'évacuation de postes de fabrication. Ils conduisent souvent un chariot élévateur automoteur ou un engin (à l'exception des engins lourds de manœuvre mentionnés en rubrique 651b) dont ils assurent l'entretien courant.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Cariste
Opérateur de matières premières (industrie)
Préparateur (industrie)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chargeur d'avion
Chauffeur (cariste, élévateur)
Chef cariste
Conducteur d'engins de manutention (transpalette, chariot élévateur)
Conducteur de chariot élévateur (cariste)
Préparateur de matières premières (plasturgie)

PROFESSIONS EXCLUES

Cariste docker (voir 652b)
Conducteur de route (SNCF, métro...) (voir 654b)
Conducteur (engin lourd de levage : grutier, pontier, pontonnier) (voir 651a)
Conducteur (engin lourd de manutention : locomoteur, locotracteur) (voir 651b)
Docker (voir 652b)

652b DOCKERS

Ouvriers chargeant ou déchargeant les bateaux, ou effectuant certaines manipulations à terre dans les

ports maritimes. Leur profession est régie par la loi d'organisation de la manutention portuaire du 6 septembre 1947.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Docker

PROFESSIONS ASSIMILEES

Cariste docker
Docker (camionneur, cariste, occasionnel)

MAGASINIERS

653a MAGASINIERS QUALIFIES

Salariés de niveau ouvrier qualifié qui participent à la réception, à la mise en place et à la sortie des produits entreposés dans un magasin ; ils ont pour principale fonction d'assurer la gestion des stocks de produits et d'en tenir à jour un état.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Magasinier, ouvrier qualifié, employé
Stockiste, ouvrier qualifié, employé

PROFESSIONS ASSIMILEES

Employé de réception (magasinage), ouvrier qualifié, employé
Gestionnaire des stocks, ouvrier qualifié, employé
Magasinier préparateur de commande, ouvrier qualifié, employé
Magasinier vendeur, ouvrier qualifié, employé
Magasinier (manutentionnaire), ouvrier qualifié, employé
Réceptionnaire-pointeur, ouvrier qualifié, employé
Répartiteur de dépôt, ouvrier qualifié, employé
Vendeur magasinier, ouvrier qualifié, employé

PROFESSIONS EXCLUES

Chef de magasinage (de stock, de réserve) (voir 487a)
Responsable de magasinage, de stock... (voir 487a)

CONDUCTEURS QUALIFIES D'ENGINS DE TRANSPORT GUIDES

654b CONDUCTEURS QUALIFIES D'ENGINS DE TRANSPORT GUIDES (SAUF REMONTEES MECANIQUES)

Conducteur de train ou conducteur qualifié d'autres engins de transports de personnes ou de marchandises astreints à rester en contact avec un support spécial (rails, câbles porteur ou d'alimentation,...), à l'exception des personnes chargées de piloter les remontées mécaniques. Ils sont responsables de la sécurité du transport. La

complexité de leur travail et la longueur de leurs déplacements dépendent beaucoup du mode de transport.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur de métro, train, locomotive (RATP, SNCF, etc.)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de conduite de métro
Conducteur de route (SNCF, métro...)
Conducteur de tramway, funiculaire
Conducteur diesel (transports ferroviaires)
Conducteur (réseau ferré RATP, métro urbain)
Elève conducteur (SNCF)
Mécanicien de route (SNCF, métro...)
Pilote du rail (SNCF)
Wattman (tramway)

PROFESSIONS EXCLUES

Conducteur de bus (voir 641b)
Conducteur de manœuvre (voir 651b)
Conducteur de trolleybus, bus (voir 641b)
Conducteur (locomoteur, locotracteur) (voir 651b)
Crl, Crlo (SNCF) (voir 651b)

654c CONDUCTEURS QUALIFIES DE SYSTEMES DE REMONTEES MECANIQUES

Ouvriers chargés de la conduite d'une remontée mécanique filoguidée (télécabine, télésiège, télési) destinée au transport de personnes.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur de remontées mécaniques
Opérateur de remontées mécaniques, ouvrier qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide conducteur (remontée filoguidée)
Assistant de piste
Conducteur de télécabine/téléphérique/télésiège/télési
Coordonnateur de remontées
Employé de remontées mécaniques
Perchiste (sauf cinéma, télévision), ouvrier qualifié

AUTRES AGENTS QUALIFIES DES TRANSPORTS

655a AUTRES AGENTS ET OUVRIERS QUALIFIES (SEDENTAIRES) DES SERVICES D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS

Salariés de niveau ouvrier qualifié affectés à l'exploitation d'un réseau de transports. Leur travail ne nécessite pas de déplacements à longue distance et n'implique pas en principe la conduite de véhicules. Ils n'ont pas de fonction notable

d'encadrement, mais leur emploi exige des connaissances particulières ou comporte d'importantes responsabilités.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aiguilleur (principal...)
Chef de station de métro, ouvrier qualifié, employé
Sous-chef de gare
Surveillant de gare routière

PROFESSIONS ASSIMILEES

Accrocheur de wagons (réseau ferré), ouvrier qualifié
Accrocheur (manutention) (réseau ferré), ouvrier qualifié
Agent d'exploitation (SNCF), ouvrier qualifié
Agent de mouvement signaux et aiguilles
Aiguilleur (réseau ferré), ouvrier qualifié
Amvm, Amvhm, Amvkm, Amvkhm (SNCF)
Aplg, Calg, Apam, Atam, suie (SNCF)
Brigadier (manutention, messagerie), ouvrier qualifié, employé
Chef de brigade (transports), ouvrier qualifié, employé
Chef de manœuvre, ouvrier qualifié
Chef opérateur de manœuvres, ouvrier qualifié
Chef opérateur mouvement sécurité, ouvrier qualifié
Contrôleur de ligne sédentaire, ouvrier qualifié
Eclusier
Inspecteur d'exploitation, ouvrier qualifié
Opérateur de manœuvres, ouvrier qualifié
Opérateur mouvement sécurité, ouvrier qualifié
Régulateur, ouvrier qualifié
Sous-chef de manœuvres, ouvrier qualifié
Sous-chef de terminus, ouvrier qualifié
Surveillant de station

MATELOTS (MARINE MARCHANDE), CAPITAINES ET MATELOTS TIMONIERES DE LA NAVIGATION FLUVIALE

656b MATELOTS DE LA MARINE MARCHANDE

Salariés embarqués à bord des bateaux de mer marchands, chargés d'exécuter différentes opérations manuelles relatives à la conduite et à l'entretien du navire, à la sécurité à bord.... Sous la responsabilité d'un officier ou d'un maître d'équipage, ils peuvent assurer l'encadrement direct des personnes effectuant ces travaux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Matelot (marine marchande)
Premier matelot (marine marchande)
Quartier maître (marine marchande)
Second maître (marine marchande)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Bosco
Marin (premier ou second maître, maître d'équipage, matelot) (marine marchande)
Navigateur (marine marchande)
Suppléant machine (marine marchande)
Suppléant machine (navigation intérieure)
Timonier (marine marchande)

PROFESSIONS EXCLUES

Matelot (pêche) (voir 692a)

656c CAPITAINES ET MATELOTS TIMONIER DE LA NAVIGATION FLUVIALE

Salariés embarqués à bord des bateaux fluviaux marchands ou des bâtiments automoteurs correspondants (remorqueurs, pousseurs, etc.), chargés d'exécuter différentes opérations manuelles relatives à la conduite et à l'entretien du navire, à la sécurité à bord.... Sous la responsabilité d'un officier ou d'un maître d'équipage, ils peuvent assurer l'encadrement direct des personnes effectuant ces travaux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Matelot (navigation intérieure) pénicheur (pénichier) si salarié
Timonier (navigation intérieure)

PROFESSIONS ASSIMILEES

Batelier si salarié
Capitaine (automoteur, remorqueur, pousseur) si salarié
Commandant (péniche, remorqueur, pousseur) si salarié
Conducteur (automoteur, remorqueur, pousseur) si salarié
Convoyeur de bateaux
Marinier
Passeur
Premier matelot (navigation intérieure)
Quartier maître (navigation intérieure)
Second maître (navigation intérieure)

67 : OUVRIERS NON QUALIFIES DE TYPE INDUSTRIEL

La catégorie ne comprend en principe que des ouvriers non qualifiés au sens des conventions collectives. La conduite des engins de transport et la manutention étant exclue, le domaine d'activité des ouvriers de type industriel se définit en principe par deux caractéristiques : ils exécutent un travail à dominante manuelle ; ce travail est de type industriel. Cette notion de type industriel se définit par sa distinction avec le type artisanal (voir introduction).

Précisément, les domaines suivants relèvent du type industriel :

- le service d'installations industrielles automatisées, ou de machines dans l'industrie lourde (chimie au sens large, IAA, production et première transformation des métaux, fonderie, industries du verre, des matériaux de construction et céramiques, industrie lourde du bois et du papier carton) ;
- la conduite d'installations de production d'énergie ;
- le travail en laboratoire ;
- le travail des métaux par formage, soudure, revêtement, enlèvement de métal dans le cadre d'une activité de production ;
- l'ajustage et le montage en atelier d'éléments mécaniques (même à l'unité ou en petite série) ;
- la production de matériels électriques et électroniques ;
- le service de machines du textile ;
- le travail industriel ou semi-industriel des étoffes et du cuir (grande ou moyenne série seulement) ;
- le travail industriel du bois ;
- le contrôle des produits fabriqués, dans les industries de toutes natures ;
- le réglage et l'entretien (électrique ou mécanique) des équipements de production industrielle, des équipements de télécommunication et des matériels lourds de transport (air, mer, fer) ;
- les travaux publics et le travail du béton, ainsi que le montage des charpentes métalliques de grande dimension et la conduite d'engins spéciaux des travaux publics et du bâtiment (engins de levage exclus) ;
- les mines et les carrières (taille de pierre exclue) ;
- la manutention ;
- le tri, l'emballage et l'expédition (sauf celle des courriers) ;
- le service d'exploitation des transports.

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
54 Employés administratifs d'entreprise	Peuvent avoir des activités proches de la manutention	Milieu de travail différent
55 Employés de commerce	Comprend les approvisionnements en grande surface, voisin des manutentionnaires	Pour ceux-ci, commerce de grande surface uniquement
62 Ouvriers qualifiés de type industriel	Même domaine d'activité	Classés ouvriers qualifiés dans les conventions collectives
65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	Peuvent avoir le même domaine d'activité ou sont parfois classés non qualifiés dans les conventions collectives	En ce cas : métier où les ouvriers sont en général qualifiés

68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal	En général ouvriers non qualifiés dans les conventions collectives	Travaillent dans les petits établissements, travail moins divisé, moins dépendant des équipements, moins répétitif
---	--	--

Les rubriques PCS-ESE

Bâtiment, travaux publics, carrières, extraction

- 671a Ouvriers non qualifiés des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales
- 671c Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton
- 671d Aides-mineurs, ouvriers non qualifiés de l'extraction

Electricité, électronique

- 672a Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique

Forge, travail des métaux, mécanique

- 673a Ouvriers de production non qualifiés travaillant par enlèvement de métal
- 673b Ouvriers de production non qualifiés travaillant par formage de métal
- 673c Ouvriers non qualifiés de montage, contrôle en mécanique et travail des métaux

Industries de transformation (chimie, pharmacie, plasturgie, industrie agroalimentaire, transformation des métaux, verre, matériaux de construction)

- 674a Ouvriers de production non qualifiés : chimie, pharmacie, plasturgie
- 674b Ouvriers de production non qualifiés de la transformation des viandes
- 674c Autres ouvriers de production non qualifiés : industrie agroalimentaire
- 674d Ouvriers de production non qualifiés : métallurgie, production verrière, céramique, matériaux de construction
- 674e Ouvriers de production non qualifiés : industrie lourde du bois, fabrication des papiers et cartons

Autres industries (textile, habillement, cuir, bois, ameublement, papier-carton, impression, presse, édition)

- 675a Ouvriers de production non qualifiés du textile et de la confection, de la tannerie-mégisserie et du travail du cuir
- 675b Ouvriers de production non qualifiés du

- travail du bois et de l'ameublement
- 675c Ouvriers de production non qualifiés de l'imprimerie, presse, édition

Manutention, tri, emballage, expéditions, divers

- 676a Manutentionnaires non qualifiés
- 676b Déménageurs (hors chauffeurs-déménageurs), non qualifiés
- 676c Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés
- 676d Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports
- 676e Ouvriers non qualifiés divers de type industriel

BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, CARRIERES, EXTRACTION

671a OUVRIERS NON QUALIFIES DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Ouvriers ayant le statut de fonctionnaires ou assimilés, qui, sur les chantiers de travaux publics (construction ou entretien de gros ouvrages) ou dans le travail du béton, exécutent des tâches n'exigeant pas des connaissances techniques approfondies. Ils ont souvent à manipuler des charges importantes, malgré l'usage de machines ou engins.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de travaux DDE (Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Cantonnier (Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Cimentier (Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Terrassier (Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aenve (Etat, coll. loc.)
Agent de voies navigables (sauf éclusier) (Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Agent des tpe (Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Bétonneur, bétonnier (Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Bitumeur (Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Boiseur (sauf extraction) (Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié

Chef d'équipe (btp) (Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Conducteur d'engin (pétrole) (Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Egoutier (Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Ferrailleur (Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Fossoyeur (Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Manœuvre (travaux publics) (Etat, coll. loc.)
Ouvrier d'entretien des voies (Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Ouvrier des parcs et ateliers (Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Ouvrier des ponts et chaussées (Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Ouvrier du bâtiment (Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Ouvrier routier (Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Poseur de voies (Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Sableur de route, travaux publics (Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié

671c OUVRIERS NON QUALIFIES DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAVAIL DU BETON

Ouvriers n'ayant pas le statut de fonctionnaires ou assimilés, qui, sur les chantiers de travaux publics (construction ou entretien de gros ouvrages) ou dans le travail du béton, exécutent des tâches n'exigeant pas des connaissances techniques approfondies. Ils ont souvent à manipuler des charges importantes, malgré l'usage de machines ou engins.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de travaux DDE (Hors Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Cantonnier (Hors Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Cimentier (Hors Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Terrassier (Hors Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aenve (Hors Etat, coll. loc.)
Agent de voies navigables (sauf éclusier) (Hors Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Bétonneur, bétonnier (Hors Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Bitumeur (Hors Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Boiseur (sauf extraction) (Hors Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Chef d'équipe (btp) (Hors Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Conducteur d'engin (pétrole) (Hors Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Egoutier (Hors Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Ferrailleur (Hors Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Fossoyeur (Hors Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Manœuvre (travaux publics) (Hors Etat, coll. loc.)
Ouvrier d'entretien des voies (Hors Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Ouvrier des parcs et ateliers (Hors Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Ouvrier du bâtiment (Hors Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Ouvrier routier (Hors Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié

Poseur de voies (Hors Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié
Sableur de route, travaux publics (Hors Etat, coll. loc.), ouvrier non qualifié

671d AIDES-MINEURS, OUVRIERS NON QUALIFIES DE L'EXTRACTION

Ouvriers qui, soit au fond, soit en surface, exécutent des tâches non qualifiées spécifiques des industries extractives.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Boutefeu (mines), ouvrier non qualifié
Lampiste (mines), ouvrier non qualifié
Mineur de jour, ouvrier non qualifié
Ouvrier carrier, ouvrier non qualifié
Purgeur (mines), ouvrier non qualifié
Trayeur (mines), ouvrier non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Abatteur de carrières, ouvrier non qualifié
Abatteur de mines, ouvrier non qualifié
Accrocheur en ardoisières, ouvrier non qualifié
Carrier-ébaucheur, ouvrier non qualifié
Chargeur de mines, ouvrier non qualifié
Concasseur de carrières, ouvrier non qualifié
Conducteur (mines), ouvrier non qualifié
Ebaucheur (carrières), ouvrier non qualifié
Encageur (mines), ouvrier non qualifié
Equarrisser de pierres, ouvrier non qualifié
Laveur de mines, ouvrier non qualifié
Mineur de fond, ouvrier non qualifié
Ouvrier d'about (mines), ouvrier non qualifié
Ouvrier d'ardoisière, ouvrier non qualifié
Ouvrier de carrière, ouvrier non qualifié
Piqueur de pierres, ouvrier non qualifié
Polisseur de pierres, ouvrier non qualifié
Scieur de pierres, de marbres, ouvrier non qualifié
Sondeur (mines), ouvrier non qualifié
Trancheur (mines, carrières), ouvrier non qualifié

ELECTRICITE, ELECTRONIQUE

672a OUVRIERS NON QUALIFIES DE L'ELECTRICITE ET DE L'ELECTRONIQUE

Ouvriers exécutant les travaux les plus simples de bobinage, câblage, montage, contrôle d'appareils électriques, électromécaniques, dans le cadre d'un travail en grande série souvent très parcellisé.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Bobinier (ou bobineur) (électricité-électronique), ouvrier non qualifié
Câbleur (électricité, électronique), ouvrier non qualifié
Monteur câbleur (électricité, électronique), ouvrier non qualifié

Monteur de transformateurs, ouvrier non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'entretien d'équipement (électricité, électronique), ouvrier non qualifié
Agent de contrôle qualité (électricité, électronique), ouvrier non qualifié
Agent EDF électricien, ouvrier non qualifié
Bobinier électricien, ouvrier non qualifié
Câbleur en armoires électriques, ouvrier non qualifié
Conducteur de plate-forme (électricité-électronique), ouvrier non qualifié
Electricien industriel, ouvrier non qualifié
Electricien (entretien, industrie), ouvrier non qualifié
Electromécanicien d'entretien industriel, ouvrier non qualifié
Electromécanicien en transformateurs, ouvrier non qualifié
Monteur bobinier, ouvrier non qualifié
Monteur câbleur de circuits imprimés, ouvrier non qualifié
Monteur câbleur en construction électrique, ouvrier non qualifié
Monteur électricien EDF, ouvrier non qualifié
Monteur en machines tournantes, ouvrier non qualifié
Ouvrier d'entretien EDF, ouvrier non qualifié
Poseur de compteur, ouvrier non qualifié
Régleur en matériel téléphonique, ouvrier non qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Electricien (bâtiment) (voir 681b si ouvrier non qualifié)

FORGE, TRAVAIL DES METAUX, MECANIQUE

673a OUVRIERS DE PRODUCTION NON QUALIFIES TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL

Ouvriers débutants ou n'effectuant que les travaux les moins précis ou les moins difficiles sur une machine outil travaillant par enlèvement de métal. Ils ont surtout à alimenter et surveiller la machine, et travaillent en grande série, à des cadences généralement contrôlées.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aléseur, ouvrier non qualifié
Conducteur de tour, fraiseuse, aléseuse, ouvrier non qualifié
Décolleteur, ouvrier non qualifié
Ouvrier ajusteur, ouvrier non qualifié
Ouvrier fraiseur, ouvrier non qualifié
Ouvrier tourneur, ouvrier non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Ajusteur de fabrication, ouvrier non qualifié
Ajusteur fraiseur, ouvrier non qualifié
Ajusteur tourneur, ouvrier non qualifié

Fraiseur sur machine à reproduire, ouvrier non qualifié
Grignoteur, ouvrier non qualifié
Mortaiseur sur métaux, ouvrier non qualifié
Opérateur sur machine à commande numérique (travail des métaux), ouvrier non qualifié
Perceur (mécanique), ouvrier non qualifié
Raboteur métaux, ouvrier non qualifié
Régleur en décolletage, ouvrier non qualifié
Tourneur sur tour automatique, semi-automatique, ouvrier non qualifié

673b OUVRIERS DE PRODUCTION NON QUALIFIES TRAVAILLANT PAR FORMAGE DE METAL

Ouvriers chargés d'alimenter, surveiller et décharger une machine-outil travaillant par formage ou découpage de métal. Ils travaillent en grande série, à une cadence en général imposée.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Chalumiste, ouvrier non qualifié
Chargeur de four (forge, mécanique), ouvrier non qualifié
Cisailleur de métaux, ouvrier non qualifié
Machiniste sur marteau pilon, ouvrier non qualifié
Plieur en tôlerie, ouvrier non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide-forgeron, ouvrier non qualifié
Cintreur de tubes, ouvrier non qualifié
Coutelier, ouvrier non qualifié
Cylindreur, ouvrier non qualifié
Débiteur (forge), ouvrier non qualifié
Dresseur (laminoir), ouvrier non qualifié
Façonneur sur métaux, ouvrier non qualifié
Machiniste sur presse (mécanique), ouvrier non qualifié
Marteleur (forge, mécanique), ouvrier non qualifié
Ouvrier chaudronnier, ouvrier non qualifié
Ouvrier tôlier (industrie), ouvrier non qualifié
Oxycoupeur, ouvrier non qualifié
Pilonnier, ouvrier non qualifié
Planeur (mécanique), ouvrier non qualifié
Presseur sur métaux, ouvrier non qualifié
Régleur emboutisseur, ouvrier non qualifié
Scieur sur métaux, ouvrier non qualifié
Tôlier cisailleur, ouvrier non qualifié

673c OUVRIERS NON QUALIFIES DE MONTAGE, CONTROLE EN MECANIQUE ET TRAVAIL DES METAUX

Ouvriers non qualifiés exécutant des tâches spécifiques de la mécanique industrielle, en dehors de ceux travaillant sur une machine-outil au formage, au découpage ou à l'usinage des métaux. Leur travail varie selon les cas : traitement thermique, peinture, contrôle, assemblage de pièces mécaniques. Ils peuvent travailler soit en atelier, dans le cadre d'un travail parcellisé en grande série, soit sur un chantier du bâtiment.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Charpentier fer, ouvrier non qualifié
Contrôleur de fabrication (mécanique), ouvrier non qualifié
Galvaniseur, ouvrier non qualifié
Mécanicien monteur, ouvrier non qualifié
Soudeur par point, ouvrier non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent de fabrication automobile, ouvrier non qualifié
Ajusteur d'entretien (industrie), ouvrier non qualifié
Ajusteur s.a.i, ouvrier non qualifié
Assembleur en charpentes métalliques, ouvrier non qualifié
Assembleur par point, ouvrier non qualifié
Charpentier-tôlier, ouvrier non qualifié
Contrôleur soudeur, ouvrier non qualifié
Ebarbeur (forge, mécanique), ouvrier non qualifié
Ebavureur (forge, mécanique), ouvrier non qualifié
Echafauteur (production), ouvrier non qualifié
Emailleur (électroménager, mécanique), ouvrier non qualifié
Enduseur ponceur (mécanique), ouvrier non qualifié
Etameur, ouvrier non qualifié
Mécanicien s.a.i (mécanique), ouvrier non qualifié
Monteur de charpente en fer, ouvrier non qualifié
Monteur mécanicien, ouvrier non qualifié
Monteur motoriste (construction auto), ouvrier non qualifié
Monteur soudeur, ouvrier non qualifié
Opérateur sur machine à souder, ouvrier non qualifié
Planeur (charpente en fer), ouvrier non qualifié
Polisseur (métaux, coutellerie), ouvrier non qualifié
Recuseur de métaux, ouvrier non qualifié
Régleur soudure caoutchouc, ouvrier non qualifié
Soudeur à l'étincelle, en lunetterie, ouvrier non qualifié
Soudeur s.a.i, ouvrier non qualifié
Suiveur soudeur, ouvrier non qualifié
Trempeur (mécanique), ouvrier non qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Ajusteur (bois, ameublement) (voir 675b si ouvrier non qualifié)

INDUSTRIES DE TRANSFORMATION (CHIMIE, PHARMACIE, PLASTURGIE, INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE, TRANSFORMATION DES METAUX, VERRE, MATERIAUX DE CONSTRUCTION)

674a OUVRIERS DE PRODUCTION NON QUALIFIES : CHIMIE, PHARMACIE, PLASTURGIE

Ouvriers non qualifiés exécutant des tâches spécifiques de la chimie et des industries voisines (carbo et pétrochimie, parachimie, pharmacie, fils et fibres synthétiques caoutchouc, plastiques). Leur travail peut être d'assurer de façon répétitive l'alimentation, le déclenchement ou le déchargement d'une machine qu'ils ne règlent pas eux-mêmes ; d'effectuer des manipulations simples à cadence imposée ; de confectionner des pneus ; ou de contrôler visuellement ceux-ci.

Les métiers correspondants de la cokéfaction, du raffinage (gaz, pétrole) et des industries nucléaires sont rattachés à cette rubrique.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Assembleur (caoutchouc, plastique, chimie), ouvrier non qualifié
Opérateur de presse (plastique, chimie), ouvrier non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Calandreur (chimie), ouvrier non qualifié
Chauffeur de four (raffinerie, chimie), ouvrier non qualifié
Confectionneur de matelas, ouvrier non qualifié
Confectionneur de pneumatiques, ouvrier non qualifié
Détringleur, ouvrier non qualifié
Doreur (chimie), ouvrier non qualifié
Ebarbeur (caoutchouc, plastique, chimie), ouvrier non qualifié
Ebavureur (caoutchouc, plastique, chimie), ouvrier non qualifié
Empâteur (chimie), ouvrier non qualifié
Enducteur plastique, ouvrier non qualifié
Entringleur (pneumatiques), ouvrier non qualifié
Galvanoplaste, ouvrier non qualifié
Metteur aux bains (chimie), ouvrier non qualifié
Mouleur (plastique, chimie), ouvrier non qualifié
Opérateur de broyeur (chimie), ouvrier non qualifié
Opérateur de cémentation (chimie), ouvrier non qualifié
Opérateur de chaîne d'agglomération (chimie), ouvrier non qualifié
Opérateur de concentration, de granulation, ouvrier non qualifié

Opérateur de conditionnement (chimie), ouvrier non qualifié
Opérateur de ligne d'enrobage (chimie), ouvrier non qualifié
Ouvrier de cuisson (caoutchouc), ouvrier non qualifié
Ouvrier de fabrication de fibres artificielles, ouvrier non qualifié
Ouvrier de fabrication de linoléum, ouvrier non qualifié
Ouvrier du caoutchouc, ouvrier non qualifié
Ouvrier en amiante, ouvrier non qualifié
Ouvrier en plastiques, ouvrier non qualifié
Ouvrier en pneumatiques, ouvrier non qualifié
Ouvrier fabricant de skis, ouvrier non qualifié
Préparateur (caoutchouc, plastique, chimie), ouvrier non qualifié
Soudeur (chimie), ouvrier non qualifié

674b OUVRIERS DE PRODUCTION NON QUALIFIES DE LA TRANSFORMATION DES VIANDES

Ouvriers exécutant des tâches simples ou répétitives dans la préparation, la mise en forme ou le contrôle des produits carnés, qu'ils travaillent ou non sur machine.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Désosseur (IAA), ouvrier non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Abatteur (IAA), ouvrier non qualifié
Charcutier (industrie de la viande), ouvrier non qualifié
Equarisseur (IAA), ouvrier non qualifié
Ouvrier d'abattoir, ouvrier non qualifié
Préparateur de viandes (IAA), ouvrier non qualifié

674c AUTRES OUVRIERS DE PRODUCTION NON QUALIFIES : INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

Ouvriers exécutant des tâches simples ou répétitives dans la préparation, la mise en forme ou le contrôle de produits alimentaires, hors transformation des viandes, qu'ils travaillent ou non sur machine.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de ligne (IAA), ouvrier non qualifié
Ouvrier d'usine agricole, ouvrier non qualifié
Ouvrier de brasserie, ouvrier non qualifié
Ouvrier de chai, ouvrier non qualifié
Ouvrier de chocolaterie, ouvrier non qualifié
Surveillant de machines (IAA), ouvrier non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Boulangier (boulangerie industrielle), ouvrier non qualifié
Conditionneur (IAA), ouvrier non qualifié
Opérateur de mélangeur (IAA), ouvrier non qualifié
Ouvrier de cidrerie, ouvrier non qualifié
Ouvrier de conditionnement (IAA), ouvrier non qualifié

Ouvrier de conserverie, ouvrier non qualifié
Ouvrier de distillerie (IAA), ouvrier non qualifié
Ouvrier minotier, ouvrier non qualifié
Pâtissier (boulangerie industrielle), ouvrier non qualifié
Préparateur de pâtes (IAA), ouvrier non qualifié

674d OUVRIERS DE PRODUCTION NON QUALIFIES : METALLURGIE, PRODUCTION VERRIERE, CERAMIQUE, MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Ouvriers non qualifiés exécutant des tâches spécifiques de la production et de la première transformation des métaux (P1TMF), de la fonderie, du verre, de la céramique ou des matériaux de construction (FVMC) : chargement, déclenchement, surveillance, déchargement ou nettoyage d'installations lourdes, préparation et surveillance des opérations de coulée.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Coquilleur, ouvrier non qualifié
Mouleur machine en fonderie, ouvrier non qualifié
Mouleur noyauteur machine (fonderie), ouvrier non qualifié
Opérateur de machine formage verre creux, ouvrier non qualifié
Ouvrier de coulée (p1tmf, fvmc), ouvrier non qualifié
Pocheur couleur, ouvrier non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Bobineur (p1tfm), ouvrier non qualifié
Câbleur en tréfilerie, ouvrier non qualifié
Conducteur de foyer (p1tmf, fvmc), ouvrier non qualifié
Cubilotier, ouvrier non qualifié
Décapeur (p1tmf, fvmc), ouvrier non qualifié
Défourneur (p1tmf), ouvrier non qualifié
Démouleur (p1tmf, fvmc), ouvrier non qualifié
Ebavureur (p1tmf, fvmc), ouvrier non qualifié
Enfourneur (p1tmf), ouvrier non qualifié
Etireur (p1tmf, fvmc), ouvrier non qualifié
Fileur (fvmc), ouvrier non qualifié
Granulateur (fvmc), ouvrier non qualifié
Malaxeur (fvmc), ouvrier non qualifié
Marqueur de trame (fvmc), ouvrier non qualifié
Opérateur d'affinage (p1tmf, fvmc), ouvrier non qualifié
Opérateur de train de fabrication (p1tmf, fvmc), ouvrier qualifié, non qualifié
Opérateur foyer (p1tmf, fvmc), ouvrier non qualifié
Ouvrier d'imprégnation (fvmc), ouvrier non qualifié
Ouvrier de bassin (p1tmf, fvmc), ouvrier non qualifié
Ouvrier de plancher (fonderie), ouvrier non qualifié
Ouvrier fondeur (p1tmf, fvmc), ouvrier non qualifié
Planeur (p1tmf, fvmc), ouvrier non qualifié
Polisseur de verre, cristal, ouvrier non qualifié
Préparateur de pâtes (fvmc), ouvrier non qualifié
Presseur (p1tmf, fvmc), ouvrier non qualifié
Pupitreur (p1tmf, fvmc), ouvrier non qualifié
Quenouilleur, ouvrier non qualifié
Rémouleur (p1tmf, fvmc), ouvrier non qualifié
Tréfileur, ouvrier non qualifié

**674e OUVRIERS DE PRODUCTION
NON QUALIFIES : INDUSTRIE LOURDE
DU BOIS, FABRICATION DES PAPIERS
ET CARTONS**

Ouvriers non qualifiés assurant la surveillance et le déchargement de machines ou d'installations dans les domaines cités.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Opérateur de dérouleuse bois, ouvrier non qualifié
Ouvrier (fabrication de papier-carton), ouvrier non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Chef de presse à bois (fabrication de panneaux de bois), ouvrier non qualifié
Conducteur (fabrication de panneaux de bois), ouvrier non qualifié
Dérouleur bois, ouvrier non qualifié
Machiniste (fabrication de panneaux de bois), ouvrier non qualifié
Massicoteur bois, ouvrier non qualifié
Opérateur d'encolleuse bois, ouvrier non qualifié
Opérateur de chaîne à bois, ouvrier non qualifié
Opérateur de machine à bois (fabrication de panneaux de bois), ouvrier non qualifié
Opérateur de massicot (bois), ouvrier non qualifié
Opérateur de placage (bois), ouvrier non qualifié
Opérateur de presse à bois (fabrication de panneaux de bois), ouvrier non qualifié
Opérateur de séchoir à bois, ouvrier non qualifié
Opérateur de séchoir de particules, ouvrier non qualifié
Opérateur de séchoir (papier-carton), ouvrier non qualifié
Opérateur (fabrication de panneaux de bois), ouvrier non qualifié
Ouvrier (fabrication de panneaux de bois), ouvrier non qualifié
Surveillant (fabrication de panneaux de bois), ouvrier non qualifié
Surveillant (fabrication de papier-carton), ouvrier non qualifié

**AUTRES INDUSTRIES
(TEXTILE, HABILLEMENT,
CUIR, BOIS, AMEUBLEMENT,
PAPIER-CARTON,
IMPRESSION, PRESSE,
EDITION)**

**675a OUVRIERS DE PRODUCTION
NON QUALIFIES DU TEXTILE ET DE LA
CONFECTION, DE LA TANNERIE-
MEGISSERIE ET DU TRAVAIL DU CUIR**

Ouvriers exécutant des travaux spécifiques du textile (y compris la bonneterie) et de la confection des vêtements, de l'ennoblissement ou de la tannerie-mégisserie, participant aux différentes étapes de la production des chaussures, des sacs et des gants, n'exigeant pas de qualification particulière. En général, ils servent une machine qu'ils ne règlent pas eux-mêmes. En particulier, font partie de la rubrique les ouvriers non qualifiés chargés d'assembler à l'aide d'une machine à coudre certaines pièces d'étoffe déterminées pour réaliser tout ou partie d'un vêtement, dans une production de grande série.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Brodeuse en confection, lingerie, ouvrière non qualifiée
Colleur (cuir, chaussure), ouvrier non qualifié
Doleur de peaux, de cuir (tannerie-mégisserie), ouvrier non qualifié
Enoueur (textile), ouvrier non qualifié
Mécanicienne en chaussure, ouvrière non qualifiée
Mécanicienne en confection, couture, ouvrière non qualifiée
Ouvrier bourrelier, ouvrier non qualifié
Ouvrier du cuir, ouvrier non qualifié
Piqueur en chaussures, ganterie, maroquinerie, ouvrier non qualifié
Piqueuse en confection, ouvrière non qualifiée
Pistoletteur (tannerie-mégisserie), ouvrier non qualifié
Retordeur en filature, ouvrier non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Assembleur de collants (bonneterie), ouvrier non qualifié
Bourrelier-coureur, ouvrier non qualifié
Bourrelier-piqueur, ouvrier non qualifié
Bourrelier-sellier, ouvrier non qualifié
Boutonnériste, ouvrier non qualifié
Chaussonnier, ouvrier non qualifié
Chemisière, ouvrière non qualifiée
Couseur en confection, ouvrier non qualifié
Dérailleur de tissus (textile), ouvrier non qualifié
Dérayeur de cuir (tannerie-mégisserie), ouvrier non qualifié
Empièceuse en confection, ouvrière non qualifiée
Employée en confection, ouvrière non qualifiée
Entoileur en confection, ouvrier non qualifié

Eplucheur de tissus (textile), ouvrier non qualifié
Festonneuse en confection, ouvrière non qualifiée
Formier (cuir, chaussure), ouvrier non qualifié
Mécanicienne en prêt à porter, ouvrière non qualifiée
Mécanicienne sur machine à coudre, ouvrière non qualifiée
Monteur en chaussures, ouvrier non qualifié
Ourleur en bonneterie, ouvrier non qualifié
Ourleur en confection, ouvrier non qualifié
Palissonneur (tannerie-mégisserie), ouvrier non qualifié
Pantalonière, ouvrière non qualifiée
Préparateur de peaux (tannerie-mégisserie), ouvrier non qualifié
Presseur en bonneterie, ouvrier non qualifié
Presseur en confection, ouvrier non qualifié
Rabatteur (chaussures), ouvrier non qualifié
Repasseur en confection, ouvrier non qualifié
Rouloteuse, ouvrière non qualifiée
Saladeuse en confection, ouvrière non qualifiée
Surjeteur (textile, cuir), ouvrier non qualifié
Thermocolleur (habillement), ouvrier non qualifié
Toileur, ouvrier non qualifié
Tondeur (textile), ouvrier non qualifié

675b OUVRIERS DE PRODUCTION NON QUALIFIES DU TRAVAIL DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT

Ouvriers non qualifiés participant aux travaux spécifiques des industries du bois (sauf fabrication de placages et panneaux de particules) et du meuble. Le plus souvent, ils conduisent une machine qu'ils ne règlent pas eux-mêmes.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de montage bois, ouvrier non qualifié
Manœuvre de scierie
Menuisier de série (bois), ouvrier non qualifié
Ouvrier-ébéniste, ouvrier non qualifié
Ouvrier-menuisier (bois), ouvrier non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Affûteur scieur (scierie), ouvrier non qualifié
Agent d'usinage bois, ouvrier non qualifié
Agent de finition bois, ouvrier non qualifié
Charron (menuisier, carrossier, ...), ouvrier non qualifié
Ebéniste menuisier, ouvrier non qualifié
Ebéniste (sauf ébéniste d'art), ouvrier non qualifié
Formiste (ameublement, menuiserie industrielle), ouvrier non qualifié
Machiniste (menuiserie industrielle, ameublement), ouvrier non qualifié
Menuisier en meubles, ouvrier non qualifié
Menuisier (menuiserie industrielle, ameublement), ouvrier non qualifié
Monteur de jouets en bois, ouvrier non qualifié
Monteur de meubles, fauteuils, ouvrier non qualifié
Monteur de sièges, ouvrier non qualifié
Opérateur de machine à bois, ouvrier non qualifié
Ouvrier de scierie, ouvrier non qualifié
Ouvrier ébéniste, ouvrier non qualifié
Ouvrier (ameublement, menuiserie industrielle), ouvrier non qualifié

Plaqueur (ameublement, menuiserie industrielle), ouvrier non qualifié
Ponceur en ameublement, menuiserie, ouvrier non qualifié
Scieur (bois), ouvrier non qualifié
Vernisseur (bois, ameublement) (sauf vernisseur d'art), ouvrier non qualifié

675c OUVRIERS DE PRODUCTION NON QUALIFIES DE L'IMPRIMERIE, PRESSE, EDITION

Ouvriers non qualifiés du façonnage du papier-carton, de la brochure et de la reliure, de l'impression, de la photographie ou de la composition. Le plus souvent, ils conduisent une machine qu'ils ne règlent pas eux-mêmes.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Brocheur, ouvrier non qualifié
Papetier brocheur, ouvrier non qualifié
Relieur (sauf relieur d'art), ouvrier non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Bobinier (bobineur) (imprimerie, presse, édition), ouvrier non qualifié
Claviste, ouvrier non qualifié
Doreur sur machine, ouvrier non qualifié
Opérateur sur machine à développer ou à tirer, ouvrier non qualifié
Tireur (imprimerie, labo photo et cinéma), ouvrier non qualifié

MANUTENTION, TRI, EMBALLAGE, EXPEDITIONS, DIVERS

676a MANUTENTIONNAIRES NON QUALIFIES

Ouvriers qui procèdent aux tâches de manutention de chargement et de déchargement en relation directe avec l'outil de production. Lors de ces opérations ils peuvent aider au guidage de véhicules et fournir l'assistance manuelle nécessaire aux manœuvres. Ils ne participent pas, en principe, aux opérations finales de tri, emballage et expédition des produits réalisés à moins que ces opérations ne soient entièrement automatisées.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Manutentionnaire
Ouvrier de la manutention
Porteur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Accrocheur (manutention)
Agent de manutention, ouvrier non qualifié
Bagagiste (hors hôtellerie)
Bargier

Basculeur, ouvrier non qualifié
Commis de marée
Débardeur
Elingueur
Employé de marée
Manutentionnaire expéditeur
Manutentionnaire haute couture
Perchiste (sauf cinéma, télévision), ouvrier non qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Bagagiste (hôtellerie) (voir 561e)
Déménageur (voir 676b)
Distributeur (voir 676c)
Docker (manutentionnaire...) (voir 652b)
Emballeur (voir 676c)
Expéditeur (manutentionnaire) (voir 676c)
Manutentionnaire (expédition) (voir 676c)
Peseur (basculeur) (voir 676c)

676b DEMENAGEURS (HORS CHAUFFEURS-DEMENAGEURS), NON QUALIFIES

Ouvriers qui procèdent aux opérations d'emballage et de déballage de matériels, meubles et objets parfois fragiles ou volumineux.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Déménageur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide déménageur

676c OUVRIERS DU TRI, DE L'EMBALLAGE, DE L'EXPEDITION, NON QUALIFIES

Ouvriers qui emballent des marchandises, les trient et les expédient en constituant des colis. Les activités décrites peuvent comporter une part de manutention, mais doivent demeurer spécifiques.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Empaqueteur
Etiqueteur
Expéditeur (expéditionnaire)
Préparateur de commande, ouvrier non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Affranchisseur, ouvrier non qualifié
Agent de logistique en magasinage, ouvrier non qualifié
Agent de messagerie, ouvrier non qualifié
Agent de routage, ouvrier non qualifié
Agent de service expédition, ouvrier non qualifié
Agent de tri, ouvrier non qualifié
Aide magasinier
Chargeur emballeur
Colleur, ouvrier non qualifié
Distributeur (conditionnement, emballage)
Eclateur
Emballeur
Embouteilleur
Employé au conditionnement, ouvrier non qualifié

Employé de réception, ouvrier non qualifié
Etiqueteur-pointeur, ouvrier non qualifié
Expéditionnaire manutentionnaire
Magasinier (manutentionnaire), ouvrier non qualifié
Manutentionnaire expéditionnaire
Opérateur de machine d'affranchissement, ouvrier non qualifié
Ouvrier du départ, ouvrier non qualifié
Ouvrier (conditionnement, emballage)
Paqueteur
Peseur (basculeur)
Préparateur magasinier, ouvrier non qualifié
Ramasseur conditionneur
Réceptionnaire-pointeur, ouvrier non qualifié
Réceptionnaire, ouvrier non qualifié
Répartiteur de dépôt, ouvrier non qualifié
Vendeur magasinier, ouvrier non qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Bagagiste (bargier) (voir 676a)
Manutentionnaire (sauf expéditionnaire) (voir 676a)

676d AGENTS NON QUALIFIES DES SERVICES D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS

Ouvriers qui, dans une entreprise d'exploitation des transports, procèdent aux tâches de manutention de chargement et de déchargement. Lors de ces opérations ils peuvent aider au guidage de véhicules et fournir l'assistance manuelle nécessaire aux manœuvres.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent d'exploitation (transport), ouvrier non qualifié
Chargeur d'avion, ouvrier non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aam, Ae, Alg (SNCF)
Accrocheur de wagons
Arrimeur, ouvrier non qualifié
Assistant d'avion, ouvrier non qualifié
Avitailleur, ouvrier non qualifié
Garde barrière
Haleur
Lamaneur
Metteur en ligne (transports)

676e OUVRIERS NON QUALIFIES DIVERS DE TYPE INDUSTRIEL

Cette rubrique rassemble les ouvriers non qualifiés de type industriel non classés dans les rubriques précédentes, particulièrement les agents de laboratoire non qualifiés.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Ouvrier de laboratoire, ouvrier non qualifié

68 : OUVRIERS NON QUALIFIES DE TYPE ARTISANAL

Cette catégorie socioprofessionnelle a pour but de regrouper les salariés exécutant dans le cadre d'un travail peu divisé, des tâches manuelles n'exigeant ni formation spéciale, ni long apprentissage, en dehors des activités agricoles.

La catégorie ne comprend, en principe, que des ouvriers non qualifiés au sens des conventions collectives. Les nettoyeurs sont généralement considérés comme non qualifiés, ainsi que les apprentis des maîtres ouvriers, sauf dans les métiers de l'imprimerie. En revanche, certains ouvriers de l'alimentation (boulangers pâtisseries, charcutiers, bouchers) sont considérés comme qualifiés, de même que les jardiniers, et sont donc exclus de la catégorie.

Les chefs d'équipe peuvent parfois être classés parmi les ouvriers non qualifiés.

La catégorie comprend exclusivement des salariés ; les aides familiaux non salariés en sont exclus.

La conduite de véhicule étant exclue, le domaine d'activité des ouvriers non qualifiés de type artisanal se définit en principe par les deux caractéristiques suivantes : ils font un travail manuel ; ce travail est de type artisanal. Il s'oppose par là au travail de "type industriel".

Précisément, les domaines suivants relèvent du type artisanal :

- le gros œuvre du bâtiment, à l'exception du travail du béton et du montage des charpentes métalliques de grandes dimensions, les travaux publics étant exclus, la taille des pierres incluse ;
- le second œuvre du bâtiment dans son ensemble, y compris la menuiserie du bâtiment, la métallerie, l'installation électrique ou téléphonique ;
- l'entretien et la réparation des automobiles et véhicules utilitaires, à l'exclusion des matériels ferroviaires, des bateaux et des avions ;
- le dépannage des appareils électroménagers à usage domestique, (y compris radio, télé, haute fidélité,...) à l'exclusion des matériels lourds de télécommunications ;
- l'entretien et la réparation d'autres matériels à usage non industriel : montres, horloges, machines de bureau (ordinateurs exclus), ascenseurs ;
- l'entretien général des bâtiments ;
- les travaux de fabrication effectués à la main ou à l'aide d'un outillage léger pour l'habillement, les étoffes, les cuirs et peaux, les chaussures, la maroquinerie, le moulage noyautage à la main, le travail du verre ou de la céramique à la main ;
- le nettoyage des locaux industriels, de bureaux... à l'exclusion des écoles et des hôpitaux. Les femmes de ménage des écoles et des hôpitaux sont classées avec les agents de service des établissements d'enseignement ou les agents de service hospitaliers. Les femmes de ménage, bonnes, employées par des particuliers, dont les conditions de travail et d'emploi sont sensiblement différentes de celles des nettoyeurs des locaux collectifs, sont classées en personnels des services directs aux particuliers.

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
52 Agents de service, aides soignants	Peuvent faire le même métier (nettoyage)	Travaillent dans une école ou un hôpital
55 Employés de commerce	Peuvent être apprentis	Apprentis vendeur et non apprentis ouvriers
56 Employés des services directs aux particuliers	Peuvent faire le même métier (nettoyage)	En ce cas : travail domestiques chez les particuliers
62 Ouvriers qualifiés	Peuvent être apprentis de type industriel	Apprentis de métiers (de type industriel)
63 Ouvriers qualifiés de type artisanal	Ouvriers de type artisanal parfois classés ouvriers non qualifiés dans les conventions collectives	Classés ouvriers qualifiés dans les conventions collectives Ouvriers boulangers, pâtisseries, bouchers...
67 Ouvriers non qualifiés de type industriel	Classés en général ouvriers qualifiés dans les conventions collectives	Travaillent plutôt dans les grands établissements. Travail plus divisé, plus dépendant des équipements, plus répétitif

Les rubriques PCS-ESE

Bâtiment

- 681a Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment
 681b Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment

Mécanique

- 682a Mécaniciens, serruriers, réparateurs en mécanique non qualifiés

Alimentation

- 683a Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers

Nettoyement, assainissement, traitement des déchets

- 684a Nettoyeurs
 684b Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets

Autres

- 685a Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal

BATIMENT

681a OUVRIERS NON QUALIFIES DU GROS ŒUVRE DU BATIMENT

Ouvriers non qualifiés du gros œuvre (bâtiment) exécutant sous la direction du chef d'équipe des travaux simples. Ils peuvent conduire de petits engins de chantier (bétonnière, compresseur, treuil simple ...).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Manœuvre (bâtiment)
 Ouvrier couvreur, ouvrier non qualifié
 Ouvrier maçon, ouvrier non qualifié
 Ouvrier monteur en préfabrication lourde, ouvrier non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide maçon
 Applicateur d'étanchéité, ouvrier non qualifié
 Apprenti charpentier
 Apprenti couvreur
 Brasqueur, ouvrier non qualifié
 Briqueteur, ouvrier non qualifié
 Carreleur (maçon, mosaïste.), ouvrier non qualifié
 Charpentier coffreur, boiseur, ouvrier non qualifié
 Charpentier menuisier, ouvrier non qualifié
 Couvreur zingueur, ouvrier non qualifié
 Dalleur, ouvrier non qualifié
 Démolisseur, ouvrier non qualifié
 Enduiseur (btp), ouvrier non qualifié
 Etancheïste, étancheur, ouvrier non qualifié
 Fumiste industriel, ouvrier non qualifié
 Monteur de charpente en bois, ouvrier non qualifié

Monteur en préfabrication béton, ouvrier non qualifié
Mosaïste, ouvrier non qualifié
Plâtrier (sauf plâtrier-peintre), ouvrier non qualifié
Ravaleur, ouvrier non qualifié
Zingueur, ouvrier non qualifié

681b OUVRIERS NON QUALIFIES DU SECOND ŒUVRE DU BATIMENT

Ouvriers non qualifiés du second œuvre (bâtiment) assistant les ouvriers qualifiés dans la pose, le montage, l'installation des différents appareils d'équipement et dans les différents travaux de finition. Ils exécutent les travaux qui n'utilisent que des techniques simples.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Electricien (btp ou hors industrie commerce), ouvrier non qualifié
Menuisier (bâtiment), ouvrier non qualifié
Monteur d'éléments préfabriqués, ouvrier non qualifié
Peintre (btp), ouvrier non qualifié
Plombier (industriel, chauffagiste, sanitaire, ...), ouvrier non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent des eaux (entretien, dépannage), ouvrier non qualifié
Apprenti menuisier
Apprenti peintre en bâtiment
Apprenti plombier
Calorifugeur, ouvrier non qualifié
Electricien d'entretien (hors industrie), ouvrier non qualifié
Installateur d'alarme, de téléphone, ouvrier non qualifié
Menuisier sans autre indication, ouvrier non qualifié
Monteur d'enseignes, ouvrier non qualifié
Monteur de lignes, ouvrier non qualifié
Monteur poseur, ouvrier non qualifié
Moquettiste, ouvrier non qualifié
Ouvrier d'entretien GDF, ouvrier non qualifié
Ouvrier d'entretien (sauf industrie), ouvrier non qualifié
Peintre sans autre indication, ouvrier non qualifié
Peintre tapissier de bâtiment, ouvrier non qualifié
Ramoneur, ouvrier non qualifié
Solier, ouvrier non qualifié
Technicien en chauffage (central, ...), ouvrier non qualifié
Tuyauteur (bâtiment), ouvrier non qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Tuyauteur (industrie) (voir 623b si ouvrier qualifié)
Tuyauteur (industrie) (voir 673b si ouvrier non qualifié)

MECANIQUE

682a METALLIERS, SERRURIERS, REPARATEURS EN MECANIQUE NON QUALIFIES

Ouvriers non qualifiés (ou apprentis) participant au travail des pièces métalliques ou à leur montage en dehors de la production industrielle, le plus souvent dans le cadre d'activités d'entretien ou de réparation (réparation automobile en particulier).

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Carrossier, ouvrier non qualifié
Mécanicien auto, ouvrier non qualifié
Mécanicien d'entretien (hors industrie), ouvrier non qualifié
Métallier, ouvrier non qualifié
Serrurier, ouvrier non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Apprenti automobile
Apprenti carrossier
Apprenti mécanicien auto
Apprenti tôlier
Mécanicien agricole (sauf fabrication de machines agricoles), ouvrier non qualifié
Mécanicien carrossier, ouvrier non qualifié
Mécanicien en cycles et motocycles, ouvrier non qualifié
Mécanicien (transport routier, réparation automobile), ouvrier non qualifié
Monteur serrurier, ouvrier non qualifié
Peintre en automobile (sauf industrie), ouvrier non qualifié
Réparateur de motoculteurs, ouvrier non qualifié
Tôlier automobile, ouvrier non qualifié

ALIMENTATION

683a APPRENTIS BOULANGERS, BOUCHERS, CHARCUTIERS

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Apprenti boucher
Apprenti boulanger
Apprenti charcutier
Apprenti pâtissier

PROFESSIONS EXCLUES

Apprenti coiffeur (voir 562b)
Apprenti cuisinier (voir 561d)

NETTOIEMENT, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS

684a NETTOYEURS

Salariés du secteur privé chargés de nettoyer seuls ou au sein d'une petite équipe des locaux industriels ou collectifs (bureaux,...), en général à l'aide d'un matériel simple.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent de propreté (nettoyage industriel, bureaux, immeubles)
Employé de nettoyage (nettoyage industriel, bureaux, immeubles)
Femme de ménage (nettoyage industriel, sauf Etat)
Femme de ménage (sauf enseignement, santé, services domestiques, services des hôtels, cafés, restaurants)
Ouvrier nettoyeur

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'entretien (nettoyage industriel)
Agent de nettoyage (nettoyage industriel, bureaux, immeubles)
Agent de surface (nettoyage industriel)
Carreautier
Dératiseur, ouvrier qualifié, non qualifié
Désinfecteur de bâtiment, ouvrier non qualifié
Employé d'immeuble (nettoyage)
Femme de service (privé)
Laveur de carreaux, de vitres
Manœuvre (nettoyage)
Nacellier (nettoyage)
Nettoyeur
Opérateur de matériel d'entretien
Ouvrier d'entretien d'immeubles
Technicien (ne) de surface

PROFESSIONS EXCLUES

Agent d'entretien (machine) (voir 628a, 628b, 682a)
Femme de ménage (enseignement) (voir 525a, 525b)
Femme de ménage (Etat, coll. loc. sauf écoles, hôpitaux) (voir 525c)
Femme de ménage (services de médecine) (voir 525d)
Femme de ménage (services des hôtels, cafés, restaurants) (voir 561c, 561f)
Femme de ménage (services domestiques) (voir 563c)
Gardien d'immeuble (voir 564a)

684b OUVRIERS NON QUALIFIES DE L'ASSAINISSEMENT ET DU TRAITEMENT DES DECHETS

Ouvriers du secteur public ou du secteur privé chargés du nettoyage de la voie publique, de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères ou industrielles, ou de l'assainissement des eaux usées.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Agent d'assainissement, ouvrier non qualifié
Agent d'entretien environnement, ouvrier non qualifié
Agent de station d'épuration, ouvrier non qualifié
Agent technique de traitement des eaux usées, ouvrier non qualifié
Balayeur (nettoyage voie publique)
Eboueur, ouvrier non qualifié
Egoutier, ouvrier non qualifié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Agent d'entretien de déchetterie, ouvrier non qualifié
Agent d'entretien de l'espace rural, ouvrier non qualifié
Agent d'entretien de rivière, ouvrier non qualifié
Agent d'entretien des espaces naturels, ouvrier non qualifié
Agent d'entretien environnement, ouvrier non qualifié
Agent d'entretien nature, ouvrier non qualifié
Agent d'exploitation d'usine d'incinération des déchets, ouvrier non qualifié
Agent d'exploitation de déchetterie, ouvrier non qualifié
Agent de collectivité ramassage des ordures, ouvrier non qualifié
Agent de déchetterie, ouvrier non qualifié
Agent de salubrité, ouvrier non qualifié
Agent de traitement des déchets, ouvrier non qualifié
Agent de traitements dépolluants, ouvrier non qualifié
Agent de tri des déchets, ouvrier non qualifié
Assainisseur, ouvrier non qualifié
Collecteur de déchets, ouvrier non qualifié
Fontainier (traitement des eaux), ouvrier non qualifié
Gardien de déchetterie, ouvrier non qualifié
Opérateur assainissement, ouvrier non qualifié
Ouvrier côtier, ouvrier non qualifié
Ouvrier d'entretien des espaces naturels, ouvrier non qualifié
Ouvrier de déchetterie, ouvrier non qualifié
Ouvrier de tri des déchets, ouvrier non qualifié
Ouvrier environnement nature, ouvrier non qualifié
Récupérateur de déchets, ouvrier non qualifié
Ripeur, ouvrier non qualifié
Rondier (assainissement), ouvrier non qualifié
Surveillant en dépollution, ouvrier non qualifié
Trieur de déchets, ouvrier non qualifié
Vidangeur, ouvrier non qualifié

PROFESSIONS EXCLUES

Agent de décontamination (voir 628e si ouvrier qualifié, non qualifié)
Agent de radioprotection (voir 628e si ouvrier qualifié, non qualifié)
Balayeur (nettoyage industriel) (voir 684a)
Dératiseur (voir 684a si ouvrier qualifié, non qualifié)
Désinfecteur de bâtiment (voir 684a si ouvrier non qualifié)
Ouvrier de décontamination nucléaire (voir 628e si ouvrier qualifié, non qualifié)

AUTRES

685a OUVRIERS NON QUALIFIES DIVERS DE TYPE ARTISANAL

Cette rubrique comprend les ouvriers non qualifiés de type artisanal qui n'ont pu être affectés ailleurs.

PROFESSIONS ASSIMILEES

Armurier (sauf commerce), ouvrier non qualifié
Batteur d'or, ouvrier non qualifié
Bijoutier (sauf commerce), ouvrier non qualifié
Blanchisseur, ouvrier non qualifié
Bombeur de verre, ouvrier non qualifié
Brodeuse (sauf à la main), ouvrière non qualifiée
Bronzier d'art, ouvrier non qualifié
Céramiste d'art, ouvrier non qualifié
Chapelier (sauf commerce), ouvrier non qualifié
Ciseleur, ouvrier non qualifié
Colleur d'affiches, ouvrier non qualifié
Dépanneur en électroménager, ouvrier non qualifié
Dinandier, ouvrier non qualifié

Doreur sur bois, ouvrier non qualifié
Doreur sur métal, ouvrier non qualifié
Encadreur (sauf commerce), ouvrier non qualifié
Fabricant de papier à la main, ouvrier non qualifié
Facteur d'instruments de musique, ouvrier non qualifié
Faïencier, ouvrier non qualifié
Fourreur (sauf commerce), ouvrier non qualifié
Gantier (sauf commerce), ouvrier non qualifié
Monteur en orfèvrerie, ouvrier non qualifié
Polisseur (aveur) en orfèvrerie, ouvrier non qualifié
Porcelainier, ouvrier non qualifié
Poseur d'affiches
Potier en étain, ouvrier non qualifié
Presseur (pressing), ouvrier non qualifié
Rempailleur, ouvrier non qualifié
Souffleur de verre au chalumeau, ouvrier non qualifié
Stoppeuse, ouvrière non qualifiée
Vernisseur au tampon, ouvrier non qualifié

69 : OUVRIERS AGRICOLES ET ASSIMILES

Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les salariés d'exécution de niveau ouvrier exerçant des professions spécifiques de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de l'aquaculture, de la pêche et de l'exploitation des marais salants.

La catégorie ne comporte pas de distinction portant sur la qualification du salarié ; sont donc inclus les conducteurs d'engins agricoles, les ouvriers agricoles sans spécialité, les saisonniers employés par les exploitations agricoles et assimilés.

Sont compris également les matelots assurant occasionnellement d'autres fonctions de la pêche, la manœuvre ou l'entretien général du navire.

Sont exclus de la catégorie, les jardiniers ou jardiniers paysagers qui doivent être classés dans la catégorie socioprofessionnelle "ouvriers qualifiés de type artisanal", les personnels spécialisés uniquement dans l'entretien des moteurs et instruments de bord ainsi que ceux de la recherche et de l'exploitation des autres ressources minérales des océans.

Les agents de maîtrise et les techniciens sont exclus de la catégorie.

Les catégories voisines :

Catégories voisines :	Points communs :	Différences :
23 Chefs d'entreprise	Peuvent avoir la même activité (agriculteur exploitant)	Chef d'entreprise, associés ou aides familiaux non salariés.
47 Techniciens	Peuvent avoir le même domaine d'activité	Classés techniciens dans les conventions collectives
48 Agents de maîtrise	Peuvent avoir le même domaine d'activité	Encadrent alors des ouvriers et éventuellement gèrent l'exploitation agricole.
62 Ouvriers qualifiés de type industriel	Peuvent avoir des domaines d'activités voisins	Participent en ce cas à la transformation des produits agricoles et non à la culture, à l'élevage au sens strict. Ou bien conduisent des engins non spécifiquement agricoles, forestiers.
63 Ouvriers qualifiés de type artisanal	Salariés classés ouvriers. Jardiniers-horticulteurs ont parfois un domaine d'activité voisin.	Spécialité non agricole. Culture visant à constituer des espaces verts d'agrément et non à obtenir des produits à vendre.
67 Ouvriers non qualifiés de type industriel	Salariés classés ouvriers	

Les rubriques PCS-ESE

Agriculture, sylviculture

- 691a Conducteurs d'engin agricole ou forestier
- 691b Ouvriers de l'élevage
- 691c Ouvriers du maraîchage ou de l'horticulture
- 691d Ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière
- 691e Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière
- 691f Ouvriers de l'exploitation forestière ou de la sylviculture

Pêche, aquaculture

- 692a Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture

AGRICULTURE, SYLVICULTURE

691a CONDUCTEURS D'ENGIN AGRICOLE OU FORESTIER

Ouvriers chargés dans une exploitation agricole ou forestière, ou dans une entreprise de travaux agricoles ou forestiers, de conduire un engin automoteur ou de traction, dont ils actionnent les mécanismes. Ils en assurent l'entretien courant et le dépannage.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Conducteur d'engin agricole
Conducteur d'engin forestier

PROFESSIONS ASSIMILEES

Conducteur d'engin de débardage
Conducteur d'engin (agriculture)
Conducteur de tracteur (agriculture, sylviculture)
Tractoriste

691b OUVRIERS DE L'ELEVAGE

Ouvriers qui s'occupent en principe exclusivement des soins aux animaux : distribution et contrôle des rations, traite, mise à bas,... Certains d'entre eux sont responsables d'un troupeau dont ils assurent le pâturage ; d'autres peuvent travailler dans une exploitation hors sol.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Berger
Eleveur si salarié
Garçon d'écurie
Ouvrier avicole
Ouvrier vacher

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide d'élevage
Aide familial (élevage) si salarié
Animalier de laboratoire
Apiculteur si salarié
Bovier
Brigadier des haras
Chevrier
Etalonnier
Garçon des haras
Garde des haras
Homme d'écurie
Lad
Ouvrier d'élevage
Palefrenier
Porcher
Soigneur d'animaux
Trayeur

691c OUVRIERS DU MARAICHAGE OU DE L'HORTICULTURE

Ouvriers chargés des travaux qu'exigent la plantation et la culture en vue de leur vente, de légumes, de fleurs et de plantes fruitières non arborescentes : semis, plantation, rempotage, récolte, conditionnement des produits. Ils travaillent en plein air ou en serre.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Horticulteur si salarié
Maraîcher si salarié
Ouvrier d'horticulture
Ouvrier de culture maraîchère
Pépiniériste si salarié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide familial (horticulture) si salarié
Bulbiculteur si salarié
Cultivateur si salarié
Endivier si salarié
Ouvrier de champignonnière
Ouvrier pépiniériste
Ouvrier serriste

PROFESSIONS EXCLUES

Jardinier horticulteur (voir 631a)

691d OUVRIERS DE LA VITICULTURE OU DE L'ARBORICULTURE FRUITIERE

Ouvriers chargés des travaux qu'exige ce type de production : taille, traitement chimique éventuel, cueillette...

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Greffeur
Ouvrier arboricole
Ouvrier viticole
Vigneron si salarié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide familial (culture) si salarié
Arboriculteur si salarié
Cultivateur de fruits si salarié
Ouvrier de cueillette
Viticulteur si salarié

691e OUVRIERS AGRICOLES SANS SPECIALISATION PARTICULIERE

Cette rubrique rassemble les ouvriers agricoles ne présentant pas de spécialisation particulière et exécutant des travaux divers. Elle inclut également les ouvriers agricoles dont on ne peut pas déterminer l'orientation dominante de l'exploitation sur laquelle ils travaillent.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Aide de culture
Ouvrier agricole polyvalent

PROFESSIONS ASSIMILEES

Aide agricole
Commis agricole
Cultivateur (agriculture) si salarié
Domestique agricole
Homme toutes mains (agriculture)
Valet de ferme
Valet (agriculture)

691f OUVRIERS DE L'EXPLOITATION FORESTIERE OU DE LA SYLVICULTURE

Ouvriers effectuant des travaux spécifiques de l'exploitation forestière ou de la sylviculture, à l'exception des ouvriers chargés de conduire des engins lourds. Ils procèdent aux travaux de plantation, d'entretien et de coupe. Ils peuvent également être chargés de diverses opérations liées au transport des grumes, à l'exclusion de la conduite d'un engin autotracté.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Bûcheron si salarié
Fendeur (sylviculture)
Ouvrier d'exploitation (sylviculture)
Ouvrier forestier

PROFESSIONS ASSIMILEES

Débardeur si salarié
Employé forestier
Manœuvre forestier
Schlitteur si salarié
Sylviculteur si salarié

PECHE, AQUACULTURE

692a MARINS-PECHEURS ET OUVRIERS DE L'AQUACULTURE

Cette rubrique rassemble :

- les marins pêcheurs qui participent aux travaux du bord sur un bateau de pêche (entretien et utilisation des filets, préparation des poissons).

- les ouvriers qui participent à l'élevage et au ramassage des produits de l'aquaculture.

PROFESSIONS LES PLUS TYPIQUES

Marin pêcheur si salarié
Marin (pêche) si salarié
Ostréiculteur si salarié

PROFESSIONS ASSIMILEES

Conchyliculteur si salarié
Marin à la part si salarié
Marin grande pêche si salarié
Marin ostréicole si salarié
Marin pêcheur mécanicien, ouvrier qualifié, non qualifié, employé
Matelot (pêche)
Mytiliculteur si salarié
Navigateur (pêche)
Ouvrier bouhot
Ouvrier paludier
Pêcheur si salarié
Pisciculteur si salarié
Premier matelot (pêche)
Quartier maître (pêche)
Salinier si salarié
Second maître (pêche)
Suppléant machine (pêche)
Timonier (pêche)

PROFESSIONS EXCLUES

Marin (marine marchande, navigation intérieure)
(voir 656b, 656c)

ANNEXE

ANNEXE : LE PERSONNEL DE MENAGE ET DE NETTOYAGE

Pour le personnel de ménage et de nettoyage, **le codage s'effectue selon le lieu de travail** :

- 525a ou 525b s'il s'agit d'une école,
- 525d s'il s'agit d'un hôpital,
- 525c s'il s'agit d'un lieu qui relève de la fonction publique, hors écoles et hôpitaux, et que la personne est salariée des secteurs public et semi-public,
- 563c lorsque le travail est réalisé chez un particulier,
- 683a s'il s'agit d'une entreprise industrielle du secteur privé,
- 561e s'il s'agit d'un café ou d'un restaurant,
- 561f s'il s'agit d'un hôtel.